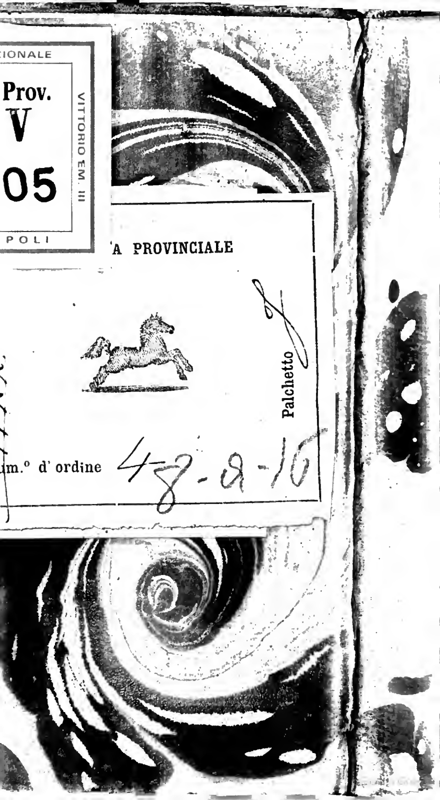
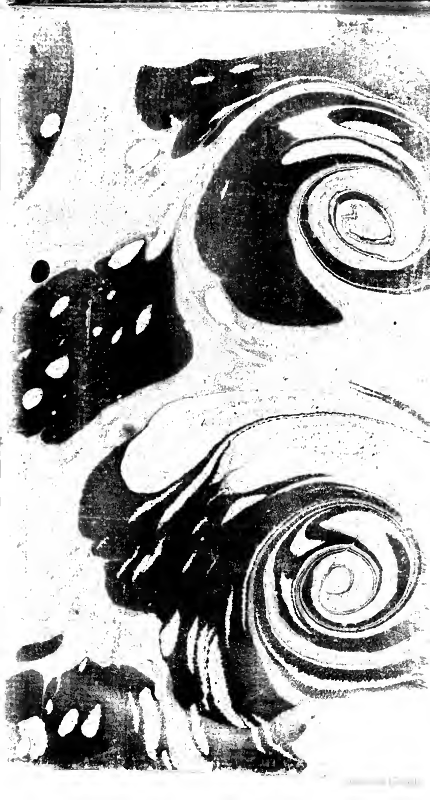
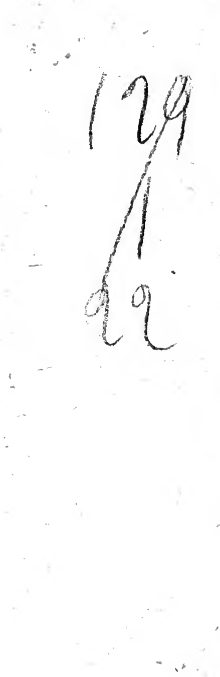
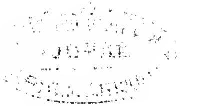




IONALE
Prov.
V
05
VITTORIO EM. III
POLI
A PROVINCIALE
Palchetto
m.º d' ordine







HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

TOME TROISIEME.



HISTOIRE
D'ANGLETERRE,
DEPUIS LA DESCENTE
DE JULES-CESAR,
JUSQU'AU Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748.

Par M. T. SMOLETT, M. D.

Traduite de l'Anglois par M. TARGE, Correspondant de l'Académie Royale de Marine.

TOME TROISIEME.



A ORLEANS,

De l'Imprimerie de JEAN ROUZEAU-MONTAUT, Imprimeur du Roi, de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans, & de la Ville.

M. DCC. LX.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



AVERTISSEMENT.

LES deux premiers volumes de cet Ouvrage ayant eu le bonheur d'être favorablement reçus du Public, malgré la sécheresse inséparable de tous les commencements des grandes histoires : J'ai lieu d'esperer que la suite sera d'autant plus goûtée que les événements en intéresseront continuellement le Lecteur.

J'ai profité des avis que j'ai reçus au sujet de cette Traduction ; & les savants Journalistes qui ont eu la bonté de m'en donner quelques-uns, verront que je m'y suis conformé autant qu'il m'a été possible de le faire.

J'ai remis à parler de la religion & du gouvernement d'Angleterre au temps où cette Isle fameuse s'est séparée du centre de l'unité ; & même pour ne point donner à cet Ouvrage plus d'étendue qu'il n'en a dans l'original, je pourrai donner dans un tome séparé sous le titre d'*introduction à l'Histoire d'Angleterre*, tout ce qui concernera ces deux objets intéressants. Les per-

*

ſonnes ſuffiſamment inſtruites ne ſeront pas obligées d'acheter un traité inutile pour elles, mon intention n'étant nullement de multiplier les volumes.

Je ferai mes efforts pour que le Public jouiſſe promptement des quinze Tomes que je dois encore lui donner. Ils ſeront au moins de vingt à vingt & une feuilles d'impreſſion, qui continueront à ſe vendre cinquante ſols le volume relié.

Préſentement que je ſuis aſſuré de la diſtribution des matières dans chaque tome, je crois qu'on verra avec plaiſir ce qui doit être contenu dans chacun de ceux qui me reſtent à faire imprimer.

Les Tomes V & VI. contiendront la fin du règne de HENRI III. ceux d'EDOUARD I. d'EDOUARD II. & d'EDOUARD III. juſqu'en 1377. avec les affaires de l'Egliſe traitées ſéparément.

Dans les Tomes VII & VIII. on verra les règnes tumultueux de RICHARD II. de HENRI IV. de HENRI V. de HENRI VI. remarquable par l'hiſtoire de la Pucelle d'Orleans, & celui d'EDOUARD IV. qui ſe termine en 1483.

Les Tomes IX & X. parleront du règne d'EDOUARD V. de la réunion des deux maisons de Lancastre & d'York sous HENRI VII. nommé le Salomon d'Angleterre ; du règne de HENRI VIII. trop fameux par les coups funestes que reçut la Religion sous ce Prince. Triste réformation consommée sous EDOUARD VI. & cependant ébranlée sous la Reine Marie, ce qui nous conduit jusqu'à la mort de cette Princesse en 1557.

On verra dans les Tomes XI & XII. l'histoire de l'illustre ELISABETH ; la nouvelle Religion plus solidement établie après une multitude de variations ; le règne de JACQUES I. & partie de celui de CHARLES I. jusqu'en 1642.

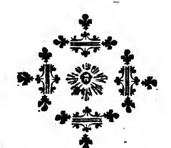
Les Tomes XIII & XIV. contiendront la suite de l'histoire de cet infortuné Monarque, terminée par le parricide éxécrable qui mit Cromwell à la tête de la nation : le rétablissement de la royauté sous CHARLES II. & le règne de JACQUES II. jusqu'en 1689. où son gendre & sa fille lui enlevèrent la couronne.

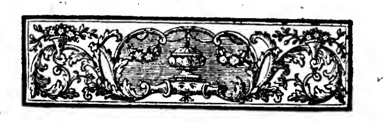
Dans les Tomes XV & XVI. on lira la suite de cette fameuse révolution sous les règnes de GUILLAUME III.

& de MARIE, avec partie de celui de la Reine ANNE jusqu'en l'année 1703.

Enfin les derniers Volumes contiendront le règne de GEORGE I. celui de GEORGE II. actuellement sur le trône, & termineront cette Histoire par la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748. Plaise au ciel qu'avant l'impression du dernier Tome, je puisse donner un supplement qui finisse par un nouveau traité également désiré de tous les bons esprits des deux nations.

Il s'est glissé à la page xliv de la Préface une faute importante : on y lit, *ligne* 14 Catherine de France, & il faut mettre à la place Catherine d'Arragon.





HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE II.

§. I. *GUILLAUME le Roux ſuccède à Guillaume le Conquérant : il doit ſon élévation à Lanfranc, Archevêque de Cantorbery.* §. II. *Générosité de Robert.* §. III. *Odon forme une conſpiration contre Guillaume.* §. IV. *Elle manque par l'indolence de Robert.* §. V. *La révolte eſt totalement diſſipée.* §. VI. *Tyrannie de Guillaume.* §. VII. *Attentat ſur la vie de ſon Miniſtre Ralf Flambard.*

§. VIII. *Autre conspiration infructueuse contre Guillaume.* §. IX. *Il opprime le Clergé.* §. X. *Il entre dans les terres de son frère Robert* §. XI. *Henri est assiégé dans le mont Saint Michel par Guillaume & Robert.* §. XII. *Malcolm, Roi d'Ecosse, entre dans le Northumberland.* §. XIII. *Troubles dans le pays de Galles.* §. XIV. *Tyrannie & avidité de Guillaume.* §. XV. *Il tombe malade, & marque du repentir.* §. XVI. *Il recouvre la santé, & opprime encore plus ses sujets.* §. XVII. *Son insolence & son injustice envers Malcolm.* §. XVIII. *Le Roi d'Ecosse assiège Alnwich, & est tué par trahison.* §. XIX. *Son frère Donald usurpe le trône d'Ecosse, mais il est déposé par Duncan, à la tête d'une armée Angloise.* §. XX. *Guillaume entre en Normandie.* §. XXI. *Il donne une somme considérable au Roi de France pour le détacher des intérêts de son frère.* §. XXII. *Soulévement des Gallois contre les garnisons Normandes.* §. XXIII. *Révolte de Robert Mowbray.* §. XXIV. *Ce Seigneur est assiégé, pris & condamné à une prison perpétuelle.* §. XXV. *Différends entre*

Guillaume & Anſelme, Archevêque de Cantorbery. §. XXVI. *Robert de Normandie engage ſes états à ſon frère Guillaume, & part pour la Paleſtine.* §. XXVII. *Expédition infructueuſe de Guillaume dans le pays de Galles. Il donne des forces ſuffiſantes à Edgar Atheling pour établir ſon neveu ſur le trône d'Ecoſſe.* §. XXVIII. *Les Comtes de Cheſter & de Shrewsbury ravagent le pays de Galles, & pénétrent dans l'iſle d'Angleſey.* §. XXIX. *Guillaume fait bâtir la ſalle de Weſtminſter.* §. XXX. *Le Maine ſe révolte contre lui.* §. XXXI. *Hélie ſurprend la ville du Mans. Guillaume traverſe la Manche dans une tempête.* §. XXXII. *Priſe de Jéruſalem par les Croiſés.* §. XXXIII. *Guillaume tué par accident dans la Forêt-Neuve.* §. XXXIV. *Son caractère.* §. XXXV. *Henri s'empare de ſes tréſors. Il eſt élu Roi & couronné.* §. XXXVI. *Il accorde une Chartre de privilèges.* §. XXXVII. *Il réforme les abus de la Cour ; accorde une Chartre particulière à la ville de Londres. Rappelle Anſelme, Archevêque de Cantorbery.* §. XXXVIII. *Epouſe Mathilde, fille de Malcolm, Roi*

d'Ecosse. §. XXXIX. *Robert veut soutenir ses droits à la couronne d'Angleterre.* §. XL. *Il descend à Portsmouth. Accommodement.* §. XLI. *Henri accuse Robert de Belesme, Comte d'Arundel & de Shrewsbury.* §. XLII. *Le Comte est dépouillé de tous ses biens & dignités en Angleterre.* §. XLIII. *Plusieurs autres Seigneurs traités de même.* §. XLIV. *Anselme refuse de reconnoître le droit du Roi pour les investitures.* §. XLV. *Henri traite son frère Robert avec dureté.* §. XLVI. *Les biens de Guillaume, Comte de Mortagne & de Cornouaille, sont confisqués.* §. XLVII. *Henri forme le projet de conquérir la Normandie.* §. XLVIII. *Il y entre à force armée.* §. XLIX. *Il retourne en Angleterre, où il est suivi par Robert dont il rejette les propositions.* §. L. *Harangue de Henri dans une assemblée générale d'Evêques & de Barons.* § LI. *Robert est défait dans la bataille de Tinchebrai, envoyé en Angleterre & renfermé dans une étroite prison.* §. LII. *Henri reconnu Duc de Normandie.* §. LIII. *Il retourne en Angleterre & publie de sages loix.* §. LIV. *Il devient orgueil-*

leux & insolent. §. LV. *Anselme s'élève contre les Prêtres mariés.* §. LVI. *Son différend avec Thomas, élu Archevêque d'York. Mort d'Anselme.* §. LVII. *Mathilde, fille de Henri, mariée à l'Empereur.* §. LVIII. *Louis Roi de France se déclare en faveur de Guillaume, fils de Robert, Duc de Normandie.* §. LIX. *Henri fait la guerre dans cette province. Traité de paix.* §. LX. *Raoul, Evêque de Rochester, élevé au Siège de Cantorbery.* §. LXI. *Expédition de Henri dans le pays de Galles.* §. LXII. *Son fils Guillaume reconnu pour son héritier en Normandie & en Angleterre.* §. LXIII. *La guerre recommence contre le Roi de France & les Normands révoltés. Traité de paix. Mort de la Reine.* §. LXIV. *Embarras & désavantages de Henri dans la guerre du continent.* §. LXV. *Ses affaires commencent à se rétablir.* §. LXVI. *Il gagne la bataille de Noyon.* §. LXVII. *On fait un accommodement par la médiation du Pape.* §. LXVIII. *Différends avec Sa Sainteté au sujet de Thurstan élu Archevêque d'York.* §. LXIX. *Ce Prélat soutient l'indépendance de son siège.* §. LXX. *Le*

Prince Guillaume périt en mer avec un grand nombre de jeunes Seigneurs Anglois. §. LXXI. *Henri épouse Adélaïde, fille de Godefroy, Duc de Louvain.* §. LXXII. *Excursion des Gallois dans le comté de Chester.* §. LXXIII. *Guillaume de Corbet élu Archevêque de Cantorbery.* §. LXXIV. *Troubles en Normandie où le Roi fait passer un corps de troupes.* §. LXXV. *Sévérité du Roi envers les faux monoyeurs.* §. LXXVI. *Le Pape envoie le Cardinal de Crème Légat* à latere. §. LXXVII. *Canons contre les Prêtres mariés.* §. LXXVIII. *Les Prélats & les Barons prêtent serment à la Princesse Mathilde.* §. LXXIX. *Elle épouse Geoffroy Plantagenet.* §. LXXX. *Guillaume fils du Duc Robert meurt d'une blessure reçue devant Alost.* §. LXXXI. *Générosité de Henri envers les Seigneurs qui avoient suivi le parti de son neveu. Il compose avec les feudataires de la couronne, pour de l'argent au lieu de munitions.* §. LXXXII. *Reconnoît le Pape Innocent II. Sa fille accouche d'un Prince. Il retourne en Normandie. Mort de son frère aîné Robert.* §. LXXXIII.

Henri meurt à Saint Denys-le-Forment. §. LXXXIV. *Son portrait & son caractère.*

§. I. Guillaume le Roux succède à Guillaume le Conquérant. Il doit son élévation à Lanfranc, Archevêque de Cantorbery. An. 1087.



UILLAUME attendoit un vent favorable à Witsand, lorsqu'il apprit la mort de son père. Il jugea convenable à ses intérêts de la tenir secrette en Angleterre, jusqu'à ce qu'il eût pris les mesures nécessaires pour s'assurer la couronne. La dureté de son caractère le faisoit haïr des Normands & des Anglois; & il auroit peut-être trouvé de grandes difficultés à monter sur le trône, si Robert avoit été à portée de soutenir son droit d'aînesse. Mais Guillaume dut particulièrement son élévation au crédit de Lanfranc & à l'attachement du grand Trésorier Eudes. Non-seulement ces Seigneurs le rendirent maître de Douvres, Winchester, Pevensey, Hastings & de plusieurs autres places très-fortes; mais encore ils lui mirent entre les mains les trésors du Conquérant, qui montoient à soixante mille livres sterling en argent, outre sa vaisselle & ses joyaux dont la valeur étoit immense. Il dis-

GUILLAUME le Roux. An. 1087.

Daniel. Brompton. Hoved. Eadmer.

tribua une partie de cet argent aux Eglifes & aux monaftères, tant pour fuivre les dernières volontés de fon père, que pour attacher le Clergé à fes intérêts; & en diftribua une autre partie à fes foldats. La néceffité de prévenir les partifants de Robert engagea l'Archevêque de Cantorbery à employer tout ce qu'il avoit de crédit en faveur de Guillaume; après avoir préparé adroitement les efprits, il affembla la plus grande partie des Evêques & de la nobleffe à Weftminfter, où la cérémonie du couronnement fe fit environ dix-huit jours après la mort du Conquérant. Des commencements favorables firent croire aux Anglois qu'ils s'étoient trompés heureufement dans le jugement qu'ils avoient porté contre Guillaume, dont le caractère leur avoit paru jufqu'alors dur & féroce. Il fe livra dabord totalement aux confeils de Lanfranc, Prélat fage, modéré, & porté à faire le bonheur de la nation; mais cette conduite n'étoit qu'un mafque qui couvrit pendant quelque temps tous les défauts que Guillaume avoit hérités de fon père. En effet, il en avoit tous les vices fans aucune de fes ver-

tus, excepté le courage, si l'on peut même décorer de ce nom une férocité sauvage.

GUILLAUME le Roux. An. 1087.

II. Générosité de Robert.

Robert apprit la mort de son pere à Abbeville, d'où il marcha aussi-tôt vers Rouen, & se rendit maître sans opposition de toute la Normandie. Ce Prince ne ressembloit à Guillaume que par la valeur & la science militaire, en quoi il ne le cédoit à aucun guerrier de son temps. Il étoit d'un caractère franc, généreux & humain, quelquefois même jusqu'à un excès qui pouvoit tourner à son préjudice; car il se réduisoit à l'étroit pour satisfaire l'avarice de ses partisants, & accordoit les plus beaux gouvernements de la province à des Seigneurs dont il avoit lieu de soupçonner la fidélité. Malgré les dernières volontés de son pere, il mit en liberté Morcard & Ulnoth que Henri avoit retenus prisonniers, & élargit aussi Duncan, fils naturel de Malcolm, Roi d'Ecosse, qui avoit été pris dans le cours de la guerre entre les deux nations.

III. Odon forme une conspiration contre Guillaume.

Robert avoit choisi Odon, Evêque de Bayeux, pour son premier ministre, mais ce Prélat que toute la faveur du Duc de Normandie ne pou-

GUILLAUME le Roux. An. 1087.

voit encore satisfaire, passa en Angleterre pour demander la restitution de ses biens que Guillaume avoit confisqués. Non-seulement ils lui furent rendus, mais il gagna la confiance du Monarque, auquel il résolut cependant de faire perdre la couronne. Les conseils que Lanfranc avoit donnés au Conquérant de s'opposer à son voyage de Rome avoient excité sa haine. * Le crédit de cet Archevêque à la cour d'Angleterre lui faisoit ombrage; & il forma le projet de faire monter Robert sur le trône, dans l'espérance de s'agrandir lui-même, en qualité de son premier ministre. Il communiqua son dessein à quelques Seigneurs Normands qui avoient des terres en Angleterre & dans le continent, & leur fit entendre que sous différents Souverains, ils ne les posséderoient jamais

* Orderic Vital rapporte qu'Odon avoit acheté un palais à Rome, & y avoit fait passer des sommes d'argent considérables, dans l'espérance de succéder à Grégoire VII. dont le successeur, suivant la prédiction de quelques prétendus Sorciers, devoit se nommer Odon. Mais leur science se trouva en défaut, puisque ce fut l'Abbé Didier qui lui succéda, & prit le nom de Victor III. *Ord. Vit. Liv. VII. An* 1084.

tranquillement, au lieu que les deux Etats réunis sous un même Roi, leur en assureroient la jouissance. Des raisons aussi plausibles, jointes au droit de primogéniture & à la libéralité de Robert, les déterminèrent aisément en sa faveur. D'un autre côté les Seigneurs Anglois, dépouillés depuis long-temps de leurs biens & gémissant sous l'oppression, jugèrent qu'ils ne pouvoient que gagner au changement, & entrèrent avec joie dans la conspiration. Lorsqu'Odon vit l'heureux succès de ses intrigues, il rendit compte de sa négociation à Robert, l'assurant qu'il ne falloit plus que sa présence avec un corps de troupes Normandes pour recouvrer la couronne d'Angleterre dont on l'avoit si injustement exclus. Le Duc reçut ces nouvelles avec la plus grande satisfaction; emprunta une somme considérable de son frère Henri, auquel il donna le Cotentin pour gage; fit assurer son oncle qu'il passeroit incessamment en Angleterre avec toutes ses forces, & lui manda qu'il pouvoit préparer ses amis à lever l'étendard de la révolte.

GUILLAUME le Roux. An. 1087.

Brompton.

Sur cette assurance les conjurés

GUILLAUME le Roux. An. 1087.

IV. Elle manque par l'indolence de Robert.

Anglois se soulevèrent de toutes parts. L'Evêque de Coutances & son neveu Mowbrai s'emparèrent de Bath, de Berkley & de Bristol; Roger Bigod se déclara dans le comté de Norfolk; Hugues de Grandmesnil se rendit maître des plus fortes places de celui de Leicester, & la province de Worcester fut gagnée par Roger de Montgomery, Guillaume, Evêque de Durham, Bernard de Newarck, Roger Lacy, & Ralph Mortimer. Enfin les mesures en faveur de Robert furent si bien prises dans toutes les parties de l'Angleterre, que si elles n'avoient été détruites par son indolence, Guillaume auroit infailliblement été détrôné. Mais le Duc au lieu d'employer son argent à lever des troupes pour soutenir ses partisants, le répandit en folles dépenses & en bienfaits inutiles, retarda son départ, & manqua cette occasion, qu'il ne put retrouver depuis par l'activité de Guillaume, qui étouffa la conspiration avant l'arrivée de son frere.

V. La révolte est totalement dissipée.

Le Roi d'Angleterre, par le conseil de Lanfranc, travailla à se concilier l'affection de ses sujets en les amusant de promesses magnifiques. Il leur

fit entendre qu'il les déchargeroit des péages & des impôts insupportables dont ils étoient accablés, & leur accorderoit toute liberté pour la chasse. Des paroles aussi positives, mais qu'il n'avoit pas intention de remplir, attachèrent fortement les Anglois à ses intérêts ; & même ceux de Londres levèrent une armée de trente mille hommes pour le soutenir. Tous les Prélats & le Clergé, entraînés par Lanfranc, embrassèrent la cause du Roi, & cet Archevêque réussit de même à ramener les principaux des conjurés. Guillaume fut donc en état de mettre en très-peu de temps une escadre en mer, pendant que d'un autre côté il marchoit à la tête de l'armée Angloise contre son oncle Odon, qui s'étoit fortifié à Pevensey, dans l'espérance d'y être secouru par le Duc de Normandie. Le Roi investit la Place, & poussa les attaques avec tant de fureur, qu'après un siège de peu de jours l'Evêque demanda à capituler, craignant qu'elle ne fût emportée d'assaut. On ne voulut entendre à aucune proposition jusqu'à ce qu'il eût entrepris de remettre Guillaume en possession de Rochester, où les

GUILLAUME le Roux. An. 1087.
chefs des conjurés s'étoient retirés ſous la conduite d'Euſtache, Comte de Boulogne. Odon fut conduit à la porte de cette Ville, pour qu'il engageât le Gouverneur à ſe rendre ; mais le Comte qui connut à ſon maintien combien ſon cœur étoit peu d'accord avec ſes paroles, ſe ſaiſit de ſa perſonne & l'arrêta priſonnier, comme un traître à la confédération. Le Roi trompé par l'artifice du Prélat aſſiégea auſſi-tôt la Ville ; mais elle fut défendue avec tant de vigueur qu'il commençoit à déſeſpérer du ſuccès, lorſ-
An. 1088.
qu'une maladie contagieuſe ſe mit dans la Place, & fit tant de ravage dans la garniſon, que les chefs furent obligés de ſe rendre. Ils obtinrent pour toute condition de pouvoir ſe retirer avec leurs chevaux, ſans eſpérance de recouvrer les biens qu'on leur avoit ſaiſis. Odon fut très-bien reçu en Normandie, où il gouverna le Duché comme premier miniſtre de Robert, qui au lieu de s'être tranſporté en Angleterre avec des forces conſidérables, ſuivant le projet de ſon oncle, s'étoit livré dans la ville de Rouen à ſa pareſſe naturelle, & n'avoit envoyé qu'un ſeul vaiſſeau, avec un petit

nombre de soldats, qui furent tous pris ou noyés. Après la réduction de Rochester, le Roi marcha à Durham pour châtier l'Evêque qui étoit entré dans le complot, prit aussi-tôt la Ville, & bannit le Prélat, avec tous ceux qui s'étoient joints à lui.

GUILLAUME le Roux. An. 1088.

Hen. Huting. Rog. de Hoved. Ord. Vital.

VI. Tyrannie de Guillaume.

La pacification de ces troubles affermit le gouvernement de Guillaume le Roux, qui bien loin de remplir ses promesses envers les Anglois, dont la valeur & la fidélité avoient soutenu son trône; se livra au contraire à son naturel despotique, qu'il avoit jusqu'alors été forcé de réprimer; il les chargea des impôts les plus onéreux; & au lieu d'adoucir la rigueur des loix contre la chasse, il en fit publier une nouvelle, qui condamnoit à mort tout homme convaincu d'avoir tué une bête fauve. Il introduisit la coutume de couper le dessous des pieds aux chiens, ou de les mutiler, pour exclure totalement le peuple de cet amusement. Lanfranc, qui vit à regret ces marques de tyrannie & de manque de foi, en fit de vives remontrances au Roi en lui rappellant ses promesses: mais Guillaume fut tellement irrité de cette liberté, que le crédit de l'Arche-

GUILLAUME le Roux. An. 1088.

vêque commença dès-lors à décliner. Il ne survécut pas long-temps à sa disgrace, & mourut peu après, regretté des deux nations comme un Prélat d'un mérite extraordinaire.

G. Malmesb.

VII. Attentat sur la vie de son ministre Ralf Flambard.

Guillaume qui connoissoit tout le crédit de Lanfranc, avoit jusqu'alors mis un frein à la dureté de son caractère, dans la crainte que ce Prélat ne cessât de le soutenir; mais délivré de cet incommode censeur, il s'abandonna à tous ses penchants vicieux, chargea son peuple des impôts les plus onéreux, & opprima de même le clergé. Il fit faire un nouveau dénombrement de toutes les terres & domaines du royaume, & dans tous les endroits où il jugea que le terrier du conquérant les estimoit au-dessous de leur valeur, il augmenta les taxes à proportion. L'auteur & l'exécuteur de ces exactions fut un nommé Ralf Flambard, fils d'un prêtre de Bayeux, qui, en servant la tyrannie & l'avarice du Roi, avoit obtenu la protection & la faveur de ce Prince, avec une place dans son conseil. Il avoit acheté la confiance de Guillaume en méritant la haine & l'aversion du peuple, ce qui fit former un complot contre ses jours.

Gerold homme hardi & entreprenant, attira ce miniſtre dans un vaiſſeau, ſous prétexte de le conduire à la maiſon de Maurice, Evêque de Londres, dont il avoit été chapelain; mais auſſitôt qu'il y fut entré, on leva l'ancre & on gagna la pleine mer. Deux hommes apoſtés pour aſſaſſiner Flambard, étoient prêts d'éxécuter leur deſſein, lorſqu'il s'éleva une furieuſe tempête qui mit le vaiſſeau en danger de périr, ce qui fut regardé dans ces temps de ſuperſtition comme une marque de la protection céleſte ſur le miniſtre. Il profita habilement de la circonſtance; ſéduiſit Gérold par ſon éloquence; lui perſuada de le faire mettre à terre; ſe fit donner des gardes de la garniſon la plus prochaine, & revint en triomphe à Londres, où il reçut de nouvelles preuves de la faveur & de l'affection du Roi. *Ord. Vital.*

VIII. Autre conſpiration infructueuſe contre Guillaume.

Malgré le peu de ſuccès de cette conſpiration contre le miniſtre, pluſieurs prélats & ſeigneurs irrités du gouvernement deſpotique de Guillaume, en formèrent une nouvelle pour ſe délivrer de ſa tyrannie; mais à peine leur projet étoit conçû qu'il fut renverſé par l'activité de Ralf qui gagna

GUILLAUME le Roux. An. 1089.

quelques-uns des principaux conjurés, & fit bannir les autres. Yvon Taillebois, sur le crédit duquel ils avoient principalement compté, fut du nombre de ces derniers.

IX. Il opprime le Clergé.

Il paroît que ce complot étoit une suite du ressentiment du Clergé que Guillaume opprimoit contre toute justice. Pour amasser de nouvelles sommes, il se servit d'un moyen que ses prédécesseurs n'avoient jamais mis en usage. Non seulement il s'emparoit des annates ou premiers fruits des bénéfices vacants, mais il gardoit même ceux de plusieurs années; & après avoir ainsi pillé un diocèse, il le vendoit au plus offrant, sans avoir égard aux mœurs ni à la capacité des sujets. A la mort de Lanfranc il s'appropria pendant quatre années le temporel de son Archevêché, & en fit de même pour le Siège de Lincoln, ainsi que pour tous ceux qui vacquèrent sous son règne, malgré toutes les plaintes que le Clergé portoit au Pape. Il est vrai que la circonstance étoit favorable pour les opprimer impunément. L'Eglise étoit alors divisée par un schisme, & Urbain trop occupé du projet d'une croisade pour entrer dans ces disputes.

Ingulph.

G. Thorn.

GUILLAUME le Roux. An. 1089.

X. Il entre dans les états de son frère Robert.

Autant Guillaume étoit insatiable dans son avarice, autant il étoit implacable dans sa vengeance. Non content d'avoir privé Robert de son droit d'aînesse, il voulut encore lui enlever ce qu'il possédoit dans le Continent. Depuis son projet de monter sur le trône d'Angleterre, il avoit conçu contre lui une haine envenimée dont les liens de la nature ne purent empêcher les effets. Lorsqu'il jugea son gouvernement solidement établi dans son Royaume, il fit des préparatifs pour s'emparer des Etats de son frere, & descendit en Normandie avant qu'il pût même soupçonner son dessein. Trouvant donc tout le pays sans défense, il prit d'emblée St. Valery, Albemarle, & plusieurs autres Places qui ne firent aucune résistance. Dans cette extrémité Robert eut recours au Roi de France, qui marcha aussi-tôt à son secours à la tête d'une armée considérable; mais il ne retira pas l'avantage qu'il espéroit de cette alliance. Guillaume réussit à détacher Philippe des intérêts de son frère, & ce Monarque se retira, laissant Robert plus exposé qu'auparavant aux calamités de la guerre, parce qu'il avoit

GUILLAUME le Roux. An. 1089.

tellement compté ſur le ſecours des François, qu'il n'avoit pris aucune autre meſure pour ſa défenſe. Guillaume continua à s'emparer ſucceſſivement de ſes places, & entra même en une ſecrette négociation avec Conon, gouverneur de Rouen, qui lui promit de le mettre en poſſeſſion de cette Ville. Enfin le Duc étoit ſur le penchant de ſa ruine. Son jeune frère Henri conſentit à employer en ſa faveur les armes qu'il avoit priſes contre lui. Ce jeune Prince irrité de ce que Robert avoit repris le Cotentin qui avoit été donné pour gage de l'argent deſtiné à l'expédition d'Angleterre, & de ce qu'il refuſoit même de payer cette dette, avoit aſſemblé quelques troupes pour ſe faire juſtice. Cependant lorſque le Duc implora ſon aſſiſtance, & fit les promeſſes les plus ſolemnelles de remplir ſes engagements, Henri embraſſa ſa cauſe : entra dans Rouen où il n'étoit pas attendu, fit arrêter Conon qu'on jetta la tête la première du haut d'une tour, & prit poſſeſſion de la ville au nom de Robert. Guillaume, dont la réunion des deux frères déconcertoit les meſures, fit propoſer un accommo-

dement, & la paix fut conclue, sous les conditions que Robert céderoit au Roi le Comté d'Eu, Fescamp, Cherbourg, & toutes les autres places qu'il avoit réduites sur la côte de Normandie; que Guillaume aideroit le Duc à soumettre le Maine qui s'étoit révolté; qu'il rendroit aux Seigneurs Normands leurs biens confisqués en Angleterre; qu'il abandonneroit dans ce royaume quelques fiefs à son frère Robert, & que le survivant des deux parties contractantes hériteroit des états du prédécédé.

GUILLAUME le Roux. An. 1091.

Flor. de VVor. Ord. Vital. G. Malmesb.

XI. Henri est assiégé dans le mont S. Michel par Guillaume & Robert.

Si les articles de cet accommodement furent agréables au Roi & au Duc, ils déplurent beaucoup à Henri, dont les intérêts n'étoient entrés pour rien dans le traité; il voyoit de plus que Robert paroissoit fort éloigné d'acquitter sa parole pour le payement de sa dette. Irrité de cette espèce de mépris, il resolut de se faire justice par les armes, & en conséquence s'empara par surprise du mont S. Michel. Robert, qui ne vouloit pas perdre une place aussi importante, engagea Guillaume à lui donner du secours pour réduire le château situé sur un roc inaccessible, baigné de la mer & que la ma-

GUILLAUME le Roux. An. 1091.

rée entouroit deux fois par jour. Pendant que les deux frères étoient devant cette forteresse dont il n'étoit pas possible de former le siège, mais qu'ils avoient seulement blocquée : Guillaume s'écarta un jour à cheval à quelque distance du camp, & voyant deux cavaliers sortir du château, il suivit les mouvements de son caractère impétueux, & les attaqua avec furie ; mais son cheval ayant été tué du premier choc, il se trouva embarrassé dessous, de façon à ne pouvoir se dégager. Son adversaire leva aussi-tôt le bras pour lui ôter la vie, mais Guillaume s'écriant d'une voix menaçante : » Arrête malheureux, je suis le Roi » d'Angleterre », les deux cavaliers saisis de respect le dégagèrent, & le remontèrent sur un de leurs chevaux. Alors le roi remis en selle : » suis-moi, » (dit-il à son vainqueur) je récom» penserai ta valeur, & tu seras à l'a» venir mon Chevalier. » Cependant le siège tiroit en longueur, & même la place paroissoit imprenable, lorsque Henri réduit à une extrême disette d'eau douce, fit prier Robert de lui en envoyer, & de s'attacher plutôt à le vaincre par les armes que par la soif.

Le Duc naturellement généreux, lui accorda auſſi-tôt ſa demande; permit à la garniſon de prendre autant d'eau qu'elle en auroit beſoin, & envoya un tonneau de vin pour l'uſage de ſon frère. Guillaume n'approuva point cette générosité de Robert, & la taxa même de folie; mais celui-ci lui répondit que la guerre qu'ils avoient avec Henri ne devoit pas détruire les principes de l'affection naturelle, & qu'ils pouvoient encore vivre aſſés longtemps pour avoir beſoin en quelque occaſion du ſecours de leur frère. Enfin le Château ſe rendit après un long ſiège, & Henri ſe retira en Bretagne, où il fut errant environ deux années, abandonné de preſque tous ſes partiſants, & quelquefois même dans une grande diſette de vivres. Ce fut dans le même temps qu'Edgar Atheling, revenu de Paleſtine, eut ordre de quitter la Normandie, avec défenſe d'entrer en Angleterre ſous peine de la vie; ce qui l'obligea de ſe retirer en Ecoſſe, où il fut toujours reçu avec bonté.

GUILLAUME le Roux. An. 1091.

Id. ibid.

XII. Malcolm, Roi d'Ecoſſe, entre dans le Northumberland.

Pendant l'abſence de Guillaume, Malcolm, Roi d'Ecoſſe, fit une irruption en Angleterre, & ravagea le comté de Northumberland, ce qui

GUILLAUME le Roux. An. 1091.

occasionna des plaintes très-vives de la part des provinces septentrionales, qui se trouvoient exposées à ces calamités, pendant que leur Roi étoit hors de ses Etats. Guillaume retourna aussi-tôt avec toutes ses troupes, & engagea Robert à l'accompagner dans cette expédition. Ils marchèrent avec leur armée, & s'avancèrent contre les Ecossois, qui se retirèrent à leur arrivée, & leur cédèrent le terrein jusqu'au lieu nommé Scot-water. Ils y reçurent une députation de Malcolm, qui déclaroit n'avoir autre chose à offrir à Guillaume que la bataille; mais qu'en qualité de Prince de Cumberland, il étoit près de rendre hommage à Robert, fils aîné de Guillaume le Conquérant. On tint un conseil de guerre, où il fut jugé nécessaire de faire des propositions de paix; d'autant que l'armée étoit considérablement diminuée par la maladie, la fatigue & le manque de provisions; que la flote étoit dispersée & presqu'entiérement détruite par la tempête, & que le découragement étoit extrême. Robert passa avec une suite peu nombreuse dans le camp des Ecossois, où il fut très-bien reçu. Malcolm lui

lui dit que cette armée avoit été levée dans le dessein de faire une diversion en sa faveur, lorsqu'il étoit entré en guerre avec Guillaume; mais que les deux frères étant d'accord, le Roi d'Ecosse consentoit à traiter à des conditions raisonnables. Ainsi par la médiation de Robert la paix fut conclue entre l'Angleterre & Malcolm, qui fut maintenu dans la possession du Cumberland dont il rendit hommage, & il lui fut accordé une gratification annuelle de douze marcs d'or. Edgard Atheling, qui avoit accompagné son beau-frère, se réconcilia alors avec Guillaume, qu'il suivit à Londres; mais comme ces deux Princes n'eurent pas lieu d'être contents de leur réception à la cour du Monarque, ils se retirèrent peu de mois après, & repassèrent en Normandie.

GUILLAUME le Roux. An. 1091.

Rog. de Hoved. Brompton.

XIII. Troubles dans le pays de Galles.

Pendant que Guillaume étoit engagé dans l'expédition d'Ecosse, le comté de Glamorgan, dans le pays de Galles, fut conquis par Robert Fitzhamon, Gentilhomme de sa chambre. Ce Seigneur avoit servi Jestyn, Prince de Glamorgan, contre Rees, Roi de Galles, sous des conditions dont ils étoient convenus, & que Jestyn refu-

GUILLAUME le Roux. An. 1091.

ſa de remplir lorſque la guerre fut terminée ; mais Fitzhamon irrité de ſon ingratitude, réſolut de ſe faire juſtice avec ſon épée ; aſſembla ſes amis & ſes partiſants ; attaqua Jeſtyn, le tua dans une bataille, & s'empara de ſon pays.

Chr. Wall.

XIV. Tyrannie & avidité de Guillaume.

Robert retourné dans ſes Etats, trouva que ſon frere Henri s'étoit mis en poſſeſſion de Domfront & de tout le Cotentin ; mais il n'étoit pas en état d'enlever ce pays au jeune Prince, que Guillaume ſoutenoit en ſecret. Car malgré tous les ſervices que Robert venoit de lui rendre dans la guerre d'Ecoſſe, il ne laiſſoit échapper aucune occaſion de débaucher les Seigneurs Normands, & de les engager à fortifier leurs Châteaux, pour ſoutenir ſes deſſeins ambitieux. Pendant qu'il prenoit ainſi ſes meſures pour s'ouvrir la route à la conquête de la Normandie, il étendoit ſon autorité en Angleterre, & inventoit de nouvelles taxes, qui à la vérité rempliſſoient ſes coffres, mais qui attiroient ſur lui la haine & les malédictions de ſes ſujets, tant Normands que Saxons, qu'il pilloit ſans diſtinction.

Ils crurent enfin que le ciel avoit

exaucé leurs prieres, lorſque le Roi fut attaqué d'une maladie dangereuſe à Glocefter. Lui-même s'imaginant ne pas avoir encore long-temps à vivre, donna quelques ſignes de répentir; promit de changer de conduite, & de corriger les défauts de ſon gouvernement s'il avoit le bonheur de recouvrer la ſanté. Les Evêques de ſa ſuite ne négligèrent point cette occaſion précieuſe de l'exhorter à remplir les bénéfices vacants; & il fut tellement frappé de la crainte de la mort, qu'il leur accorda auſſi-tôt ce qu'ils demandoient. Robert Bloet, un de ſes conſeillers, fut promu à l'évêché de Lincoln, & le ſiège de Cantorbery fut donné à Anſelme, Abbé du Bec en Normandie, qui ſe trouva par hazard à la cour d'Angleterre. Il eut beaucoup de peine à accepter cette dignité ſous un Prince auſſi deſpotique, & ne conſentit à être conſacré qu'après la promeſſe ſolemnelle que lui fit le Roi de rendre tout ce qu'il avoit uſurpé ſur l'Egliſe de Cantorbery depuis la mort de Lanfranc.

GUILLAUME le Roux. An. 1091.

XV. Il tombe malade & marque du repentir.

Mais à peine Guillaume eut recouvré la ſanté, que ſous différents prétextes il différa de faire ſatisfaction à

XVI. Il recouvre la ſanté, & opprime encore plus ſes ſujets.

GUILLAUME le Roux. An. 1091.

l'archevêque, & enfin refusa ouvertement de rendre des terres qu'il avoit aliénées à différentes personnes; au contraire il voulut engager Anselme à confirmer ces concessions. Le prélat ne crut pas pouvoir se prêter à une condescendance contraire aux intérêts de son Eglise, & incompatible avec la dignité de son caractère; ensorte que ce refus mutuel fut la source d'une dispute qui causa de grands troubles en Angleterre. Tous les projets de réforme que Guillaume avoit formés pendant sa maladie furent absolument oubliés à sa convalescence. Les prisonniers qu'il avoit fait mettre en liberté furent renvoyés dans les prisons; il reprit ses premières débauches, s'y livra avec une nouvelle fureur, & son gouvernement ne fut plus que l'exercice de la puissance la plus despotique, qui se portoit à tous les excès de violence & d'extorsion. La justice fut bannie des tribunaux qu'on remplit de juges corrompus & d'ames venales, dont le seul but étoit de s'enrichir des dépouilles des peuples. Il sembloit que tous les gouverneurs & les personnes en place ne jouissoient de l'autorité que pour piller, & non pour proté-

ger les ſujets. Les deniers publics reſtoient entre les mains de ceux qui les recevoient; tous les honneurs & les récompenſes étoient accordées aux paraſites, aux délateurs, & aux miniſtres des plaiſirs honteux du Roi; enfin perſonne ne pouvoit eſpérer d'obtenir ſa faveur s'il ne renonçoit à l'honneur, à la conſcience & à l'humanité. Un grand nombre d'Anglois réſolurent d'abandonner leur pays natal, accablé par la tyrannie, la débauche & la corruption; mais cette triſte reſſource leur fut encore ôtée par un édit qui défendit aux ſujets de ſortir du royaume ſans la permiſſion du Roi.

GUILLAUME le Roux. An. 1091.

Huntingdon. Knyghton. Brompton. Brady.

XVII. Son inſolence & ſon injuſtice envers Malcolm.

L'inſolence & la perfidie de Guillaume ſe faiſoient ſentir à tous ceux qui avoient quelques affaires avec lui, ſoit comme amis, ſoit comme ennemis. Lorſque Malcolm envoya des ambaſſadeurs pour demander l'exécution du dernier traité touchant les terres du Cumberland qui lui avoient été cédées, il exigea que le Roi d'Ecoſſe vint à ſa cour de Gloceſter, promettant qu'il lui rendroit juſtice. Malcolm n'en fit point difficulté, mais il y fut reçû de la manière la plus impérieuſe par Guillaume, qui lui dit que cette

GUILLAUME le Roux. An. 1091.

affaire devoit étre remise à la décision des Pairs d'Angleterre. L'Ecossois rejetta cette proposition avec mépris, demandant à son tour qu'elle fut terminée par la noblesse des deux royaumes assemblée sur les frontières suivant l'ancien usage. Guillaume ne voulut point accorder une demande aussi juste, le traité fut rompu & Malcolm retourna dans son pays, excessivement irrité des indignités qu'il avoit souffertes.

XVIII. Le Roi d'Ecosse assiège Alnwich, & est tué par trahison.

Il assembla aussi-tôt une armée, & entra dans le Northumberland qu'il ravagea jusqu'à Alnwick, dont il poussa le siège avec vigueur & réduisit bientôt la place à l'extrémité. Alors le Gouverneur nommé Morel demanda à capituler, présenta les clefs an Roi à la pointe d'une épée, la lui enfonça dans l'œil, le tua sur la place, & fit tuer en même temps son fils Edouard. A l'instant un corps de troupes disposées à dessein sortit sur l'armée Ecossoise, qui, surprise dans un temps où elle croyoit toutes les hostilités cessées, & plongée dans la consternation par le meurtre du Roi & de son fils, prit la fuite dans le plus grand désordre, & fut poursuivie avec un carnage horri-

An. 1093.

ble. Deux payſans emportèrent dans une charette le corps du Roi à Tinmouth où il fut enterré ; mais depuis on le tranſporta à Dumfermling, & il fut mis dans l'Egliſe qu'il y avoit fondée. La Reine d'Ecoſſe nommée Marguerite fut tellement frappée de ſa mort, qu'elle ne lui ſurvêcut que trois jours. Malcolm fut univerſellement regretté, non-ſeulement de ſes ſujets, mais même des Anglois chés leſquels il laiſſa pluſieurs monuments de ſa libéralité & de ſa dévotion, principalement la cathédrale de Durham qu'il avoit fait élever à ſes frais. Le plus grand courage & la vertu la moins commune étoient réunis dans ce Prince ſans aucun mélange de vices ni de foibleſſes ; & tous les Anglois qui s'étoient mis à couvert dans ſon royaume contre la tyrannie des deux Guillaumes, trouvèrent toujours en lui un généreux bienfaiteur *.

GUILLAUME le Roux. An. 1093.

Huntingd. G. Malmesb. Buchanan. Fordun.

Quoique ce Prince laiſſât pluſieurs enfants, ſon frère Donald s'empara du

* On prétend qu'un des Officiers de ce Roi d'Ecoſſe fut honoré par ce Monarque du titre de *Stuart* ou Gouverneur général de toute l'Ecoſſe, & que c'eſt de lui que deſcend l'illuſtre famille qui a régné depuis ſur ce royaume & ſur celui d'Angleterre.

GUILLAUME le Roux. An. 1093.

XIX. Son frère Donald usurpe le trône d'Ecosse, mais il est déposé par Duncan, à la tête d'une armée Angloise.

trône, & chassa tous les Anglois que son prédécesseur traitoit si favorablement, entr'autres Edgar Atheling qui se retira en Angleterre avec ses neveux fils de Malcolm. Les premiers soins de Donald furent d'assembler une armée pour venger la mort de son frère, & dès le commencement de l'Eté il fit une irruption en Angleterre où il ravagea le pays par le fer & par le feu. Guillaume instruit de cette excursion, envoya contre lui Duncan fils naturel du dernier Roi qui s'étoit retiré en Angleterre, & avoit été armé Chevalier par Robert, duc de Normandie. A son approche Donald se retira en Ecosse, mais on le poursuivit de si près qu'il fut forcé d'accepter la bataille, quoique très-inférieur en nombre. Il fut mis en déroute & obligé pour sauver sa vie de se retirer dans les isles les plus occidentales. Cette victoire plaça Duncan sur le trône, du consentement des peuples; mais comme il prit une garde composée d'Anglois, cette partialité pour les étrangers irrita tellement les Ecossois qu'ils la surprirent & la pasèrent au fil de l'épée. Duncan qui crut que cette conspiration étoit contre sa person-

ne, prit la fuite avec précipitation; mais ses sujets le rappellèrent, & le remirent sur le trône, avec la condition de n'introduire à l'avenir aucuns étrangers en Ecosse. Ce Prince fut tué quelque temps après par Malpeit comte de Merns, poussé par Donald qui reprit les rênes du gouvernement.

GUILLAUME le Roux. An. 1093.

Fordun.

XX. Guillaume entre en Normandie.

Guillaume, que la mort de Malcolm délivroit d'un ennemi puissant & dangereux, ne songea plus qu'à envahir les Etats de son frère Robert. Ennuyé des frivoles excuses du Monarque qui éludoit toujours l'éxécution du traité, le duc lui envoya des ambassadeurs, pour en demander l'accomplissement sans délai, ou lui déclarer la guerre comme à un Prince parjure, s'il refusoit plus long-temps de lui faire satisfaction. Guillaume au lieu de répondre à une demande aussi précise, la rejetta avec mépris, & conduisit une armée nombreuse en Normandie. Cependant pour donner quelque prétexte aux hostilités, il proposa une entrevue à Robert, & lui fit quelques propositions que celui-ci jugea trop peu convenables pour les accepter. On ouvrit une seconde conférence en présence de tous les Barons qui avoient été té-

GUILLAUME le Roux. An. 1093.

moins du traité, & en avoient juré la garantie. Elle fut aussi infructueuse que la première, parce que Guillaume n'avoit pas traversé la mer dans le dessein de parvenir à un accommodement, mais plutôt pour faire la conquête du duché. Il commença donc les hostilités, prit plusieurs places & se flattoit déja de l'espérance d'unir bientôt la Normandie à ses Etats. Cependant le Roi de France qui ne vouloit pas d'un voisin aussi dangereux, marcha au secours de Robert avec une armée, ce qui fit d'abord changer de face aux affaires. Ils reprirent toutes les villes & les châteaux où Guillaume

An. 1094.

avoit déja mis des garnisons, & ce Prince fut tellement allarmé de leurs progrès qu'il écrivit sans perdre de temps en Angleterre pour faire venir un renfort de vingt mille hommes.

XXI. Il donne une somme considérable au roi de France, pour le détacher des intérêts de son frère.

Le Roi d'Angleterre qui connoissoit les dispositions de Philippe, résolut de l'attaquer avec d'autres armes auxquelles il savoit qu'il ne pourroit résister. Lorsque les nouvelles levées furent assemblées au lieu du rendés-vous sur les côtes, Ralf Flambard par les ordres du Roi enleva à chaque soldat les dix Shellings qu'il avoit reçûs

GUILLAUME le Roux. An. 1094.

pour sa nourriture, & renvoya toutes ces troupes *. Philippe & Robert s'étoient déja avancés jusqu'à Longueville, marchant vers la ville d'Eu, dont ils vouloient faire le siège ; mais Guillaume à qui cet argent fut remis, l'employa si à propos, que l'armée Françoise fut en peu de temps séparée. Il ne se passa plus aucun événement important pendant le reste de cette guerre ; & Guillaume fut même obligé de l'abandonner par les nouvelles qu'il reçut d'un soulévement dans le pays de Galles, & d'une conspiration formée contre lui en Angleterre.

Flor. VVig. Hoveden. Brompton. Hunting.

XXII. Soulèvement des Gallois contre les garnisons Normandes.

Nous avons déja rapporté que Robert Fitzhamon, comte de Glocester, après avoir tué l'ingrat Gestyn s'étoit rendu maître du comté de Glamorgan ; mais dans le même temps Roger com-

* M. Rapin Thoiras rapporte ce fait différemment, & dit que pour avoir cet argent, on avoit fait une levée de vingt mille hommes, tous gens aisés, & qui étoient les moins en état de quitter leurs familles : mais que lorsqu'ils furent prêts à partir, le grand Trésorier leur dit, que chacun pouvoit retourner chez soi, moyennant dix shellings. Ce récit est plus vraisemblable ; cependant Simon Dunelm, cité par M. Thoiras, raconte le fait tel qu'on le trouve dans M. Smollett.

GUILLAUME le Roux. An. 1094.

te de Shrewsbury réduisit la ville de Montgomery, & son fils Arnulph à qui le Roi avoit accordé le comté de Pembrok, en prit possession, & fit bâtir les forts de Pembrok, Cardigan & plusieurs autres pour se soutenir dans cette province. Cependant les Gallois désespérés de ces attentats sur leur liberté, tombèrent de toutes parts sur ces seigneurs; chassèrent les Normands de toutes leurs places, excepté de Pembrok qu'ils ne purent réduire; prirent Montgomery; passèrent la garnison au fil de l'épée; se répandirent dans les comtés de Chester, Salop & Héreford, brûlèrent & ravagèrent tout le pays, & massacrèrent les habitants sans distinction d'age ni de sexe.

Provel. Chr. Hemingford.

XXIII. Révolte de Robert Mowbrai.

Ces dévastations firent sortir Guillaume de la Normandie, & marchant à grandes journées dans le pays de Galles, il commença par reprendre le château de Montgomery. Les Gallois qui ne voulurent pas courir les risques d'une bataille, se retirèrent dans leurs bois & dans leurs montagnes, d'où ils se jettoient sur les troupes qu'ils pouvoient surprendre & les passoient au fil de l'épée, ce qui obligea le Roi de quitter leur pays après beaucoup de

pertes. Il retourna une seconde fois avec aussi peu de succès, & voyant enfin qu'il ne pouvoit les soumettre par les opérations d'une guerre reglée, il établit des corps de garde sur leurs frontières pour les harceler, & réprima leurs excursions par de forts châteaux. Il est vrai qu'il renonça à cette seconde expédition sur les nouvelles qu'il reçut de la révolte de Robert Mowbray qui après avoir remporté une victoire considérable avec ses propres forces sur les Ecossois à Alnwick, jugea que le Roi ne lui accorderoit jamais une récompense proportionnée à cet important service. En effet Guillaume à qui la reconnoissance & la libéralité étoient des vertus inconnues, eut peu d'égards pour un homme d'un aussi grand mérite; & Mowbray résolut de tirer vengeance de son ingratitude en chassant ce Prince du trône pour y faire monter Etienne comte d'Albemarle, neveu du conquérant. Il engagea dans son entreprise un grand nombre de seigneurs mécontents, & ils prirent leurs mesures avec tant de secret, que le Roi n'en apprit la nouvelle que pendant son expédition du pays de Galles.

GUILLAUME le Roux. An. 1094.

Il changea auſſi-tôt d'objet, & dirigea ſa marche contre Mowbray, qui avoit fortifié le Château de Bamburg.

XXIV. Ce Seigneur eſt aſſiégé, pris & condamné à une priſon perpétuelle.

Le Roi ſeroit tombé en route dans une embuſcade des révoltés, ſi Richard Tumbridge, qui étoit du complot, ne ſe fût repenti, & ne l'eût averti du danger qu'il couroit. Arrivé à Bamburg, il jugea que la ſituation de cette Place la rendoit imprenable, & changeant le ſiège en blocus, Il éleva une fortereſſe, nommée Mauvoiſin, aſſez proche de la Ville pour empêcher l'entrée de toutes les munitions qu'on auroit voulu faire paſſer aux aſſiégés, y mit une forte garniſon, & ſe retira avec le reſte de ſon armée. Pendant ce blocus Robert forma le projet de ſurprendre Newcaſtle; mais ſes mouvements furent éclairés de ſi près par les troupes de Mauvoiſin, qu'au lieu de réuſſir il fut forcé de ſe ſauver dans le monaſtère de S. Oſwin à Tinmouth, où lui & ſes Officiers furent pris après une réſiſtance déſeſpérée. Morel, ſon parent & ſon confident, continua à défendre Bamburg juſqu'à ce que Robert fût conduit devant la porte de la Ville, d'où il fit dire par un hérault au Gouverneur & à la Comteſſe de Mow-

bray, qui étoit dans la Place, qu'on alloit lui arracher les yeux s'ils ne se rendoient à l'instant : ils furent donc obligés de se soumettre aussi-tôt ; & Robert fut condamné à une prison perpétuelle. Morel sauva sa vie en découvrant toute la conspiration ; & l'on punit avec une sévérité excessive un grand nombre de malheureux. Hughes, Comte de Shrewsbury obtint son pardon par une somme de trois mille livres. Odon fut emprisonné & privé de toutes ses terres. Les biens de Roger de Lacy, qui trouva moyen de s'échapper & de passer en France, furent confisqués & donnés au Comte d'Eu, son frère, qui étoit resté fidèle au Roi, & qui fut cependant accusé quelque temps après par Geoffroy Barnard d'être du nombre des complices. On ne put fournir de preuves suffisantes contre lui, & il offrit de prouver son innocence par un combat singulier, usage que les François & les Lombards avoient apporté en Angleterre depuis la conquête. Le champ fut préparé à Salisbury ; on nomma des juges, & le duel eut lieu le jour marqué. Mais le Comte fut vaincu, déclaré coupable, & en conséquence

G. Malmesb.

GUILLAUME le Roux. An. 1095.

puni par la perte de ses yeux & par la mutilation honteuse. Son parent, Guillaume de Aldery, fut condamné à être pendu; mais arrivé au lieu de l'éxécution, il protesta sur l'espérance qu'il avoit en la miséricorde de Dieu, qu'il étoit entiérement innocent du crime dont on l'accusoit; & en effet la plus grande partie de la nation jugea qu'il n'en étoit pas coupable.

Ord. Vital.

XXV. Différends entre Guillaume & Anselme, Archevêque de Cantorbery.

Cette conspiration étoit à peine étouffée que Guillaume se trouva embarrassé dans une fâcheuse dispute avec Anselme, Archevêque de Cantorbery, Prélat d'un caractère haut & trop scrupuleusement attaché aux immunités & aux prérogatives de l'Eglise. * Il avoit reconnu Urbain II. pour Pape légi-

* Suivant les Auteurs contemporains, le caractère de S. Anselme étoit bien différent de celui que M. Smollett lui donne: car suivant Malmesbury, il étoit si humble que s'étant mis volontairement, quoiqu'Archevêque, sous l'obéissance du Moine Eadmer, il ne faisoit rien sans sa permission. A l'égard de la persécution qu'il souffrit de la part de Guillaume, ce saint Prélat doit être loué du zèle qu'il montra contre la simonie, & de sa fermeté à soutenir les droits légitimes de son Eglise: mais il faut convenir aussi qu'il se trouva dans des circonstances fâcheuses au sujet des investitures. Cette dispute, qui a

time, quoiqu'il fut que le Roi inclinoit pour Clément, & que par une loi publiée sous le régne précédent, il fut défendu à toutes personnes de reconnoître aucun Pape sans le consentement du Prince. * Anselme prétendoit que le Roi n'avoit point de droit sur les affaires ecclésiastiques; mais Guillaume bien loin de souscrire à cette doctrine, lui fit éprouver de si fâcheux traitements, qu'il demanda la permission de se retirer à Rome. Elle lui fut d'abord refusée, mais on la lui accorda ensuite. Cependant Guillaume, voulant mortifier le Prélat, envoya un Officier pour visiter son bagage sur le vaisseau, & saisir tout son

causé tant de troubles dans l'Eglise, n'étoit pas encore décidée; & ce qui seroit aujourd'hui une révolte contre son Souverain, étoit alors regardé comme la défense d'une juste cause. Au reste, respectons la mémoire de ceux dont l'Eglise a canonisé les vertus; mais souvenons-nous qu'elle ne nous propose pas toutes leurs actions à imiter.

* On ne pouvoit rien imputer à S. Anselme au sujet de cette ordonnance, puisqu'il avoit reçu le Pallium de la part d'Urbain avec le consentement du Roi, & que le Monarque avoit ordonné de le reconnoître pour Pape légitime dans toute l'Angleterre. *Eadmer. Fleuri, Liv. LXIV.*

GUILLAUME le Roux. An. 1095.

argent, sous prétexte de la loi qui en défendoit l'exportation. Aussi-tôt qu'Anselme fut parti, le Roi s'empara du temporel de son Siège, qu'il garda toute sa vie, pendant que le Prélat excessivement irrité employa tout son crédit auprès du Pape pour brouiller Guillaume avec ses sujets; mais comme il vit qu'Urbain ne vouloit point entrer dans cette querelle, il se retira dans un monastère, où il resta jusqu'à la mort de Guillaume.

Sim. Dunelm. Huntingdon. Hoveden.

XXVI. Robert de Normandie engage ses Etats à son frère Guillaume, & part pour la Palestine.

Les vues du souverain Pontife étoient trop tournées du côté de la croisade pour s'occuper de disputes aussi peu intéressantes. Le projet romanesque de retirer la Terre-Sainte des mains des Sarrasins lui avoit été suggéré par un moine fanatique, connu sous le nom de Pierre l'Hermite. * Le Pape avoit prêché pour cette expédition dans le Concile de Clermont, ex-

* J'ai déja prévenu plus d'une fois que si la fidélité de la traduction m'oblige à employer les propres termes de mon Auteur, cette éxactitude ne doit pas être regardée comme une approbation de sa façon de penser. Je sai qu'en jugeant des Croisades par leur peu de succès, il auroit peut-être été plus avantageux pour les Chrétiens qu'elles n'eussent jamais été entreprises. Mais des

hortant toutes les nations à s'engager dans cette ſainte entrepriſe. Un nombre infini de Princes & de Seigneurs avoient pris la croix rouge qui ſe portoit ſur l'épaule comme un gage de leur promeſſe. De ce nombre fut Robert, Duc de Normandie, animé par l'ambition de ſe diſtinguer dans une expédition qui attiroit les regards de

événements malheureux, ſuite funeſte du peu d'union qui régnoit entre les Chefs, peuvent-ils autoriſer M. Smollett à donner le nom de Romaneſque à un projet auſſi louable que celui de délivrer les Chrétiens du joug des Infidèles, ſous lequel ils gémiſſoient? Bien loin donc que Pierre l'Hermite doive être traité comme un fanatique, je penſe qu'il mérite par la pureté de ſes vues & l'ardeur de ſon zèle, d'être regardé avec vénération. J'engage le Lecteur à ne point ſe laiſſer prévenir par les déclamations qu'on a faites contre les Croiſades, & à lire ſans partialité ce que Guillaume de Tyr, auteur contemporain, en rapporte. Il verra par le diſcours du Pape au Concile de Clermont, tenu en 1095, toute l'injuſtice de ceux qui regardent les Croiſades comme l'aſſociation d'une multitude de gens en droit de commettre toutes ſortes de crimes, avec la perſuaſion qu'ils ſeroient effacés dans ces expéditions; puiſqu'Urbain ne promet le pardon des péchés qu'à ceux qui y mourront en vraie pénitence. On peut voir ſur le même ſujet *M. l'Abbé Fleuri, Hiſt. Eccléſiaſt. T. XIII. L. LXIV.*

GUILLAUME le Roux. An. 1095.

toute l'Europe. Il manquoit d'argent pour les dépenses nécessaires, & eut recours à son frère Guillaume, auquel il demanda dix mille marcs d'or à emprunter, sous la promesse de lui engager tout son duché pour cette somme. Le Roi écouta favorablement cette proposition; mais son Royaume étant épuisé par les exactions précédentes, il imagina un autre expédient qui lui réussit suivant ses vues: il proposa à tous ses sujets, tant ecclésiastiques que séculiers, de leur faire un emprunt; & comme la façon dont il le demanda ressembloit plutôt à un ordre, ils y obéirent tous, mais ce ne fut pas sans murmures. Le menu peuple qui gémissoit dans la pauvreté fut forcé de trouver ce qu'on exigeoit de lui, & plusieurs ecclésiastiques, sous prétexte de leur indigence, fondirent la vaisselle de leurs Eglises & de leurs Monastères. Lorsque Guillaume eut ainsi amassé toute la somme, il passa en Normandie, dont il prit possession pour cinq ans, suivant son accord avec son frère, qui avec cet argent partit pour l'Asie Mineure, fut présent à la réduction de Nice, d'Antioche & de Jérusalem, & signala sa valeur, sa conduite

Hoved.

& son expérience dans l'art de la guerre au-dessus de tous les Princes qui concoururent à cette expédition.

GUILLAUME le Roux. An. 1095.

XXVII. Expédition infructueuse de Guillaume dans le pays de Galles. Il donne des forces suffisantes à Edgar Atheling pour établir son neveu sur le trône d'Ecosse.

Aussi-tôt que le Duc fut parti, Guillaume, comme engagiste de la Normandie, demanda au Roi de France la partie Françoise du Vexin, qu'il prétendoit être une dépendance de ce duché. Le refus de Philippe fut le signal d'une guerre qui n'eut rien de remarquable, & se termina promptement par un Traité. Guillaume de retour en Angleterre fit une nouvelle tentative sur le pays de Galles, dans le dessein d'exterminer tous les mâles de cette nation; mais il fut encore repoussé, & obligé de renoncer à cette entreprise. L'expédition suivante fut honorable au Monarque, quoiqu'il n'agît pas par lui-même; il permit à Edgar Atheling de lever un corps de troupes pour rétablir son neveu sur le trône d'Ecosse. Ce Royaume avoit été usurpé par Donald Bane, frère de Malcolm, & par conséquent oncle du jeune Edgar, héritier légitime; mais ce jeune guerrier avec son armée d'Anglois défit l'usurpateur & prit possession de la couronne, du consentement unanime de toute la nation Ecossoise.

An. 1096.

GUILLAUME le Roux. An. 1096.

XXVIII. Les Comtes de Chester & de Shrewsbury ravagent le pays de Galles & pénétrent dans l'Isle d'Anglesey.

Guillaume fut obligé ensuite de retourner en Normandie, & d'assiéger la capitale du Maine, qui s'étoit révoltée. Les Gallois furent exposés pendant son absence à une terrible calamité, par la trahison d'un de leurs Seigneurs, nommé Owen, beau-frère de Griffith & de Cadogan, Rois de Galles. Ce Seigneur irrité contre ces Princes, invita les Comtes de Chester & de Shrewsbury à entrer dans le pays, qu'ils ravagèrent avec une barbarie incroyable. Les deux Rois qui n'avoient fait aucuns préparatifs contre une attaque aussi imprévue, furent obligés de se retirer en Irlande; & leur départ laissant leurs états sans défense, les Anglois pénétrèrent dans l'Isle d'Anglesey, où ils mirent tout à feu & à sang. Pendant qu'ils commettoient ces cruautés, Magnus, Roi de Norvége, qui s'étoit rendu maître de l'Isle de

An. 1097.

Man, résolut de descendre dans celle d'Anglesey; mais les Anglois se présentèrent sur le rivage & lui livrèrent une bataille, dans laquelle le Comte de Shrewsbury fut tué, & ses troupes mises en déroute, ce qui rendit les Norvégiens maîtres de la côte; cependant comme ils n'y trouvèrent point

Polyd. Virg. Brompton.

de butin ; ils se rembarquèrent & partirent aussi-tôt.

GUILLAUME le Roux. An. 1097.

L'Angleterre fut ensuite affligée d'une famine d'autant plus insupportable que Guillaume prit le même temps pour imposer des taxes exorbitantes sur le peuple, afin de fournir aux frais des ouvrages publics qu'il auroit dû remettre à un temps plus favorable. Il donna ses ordres pour rebâtir le pont de Londres emporté par les torrents ; environner la Tour d'une forte muraille, & construire la salle de Westminster qu'il affecta de mépriser à son retour de Normandie, la traitant de petite chambre à coucher, quoiqu'elle fût déjà la plus grande salle qu'il y eût en Europe. Pendant son séjour dans le continent il fit de vains efforts pour recouvrer le Maine par les armes sur Hélie de la Fleche qui s'en étoit emparé sous prétexte d'un arrangement qu'il disoit avoir fait avec Robert avant son départ pour la Palestine. Les Manceaux se déclarèrent pour ce Seigneur, & gardèrent si bien les passages que Guillaume ne put entrer dans le pays, & qu'une partie de la campagne se passa à faire des courses de part & d'autre, jusqu'à ce que

XXIX. Guillaume fait bâtir la salle de Westminster.

XXX. Révolte du Maine.

GUILLAUME le Roux. An. 1097.

Robert Bélesme, l'un des Généraux de Guillaume, eut le bonheur de se saisir d'Hélie dans une embuscade. Le Roi envoya cet Officier remuant à Rouen, leva une armée considérable de Bretons, de Flamands, de Bourguignons, de Normands & d'Anglois, espérant réduire sans opposition cette province : mais il trouva un redoutable antagoniste en la personne de Foulques Réchen, Comte d'Anjou, dont relevoit le comté d'Hélie. Guillaume fut obligé d'avoir recours à un expédient qui lui avoit déjà réussi en plusieurs occasions. Ce fut de conclure un traité de paix, qui le remit en possession du Maine, sous la condition de rendre la liberté à Hélie & à tous les autres prisonniers. La ville du Mans se soumit aussi-tôt à Guillaume, & toute la noblesse de cette province lui prêta serment de fidélité : Hélie même lui offrit ses services ; & le Roi étoit d'abord porté à s'attacher un guerrier si actif ; mais il en fut détourné par Robert, Comte de Melun, dont il suivoit particuliérement les avis, & qui peut-être avoit quelque jalousie des talents d'Hélie. Ce Seigneur voyant ses offres rejettées, dit à Guillaume

à Guillaume que puisqu'il ne pouvoit lui rendre aucun service, il espéroit n'être point blâmé d'essayer à reprendre ce qu'il avoit perdu. Le Roi répondit qu'il en agiroit comme il le jugeroit à propos, & lui donna un sauf-conduit pour la Flêche, qu'il fortifia aussi-tôt. Cependant il ne fit aucun acte d'hostilité tant que Guillaume resta en Normandie; mais dabord qu'il fut retourné en Angleterre, Hélie saisit la premiere occasion de recommencer la guerre.

XXXI. Hélie surprend la ville du Mans. Guillaume traverse la Manche pendant une tempête.

Il commença par s'assurer de la bonne volonté des Manceaux, parut ensuite avec quelques troupes devant le Mans, & provoqua la garnison Normande à faire une sortie. Elle fut mise en déroute; & les troupes d'Hélie entrant avec les fuyards dans la ville, les habitants le reçurent avec les plus grandes acclamations. Le château n'étant pas encore rendu, Robert de Belesme dépêcha aussi-tôt un courier pour rendre compte de cette surprise à Guillaume, qui chassoit alors dans la Forêt-Neuve : il n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, que criant à haute voix : « Qui m'aime me » suive », il gagna le rivage du côté

An. 1099.

GUILLAUME le Roux. An. 1099.

de Darmouth, où il trouva un vaisseau prêt à mettre à la voile. Comme le vent étoit très-violent, le pilote ne pouvoit se résoudre à lever l'ancre, mais il y fut contraint par Guillaume, qui l'encouragea en l'assurant qu'on n'avoit jamais entendu dire qu'un Roi eût été noyé. Le lendemain il arriva à Barfleur d'où il s'avança à Bonneville, y assembla ses troupes, & marcha avec tant de diligence au secours de la garnison du Mans, qu'Hélie fut obligé de lever le siège, & de se retirer au château du Loir. Guillaume investit une petite place qu'il espéroit prendre d'assaut; * mais il reçut un coup de pierre si violent, qu'il fut près d'en perdre la vie; ce qui lui fit abandonner cette entreprise, & se contentant de ravager le pays, il retourna en Angleterre.

Ord. Vital. Chron. Sax.

XXXII. Prise de Jérusalem par les Croisés.

Vers le même temps les Croisés prirent la ville de Jérusalem, où ils commirent de grandes cruautés. Décidés à l'ériger en royaume, ils offrirent la couronne à Robert, Duc de

* L'Auteur la nomme *Majol*, d'après Orderic Vital qui lui donne le nom de *Majetum.* Je pense que ce peut être *le Mai* qui est à présent un gros bourg en Anjou.

Normandie qui ne la voulut point accepter. Ils la donnèrent à Godefroy Comte de Bouillon, dont la valeur & la conduite avoient beaucoup contribüé au succès de cette entreprise. Guillaume, Duc de Guyenne, animé par l'éxemple de tant de grands Princes, & par la gloire qu'ils avoient déja acquise, résolut de prendre la Croix, & de conduire un renfort considérable de Chrétiens à la Terre sainte; mais comme il ne pouvoit éxécuter ce dessein sans faire des dépenses beaucoup plus fortes que ses revenus ne le lui permettoient, il eut recours au Roi d'Angleterre, qui convint de lui avancer une somme d'argent aux mêmes conditions qu'il en avoit prêté à son frère Robert. Guillaume en avoit déja levé la plus forte partie, & se disposoit à passer la mer pour prendre possession des états engagés, lorsque son voyage fut rompu par un accident plus agréable que fâcheux pour ses sujets.

GUILLAUME le Roux. An. 1099.

XXXIII. Guillaume tué par accident dans la Forêt-Neuve.

Un jour qu'il montoit à cheval pour prendre le divertissement de la chasse dans la Forêt-Neuve, on dit qu'il fut arrêté par un Moine, qui le pria de retourner, à cause d'un rêve

GUILLAUME le Roux. An. 1099.

que le Religieux avoit fait, qui sembloit présager la mort de sa majesté. Guillaume souriant de cette superstition, ordonna de le récompenser de son zèle, & lui souhaita pour l'avenir des songes plus favorables. Le Roi avoit avec lui Walter Tyrrel, Chevalier François, fameux par son adresse à tirer de l'arc, qui l'accompagnoit toujours dans ses chasses, & auquel il avoit le même jour donné deux arcs de sa propre main. Vers le soleil couchant ils se trouvèrent séparés du reste des chasseurs, & le Roi ayant mis pied à terre pour attendre sa suite, un cerf vint à passer que le Monarque tira & blessa. L'animal ne tomba pas aussi-tôt, & le Roi se mit à le poursuivre, dans l'espérance de le voir aux abois : il avoit le soleil en face, & porta sa main devant ses yeux pour regarder de loin le cerf blessé ; mais un autre s'élançant d'un fort, Tyrrel lui tira une flèche qui renvoyée ou par un arbre, ou par le bois de la bête, frappa Guillaume droit au cœur. Ce Monarque tomba

An. 1100.

mort à l'instant ; mais l'auteur innocent de ce meurtre, effrayé d'un accident aussi funeste, piqua aussi-tôt vers

GUILLAUME le Roux. An. 1100.

le rivage, où trouvant un vaisseau prêt, il se fit passer au continent. Le corps de Guillaume fut rencontré par quelques paysans qui passoient dans la forêt; ils le mirent croisé sur un cheval & l'emportèrent à Winchester, où le lendemain il fut enterré sans cérémonie sous la tour de la Cathédrale, & même avec peu de décence, puisqu'aucun de ses courtisans n'assista à ses funérailles, & qu'il ne fut regreté de personne.

Malmesb. Brompton. Contin. Ingulph.

XXXIV. Son caractère.

Ainsi mourut Guillaume surnommé le Roux, à cause de la couleur de ses cheveux. Il avoit vêcu quarante-quatre ans dont il en avoit régné plus de treize; ou plutôt il les avoit passés à opprimer son peuple par toutes sortes de tyrannies & d'injustices. Il manquoit également de connoissances, de principes & d'humanité. Fier, emporté, brutal & ingrat, il se mocquoit de la Religion & étoit le fléau du Clergé; vain, glorieux, grand parleur, faisant des éxactions outrées pour subvenir à ses prodigalités & à ses débauches; haïssant les Anglois, à la faveur & à la fidélité desquels il devoit sa couronne, lorsque les Normands avoient voulu l'exclure du

GUILLAUME le Roux. An. 1100.

trône ; au lieu de les récompenser de leur attachement, il n'avoit négligé aucune occasion de les réduire en esclavage. Il en avoit fait emprisonner une fois cinquante, tous des meilleures familles du royaume, sous prétexte d'avoir tué une bête fauve ; ensorte qu'ils furent obligés d'acheter leur liberté en abandonnant tous leurs biens, quoiqu'ils eussent subi l'épreuve du fer chaud. Il vivoit dans un commerce scandaleux avec des prostituées, marquant ouvertement son mépris du mariage. Il ne laissa point d'enfants légitimes ; & la couronne passa à son frère Henri, qui tourna toutes ses vues du côté de la succession, & apporta très-peu d'attention aux funérailles de son prédécesseur (*a*).

Eadmer.

(*a*) Lorsque Guillaume mourut, il étoit en possession de l'Archevêché de Cantorbery, des Evêchés de Winchester & de Salisbury ; de douze riches Abbayes, & d'un grand nombre de moindres bénéfices, qu'il avoit laissé vacants pour en appliquer les revenus à son profit ; aussi n'est-il pas étonnant que les Moines ne lui ayent pas prodigué les éloges. Ils en parlent comme d'un ennemi de Dieu & des hommes : ils rapportent qu'un jour voyant passer quelques personnes qui avoient subi sans accident l'épreuve du feu, il protesta que Dieu étoit

Si Robert avoit été en Normandie lorsque Guillaume mourut, il est vraisemblable qu'il auroit monté sans opposition sur le trône d'Angleterre, suivant les articles du traité conclu entre les deux frères, & ratifié par les principaux Seigneurs des deux pays. Mais au lieu d'y revenir aussi-

XXXV. Henri s'empare de ses trésors. Il est élu Roi & couronné.

injuste de protéger des gens qu'il savoit être coupables. On dit qu'il nioit la Providence; qu'il avoit reçu une somme d'argent des Juifs de Rouen, pour forcer ceux d'entr'eux qui avoient été baptisés, de retourner à leur première religion; qu'il avoit fait une assemblée d'Evêques & de Rabins pour qu'ils disputassent en sa présence, après avoir promis aux Juifs que s'ils pouvoient le convaincre par leurs arguments, il se feroit aussi-tôt circoncire; qu'après avoir retenu pendant plusieurs années les bénéfices vacants, il les avoit mis en vente aux plus offrants, & que dans une de ces enchères, deux Prêtres mettant à l'envi l'un au-dessus de l'autre, il en avoit remarqué un troisième qui gardoit le silence; que lui ayant demandé combien il vouloit donner de ce bénéfice, le Moine avoit répondu, qu'il n'avoit rien à pouvoir donner; & que s'il avoit de l'argent, sa conscience ne lui permettroit pas de se rendre coupable d'une simonie aussi marquée. Le Roi satisfait de cette réponse, jura par la face de S. Luc qu'il étoit le plus honnête homme des trois, & lui donna le bénéfice sans en rien éxiger. *Eadmer, Malmesbury & Huntingdon.*

HENRI I. An. 1100.

tôt après la prise de Jérusalem, il s'arrêta dans l'Apulie, où il épousa Sibille, fille de Guillaume Comte de Conversana, Princesse renommée par sa beauté & ses rares qualités. Pendant qu'il vivoit dans les plaisirs avec sa nouvelle épouse, & prodiguoit ses trésors à ses courtisans, il perdit une occasion qu'il ne put jamais recouvrer. La nation Angloise partagée entre l'affection & l'intérêt, aimoit le caractère & la générosité de Robert, mais elle craignoit son indolence & sa profusion. Ils jugeoient avec raison, qu'après la dépense excessive qu'on rapportoit qu'il avoit faite pendant la dernière Croisade, il seroit à son retour absolument dénué des moyens d'appuyer ses droits. D'un autre côté Henri étoit né en Angleterre, depuis l'accession de son père au trône, ce qui étoit d'un grand poids pour la nation; mais ce qui lui servit le plus, fut de se trouver sur les lieux & d'être en état de prendre aussi-tôt les mesures les plus efficaces pour soutenir ses prétentions. Il étoit de la même partie de chasse si fatale à Guillaume, & se trouva encore dans la forêt, lorsqu'il apprit la mort de ce Prince.

Il se rendit en toute diligence à Winchester, & demanda les clefs du trésor royal qui étoient entre les mains de Guillaume de Breteuil, l'aîné des fils de Guillaume Fitzosberne, auparavant Comte d'Héreford. Ce Seigneur arrivoit aussi de la Forêt-Neuve, où il avoit pareillement chassé; & informé de la mort du Roi, il étoit venu en hâte pour veiller à la conservation de ce trésor qui étoit à sa charge. Il refusa ouvertement de s'en dessaisir, disant à Henri que le sceptre d'Angleterre appartenoit à son frère Robert, auquel il vouloit conserver sa fidélité & le trésor, suivant le serment qu'il avoit fait. La dispute s'échauffa, & alloit devenir sanglante, lorsque Robert, Comte de Meulan, arriva avec un grand nombre de Seigneurs qui avoient accompagné le Roi. Ils embrassèrent le parti de Henri & forcèrent Breteuil à remettre le trésor, dans l'espérance sans doute qu'une partie serviroit à les récompenser d'un service aussi important. Henri fut aussi-tôt proclamé Roi, après une élection tumultueuse, soutenue de la populace, qui fit des imprécations contre tous ceux qui

HENRI. I. An. 1100.

entreprendroient de lui disputer la succession. Il commença dès le même instant à éxercer l'autorité royale, en élevant Guillaume Giffard au siège de Winchester. Le nouveau Monarque se rendit ensuite à Londres avec ses partisans, où il fut sacré & couronné dans l'Abbaye de Westminster par l'Evêque Maurice, après avoir prêté le serment ordinaire. Cette cérémonie fut terminée soixante-six heures après la mort de Guillaume, tant Henri craignoit que Robert n'arrivât inopinément & ne prévînt ses desseins.

XXXVI. Il accorde une chartre de privilèges.

L'éxemple des deux règnes précédents n'avoit que trop fait connoître aux peuples qu'un Roi peut impunément oublier ou mépriser le serment qu'il a fait en recevant la couronne; mais Henri voulant rassurer ses sujets contre ces craintes, accorda dès le même jour une chartre pour confirmer leurs privilèges, & réformer les abus dont ils gémissoient. Par cet acte qui reçut la forme la plus authentique, & dont il fit répandre un très-grand nombre de copies dans tout le royaume, il remit les Eglises en possession de toutes leurs immunités, & les déchargea de toutes les véxations qu'el-

les avoient souffertes de la tyrannie de Guillaume, principalement celle de convertir à l'usage du Prince les revenus des sièges vacants, & de les mettre ensuite publiquement en vente sans aucun égard au mérite ni à la capacité. Il abolit les droits excessifs qu'on faisoit payer aux héritiers des nobles, pour la prise de possession de leurs terres, & exempta aussi leurs vassaux de la même imposition. Il permit à tous ceux qui relevoient de la couronne de marier leurs enfants à leur volonté, pourvu que ce ne fût pas aux ennemis du Roi; accorda le même privilège aux veuves, sans qu'elles fussent obligées à aucune redevance pour cette permission; ordonna que les mineurs seroient sous la tutelle de leurs mères, ou de leurs plus proches parents; supprima le droit de monoyage, qu'on payoit une fois tous les trois ans, sous prétexte de l'attention du Prince à ne point laisser altérer les espèces; fit la remise de toutes les amendes dues à la cour de l'Echiquier par une suite des véxations précédentes; permit aux Barons de disposer de leurs biens personnels par testament; régla le partage des

HENRI I. An. 1100.

HENRI I. An. 1100.

succeſſions *ab inteſtat* entre les veuves, les enfants & les plus proches parents; déchargea les cautions des gens accuſés de félonie ou de mauvaiſe adminiſtration; pardonna les meurtres & les autres crimes commis avant ſon couronnement; éxempta les terres poſſédées par des militaires vaſſaux de la couronne, des impoſitions, tailles & dons gratuits; remit en vigueur les loix de S. Edouard, & pardonna toutes les rapines & déprédations paſſées, pourvu que les coupables fiſſent auſſi-tôt reſtitution.

Matth. Paris.

XXXVII. Il réforme les abus de la cour; accorde une chartre particulière à la ville de Londres; rappelle Anſelme, Archevêque de Cantorbery.

Henri continuant de ſuivre un plan auſſi utile pour la réformation de ſon royaume, chaſſa de la cour tous les miniſtres & les inſtruments des débauches & du deſpotiſme de ſon frère; fit publier un édit ſévère contre les adultères & les autres grands crimes qu'il condamnoit à de rigoureuſes punitions, infligeant même la peine de mort pour celui de péculat. Il abolit l'uſage odieux du couvrefeu; fit un éxemple de ſévérité en la perſonne de Ralf Flambard, cet infâme miniſtre de Guillaume, pourvû alors du ſiège de Durham: on le dépouilla de ſa dignité & de ſes revenus, & il fut

HENRI I. An. 1100. *Ord. Vital.*

emprisonné dans la tour de Londres, où il vécut cependant avec aisance, au moyen de deux Shellings par jour, (subsistance ordinaire des prisonniers d'état,) qu'on lui assigna. Pour marquer sa reconnoissance aux citoyens de Londres, qui avoient tant contribué à le faire monter sur le trône, Henri leur accorda une chartre de privilèges très-étendus : enfin pour mettre le comble à la satisfaction de ses sujets, il rappella Anselme, Archevêque de Cantorbery, qui étoit très-chéri du peuple, dans un temps où tous les Moines avoient le plus grand crédit & jouissoient de presque tous les bénéfices du royaume. Le Prélat reçut cette nouvelle avec des transports de joie, principalement lorsqu'il apprit que Henri avoit dessein de le mettre à la tête des affaires. Il débarqua à Douvres au contentement excessif de toute la nation. Le Roi fut cependant très-surpris lorsque l'Archevêque refusa de lui rendre hommage en conséquence des Canons du Concile de Bari, qui défendoient aux Ecclésiastiques de recevoir les investitures des laïques, ni de rendre hommage à telle personne que ce pût être.

HENRI I. An. 1100. Les conditions qu'il proposa au Roi pour conserver la bonne intelligence, furent qu'il se désisteroit du droit d'investir les Evêques & les Abbés, & que dans toutes les affaires qui auroient quelque rapport avec l'Eglise, il rendroit une obéissance implicite au Pape. Henri vivement irrité des propositions excessives de ce Prêtre arrogant, * qui entreprenoit de diminuer son autorité, fut cependant forcé de temporiser, ne se regardant pas encore comme bien affermi sur le trône. Il craignoit que si Anselme & ses partisans se tournoient du côté de Robert, ils ne tinssent la balance en équilibre, & peut-être même ne l'emportassent sur lui. Il proposa donc d'envoyer des députés au Pape, pour demander à sa Sainteté la dispense des canons touchant les investitures, comme loix diamétralement opposées aux coutumes de la nation, & que cependant Anselme rentreroit en possession de son siège. Cet arrangement fut reçu des deux

Eadmer.

* Je le répète encore, je supprimerois toutes ces épithètes indécentes, si une attention, peut-être trop scrupuleuse, à la fidélité de la traduction ne me forçoit à les laisser subsister.

côtés, & il se fit une espèce de trève, jusqu'à ce que les députés eussent apporté la réponse du souverain Pontife.

XXXVIII. Il épouse Mathilde fille de Malcolm, Roi d'Ecosse.

Henri avoit encore un autre intérêt à se concilier les bonnes graces de l'Archevêque. Quelques amours peu dignes d'un Prince, faisoient juger qu'il avoit du penchant à la débauche; & il vouloit rétablir sa réputation en affermissant encore son droit au trône. Mathilde, fille de Malcolm III. & de Marguerite sœur d'Edgar Atheling, avoit été amenée par son oncle d'Ecosse en Angleterre, où elle avoit reçu l'éducation dans un couvent de Winchester, sous les yeux de sa tante Christine. Le Roi se proposa d'épouser cette Princesse; mais comme elle avoit pris le voile, sans cependant avoir fait profession, il falloit avoir recours à l'Archevêque. Ce Prélat assembla un Concile à Lambeth, prit juridiquement connoissance de l'affaire, déclara Mathilde libre de tout engagement ecclésiastique, & le mariage se fit au grand contentement des deux royaumes.

Id. ibid.

Pendant que ces choses se passoient, Robert, Duc de Normandie, revint dans ses états, & reprit les rênes de

HENRI I.
An. 1101.

XXXIX.
Robert veut soutenir ses droits à la couronne d'Angleterre.

son gouvernement sans aucune opposition. Il est vrai qu'ils avoient été engagés à Guillaume, mais Henri ne crut pas la conjoncture favorable pour reclamer cette partie de la succession. Cependant Robert bien loin de lui tenir compte de cette modération, ne dissimula point son ressentiment contre son frère qui l'avoit supplanté en son absence, & déclara hautement qu'il se feroit justice à la première occasion. Il fut confirmé dans cette résolution par l'Evêque de Durham, échapé de la tour, & par plusieurs Seigneurs Normands, qui entreprirent de soutenir ses droits. Il se forma même en sa faveur un parti considérable en Angleterre, & il commença ses préparatifs pour y faire bien-tôt une descente. Cependant Henri qui voyoit clairement que ses sujets balançoient entre lui & son frère, & qu'ils faisoient une grande différence de Robert en Palestine, ou de Robert en Normandie, eut recours dans cet embarras à Anselme qui employa tout son crédit pour le soutenir sur le trône. Il assembla les principaux Seigneurs Normands & Anglois, leur représenta avec tant de force & d'élo-

quence les calamités d'une guerre civile ; & les assura tellement de la sincérité des intentions de Henri pour rendre son peuple heureux, qu'ils parurent satisfaits & déterminés à rester tranquilles. Cependant lorsqu'on apprit que Robert étoit près de s'embarquer , un grand nombre de Seigneurs se déclarèrent pour lui , & une partie de la flotte suivit leur exemple.

XL. Il descend à Portsmouth. Accommodement.

Cette défection facilita la descente de Robert à Portsmouth , où il fut joint par un grand nombre de sujets de son frère , qui lui promirent de risquer leurs vies & leurs fortunes à son service , & l'assurèrent que Henri seroit dans peu abandonné de toute la nation. Cependant le Roi rassembloit ses troupes , & l'Archevêque employoit son éloquence , en représentant quelle impiété il y auroit à violer son serment , particulièrement celui de fidélité envers un Roi qui avoit accordé des graces aussi avantageuses à ses sujets. Les discours & les émissaires du Prélat eurent un succès si heureux , que toute l'armée se dévoua au Monarque , & que ceux des Seigneurs & des Officiers qui étoient dans l'incertitude , renouvellèrent l'assu-

HENRI I. An. 1101.

rance de leur fidélité à Henri. Ces mesures prises pour s'assurer de ses troupes, le Roi marcha de Pevensey vers Portsmouth, & les deux rivaux furent bien-tôt à la vue l'un de l'autre, mais également éloignés du dessein de livrer bataille. Robert se trouvoit privé du secours qu'il avoit attendu de la part des Anglois; & Henri qui doutoit de la fidélité de ses soldats, jugeoit qu'une défaite causeroit sa ruine totale. Anselme profita de cette circonstance pour offrir sa médiation, & il fut secondé par tous les Seigneurs & les Prélats des deux armées. Après quelques débats, le traité de paix fut conclu, sous les conditions que Robert renonceroit à tous ses droits sur la couronne d'Angleterre ; que Henri lui payeroit annuellement trois mille marcs d'argent ; qu'il lui abandonneroit le Cotentin, avec tout ce qu'il possédoit en Normandie, à l'exception de Domfront qu'il ne pouvoit céder sans violer le serment fait aux habitants lorsqu'ils l'avoient reçu dans leur ville ; que les partisans des deux Princes seroient rétablis dans tous leurs biens & honneurs, tant en Angleterre qu'en Normandie : enfin que si l'un ou

l'autre mouroit sans enfants, le survivant succéderoit à ses états. Ce traité signé & ratifié, les deux armées furent congédiées, & Robert après être resté deux mois avec son frère dans la plus parfaite intelligence, retourna tranquillement en Normandie.

HENRI I. An. 1101.

Chron. Sax. Ord. Vital. Flor. Wigorn.

XLI. Henri accuse Robert de Belesme, Comte d'Arundel & de Shrewsbury.

Henri affermi sur le trône par cet accommodement, ne pouvoit étouffer son ressentiment contre ceux qui avoient mis sa couronne en si grand danger. Il éxécuta si éxactement les articles du traité, qu'il permit même le rétablissement de Flambard dans le siège de Durham. Cependant il résolut de punir les principaux Seigneurs qui avoient joint son frère, & sa vengeance ne fut retardée qu'autant de temps qu'il en fallut pour trouver quelques prétextes plausibles. Robert de Belesme, Comte d'Arundel & de Shrewsbury, étoit le principal objet de son indignation. Il le fit environner d'espions qui saisirent les occasions que leur donnèrent bientôt ses expressions peu mesurées, & l'impétuosité de son caractère pour en former quarante-cinq chefs d'accusation qu'ils mirent entre les mains du Roi un jour que Belesme l'accompa-

HENRI I. An. 1101.

gnoit à la Cour. Ce Seigneur demanda du temps pour répondre ; mais au lieu de l'employer à se préparer pour sa justification, il fortifia ses châteaux & se mit en état de défense.

XLII. Le Comte est dépouillé de tous ses biens & dignités en Angleterre.

Le Roi le fit déclarer aussi-tôt coupable de haute trahison, & marchant avec son armée, assiégea le château d'Arundel. Le Commandant demanda la permission d'envoyer à son maître pour recevoir ses ordres, de défendre cette forteresse ou de la rendre. Le Roi la lui accorda, laissa un nombre suffisant de troupes pour le bloquer ; ordonna à l'Evêque de Lincoln d'assiéger Tikehill, & marcha dans le comté de Shrop, dont la plus grande partie appartenoit à Robert de Belesme. Il forma le siège de Bridgenorth qu'on regardoit comme la plus forte place d'Angleterre ; elle étoit bien fournie de munitions de guerre & de bouche, & défendue par une forte garnison, composée d'un corps de Gallois, sous les ordres de Roger Fitzcorbet, Robert Nevil & Ulger Grosvenor, qui firent une si vigoureuse défense, que Henri commençoit à la croire imprenable. Mais ce qu'il ne put emporter par les armes, il l'obtint par le crédit

An. 1102.

Ord. Vital.

de Guillaume Pantolf, Gouverneur du château de Stafford, & parent des Commandants de Bridgenorth, qui leur persuada de la rendre. Pendant que Henri étoit occupé à ce siège, les principaux Seigneurs du royaume voulurent employer leur médiation en faveur de Robert, mais le Roi refusa tout accommodement; & après avoir réduit Bridgenorth, il marcha à Shrewsbury. Comme il approchoit de cette ville, le Comte qui vit ses affaires désespérées, reconnut enfin son crime, & se rendit à discrétion, se soumettant à la merci du Roi. Le Monarque lui ordonna de faire rendre Arundel, ainsi que ses autres châteaux, & lui accorda la vie, avec un sauf-conduit pour la Normandie; mais il confisqua les grands biens qu'il possédoit, & ses frères furent enveloppés dans sa disgrace.

XLIII. Plusieurs autres Seigneurs traités de même.

Roger, Comte de Lancastre, Arnolphe de Montgomery, Lord du comté de Pembrok, Robert de Pontefract, & Robert de Malet, furent pareillement dépouillés de leurs biens & bannis du royaume. Hughes de Grandmesnil s'imagina conserver les siens en les engageant pour seize an-

HENRI I. An. 1102.

nées à Robert, Comte de Meulant, favori du Roi, sous prétexte d'un pélérinage qu'il fit en Terre sainte; mais à son retour Meulant refusa de les lui remettre, & ils furent toujours perdus pour sa postérité. Par cette conduite despotique Henri abattit la puissance excessive des Seigneurs auxquels Guillaume le Conquérant avoit distribué les provinces d'Angleterre avec tant de profusion, que deux ou trois d'entr'eux réunis pouvoient contre-balancer toutes les forces de la couronne. Au contraire, en partageant leurs états confisqués entre un grand nombre de ses partisans sans fortune, Henri récompensoit leur attachement; les mettoit en état de le servir plus efficacement; & substituoit des vassaux reconnoissants à des rivaux dangereux.

Dugdale's, Baronage. Ord. Vital.

XLIV. Anselme refuse de reconnoître le droit du Roi pour les investitures.

Il fut plus facile de soumettre toute la noblesse du royaume que de réduire le seul Archevêque de Cantorbery. Ce Prélat livré à l'esprit monachal & dévoué au siège de Rome, avoit formé deux projets qui ne pouvoient être exécutés qu'avec de grandes difficultés; l'un étoit de faire conserver le célibat aux Ecclésiastiques, & l'autre

d'empêcher les Evêques & les Abbés de recevoir du Roi l'investiture de leurs bénéfices. Les députés envoyés à Rome retournèrent en Angleterre vers le temps de l'accommodement entre les deux frères, & apportèrent la réponse du Pape, qui insistoit sur l'éxécution des Canons par rapport aux investitures. Cependant le Roi ne voulant point se désister de cette prérogative, & Anselme refusant de consacrer les Evêques établis par Henri, cette dispute devint si vive que l'Archevêque auroit été dépouillé de son siège sans l'importance des services récents qu'il avoit rendus, & son crédit auprès du peuple, dont on craignoit les suites dangereuses, si on avoit voulu le proscrire. Comme l'opiniâtreté des parties fermoit toutes les voies à un accommodement, Anselme résolut de porter en personne ses plaintes au Pape Paschal II, par les ordres duquel il s'étoit sans doute engagé dans cette entreprise. Il fut accompagné de plusieurs Prélats qui avoient préféré de quitter leurs sièges plutôt que de reconnoître la suprématie du Roi. Le Monarque envoya en même temps pour défendre sa cause

HENRI I. An. 1103.

devant le Pape, deux Ambassadeurs nommés Herbert & Robert, l'un Evêque de Norwich, & l'autre de Litchfield, auxquels il joignit Guillaume de Warelwast, ecclésiastique d'une science profonde. Malgré la capacité & l'éloquence de ces Avocats, le Pape refusa de se désister d'aucune de ses prétentions, & menaçoit même d'excommunier Henri, à cause de sa fermeté à soutenir ses prérogatives; lorsqu'on proposa un tempéramment qui fut agréé des deux côtés, savoir que les Evêques & les Abbés rendroient hommage au Roi, & que ce Prince n'useroit plus du droit d'accorder l'investiture des bénéfices. *

Math. Paris.

XLV. Henri traite son frère Robert avec dureté.

Ce démêlé avec la cour de Rome ne fit point perdre de vue à Henri ses intérêts dans les autres affaires. Un de ses principaux objets fut de réduire à de justes bornes le pouvoir exhor-

* Il seroit trop long de rapporter ici tout ce que disent les Auteurs du temps au sujet des investitures d'Angleterre. Je trouve quelques différences dans l'accommodement: il paroît que le Saint, pour le bien de la paix, & en conséquence de la variété des rapports que les Evêques députés firent à leur retour, promit, sans approuver les investitures, de ne point s'y opposer, & de ne point

bitant

bitant de la nobleſſe ; & il s'enrichit excesſivement par la confiſcation des biens des Barons qui s'étoient déclarés pour ſon frère. L'un d'entr'eux nommé Guillaume de Warenne, Comte de Surrey, ſe retira vers le Duc de Normandie, auquel il ſe plaignit vivement d'avoir été dépouillé de ſes grandes poſſeſſions, pour avoir embraſſé ſa cauſe. Robert qui tenoit beaucoup du Chevalier errant, paſſa auſſitôt en Angleterre, ſuivi de onze Seigneurs, dans l'intention d'engager ſon frère à en faire la reſtitution. Henri feignit de prendre ombrage de cette viſite ; aſſembla un conſeil extraordinaire pour délibérer de quelle manière on le traiteroit, & envoya au devant de lui s'informer du ſujet de ſon paſſage en Angleterre. Lorſqu'il eut

excommunier les Prélats & les Abbés revêtus par l'autorité royale. Au reſte, il faut bien diſtinguer l'inveſtiture du ſpirituel par la croſſe & l'anneau que l'Egliſe a toujours ſoutenue contre les Empereurs & les Rois qui ont voulu ſe l'attribuer, d'avec l'inveſtiture du temporel qui doit appartenir au Prince, puiſque les Evêques ſont leurs ſujets auſſi-bien que les Seigneurs laïques, & leur doivent de même l'hommage & le ſerment de fidélité. *Voyez Eadmer, les Conciles & M. l'Abbé Fleuri, Liv. LXV.*

HENRI I. An. 1103.

porté ses plaintes au Roi sur ce qui concernoit la confiscation des terres du Comte de Surrey, Henri lui reprocha en termes fort durs qu'il avoit manqué lui-même au traité, en accordant à Robert de Bélesme les domaines que son frère possédoit en Normandie. Le Duc sentit aussi-tôt combien sa situation étoit critique, & il fut averti par le Comte de Meulant, premier ministre du Roi, qu'il n'avoit d'autre moyen pour échaper au danger que celui de renoncer à sa pension annuelle de trois mille marcs. Robert en fit donc présent à la Reine, & Henri qui commença alors à le traiter plus gracieusement, rétablit le Comte dans ses honneurs; après quoi Robert repassa dans son duché, maudissant sa témérité & sa conduite inconsidérée.

Ord. Vital.

XLVI. Les biens de Guillaume, comte de Mortagne & de Cornouaille, sont confisqués.

L'année suivante Henri donna une nouvelle preuve de son avarice, & de la haine qu'il portoit à ceux qu'il connoissoit pour avoir été attachés aux intérêts de son frère, ou qu'il soupçonnoit lui avoir été dévoués. Guillaume, Comte de Mortagne & de Cornouaille, son propre cousin germain, reclamoit le comté de Kent

comme héritier d'Odon, Evêque de Bayeux, qui avoit accompagné le Duc de Normandie à la Terre ſainte, & étoit mort à Palerme en Sicile. Cette demande fut faite à Henri dans le temps qu'il étoit menacé d'une prochaine invaſion, & il amuſa le Comte d'une réponſe favorable, juſqu'à ce que l'orage fût paſſé, craignant qu'il ne ſe déterminât à ſe joindre à ſon frère. Ce Seigneur garda une éxacte neutralité; mais lorſque la paix fut concluë, il renouvella ſa demande. Henri non-ſeulement refuſa d'y avoir égard, mais il lui intenta un procès pour des terres qu'il prétendoit que Guillaume poſſédoit illégitimement. Les Juges, après une information en règle, le dépouillèrent des terres en litige, & même de ſon comté & de tout ce qu'il poſſédoit en Angleterre. Guillaume exceſſivement irrité de cette oppreſſion, repaſſa dans ſon comté de Mortagne en Normandie d'où il ravagea les territoires que Henri n'avoit pas encore rendus, quoique ce fût un des articles de ſon traité avec ſon frère. Ce Comte & Robert de Bélefme, à la tête de deux corps ſéparés d'avanturiers, ruinoient

HENRI I.
An. 1103.

An. 1104.

de prendre connoissance des affaires de la Normandie, que depuis long-temps il regardoit avec un œil d'envie. Mais pour couvrir son dessein d'un prétexte spécieux, il écrivit à son frère, que sa conduite ne pouvoit manquer d'altérer contre lui l'esprit de ses sujets, d'autant qu'il protégeoit une bande de scélérats qu'il auroit dû poursuivre comme des ennemis publics. Que la paix qu'il avoit faite avec ces rébelles laissant le pays exposé à toutes les misères de la guerre, ses sujets ne pouvoient continuer à le regarder comme leur souverain, à moins qu'il ne se reveillât de cette létargie dans laquelle il étoit enséveli, & ne commençât à se faire connoître pour un Prince qui vouloit faire le bonheur de son peuple; qu'autrement lui-même (Roi d'Angleterre) feroit obligé de soutenir le parti de ceux qui imploroient sa protection.

XLVIII. Il y entre à force armée.

Pendant que Henri faisoit ces justes reproches à son frere sur sa mauvaise administration, & qu'il se déclaroit le protecteur des Normands, il chargeoit ses sujets d'un impôt exorbitant, sous prétexte de soutenir une guerre à laquelle les Anglois n'avoient aucun

HENRI I. An. 1104. Ord. Vital. intérêt. Cette taxe fut levée avec la plus grande rigueur ; & ayant amassé une somme d'argent considérable pour corrompre ceux dont il auroit besoin, il fit voile pour la Normandie avec une armée nombreuse. Il se rendit maître de Caen & de plusieurs autres villes, sans que Robert sortît de son inaction pour traverser ses intrigues, ou s'opposer aux progrès de ses armes. Le Duc de Bretagne & le Comte d'Anjou consentirent que Henri mît garnison dans quelques-unes de leurs places frontières plutôt que de le laisser se rendre maître de tout leur pays, jugeant bien que la paix ne se feroit qu'à leur préjudice. L'Evêque de Séez étoit le plus ardent de tous à l'exciter, d'autant que chassé de son diocèse par les deux Comtes il employoit tout son crédit & tous ses soins pour leur destruction, & qu'il voyoit que sa vengeance ne feroit jamais complette tant que Robert resteroit en An. 1105. possession de son duché. Ce Prélat cherchoit par les soins les plus assidus à s'insinuer dans les bonnes graces de Henri, & comme il pénétra dans ses vues ambitieuses, il saisit toutes les occasions d'enflammer cette ardeur par

les insinuations les plus artificieuses. Il déploroit le malheur de son pays, qui gémissoit des ravages de deux tyrans sans humanité; éxagéroit l'indolence & la mauvaise conduite de Robert; assuroit que la Normandie ne seroit tranquille qu'après avoir changé de maître; enfin conjuroit le Roi de prendre les rênes du gouvernement, & de délivrer les anciens sujets de sa famille de l'esclavage auquel ils étoient réduits. Henri écoutoit avec plaisir ces représentations, affectoit d'avoir pitié du malheur de la Normandie; prometoit d'apporter tous ses soins pour la soulager; & cependant marquoit le plus grand regret d'être obligé de prendre des mesures contraires aux intérêts de son frère.

XLIX. Il retourne en Angleterre, où il est suivi par Robert, dont il rejette les propositions.

Il continua la guerre avec vigueur, réduisit plusieurs places en très-peu de tems, & vers la fin de la campagne repassa en Angleterre pour y lever de l'argent & des troupes, afin de terminer promptement une expédition aussi favorablement commencée. Robert enfin convaincu du dessein de son frère, ne vit plus de ressources pour conserver son duché; & jugeant du cœur de Henri par la bonté du sien,

Ord. Vital.

HENRI I. An. 1105.

il prit l'étrange résolution d'avoir recours aux ſentiments de la nature. Il paſſa pendant l'hiver en Angleterre, dans l'eſpérance d'engager ſon frère à ſe déſiſter de ſon entrepriſe, & à lui rendre les places qu'il lui avoit enlevées : mais bien loin de trouver dans Henri les ſentiments ſur leſquels il avoit compté, il en fut traité avec autant de hauteur que de mépris ; & au lieu de lui accorder ſa demande, le Roi lui fit entendre qu'il devoit s'eſtimer fort heureux d'avoir la permiſſion de retourner en Normandie. Il quitta donc le royaume avec des tranſports de rage, des malédictions & des menaces auxquelles ſon frère n'eut aucun égard.

L. Harangue de Henri dans une aſſemblée générale d'Evêques & de Barons.

Henri craignit cependant que les plaintes de Robert n'excitaſſent la compaſſion des Anglois ; & comme il falloit impoſer de nouvelles taxes pour continuer cette guerre, il aſſembla un conſeil général. Il y expoſa qu'il avoit reçu des lettres du pape, pour l'exhorter à délivrer la Normandie du mauvais gouvernement de Robert, dont il dépeignit les fautes & les négligences avec les plus vives couleurs ; il s'étendit particuliérement ſur le mé-

pris que ce Prince faisoit de la nation Angloise ; & leur représenta au contraire tout ce qu'il avoit lui-même fait pour eux depuis qu'il étoit sur le trône ; il insista principalement sur la chartre de priviléges qu'il leur avoit accordée à son couronnement ; promit de les gouverner toujours par les loix les plus équitables ; & termina sa harangue en disant, que tant qu'il seroit assuré de l'affection de ses sujets, il ne craindroit jamais les entreprises de ses ennemis. Il ne fut point trompé dans le succès qu'il avoit attendu de ce discours populaire ; l'assemblée se regarda comme très-honorée de la confiance du Roi ; crut ses promesses sincères ; & ils l'assurèrent unanimement qu'ils employeroient leurs vies & leurs fortunes à son service. Henri profita de cette disposition favorable pour lever de nouveaux subsides qui le mirent en état d'augmenter considérablement son armée ; & aussi-tôt que la saison le permit il traversa la mer dans le dessein d'achever la conquête de la Normandie.

HENRI I. An. 1105.

G. Malmesb. Math. Paris.

On ouvrit la campagne par le siège de Tinchebrai, ville appartenante au Comte de Mortagne, qui s'étoit dé-

HENRI I.
An. 1105.

LI.
Robert est défait dans la bataille de Tinchebrai, envoyé en Angleterre & renfermé dans une étroite prison.

claré pour le Duc. Comme cette place étoit bien munie de troupes & de provisions, elle fut en etat de soutenir les efforts de Henri, jusqu'à ce que Robert pût marcher à son secours avec les renforts qu'il avoit reçus du Comte de Mortagne, de Bélesme, du Roi de France, & de quelques Seigneurs Normands qui détestoient la conduite odieuse de Henri; & par conséquent étoient fort éloignés de vouloir le recevoir pour maître. Robert se voyant donc ainsi soutenu resolut de livrer bataille à son frere; cependant lorsque les deux armées furent en présence, quelques moines employérent leur médiation pour empêcher l'effusion du sang. Les propositions de Henri furent que Robert renonçât totalement au gouvernement de ses Etats, & qu'il abandonnât la moitié de ses revenus; ce qui fut rejetté avec mépris, & le combat s'engagea aussi-tôt. Robert chargea le principal corps des Anglois avec tant d'impétuosité, & fut si bien secondé par le Comte de Mortagne, que ce corps fut rompu & mis en déroute: mais Bélesme, qui commandoit une des aîles fut en même temps attaqué par le Comte du Maine,

qui le poussa si vivement que cette aîle prit la fuite. Alors le Roi s'avançant pour soutenir le centre avec un corps de cavalerie qui n'avoit pas encore combattu; les Anglois & les Bretons se rallièrent, & malgré les efforts prodigieux du Duc & sa valeur personnelle, sa petite armée affoiblie par la défaite de Bélesme, & accablée par le nombre, fut absolument mise en déroute. Quoique ce Prince vit ses troupes défaites, il ne quitta point le champ de bataille, & préféra d'être fait prisonnier plutôt que de tourner le dos à son ennemi. Il en fut de même du Comte de Mortagne & d'Edgar Atheling, qui depuis son retour de Palestine avoit vécu avec Robert dans une intime amitié fondée sur la ressemblance de leurs caractères. Cependant ils eurent un sort bien différent; car Edgar fut mis en liberté comme un homme qu'on ne redoutoit point en Angleterre, où il mourut de vieillesse; au lieu que l'infortuné Duc après avoir fait rendre les villes de Rouen & de Falaise à Henri, fut emmené dans son Royaume, où il le tint prisonnier dans différentes villes. Enfin la mort lui rendit sa liberté à Cardiff, dans le com-

An. 1106.

HENRI I. An. 1106.

té de Glamorgan, après une captivité de ving-huit ans. (*c*) Telle fut la fin malheureuse de ce Prince, qui auroit été incapable de faire souffrir à son plus cruel ennemi le traitement barbare qu'il reçut d'un frere dénaturé, dont il avoit si généreusement sauvé la vie au siège du Mont-Saint-Michel. Henri non content de l'avoir exclus si indignement du trône d'Angleterre, & de lui avoir enlevé son duché héréditaire, lui ôta encore la liberté, & remplit d'amertume la vieillesse d'un frère aîné auquel il auroit dû obéir. Cependant il étouffa depuis les remords de sa conscience en fondant l'abbaye de Reading; ce que les moines regardèrent comme une satisfaction suffisante après une conduite aussi inhumaine.

Chron. Sax. Math. Paris.

LII. Henri reconnu Duc de Normandie.

Il ne manquoit plus pour achever l'entière réduction de la Normandie que la soumission de Robert de Belesme, qui par la médiation d'Hélie, Comte du Maine, rentra dans la faveur du Roi. On lui rendit tous les biens & les honneurs dont son père avoit joui,

(*c*) On dit qu'on le priva de la vue en lui passant devant les yeux un bassin de cuivre ardent. *Mezerai*, *Mathieu Paris.*

ſous la condition de remettre l'évêché de Séez, Argentan, & la forêt de Goulfer. La paix ainſi rétablie, Henri tint un grand conſeil des Prélats & des Barons à Liſieux, où l'on fit d'excellents réglements pour prévenir le vol & le pillage. On annulla toutes les aliénations de Robert, & l'on démolit tous les Châteaux bâtis depuis la mort de Guillaume le Conquérant, qu'on regarda comme des retraites propres à favoriſer les révoltes & les rapines. Les nobles prêtèrent ſerment de fidélité, & lorſque tout fut réglé pour l'adminiſtration du duché, le Roi retourna dans ſes Etats d'Angleterre. *Ord. Vital.*

LIII. Il retourne en Angleterre, & publie de ſages loix.

De retour dans ſon Royaume, ſon premier objet fut de réformer différents abus qui s'étoient introduits dans ſa Cour ; ce qui fut extrêmement agréable à ſes ſujets. En vertu des redevances féodales, ceux qui relevoient des domaines de la couronne étoient obligés pendant ſes voyages de le fournir, lui & ceux qui l'accompagnoient, de tous les vivres & proviſions néceſſaires, ſous l'inſpection du Grand-maître de la maiſon du Roi qui marchoit toujours avec lui. Sous ce prétexte les gens de la ſuite du

HENRI I. An. 1106.

Prince commettoient des excès de toutes ſortes ; ravageoient les Provinces par où ils paſſoient, brûloient ou vendoient publiquement le ſurplus des proviſions qu'ils trouvoient chez leurs hôtes ; lavoient leurs chevaux avec les liqueurs qu'ils ne pouvoient conſommer, inſultoient les hommes, violoient les femmes & les filles : enfin ſe conduiſoient avec tant de brutalité, qu'aux approches du Roi les habitants quittoient leurs maiſons, & ſe retiroient dans les bois avec leurs familles & leurs effets. Pour remédier à ces déſordres, Henri publia un Edit en vertu duquel ceux qui commettroient à l'avenir de ſemblables violences ſeroient punis par la perte de leurs yeux, ou de leurs mains, ou de quelqu'autre membre ; & comme cette loi fut exécutée à la rigueur, tous ces abus ceſsèrent bien-tôt. Vers le même temps il fit encore un autre réglement contre les monnoyeurs, qui depuis long-temps altéroient les eſpèces, ſous la protection des nobles, dans les maiſons deſquels ils travailloient, & où les Officiers de la Juſtice n'avoient point d'accès. Il fut ordonné par cet Edit que les faux monnoyeurs con-

Math. Paris. Eadmer.

vaincus feroient privés de la vue, & punis de la mutilation honteufe. HENRI I. An. 1106.

Ces loix donnoient aux peuples les plus heureux préfages de l'équité & de la modération de Henri ; mais elles furent bien-tôt fuivies d'un changement total de conduite. Lorfqu'il eut rempli fes vues fur la Normandie, & furmonté tous les obftacles, il bannit la modération dont il avoit jufqu'alors couvert fon caractère abfolu ; quitta fa premiere affabilité, traita la nobleffe avec la hauteur la plus indécente, & commença à gouverner fes fujets avec un defpotifme diamétralement oppofé à la Chartre qu'il avoit publiée.

LIV. Il devient orgueilleux & infolent.

An. 1108.

De toute la nation Henri ne refpectoit que le feul Anfelme, Archevêque de Cantorbery, & même ce refpect étoit fondé fur la crainte : il fe reffouvenoit que le Prélat l'avoit déja brouillé avec le Pape, qui même avoit expédié une Bulle d'excommunication ; & dans ces temps de fuperftition une pareille cenfure auroit eu des fuites très-fâcheufes pour le Roi, s'il ne les avoit évitées en accordant aux Prélats les conceffions dont nous avons déja parlé au fujet des inveftitures. Anfelme voyant donc fon afcendant

LV. Anfelme s'élève contre les Prêtres mariés.

HENRI I. An. 1109.

sur le Monarque, résolut de tirer avantage d'une conjonĉture aussi favorable pour exécuter son projet contre les Prêtres mariés. Il assembla un Concile pour délibérer sur les mesures qu'il falloit prendre pour faire mieux observer les Canons portés contre ces mariages; & comme on vit que les peines imposées précédemment avoient été sans effet, il fut ordonné que tous les Prêtres mariés quitteroient leurs femmes sous peine de suspense, & même d'excommunication s'ils osoient célébrer ensuite le service divin.

G. Gemet.

LVI. Son différend avec Thomas élu Archevêque d'York. Mort d'Anselme.

Après ces réglements, Anselme donna ses soins à l'éreĉtion d'un nouveau siège Episcopal dans la ville d'Ely, dont le diocèse fut formé d'une partie de celui de Lincoln, qui étoit trop étendu & trop difficile à gouverner. Les derniers travaux de sa vie furent les suites d'une dispute qu'il eut avec Thomas, élu Archevêque d'York, qui refusa de venir à Cantorbery pour être consacré par Anselme, & faire la profession ordinaire d'obéissance canonique. Il espéroit éviter ces marques de soumission en obtenant le Pallium de Rome; mais Anselme instruit de son dessein supplia le Pape d'en différer

l'envoi jusqu'à ce que Thomas eût rempli ses devoirs, & en même temps fit défense à tous les Evêques d'Angleterre d'assister à sa consécration. Anselme ne vécut pas assez long-temps pour voir le succès de sa lettre; mais peu de jours après sa mort, Ulric, Cardinal Romain, arriva en Angleterre chargé du Pallium pour l'Eglise d'York, avec ordre de n'en disposer que par la volonté d'Anselme. La mort de ce Prélat occasionna une dispute, pour laquelle le Roi convoqua une assemblée de Prélats & de Barons, où il fut décidé après quelques débats, que Thomas écriroit & scelleroit une profession solemnelle d'obéissance canonique au Primat de Cantorbery & au siège de Rome. Cette profession fut mise entre les mains de Conrad, Prieur de l'Eglise métropolitaine, pour être déposée dans les archives : Thomas fut consacré par Richard, Evêque de Londres, & il reçut le Pallium à York des mains du Cardinal. *Eadmer.*

LVII. Mathilde, fille de Henri, mariée à l'Empereur.

Vers ce même temps il arriva des Ambassadeurs de Henri V. Empereur d'Allemagne pour demander la Princesse Mathilde en mariage, quoiqu'elle ne fût âgée que de huit ans. Cette

HENRI I. An. 1109.

alliance étoit trop honorable & trop avantageuſe pour être rejettée ; les articles furent auſſi-tôt dreſſés & ſignés, & la cérémonie ſe fit par Procureur. L'année ſuivante la Princeſſe fut envoyée à ſon mari avec des équipages magnifiques, & une dot conſidérable, qui fut le produit d'une nouvelle taxe dont la nation ne ſupporta le poids que très-impatiemment.

Chron. Sax.

LVIII. Louis, Roi de France, ſe déclare en faveur de Guillaume, fils de Robert, Duc de Normandie.

La joie que cette alliance cauſoit à Henri fut beaucoup altérée lorſqu'il apprit que Louis le Gros, & Foulques, Comte d'Anjou, avoient réſolu de rétablir ſon neveu Guillaume, fils encore mineur de Robert, dans les états de ſon père. Henri après s'être emparé de Falaiſe avoit remis la garde du jeune Prince à Hélie de St. Saen, qui lui donna tant de marques d'affection que ſon oncle commença à craindre qu'avec le temps il ne formât un parti en ſa faveur. Il envoya Robert de Beauchamp avec un corps de cavalerie pour ſe ſaiſir de Guillaume & le conduire dans une place ſûre ; mais ce Prince fut ſi bien gardé que le projet échoua, & comme Hélie fut alors dépouillé de ſa ville, il jugea qu'il pouvoit ſe déclarer ouvertement pour les

intérêts du jeune orphelin. Il engagea plusieurs Seigneurs Normands dans sa cause ; Robert de Bélesme devint le plus ardent de ses partisans ; Foulques, Comte d'Anjou, promit de lui donner sa fille en mariage ; & Louis le Gros, qui avoit succédé à son père Philippe, Roi de France, entreprit de secourir ce Prince pour lui faire recouvrer l'héritage paternel.

LIX. Henri fait la guerre dans cette Province. Traité de paix.

Henri informé de ces préparatifs repassa en Normandie, & commença la guerre, où il eut différents succès contre les partisans de son neveu. Le plus actif étoit Robert de Bélesme, qui remporta plusieurs avantages sur ses troupes pendant le cours de la campagne ; mais ce Seigneur fut enfin arrêté à Bonneville, quoique revêtu du caractère d'Ambassadeur, que le Roi de France lui avoit donné pour faire des propositions d'accommodement. On le fit passer en Angleterre, où il fut condamné à une prison perpétuelle & mis en conséquence au château de Wareham dans le comté de Dorset. Lorsqu'il fut pris, la ville d'Alençon, une de ses plus fortes places, tomba entre les mains de Henri, dont les succès furent ensuite si rapides, que le Roi

HENRI I. An. 1109.

de France & le Comte reçurent avec joie des propositions de paix. Le traité fut conclu sous les conditions que les Barons Normands, qui avoient suivi le parti de Guillaume, seroient rétablis dans la possession de leurs biens en Normandie; que le Comte d'Anjou rendroit hommage à Henri pour la province du Maine, & que sa fille, qui avoit été promise à Guillaume, fils de Robert, épouseroit Guillaume, fils & héritier de Henri. En conséquence de cet accommodement, le jeune Prince de Normandie fut obligé de quitter la cour d'Anjou; & après avoir erré comme un fugitif de province en province pour demander du secours à différents Princes, il fut enfin reçu favorablement par Baudouin, Comte de Flandres, qui lui promit sa protection & son assistance.

Ord. Vital. An. 1111.

LX. Raoul Evêque de Rochester élevé au siège de Cantorbery.

Les affaires de Normandie terminées, le Roi retourna en Angleterre, & au commencement du printemps résolut de remplir le siège de Cantorbery vacant depuis cinq ans, pendant lesquels Raoul, Evêque de Rochester, avoit fait les fonctions de Primat, avec l'agrément du Prieur & des Moines de cette Eglise. Il fut tenu

une grande assemblée à Windsor pour délibérer sur le choix d'un sujet propre à remplir cette place importante. Henri proposa Fabricius, Abbé d'Abingdon ; mais comme il ne fut pas agréable à la plus grande partie des Barons & des Prélats, on donna la préférence à Raoul, qui fut élu par les Moines, approuvé par les Evêques & confirmé par le Roi en son conseil. Tous les autres sièges qui vaquoient alors furent également remplis, ainsi que les Abbayes ; mais toujours par des étrangers que le Roi préféroit en toutes occasions aux Anglois, sans égard à leurs mœurs ni à leur science.

HENRI I. An. 1114.

Eadmer.

LXI. Expédition de Henri dans le pays de Galles.

Tout étant ainsi réglé, Henri leva une forte armée dans l'intention de réduire totalement le pays de Galles, déja environné d'un grand nombre de Flamands qu'on avoit reçus en Angleterre, parce que leur pays avoit été submergé par la mer. Il les avoit dabord établis dans les plus mauvais cantons du comté d'York ; mais comme ils ne purent s'accorder avec les anciens habitants, il les fit passer dans les comtés de Ross & de Pembrok, où ils formèrent une forte barrière contre les excursions des

HENRI I. An. 1114.

Gallois. Ceux-ci déſeſpérés de voir leurs bornes reſſerrées depuis l'arrivée de ces étrangers, les attaquèrent, ainſi que les comtés voiſins, dans toutes les occaſions qu'ils purent trouver; ce qui détermina Henri à entreprendre la conquête de tout le pays. Ses troupes y entrèrent par trois endroits différents, pillant & ravageant toutes les terres par où ils paſſoient; mais comme les Gallois ne hazardèrent point de bataille déciſive, & qu'ils affoibliſſoient peu à peu ſes forces par des ſurpriſes, où ils coupoient les coureurs & les corps détachés, le Roi fut obligé d'accorder une paix avantageuſe à leurs petits Princes. A ſon retour de cette expédition, il apprit que ſa fille avoit été couronnée Impératrice à Metz, quoique ſon mariage ne fût pas encore conſommé.

LXII. Son fils Guillaume reconnu pour ſon héritier en Normandie & en Angleterre. *Chron. Sax.*

Il repaſſa enſuite en Normandie avec ſon fils Guillaume, qui fut reconnu pour ſon ſucceſſeur à ce duché par toute la nobleſſe aſſemblée à ce ſujet, & on lui prêta ſerment de fidélité. Pendant le ſéjour que Henri fit à Rouen il reçut des lettres du Pape, qui ſe plaignoit de ce que ſes Nonces & ſes brefs n'étoient reçus en Angle-

terre qu'avec le consentement exprès du Roi ; qu'on n'y avoit point d'égards pour les appels au S. Siège dont la puissance étoit fort peu respectée des Anglois ; que le denier de S. Pierre n'étoit plus levé & payé avec la même exactitude que sous les règnes précédents ; que les causes des Evêques se décidoient, & qu'on les transféroit d'un siège à un autre, sans le concours de l'autorité de Rome, & au mépris de la suprématie du Pape. Cette épître fut apportée par Anselme, Abbé Romain, & neveu du dernier Archevêque. Comme il étoit aussi chargé du Pallium pour le nouveau Métropolitain, on lui permit de passer en Angleterre, où Raoul le reçut avec grande solemnité, & jura obéissance & fidélité canonique au Pontife de Rome. Lorsque Henri eut assuré la succession de la Normandie à son fils Guillaume, il retourna en Angleterre ; convoqua une assemblée générale à Salisbury, & déclara ce jeune Prince son héritier & son successeur en présence de tous les Seigneurs spirituels & temporels, qui le reconnurent avec les mêmes formalités qu'on avoit pratiquées en Normandie.

HENRI I. An. 1114.

Eadmer.

Ibidem.

G. Malmesb.

HENRI I. An. 1114.

LXIII. La guerre recommence contre le Roi de France & les Normands révoltés. Traité de paix. Mort de la Reine.

Vers le même temps Henri imposa encore une taxe très-forte sur le royaume, pour soutenir la guerre contre Louis le Gros, Roi de France, dont il avoit toujours été ennemi depuis l'accession de ce Monarque au trône. Henri pensoit avec raison que ce Prince étoit le principal auteur de toutes les révoltes & de tous les mouvements que les Barons Normands avoient excités contre son gouvernement, & il voulut être agresseur à son tour. Son neveu Thibaut, Comte de Blois, fils de sa sœur Adele, ayant reçu quelque injure ou quelque insulte de la part de la France, Henri l'excita à la vengeance, & lui fournit même un renfort considérable. D'un autre côté Louis donna l'investiture du duché de Normandie au fils de Robert, & promit de le soutenir de tout son pouvoir comme son protecteur, en qualité de souverain Seigneur de la Normandie. En conséquence il leva une armée pour recouvrer l'héritage de Guillaume, & fut joint par le Comte de Flandres qui lui amena un gros corps de troupes. Ils entrèrent ensemble dans le duché, & commencèrent les hostilités, après

avoir

avoir cependant fait demander en forme à Henri qu'il renonçât à son usurpation, & remît en liberté Robert vassal du Roi de France, retenu injustement en prison. Cependant le Roi d'Angleterre fit de grands préparatifs aux frais des Anglois pour repousser ces Princes de ses états de Normandie, & traversa la mer avec la plus grande diligence. Arrivé dans le continent, il y fut joint par le Duc de Bretagne & le Comte de Blois, & marcha contre son ennemi avec tant de célérité, que Louis se trouva surpris & se retira assez précipitamment. Il parut en cette occasion que le Roi de France avoit été intimidé par la présence & la présomption du Monarque Anglois; car il demanda la paix, qu'il obtint en abandonnant la ville de Gizors. Henri retourna aussitôt en Angleterre pour prévenir l'arrivée de l'Abbé Anselme qui avoit pris tant de goût pour ce pays, lorsqu'il avoit porté le pallium à l'Archevêque de Cantorbery, qu'il employoit tout son crédit auprès du Pape pour y retourner en qualité de Légat. Henri ne voulut point souffrir une telle jurisdiction dans ses états, quoiqu'il fût

Chr. Mailros.

HENRI I. An. 1118.

bien que son refus lui attireroit le mécontentement du Pontife ; mais il y étoit moins sensible qu'il ne le fut à la perte qu'il fit alors par la mort de la Reine Mathilde, Princesse regrettée de tous les Anglois, tant pour son mérite personnel que parce qu'elle descendoit de leurs anciens Rois.

LXIV. Embarras & désavantages de Henri dans la guerre du Continent.

Malgré le traité conclu entre la France & l'Angleterre, aussi-tôt que Henri fut reparti, Louis surprit Gizors & ravagea tout le pays voisin sans trouver d'opposition. Henri instruit de cette invasion, parut ne vouloir faire aucune démarche pour défendre ses états de Normandie ; & marqua même tant de froideur en cette occasion, qu'un des Seigneurs de sa cour ne put s'empêcher de lui dire librement, que sa réputation souffriroit de cette affectation philosophique. Henri lui répondit avec tranquillité, qu'il avoit appris de son père que la meilleure façon de se conduire avec la France étoit de lui laisser jetter le premier feu. Peut-être aussi étoit-il lui-même fort embarrassé, parce qu'il ne savoit à qui se confier en Normandie, & avoit tout sujet de craindre l'événement de cette guerre. Il avoit

fait arrêter ceux dont il soupçonnoit la fidélité, entr'autres Hughes de Gournai & Henri, Comte d'Eu, auxquels il n'accorda la liberté que lorsqu'ils lui eurent remis leurs châteaux; mais aussi-tôt qu'ils furent hors de son pouvoir, ils prirent les armes contre lui. Il ne vouloit point employer les Normands dont il savoit que la plus grande partie ne lui étoient pas affectionnés: il fut donc obligé de se servir des Anglois & de quelques Bretons qu'il prit à son service; mais il reçut plusieurs échecs, ce qui le rendit encore plus réservé. La ville d'Evreux fut surprise par Amauri de Montfort que Henri avoit essayé inutilement d'attirer à son parti. Le Roi de France prit Laigle, & celui d'Angleterre fut prêt à perdre la vie en essayant de reprendre cette place. Le Comte d'Anjou remporta aussi un avantage sur lui, lorsqu'il marchoit au secours d'Alençon, que ce Comte avoit investie & qu'il réduisit ensuite. Enfin Baudouin, Comte de Flandres, ravagea tout le pays jusqu'auprès de Rouen, où Henri s'étoit retiré avec ses troupes, n'osant livrer la bataille.

HENRI I. AN. 1118.

Chron. Sax.

HENRI I. An. 1118.

LXV. Ses affaires commencent à se rétablir.

Il parut tout-à-coup se reveiller de cette léthargie; leva une grande somme d'argent, & assembla un corps de troupes considérable, qu'il fit passer dans le Continent, où ses affaires changèrent de face en très-peu de temps. Baudouin mourut d'un coup de lance au visage: une maladie termina les jours d'Enguerrand de Chaumont, vaillant guerrier, qui avoit tenu tout le pays en allarme jusqu'à Rouen; & Foulques, Comte d'Anjou, qui depuis le dernier traité avoit repris le parti de Louis, s'attacha de nouveau à Henri, termina le mariage projetté entre le jeune Guillaume & sa fille, & reçut de lui une très-grosse somme.

LXVI. Il gagne la bataille de Noyon.

Délivré de ce triumvirat d'ennemis formidables, le Roi fut en état de réunir toutes ses forces, qui jusqu'alors avoient été divisées, & de marcher au secours de Noyon que Louis avoit dessein de surprendre. L'armée s'avança avec tant de diligence, & attaqua si inopinément les François, qu'ils eurent à peine le temps de former leur première ligne avant que la bataille commençât. Cependant ils se comportèrent si vaillamment sous le commandement du Duc Guillaume

An. 1119.

fils de Robert, qu'ils chargèrent l'avant-garde Angloise avec impétuosité, & la forcèrent de se replier sur le corps de bataille, qui malgré des efforts incroyables ne put soutenir cette attaque, quoiqu'il fût commandé par le Roi en personne. Pendant que le Monarque employoit toute son habileté pour rallier ses troupes, il fut attaqué à l'écart par un brave Chevalier Normand, nommé Guillaume Crispin, qui lui déchargea sur la tête deux coups de sabre si furieux que son casque en fut entamé, & qu'il fut dangereusement blessé. A la vue de son sang qui lui couloit sur le visage, Henri animé d'une nouvelle fureur, redouble ses coups, tombe sur son antagoniste, le désarçonne & le fait prisonnier. Si la valeur du jeune Guillaume avoit été bien secondée, les François auroient remporté une victoire complette : mais au lieu de se former pour marcher en bon ordre, aussi-tôt qu'ils virent les succès du Prince de Normandie, ils s'élancèrent en avant sans garder leurs rangs; & l'aîle de l'armée Angloise marchant serrée à leur rencontre, les trouva tellement débandés, que la fortune

HENRI I. An. 1119.

changea auſſi-tôt, & qu'ils prirent la fuite avec la plus grande précipitation. Le Roi Louis démonté dans le tumulte, fut enfin forcé de ſe ſauver à pied juſqu'à Audley, où il fut joint par ſes troupes fugitives; reçut un renfort, & envoya un hérault pour propoſer un défi à Henri qui ne crut pas devoir répondre à cette invitation. Le Monarque François perdit tous ſes priſonniers, excepté deux cents quarante Chevaliers. Cependant on prit dans la bataille le cheval du jeune Prince Guillaume qui étoit deſcendu pour rallier ſes troupes, mais Henri le lui renvoya avec des préſents conſidérables, & fit faire des compliments à ce Prince dont il admiroit la valeur.

Chron. Sax. Henr. Huntingd. Ord. Vital.

LXVII. On fait un accommodement par la médiation du Pape.

Pendant que le Roi d'Angleterre employoit ſes troupes victorieuſes à réduire les Normands ſous ſon obéiſſance, Louis prit Chartres ſur le Comte de Blois; s'empara du fort château d'Ivry, & la guerre ſe continua avec différents ſuccès. Enfin le Pape Calixte II. ayant tenu un Concile à Reims, viſita Henri à Gizors, & lui offrit ſa médiation qui fut acceptée. Les hoſtilités ceſsèrent auſſi-tôt, & le traité fut conclu l'année ſuivante.

Les places qu'on avoit prises des deux côtés furent rendues ; les prisonniers mis en liberté ; Guillaume fils de Henri fit hommage au Roi de France pour le duché de Normandie comme fief de sa couronne ; & le Comte de Flandres fut compris dans le traité, ainsi que les Normands révoltés ; mais on ne fit point d'état au jeune Prince de Normandie, qui cependant continua à jouir de la protection du Roi Louis le Gros.

Eadmer.

LXVIII. Différends avec Sa Sainteté au sujet de Thurstin, élu Archevêque d'York.

Cet accommodement fut si agréable à Henri, qu'en considération des bons offices que le Pape lui avoit rendus en cette occasion, il oublia son ressentiment de la conduite que ce Pontife avoit tenue au Concile de Reims : il y avoit consacré Thurstin, Archevêque d'York, & lui avoit donné le pallium, quoiqu'il eût refusé de reconnoître la primatie du siège de Cantorbery. Le Roi avoit envoyé une députation à Calixte pour l'informer de l'état de la dispute, & le prier de différer la consécration de Thurstin, jusqu'à ce qu'il se fût soumis aux loix & aux usages de l'Eglise d'Angleterre. Mais lorsqu'il apprit le mépris que le Pape avoit fait de ses remontrances,

HENRI I. An. 1119.

il jura que Thurstin n'entreroit jamais dans ses états, & lui défendit sous des peines très-sévères de passer en Angleterre, ni de paroître dans aucunes de ses possessions en Normandie. Cependant le Pape dans sa visite plaida si efficacement la cause du Prélat, que le Roi consentit qu'il entrât dans son siège, sous la condition de rendre l'obéissance à celui de Cantorbery.

Ibid.

LXIX. Ce Prélat soutient l'indépendance de son siège.

Thurstin refusa de s'y soumettre, & même quelques années après il obtint des lettres du Pape qui menaçoient le Roi d'excommunication; l'Archevêque de Cantorbery de suspense, & le royaume d'interdit, si Henri ne vouloit permettre son retour qu'en promettant obéissance. On tint à ce sujet une assemblée générale de la nation, & l'on convint qu'il entreroit dans son siège, pourvu qu'il se rendît directement à York sans pouvoir célébrer le Service divin dans aucun autre diocèse, jusqu'à ce qu'il eût fait satisfaction à l'Archevêque de Cantorbery. Il ne voulut point encore consentir à cette condition; & depuis ce temps ses successeurs n'ont plus reconnu la primatie de

Cantorbery, ni fait l'acte qu'on vouloit éxiger, qui véritablement n'avoit jamais eu lieu avant Lanfranc. Le siège d'York commença alors à éxercer une primatie indépendante sur un nombre de diocèses reconnus pour ses suffragants.

HENRI I. An. 1119.

Eadmer.

LXX. Le Prince Guillaume périt en mer avec un grand nombre de jeunes Seigneurs Anglois.

Henri resta encore dans le Continent après son accommodement avec la France ; il y reçut les hommages de la noblesse de Normandie, & fit prêter un nouveau serment de fidélité par les sujets de ce duché à son fils Guillaume, qui étoit alors dans la dix-huitième année de son âge. Enfin il mit à la voile de Barfleur, & arriva le lendemain matin en Angleterre. Le jeune Prince monta sur un vaisseau neuf de Thomas Fitzstephen, dont le père avoit passé Guillaume le Conquérant en Angleterre dans sa première expédition contre Harold. Toute la jeune noblesse au nombre de trois cents entra dans le même vaisseau, & se livra aussi-tôt à une débauche excessive. Les mariniers burent jusqu'à l'yvresse, & le maître lui-même avoit excédé de beaucoup les bornes de la sobriété, lorsque le Prince ordonna de faire un effort pour

HENRI I. An. 1120.

joindre son père dont le vaisseau avoit une avance considérable sur eux. Fitz-stephen chargea toutes les voiles ; mais comme il étoit hors d'état de diriger le pilotage, il donna sur un rocher couvert, nommé *Catte-Raze*, avec tant de violence que le vaisseau s'ouvrit de tous les côtés. On mit aussi-tôt la chaloupe en mer pour sauver le Prince, & elle approchoit déja du rivage lorsqu'il entendit les cris de sa sœur naturelle Mathilde, Comtesse de Perche : il voulut retourner au vaisseau pour la mettre dans sa chaloupe; mais il s'y jetta tant de monde en même temps, qu'elle enfonça, & qu'ils périrent tous. Ceux qui étoient restés dans le vaisseau eurent le même sort, excepté un boucher de Rouen nommé Bartoud, qui s'empara du mât & flotta dessus jusqu'au matin où il fut rencontré par quelques pêcheurs. Geoffroi, fils de Gilbert de Craigle, s'étoit attaché à la même pièce de bois, mais son tempéramment n'étoit pas encore assez formé pour résister au froid, & il fut noyé avant le lever du soleil. Thomas maître du vaisseau, après avoir été quelque temps sous l'eau, nagea vers

le boucher, & lui demanda ce que le Prince étoit devenu. Lorsqu'il sut qu'il étoit péri, « je ne veux pas (dit-il) » lui survivre, » & il disparut aussitôt. Roger de Coutances & plusieurs autres entendirent du rivage les cris de ces malheureux, & le bruit même en parvint au vaisseau du Roi, sans qu'il eût connoissance de cet accident dont il ne fut informé que trois jours après. Il reçut ces fâcheuses nouvelles à Southampton; tomba évanoui, & depuis ce temps jusqu'à sa mort on ne le vit jamais sourire. La nation Angloise perdoit fort peu à la mort d'un Prince débauché, qui en plusieurs occasions avoit marqué son aversion pour elle, & même déclaré que quelque jour il les attacheroit à la charrue comme des bœufs. Il n'en étoit pas de même de Henri, qui non-seulement perdoit un fils tendrement aimé, mais voyoit encore que toutes les peines qu'il s'étoit données pour établir sa succession, devenoient infructueuses par cette mort, & que la Normandie étoit sur le point de retourner au fils de Robert, jeune Prince d'une grande espérance, & déja trèschéri des Normands.

Ord. Vital. Math. Paris. Knyghton.

HENRI I. An. 1120.

LXXI. Henri épouse Adelaïde, fille de Godefroy, Duc de Louvain.

Pour détruire l'attente du jeune Prince & en même temps faire diversion à son chagrin, il assembla un grand conseil à Londres, où il proposa de faire un nouveau mariage avec Adelaïde, fille de Godefroy, Duc de Louvain. Les états approuvèrent cette alliance; on entama la négociation, & on amena ensuite la Princesse qui fut mariée à Windsor. Quoique l'Archevêque Raoul fût alors très-vieux & infirme, il voulut officier en personne au couronnement de la Reine; mais remarquant que

An. 1121.

le Roi étoit assis sur son trône avec la couronne en tête, il se plaignit de cette innovation comme d'une atteinte sur ses droits. Henri lui demanda pardon, lui permit de défaire le cordon qui la tenoit attachée sous son menton, de la lui ôter, & la lui remettre de ses propres mains.

Eadmer.

LXXII. Excursion des Gallois dans le comté de Chester.

Comme le vaillant Comte de Chester étoit péri avec le Prince, les Gallois, que ce Seigneur avoit toujours tenu en respect, firent une incursion dans le comté de Chester, où ils brulèrent & ravagèrent tout le pays. Le Roi pour venger cette insulte, leva une armée avec laquelle il péné-

tra jusqu'aux montagnes de Snowdon dans le comté de Caernarvon. Il y fut dangereusement blessé d'un coup de flêche ; ensorte que trouvant trop de difficultés à réduire de tels ennemis, il accorda la paix à Griffith-ap-Conan, Prince du pays, à condition qu'il lui donneroit des ôtages ; payeroit les frais de la guerre, & fourniroit mille têtes de gros bétail.

HENRI. I. An. 1121.

G. Malmesb.

LXXIII. Guillaume de Corbet élu Archevêque de Cantorbery.

Vers le même temps Raoul, Archevêque de Cantorbery, mourut de vieillesse & d'une maladie de langueur. On assembla un Concile pour lui donner un successeur ; & les Evêques prièrent le Roi de trouver bon que ce fût un Prêtre séculier. Leur intention étoit de remédier aux inconvénients occasionnés par le choix qu'on avoit fait jusqu'alors des Moines, qui non-seulement étoient totalement dévoués à la cour de Rome, mais encore ennemis déclarés du Clergé séculier & de la suprématie du Roi. * Ceux de Cantorbery se jettèrent aux pieds

* Si l'Auteur entend par suprématie une autorité spirituelle pareille à celle que les Rois d'Angleterre prétendent aujourd'hui avoir sur leur Clergé, son sentiment n'est appuyé sur aucun fondement, & les Monar-

HENRI I. An. 1121. de sa majesté pour la supplier de ne rien changer à l'ancien usage, & de permettre que ce fût un d'entr'eux qui occupât le siège; mais comme ils ne furent pas écoutés, ils demeurèrent deux jours dans l'inaction. Cependant menacés d'excommunication par les Evêques, ils nommèrent outre les quatre de leur ordre déja présentés, Guillaume de Corbet, Doyen des Chanoines de Chiche, qui fut confirmé par le Roi, approuvé par les Prélats, & consacré à Cantorbery par Richard, Evêque de Londres. Le nouvel Archevêque fit ensuite un voyage à Rome, où le Pape fit dabord quelques difficultés au sujet de son élection, sur ce qu'il n'étoit pas Moine: mais il trouva moyen de se concilier sa Sainteté par des présents considérables, & il retourna ensuite en Angleterre avec le pallium, après avoir juré la soumission au siège de Rome.

An. 1123.

Angl. sacr.

Henri croyoit avoir assuré efficace-

ques Anglois avant Henri VIII. n'ont jamais pensé à se l'attribuer. Mais s'il entend le droit d'accorder l'investiture du temporel, & d'éxiger le serment de fidélité des Evêques, il n'y a nulle difficulté.

ment la tranquillité de ses états au-delà de la mer par le traité de paix qu'il avoit fait avec la France, & pensoit qu'à l'avenir personne ne pourroit lui disputer la possession de la Normandie. Cependant il fut obligé d'y retourner pour appaiser les troubles excités par Robert de Mellent, à qui appartenoit Ponteaudemer. Ce Seigneur qui avoit un très-grand crédit & étoit soutenu secrétement par le Roi de France, employoit toute son adresse en faveur du jeune Guillaume, fils du Duc Robert. Il lui avoit déja gagné tant de partisans que tout le pays étoit près à se révolter, lorsque Henri averti de ce complot, arriva d'Angleterre avec une forte armée. Il commença par le siège de Ponteaudemer qu'il réduisit bien-tôt; ensuite il augmenta les fortifications des châteaux de Rouen, Caen & Arques où il mit de plus nombreuses garnisons. Ces marques de vigueur & ces précautions continrent les Normands, quoique Robert de Mellent & le Comte de Monfort son allié tinssent toujours la campagne avec un corps de troupes; mais ces deux Seigneurs tombèrent dans une embuscade où ils furent faits

HENRI I.
An. 1123.

LXXIV.
Troubles en Normandie, où Henri fait passer un corps de troupes.

HENRI I. An. 1123. prisonniers. Foulques, Comte d'Anjou, s'engagea aussi dans la conspiration, parce que sa fille devenue veuve par la mort du Prince Guillaume, lui avoit été renvoyée, & que Henri refusoit de rendre les terres & les châteaux qui formoient sa dot. Non-seulement le Comte secourut les révoltés, mais il fit venir à sa cour le fils de Robert, qui épousa la veuve de son cousin. Cependant après la prise de Mellent, de Hughes de Montfort & de Hughes Fitzgervaze, leurs châteaux furent aisément emportés, & Henri obtint du Pape la cassation du mariage de son neveu avec Sybille; *Ord. Vital. Sim. Dunelm. Hen. Hunt.* ensorte que le Comte d'Anjou désespérant du succès, renvoya le Prince Guillaume qui lui devenoit inutile.

LXXV. Sévérité du Roi envers les faux monnoyeurs.

Ce jeune Prince continuoit toujours à jouir de la protection du Roi de France, qui même lui donna sa belle-sœur en mariage avec les villes de Pontoise, Chaumont, Mantes & tout le Véxin François. Il y ajouta un corps de troupes considérable pour appuyer ses droits sur la Normandie. Henri *Ord. Vital.* continua donc à être exposé aux dangers & aux inconvénients d'une guerre très-dispendieuse qui l'obligea à

charger les Anglois de taxes très-fortes. Il s'éleva un mécontentement général qui fut encore augmenté par la mauvaise administration de la justice. Toutes les places de judicature étoient devenues vénales & arbitraires, & les riches éxempts de la sévérité des loix commettoient impunément toutes sortes de désordres. La monnoie se trouva aussi tellement altérée, qu'une livre valoit à peine un Shelling ; mais comme cette altération étoit principalement au préjudice du soldat qui se trouvoit en pays étranger, Henri donna des ordres très-précis pour faire éxécuter les loix contre les faux monnoyeurs convaincus. On les connoissoit tous parfaitement, & ils ne se donnoient pas la peine de cacher leurs opérations ; aussi Roger, Evêque de Salisbury, qui reçut les ordres du Roi, fit amèner tous les coupables à Winchester, où sans autre forme de procès on les priva de la vue, & on les mutila honteusement à la grande satisfaction de tout le royaume.

HENRI I. An. 1123.

An. 1124.

LXXVI. Le Pape envoie le Cardinal de Crême légat *à latere*.

Vers le même temps les droits & l'indépendance de l'Eglise d'Angleterre furent attaqués par le Pape,

HENRI I. An. 1124.

qui malgré les promesses faites à Henri dans leur entrevue de Gizors, résolut d'exercer l'autorité de l'Eglise Romaine dans toute son étendue. Aussitôt qu'il se vit affermi dans son siège par la captivité & la soumission de l'Antipape Gregoire, il envoya le Cardinal de Crème, Légat *à latere* en Angleterre. Ce Prélat fut reçu honorablement par l'Archevêque de Cantorbery; se mit à sa place pour officier au Service divin, & prit le premier rang & l'habit pontifical, au grand étonnement & à l'indignation de toute la nation. Comme il avoit été envoyé au sujet de la dispute entre l'Archevêque d'York & les Evêques Ecossois qui refusoient d'en reconnoître la primatie, il s'avança vers le Nord jusqu'à Roxburg, où il eut une conférence à ce sujet avec David Roi d'Ecosse. Le Légat de retour à Londres assembla un Concile national, où il présida sur un trône élevé au-dessus des Archevêques Anglois. On y porta entr'autres loix un Canon très-sévère contre le mariage du Clergé dont le Prélat ne parloit qu'avec la plus grande vivacité : il assuroit que c'étoit un crime digne de

la mort la plus cruelle, de consacrer le Corps de JESUS-CHRIST en sortant des bras d'une prostituée ; nom qu'il donnoit aux femmes des Prêtres. Cependant sa conduite s'accordoit mal avec ses discours ; car la nuit suivante, quoiqu'il eût consacré l'Eucharistie, il fut surpris couché avec une femme publique ; ce qui le couvrit d'une telle confusion, qu'il partit secrétement le lendemain, & le Concile fut subitement rompu dès le troisième jour de sa tenue.

An. 1124. *Math. Paris.* An. 1125.

LXXVII. Canons contre les Prêtres mariés.

Cette légation irrita tellement les Anglois qu'il s'éleva une clameur universelle, qui obligea Guillaume, Archevêque de Cantorbery, de se rendre à Rome pour y soutenir l'indépendance de sa puissance métropolitaine. Il trahit la cause de l'Eglise d'Angleterre, & retourna revêtu du titre de Légat, en vertu duquel il convoqua un autre Concile à Westminster, où il confirma les canons contre les Prêtres mariés. Quoiqu'ils fussent appuyés de l'autorité du Roi, ils ne furent pas éxécutés à la rigueur ; & ce Prince en accorda des dispenses, en vertu d'une commission du Pape qui l'autorisoit à l'éxécution des dé-

HENRI I.
An. 1125.

crets du Concile. Il l'obtint en récompense du zèle qu'il y avoit fait paroître pour le célibat des Prêtres; mais il en retira une somme considérable. *

LXXVIII. Les Prélats & les Barons prêtent serment à la Princesse Mathilde.

Tous les efforts de Henri pouvoient à peine suffire pour défendre ses états de Normandie contre les entreprises du jeune Guillaume, qui avoit surpris Gizors, & dont les forces étoient considérablement augmentées par le Comté de Flandres dont Louis lui avoit donné l'investiture. Le Roi d'Angleterre, après une attente inutile de trois ans, désespéra d'avoir

* M. Smollett qui cite ordinairement ses auteurs auroit dû le faire ici, pour garantir un fait aussi extraordinaire. En effet, on ne voit nulle part qu'un Roi ait pu donner la dispense des Canons d'un Concile, principalement sur un point de discipline reçu dans toute l'Eglise d'Occident. Je trouve seulement dans Roger de Hoveden, que le Roi trompa les Evêques par la simplicité de l'Archevêque Guillaume, & qu'ils laissèrent à la justice royale l'éxécution de ce qui concernoit les femmes des Prêtres. Mais le Monarque reçut beaucoup d'argent & les laissa en liberté, comme il parut ensuite lorsque l'affaire fut terminée avec grande honte. On voit par ce recit que le Roi s'étoit seulement chargé de faire éxécuter les Canons; ce qui est bien différent de celui de notre Auteur.

des héritiers de son second mariage, HENRI I.
& résolut de faire passer sa succes- An. 1125.
sion à sa fille l'Impératrice Mathilde. Elle étoit revenue en Angleterre depuis la mort de son mari; & le peuple la chérissoit, parce qu'elle descendoit des anciens Rois Saxons. Elle étoit aussi agréable aux Normands, qui ne pouvant être gouvernés par un Prince de leur propre nation, jugeoient qu'il étoit de leur intérêt d'avoir pour Souveraine une petite fille du Conquérant qui leur avoit acquis la possession de l'Angleterre. Henri très-satisfait de voir l'affection de ces deux nations réunies en faveur de sa fille, convoqua une assemblée de tous les vassaux immédiats de la couronne, où se trouvèrent David Roi d'Ecosse, comme Prince de Cumberland, & Etienne Comte de Boulogne, neveu du Roi. Henri déclara en leur présence Mathilde présomptive héritière de la couronne; & elle fut reconnue comme telle par l'assemblée, qui lui fit serment de la
Sim. Dunelm.
soutenir contre tous événements.

LXXIX.
Elle épouse Geoffroi Plantagenet.

On fit ensuite passer la Princesse en Normandie accompagnée de Robert, Comte de Glocester, fils naturel du

HENRI I. An. 1125. Roi, & de Brian, fils d'Alain Fergant, avec des forces suffisantes pour la conservation de ce duché. Le Roi qui la suivit peu de temps après crut que les mesures les plus efficaces qu'il pouvoit prendre pour lui assurer la succession, étoient de la marier à Geoffroy Plantagenet, fils de Foulques, Comte d'Anjou. Ce jeune Seigneur étoit alors en possession des états de son père qui après avoir passé en Palestine, étoit monté sur le trône de Jérusalem vacant par la mort de Baudouin II. Les noces furent célébrées contre l'inclination de Mathilde, qui passoit avec peine de la dignité d'Impératrice à l'état de simple Comtesse. Ce mariage mécontenta également les Seigneurs Anglois & Normands qu'on n'avoit pas consultés pour cette alliance, & dont plusieurs se trouvoient déchus des espérances qu'ils avoient sur cette Princesse. De plus, la nation en général avoit un grand éloignement à passer sous la domination de Plantagenet.

An. 1127.

Hunting. Hoved. Math. Paris.

LXXX. Guillaume, fils du Duc Robert, meurt d'une blessure reçue devant Alost.

Henri n'eut point d'égard au dégoût de sa fille ni aux murmures de ses sujets, mais il consulta seulement son avantage présent, en se donnant un

gendre dont la puissance & la capacité devoient servir de boulevard contre les entreprises de son neveu Guillaume que le Roi de France soutenoit toujours puissamment. Pour rompre les projets de ce Prince entreprenant & de son allié, le Roi résolut de porter la guerre en France, & d'exciter en même temps les Flamands à se révolter en faveur de Thierri, Comte d'Alsace, qui avoit des prétentions sur la Flandre. Il réussit dans son dessein, & quelques villes du Netherland se soulevèrent, entr'autres Alost qui fut aussi-tôt investie par Guillaume. Elle se défendit si bien que son compétiteur eut le temps de marcher à son secours, & de lui livrer bataille. Thierri fut défait, & la ville seroit infailliblement tombée entre les mains du vainqueur, mais il fut blessé d'un coup de lance dans une sortie; & comme il voulut en arracher le fer qui lui entra dans la main droite, le déchirement fut suivi de la cangrêne dont il mourut cinq jours après.

Ord. Vital. Guil. Gemet.

La mort imprévue de ce jeune Prince, qui avoit donné tant de preuves de son courage & de son habileté, dissipa entièrement les craintes de

HENRI I. An. 1127.

LXXXI. Générosité de Henri envers les Seigneurs qui avoient suivi le parti de son neveu. Il compose avec les feudataires de la couronne pour de l'argent, au lieu de munitions.

Henri. Il fit la paix avec le Roi de France ; donna sa belle-fille Sibille en mariage à Thierri, Comte d'Alsace, qui succéda au comté de Flandres, & forma une ligue avec lui. Les Normands qui ne virent plus d'espérance de sécouer le joug, commencèrent à s'accoutumer à son gouvernement. Il est vrai qu'il prit des mesures efficaces pour leur en adoucir le poids. Il pardonna à tous ceux qui eurent recours à sa clémence ; attacha à ses intérêts par des actes de douceur & de générosité plusieurs Seigneurs d'un grand crédit ; il remit en liberté Mellent & Fitz-Gervaise, & les rétablit dans les biens qu'ils possédoient en Normandie avant leur emprisonnement. Le premier le suivit en Angleterre ; devint son favori, & le servit avec autant de zèle que de fidélité. Vers le même temps Henri fit un changement dans la façon de recevoir les revenus des terres de ses domaines, dont les rentes avoient été payées jusqu'alors en nature. Les vassaux étoient réduits à une telle misère par les taxes & les autres charges suivant les conditions de leurs tenures, qu'ils se présentèrent au Roi, lorsqu'il revenoit

An. 1129.

noit de Normandie, pour lui remettre les socs de leurs charrues, comme des instruments devenus inutiles. Il y eut alors une famine cruelle dans le pays; & Henri nomma enfin des commissaires pour éxaminer l'état des biens & fixer le prix qu'on devoit payer annuellement en argent, au lieu des bleds, des provisions & des corvées qu'on avoit coutume d'éxiger. Cet arrangement fut très-favorable aux vassaux, d'autant que les denrées étoient alors à très-bas prix; ensorte que les charges de leurs rentes se trouvèrent diminuées lorsque les espèces augmentèrent (*d*).

HENRI I. An. 1129.

Dial. Excheq.

LXXXII. Il reconnoît le Pape Innocent II. Sa fille accouche d'un Prince. Il retourne en Normandie. Mort de son frère aîné Robert.

Henri jouissoit alors des douceurs de la tranquillité, après avoir surmonté toutes les oppositions. Pendant ce calme, il fit un voyage dans ses états de Normandie, dans le dessein principalement d'avoir une entrevue avec le Pape Innocent II. qu'il avoit reconnu pour successeur de S. Pierre,

(*d*) Nous voyons par le dialogue de l'Echiquier que sous ce règne un bœuf gras n'étoit vendu que cinq Shellings; qu'on avoit un mouton pour quatre sols, une mesure de bled capable de nourrir cent hommes ne coûtoit qu'un Shelling; & la ration de vingt chevaux, quatre sols.

HENRI I. An. 1131.

quoique son compétiteur Anaclet fût maître de Rome. Le Roi d'Angleterre avoit d'abord incliné pour le dernier au contraire du Roi de France qui protegeoit l'autre ; mais Innocent réussit à le gagner ; obtint son amitié, & le porta à se déclarer en sa faveur. Après cette conférence, le Roi retourna en Angleterre, où il emmena sa fille Mathilde qui étoit en mésintelligence avec son mari ; & pendant qu'elle résidoit à la cour de son père, il tint une assemblée générale des états convoqués à Northampton. Les Barons renouvellèrent leur serment à l'Impératrice, qu'ils reconnurent de nouveau pour héritière présomptive de la couronne. Son mari Geoffroy, surnommé Plantagenet, à cause d'une branche de genêt qu'il portoit toujours à son chapeau, fâché de ce que Henri refusoit de le mettre en possession de la Normandie, redemanda sa femme : on la lui envoya aussi-tôt de l'avis du conseil ; & environ un an après, elle accoucha d'un fils qui fut nommé Henri, & monta depuis sur le trône d'Angleterre. Cet événement causa une extrême joie au Roi qui convoqua encore une assemblée générale à

Chron. Sax.

Oxford; traita magnifiquement tous les membres pendant les fêtes de Pâques, & fit prêter un troisième serment en faveur de sa fille & de l'enfant nouveau né. Impatient de voir ce rejetton si désiré, le Roi résolut de faire un nouveau voyage au Continent, & s'embarqua vers la fin de l'été, pendant une éclipse totale de soleil qui fut suivie d'un tremblement de terre. Les Ecrivains monastiques ont prétendu que ces phœnomènes étoient des présages de sa mort : cependant elle n'arriva que deux ans après, & fut précédée de celle de son frère Robert. Ce Prince infortuné termina ses jours dans le château de Cardiff, après avoir traîné une vie languissante pendant vingt-six ans d'une dure captivité, & vu périr les espérances de sa famille par la mort fâcheuse de son brave fils Guillaume.

R. de diceto.
Chron. Sax.

LXXXIII.
Henri meurt à S. Denys-le-Formeat.

Henri trouva tant de satisfaction dans la vue de son cher petit-fils, & dans la conversation de sa fille qui en eut encore deux autres, nommés Geoffroi & Guillaume, qu'il ne pensoit plus à retourner en Angleterre. Cependant allarmé par les nouvelles qu'il reçut de quelques incursions des

HENRI I. An. 1133.

Gallois qui avoient ravagé les provinces occidentales, & remporté quelques legers avantages sur ses troupes, il résolut dans sa colère de traverser la mer avec un corps d'archers; mais il fut retenu par les vents contraires, & sa fille lui persuada ensuite d'abandonner ce projet. Il passa donc le reste de sa vie à Rouen, goûtant le plaisir de la chasse, passion dont il avoit hérité de son père. Un jour qu'il s'étoit beaucoup échauffé à cet éxercice, il mangea le soir de la lamproie avec excès, & fut saisi d'une fièvre qui le conduisit au tombeau. Lorsqu'il connut que sa fin approchoit, il manda Robert, Comte de Glocester, son fils naturel; Guillaume de Varenne, Comte de Surrey; Robert, Comte de Leicester; les Comtes de Mortagne & Mellent, ou Meulant, avec plusieurs autres Seigneurs qui étoient à sa cour. Il leur recommanda dans les termes les plus forts les intérêts de sa fille, mais sans parler de son gendre avec lequel il étoit brouillé; pardonna à tous les partisans de son neveu, qu'il ordonna de rappeller de leurs éxils; fit payer toutes ses dettes; remit ce qui lui

Brompton.

étoit dû ; légua six mille livres sterling à ses domestiques & à ses gardes ; & demanda que son corps fût porté à l'Abbaye de Réading qu'il avoit fondée. Enfin après avoir mis ordre à toutes ses affaires spirituelles & temporelles, il mourut à S. Denys-le-Forment, dans la soixante-huitième année de son âge, & la trente-sixième de son règne. Son corps fut transporté le lendemain à Rouen, accompagné de plus de vingt mille personnes ; on l'embauma grossièrement, suivant l'usage de ce siècle, & on le conduisit à Caen pour le faire passer en Angleterre.

An. 1133.

Ord. Vital.

An. 1135.

LXXXIV. Son portrait & son caractère.

Henri étoit de moyenne taille, d'un tempéramment robuste ; avoit les cheveux fort bruns, & les yeux d'un bleu serein. Facétieux, aisé & affable pour ses favoris ; mais vindicatif, cruel, implacable & inéxorable pour ses ennemis. Son esprit naturellement subtil avoit été si bien cultivé que les savants lui donnèrent le surnom de Beau-clerc. Froid, réservé, politique & pénétrant, sa valeur étoit universellement reconnue & son courage invincible. Rigide & sévère dans l'éxécution de la justice ; modéré dans

HENRI I. An. 1135.
le boire & le manger, mais voluptueux dans ses amours, il eut un grand nombre d'enfants illégitimes. Ses voyages en Normandie & ses liaisons dans le Continent lui inspirèrent du mépris pour les Anglois qu'il opprima tyranniquement. Non-seulement il augmenta le nombre des forêts qui n'étoit déja que trop considérable avant lui, mais il accabla ses sujets d'impôts qui le mirent en état de soutenir des guerres très-dispendieuses, & d'être cependant à sa mort le Prince le plus riche de l'Europe.

CHAPITRE III.

§. I. *Commencements d'Etienne. Il forme un parti en Angleterre.* §. II. *Il arrive à Douvres; est proclamé à Londres, & couronné à Westminster.* §. III. *Il fait un serment extraordinaire.* §. IV. *Lève une armée de Bretons & de Flamands.* §. V. *David Roi d'Ecosse fait une irruption dans les provinces Septentrionales. Paix entre lui & Etienne.* §. VI. *Robert*

Comte de Glocester prête un serment conditionnel à Etienne ; son exemple suivi par quelques Prélats. §. VII. *Le Roi accorde une chartre de privilèges au Clergé.* §. VIII. *Révolte du Comte de Dévon.* §. IX. *La Normandie divisée par les factions.* §. X. *L'armée d'Etienne se révolte dans le Continent. Il fait une trêve avec Geoffroi Plantagenet.* §. XI. *Conspiration en Angleterre.* §. XII. *David, Roi d'Ecosse, entre dans les comtés septentrionaux ; est défait à la bataille de l'Etendard, près Northallerton.* §. XIII. *Il se retire à Carlisle, & assiège le château de Werk.* §. XIV. *Révoltes dans les provinces méridionales.* §. XV. *Etienne fait emprisonner les Evêques de Salisbury & de Lincoln.* §. XVI. *Il est sommé de répondre dans un Concile tenu à Winchester.* §. XVII. *L'Impératrice Mathilde descend en Suffex.* §. XVIII. *Etienne lui permet de joindre son frère à Bristol.* §. XIX. *Il se met en campagne contre les révoltés. Désoblige la noblesse.* §. XX. *Il attaque Hèreford.* §. XXI. *Il marche dans la Cornouaille.* §. XXII. *Négociations*

pour la paix. §. XXIII. *La guerre se renouvelle.* §. XXIV. *Etienne est battu & fait prisonnier à la bataille de Lincoln.* §. XXV. *Mathilde attache à ses intérêts Henri, Evêque de Winchester.* §. XXVI. *Ce Prélat harangue le Concile en sa faveur.* §. XXVII. *Les habitants de Londres soutiennent le parti d'Etienne.* §. XXVIII. *Ils reconnoissent l'Impératrice, qui traite la femme d'Etienne avec un cruel mépris.* §. XXIX. *Mathilde fait ombrage aux habitants de Londres & à l'Evêque de Winchester.* §. XXX. *Elle est obligée de fuir de Londres.* §. XXXI. *Est assiégée à Winchester, où l'Evêque fait mettre le feu.* §. XXXII. *L'Impératrice se sauve avec de grandes difficultés. Le Comte de Glocester est pris.* §. XXXIII. *Il est échangé pour Etienne.* §. XXXIV. *Voyage du Comte en Normandie.* §. XXXV. *Son retour subit pour délivrer l'Impératrice enfermée dans le château d'Oxford.* §. XXXVI. *Elle s'échape d'une façon extraordinaire.* §. XXXVII. *Etienne surpris à Wilton par le Comte de Glocester.* §. XXXVIII. *Etat de l'Angleterre dans*

ce même temps. §. XXXIX. *Etienne arrête le Comte d'Essex qui devient son ennemi déclaré.* §. XL. *Il s'attire le ressentiment des Comtes de Chester, de Clare & de Norfolk.* §. XLI. *Mort de Robert, Comte de Glocester. L'Impératrice quitte le royaume.* §. XLII. *Dispute d'Etienne avec l'Archevêque de Cantorbery* §. XLIII. *Le Prince Henri fait chevalier par David, Roi d'Ecosse.* §. XLIV. *Il prend les rênes du gouvernement en Normandie.* §. XLV. *Mort de Geoffroi Plantagenet.* §. XLVI. *Henri épouse Eléonor dont le Roi de France avoit obtenu le divorce. Ses progrès en Anjou.* §. XLVII. *Etienne fait emprisonner l'Archevêque de Cantorbery & plusieurs autres Prélats.* §. XLVIII. *Henri descend en Angleterre.* §. XLIX. *Accommodement entre Etienne & Henri.* §. L. *Les Prélats & la noblesse rendent hommage à Henri comme héritier présomptif de la couronne.* §. LI. *Conspiration contre la vie de Henri.* §. LII. *Il retourne en Normandie.* §. LIII. *Mort d'Etienne.*

§. I. Commencements d'Etienne. Il forme un parti en Angleterre.

TEL eſt le peu d'étendue des vues humaines que les meſures priſes par Henri, pour aſſurer la couronne à ſa fille, contribuèrent au contraire à l'en faire exclure. Pour augmenter le crédit de ſa famille, il avoit comblé de faveurs Etienne, troiſième fils du Comte de Blois & d'Adele, fille du Conquérant. Il l'attira à ſa cour; & non-ſeulement lui accorda la ville d'Eye avec les honneurs qui y étoient attachés, & tous les biens de Robert Malet, mais il lui fit épouſer Mathilde, fille & héritière d'Euſtache, Comte de Boulogne, à cauſe de Marie d'Ecoſſe, ſœur de la première femme du Roi Henri. Au moyen de ce mariage, Etienne ſuccéda au Comte de Boulogne, & jouit des grands biens donnés en Angleterre à ſon prédéceſſeur dès le temps de la conquête. Henri croyoit ne pouvoir trop faire pour ſes neveux, ne doutant pas qu'ils ne ſoutinſſent de tout leur pouvoir les intérêts de l'Impératrice : il donna au jeune frère d'Etienne, nommé Henri, l'Abbaye de Glaſtonbury & l'Evêché de Wincheſter; enſorte que ces deux

frères devinrent les sujets les plus puissants du royaume. Etienne qui connoissoit tout le crédit qu'il avoit dans la nation, ne put résister à la tentation de s'approprier la couronne, au lieu de la conserver à Mathilde dont il avoit reconnu le titre, & juré par un serment solemnel de soutenir les droits. Il refléchit sur la facilité avec laquelle Henri avoit supplanté le légitime héritier pendant son absence, & résolut de suivre le même éxemple. Dans les occasions moins importantes, il avoit toujours obéi aux sentiments que lui dictoient sa reconnoissance & son devoir envers son bienfaiteur, & respecté son serment; mais Henri lui-même & plusieurs autres Princes de ce siècle avoient fait voir par leur conduite combien la religion & les promesses avoient peu de pouvoir sur eux, lorsqu'il s'agissoit d'une couronne. Ainsi Etienne commença du vivant même de Henri à se former un parti entre les Seigneurs Anglois, pendant que son frère employoit tout son crédit pour disposer favorablement le Clergé en sa faveur. Le succès surpassa leur attente; car les Anglois qui aimoient la

ETIENNE. An. 1135.

personne & le caractère d'Etienne, & qui étoient déja accoutumés à voir l'héritier légitime exclus du trône, ne pensoient qu'avec peine à s'assujettir pour la première fois au règne d'une femme. Enfin les Normands & les Anglois remarquoient que le sang du Conquérant & celui des Rois Saxons couloient également dans les veines d'Etienne & dans celles de l'Impératrice sa cousine.

Cambden. G. Malmesb.

II. Il arrive à Douvres; est proclamé à Londres, & couronné à Westminster.

Lorsqu'il eut ainsi tout préparé pour son usurpation, il se retira à Boulogne, d'où il partit pour Douvres aussi-tôt qu'il eut appris la mort de Henri. Il fut très-mal reçu par les bourgeois instruits du sujet de son arrivée, & fut insulté par les habitants de Cantorbery qui lui fermèrent leurs portes. Bien loin de se rebuter par ces obstacles, il se rendit à Londres dont les citoyens le reçurent avec de grands honneurs & le reconnurent pour Roi. De-là il passa à Winchester, & son frère qui en étoit Evêque persuada à Guillaume de Pont-de-l'arche de lui livrer les trésors du dernier Roi, montant à cent mille livres en argent, sans la vaisselle & les joyaux. Ce secours le mit en état

Chron. Gerv. Hunting.

ETIENNE. An. 1135.

de gagner les troupes, & de faire de grands présents à la noblesse & aux prélats. Son frère engagea aussi dans ses intérêts l'Evêque de Salisbury; & il ne manquoit plus pour son couronnement que le consentement de Guillaume, Archevêque de Cantorbery, à qui il appartenoit d'en faire la cérémonie. Le religieux Primat se faisoit scrupule d'enfreindre le serment fait à l'Impératrice : mais Hughes Bigod, grand maître de la maison du Roi, qui n'étoit pas aussi scrupuleux, leva la difficulté, en lui jurant que Henri près de mourir avoit deshérité Mathilde dont il étoit mécontent, & nommé Etienne pour son héritier. Cet obstacle surmonté, l'Archevêque se rendit, & mit la couronne sur la tête de ce Prince à Westminster dans une assemblée peu nombreuse, qui lui prêta serment de fidélité. Pour justifier leur parjure envers Mathilde, ils déclarèrent qu'ils s'étoient regardé comme déchargés de leur obligation depuis qu'elle avoit épousé un Prince étranger sans leur consentement, & contre leur premier serment, qui les engageoit à ne point souffrir que personne règnât sur eux,

G. Malmesb. Chr. Mailros.

ETIENNE. An. 1135.

s'il n'étoit des descendants de Guillaume le Conquérant.

III. Il fait un serment extraordinaire.

Etienne, malgré tous ces avantages & l'affection du peuple dont il jouissoit, voulut encore se faire aimer de la nation par quelque concession extraordinaire. Indépendamment de la promesse qu'il avoit faite, de gouverner avec équité & modération, confirmée par la parole & le crédit de son frère; il convoqua une assemblée générale de tous les Barons à

An. 1136.

Oxford, où il jura solemnellement & de son propre mouvement qu'il ne retiendroit jamais en sa main les sièges & les bénéfices vacants, mais qu'il les feroit aussi-tôt remplir de sujets élus canoniquement; qu'il ne troubleroit point le clergé ni les laïques dans la jouissance de leurs bois, comme avoit fait son prédécesseur; qu'il ne poursuivroit personne en justice pour le divertissement de la chasse, ou pour les contraventions dans les forêts royales; prétextes dont on avoit souvent abusé pour tirer de l'argent par forme d'amende ou de composition: qu'il rendroit les bois enlevés par le dernier Roi, & aboliroit la taxe du Danegelt qu'on avoit

reguliérement levé tous les ans depuis la conquête. Ce serment remarquable fit un effet étonnant sur les Anglois, qui naturellement crédules & amateurs de la nouveauté, ne pensèrent pas qu'il pouvoit aussi-bien le violer que celui qu'il avoit fait précédemment en faveur de l'Impératrice.

ETIENNE. An. 1136.

Brompton. Huntingd.

IV. Lève une armée de Bretons & de Flamands.

Après avoir rendu les derniers honneurs au corps de Henri, qui fut apporté de Normandie & enterré avec grande magnificence dans l'Abbaye de Réading, Etienne leva une armée de Bretons & de Flamands pour défendre ses états des entreprises qu'on pourroit faire en faveur de Mathilde; & pour ne rien refuser à la noblesse qui lui avoit marqué tant de bonne volonté pour l'élever sur le trône, il accorda à tous les Seigneurs & aux militaires vassaux de la couronne, la permission de fortifier les maisons & les châteaux de leurs domaines.

Knygthon. Brompton.

V. David, Roi d'Ecosse, fait une irruption dans les provinces septentrionales. Paix entre lui & Etienne.

Etienne avoit de fortes raisons pour prendre toutes ces précautions; car il avoit été élu plutôt par une cabale de Prélats & de Seigneurs que par le consentement général de la nation; & une grande partie de la noblesse n'attendoit qu'une occasion favorable pour

ETIENNE. An. 1136.

donner des preuves de leur attachement à l'Impératrice. Cette Princesse avoit déja été proclamée par son oncle David, Roi d'Ecosse, qui étoit entré dans les provinces de Cumberland & Northumberland; avoit réduit toutes les villes & forteresses au nord de l'Angleterre, excepté Bambury, & forcé la noblesse & les habitants jusqu'à Durham de prêter serment à Mathilde & de donner des ôtages de leur fidélité. Etienne instruit de ces mouvements, marcha aussi-tôt contre l'Ecossois; les armées se trouvèrent en présence près de Durham. Cependant les deux Princes étant plutôt disposés à une négociation qu'à une bataille, on se fit mutuellement des propositions & l'on conclut un traité. David rendit toutes les places qu'il avoit prises, excepté Carlisle qu'il retint comme faisant partie du Cumberland, dont Henri son fils rendit hommage à Etienne. Le Roi donna ensuite à ce jeune Prince le comté de Huntingdon, & l'invita à venir à sa cour, où il reçut tant de marques de bienveillance que les Seigneurs Anglois en prirent ombrage.

Chr. Mailros.

Ces tempêtes septentrionales appai-

sées, tout le royaume jouit du repos, excepté les frontières du pays de Galles qui furent infestées par les incursions des habitants de cette province. Ils y commirent d'horribles ravages; mais la paix fut conclue quelque temps après, & ils se soumirent à Etienne. Son trône paroissoit solidement affermi, lorsque Robert, Comte de Glocester, fils naturel du dernier Roi, arriva en Angleterre. Personne dans le royaume n'étoit plus vertueux, plus accompli & plus aimé de la nation que ce Seigneur. Zélé partisan de Mathilde, il étoit resté dans le Continent après la mort de son père, pour éxécuter ses volontés, & confirmer les Normands dans leur attachement pour sa sœur. Mais voyant la facilité qu'Etienne avoit eue à monter sur le trône, il résolut de temporiser. A son arrivée il prêta serment au nouveau Roi, avec la stipulation expresse qu'il n'auroit de force qu'autant que ce Prince continueroit à gouverner ses peuples conformément à ses promesses. Robert ne doutoit nullement qu'un tel serment ne devînt bien-tôt nul, & que par là il ne pût en sureté de conscience prendre ses

ETIENNE.
An. 1136.

VI.
Robert, Comte de Glocester, prête un serment conditionnel à Etienne. Son exemple suivi par quelques Prélats.

Fl. Wigorn. Cont.

ETIENNE. An. 1136.

mesures en faveur de sa sœur : méthode adoptée depuis par tous les autres Seigneurs qui avoient déja juré fidélité au Monarque. Etienne obtint du Pape la confirmation de son élection pour mettre en repos la conscience de quelques prélats qui ne lui avoient pas encore rendu leurs hommages, & qui lui prêtèrent aussi serment pour tout le temps qu'il maintiendroit les libertés de l'Eglise & la vigueur de sa discipline.

Huntingd. *Rec. Hagulst.*

VII. Le Roi accorde une chartre de privileges au Clergé.

Pour leur donner de nouvelles marques de sa bonne volonté, le Roi accorda une chartre à Oxford, où il confirma les immunités de l'Eglise; défendit toutes les promotions simoniaques; renvoya les personnes & les biens des Ecclésiastiques à la connoissance des seules jurisdictions spirituelles; assura la libre jouissance de toutes les possessions qui avoient appartenu à l'Eglise lors de la mort de Guillaume le Conquérant; promit la restitution de tout ce qui avoit été aliéné, & renonça aux revenus des bénéfices vacants que ses prédécesseurs avoient coutume de s'approprier. Quelque authentique que fût cet acte passé en la présence & avec

G. Malmesb.

les signatures de la principale noblesse du royaume, Etienne y eut si peu d'égard par la suite, qu'il saisit les trésors des Eglises; donna leurs terres & leurs autres biens à des laïques; chassa les bénéficiers pour vendre leurs bénéfices; dispôsa pour de l'argent des abbayes en faveur de gens sans mérite, & fit mettre des Evêques en prison sans aucune cause légitime. Il ne fut pas plus éxact à tenir ses promesses aux laïques; car au lieu d'accorder la liberté de la chasse, il poursuivit la noblesse, & fit exécuter les loix forestières avec la plus grande sévérité.

Etienne. An. 1136.

H. Huntingd.

VIII. Révolte du Comte de Dévon.

Il crut peut-être que l'insolence de Baudouin de Redvers, Comte de Dévon, le déchargeoit de ses obligations. Ce Seigneur après avoir essuyé un refus au sujet de quelque grace qu'il demandoit au Roi, renonça ouvertement à son obéissance; se retira dans son château d'Exeter, & commença à éxercer toute l'autorité d'un souverain indépendant. Etienne marcha contre lui; investit sa forteresse; la réduisit après un long siège, & soumit également l'isle de Wight qui lui appartenoit; ce qui obligea le

An. 1137.

ETIENNE. An. 1137. Gest. Steph.

Comte de se réfugier en Normandie, où Etienne eut des affaires l'année suivante qui l'obligèrent aussi d'y passer.

IX. La Normandie divisée par les factions.

Geoffroi, Comte d'Anjou, qui avoit épousé Mathilde, rassembla promptement ses troupes après la mort de Henri; entra dans le duché & se rendit maître de plusieurs villes, avec le secours de Guillaume de Talevas, Comte de Ponthieu. Mais la haine entre les Normands & les Angevins étoit si forte que la noblesse de Normandie assemblée à Neubourg offrit le duché à Théobald, Comte de Blois. Robert, Comte de Glocester, avant que de partir pour l'Angleterre, livra la ville de Falaise à ce Prince, dans l'espérance de mettre entre les deux frères une division favorable aux intérêts de l'Impératrice. Cependant lorsque les Seigneurs Normands apprirent qu'Etienne étoit paisible possesseur du trône, la crainte de perdre les biens qu'ils possédoient en Angleterre leur fit chasser Théobald avec indignation & offrir leurs services au Monarque. Leur consentement ne fut pas unanime; ce qui divisa le duché en plusieurs factions qui occasionnèrent

une guerre civile avec tous les troubles qui en sont les suites.

X.
L'armée d'Etienne se révolte dans le Continent. Il fait une trêve avec Geoffroi Plantagenet.

Etienne qui jugea sa présence nécessaire pour appaiser ces mouvements, s'embarqua pour la Normandie; fut joint à la Hogue par le Comte de Blois; eut une entrevue & conclut un traité avec Louis le Jeune, Roi de France. Les conditions furent, que Eustache, fils d'Etienne, épouseroit Constance, sœur du Roi de France, & que son beau-frère lui donneroit l'investiture du duché de Normandie. Ensuite Etienne rassemblant ses forces résolut d'attaquer le Comte d'Anjou qui avoit pris plusieurs places, & s'étoit retiré en Angleterre après quelques tentatives infructueuses pour surprendre la ville de Caen. Lorsque le Roi fut vers Lisieux, il s'éleva une dispute entre Guillaume d'Ypres, Comte de Kent, & Renaud de Saint Valeri, pour le commandement. Les Boulonnois & les Flamands qui étoient dans l'armée embrassèrent le parti de Guillaume; les Normands se déclarèrent pour Renaud leur compatriote, & les deux partis se livrèrent une bataille où il y eut beaucoup de sang répandu de part & d'autre. Soit qu'en

ETIENNE. An. 1137. cette occasion Etienne favorisât les troupes étrangères auxquelles il avoit beaucoup de confiance, soit que son favori Guillaume d'Ypres fût tellement détesté des Normands, qu'ils ne voulurent pas servir sous ses ordres; il est certain qu'ils abandonnèrent l'armée. Les remontrances du Roi, qui joignit leurs chefs Hughes de Gournai & le jeune Guillaume de Varenne à Ponteaudemer, ne purent les engager à rentrer dans leur devoir. Cette fâcheuse circonstance & le peu de fonds qu'il pouvoit faire sur la fidélité de ses sujets Normands, l'obligèrent à conclure une trêve de deux ans avec Geoffroi Plantagenet : il lui accorda une gratification annuelle de cinq mille marcs pour lui, & en donna aussi une de deux mille à son propre frère Théobald de Blois pour lui tenir lieu de ses prétentions sur le duché. Malgré cet accommodement, la guerre civile continua ses ravages; mais Etienne retourna en Angleterre, & laissa pour appaiser ces troubles Guillaume de Roumara avec le Vicomte Roger. Robert, Comte de Glocester, qui avoit suivi le Roi en Normandie, y resta après son départ,

jugeant qu'il n'y avoit pas de fureté pour lui d'accompagner en Angleterre un Prince qui avoit déja marqué de violents foupçons fur fa conduite ; de plus il voulut profiter de l'abfence du Monarque pour former des liaifons plus étroites avec les Seigneurs Normands en faveur de Mathilde. *

ETIENNE. An. 1137.

Chron. Gerv. Flor. Wig. Cont.

XI. Confpiration en Angleterre.

Etienne preffa fon retour en Angleterre pour y appaifer une confpiration, dont le projet étoit de maffacrer tous les étrangers ; chaffer les Normands, & mettre la couronne fur la tête de David, Roi d'Ecoffe, le plus proche héritier des Rois Saxons. Cette réfolution étoit l'effet du défefpoir où la licence & les défordres des mercenaires étrangers avoient jetté les Anglois. Ils pilloient & bruloient les villes & les villages ; emprifonnoient, tourmentoient, & même maffacroient le peuple fous des chefs qui avoient bâti & fortifié des

* Le Roi de France Louis le Gros VI. du nom mourut cette année, & eut pour fucceffeur fon fils Louis VII. dit le Jeune, qui commença à régner feul le premier Août 1137. Nous aurons foin à l'avenir de remarquer la fucceffion des Monarques François & des Papes, lorfqu'elle ne fera pas indiquée diftinctement dans l'original.

ETIENNE. An. 1137. châteaux uniquement pour favoriser leurs rapines. La désolation du royaume étoit portée à l'excès dans ce temps de calamité. Des Anglois nés libres devenoient la proie de ces petits tyrans, qui s'emparoient de leurs biens; les chargeoient de fers; violoient leurs femmes & leurs filles; bruloient leurs maisons, & faisoient périr leurs familles de misère. Dans une situation aussi affreuse, il n'est pas étonnant qu'ils prissent une résolution désespérée contre un usurpateur étranger, envers lequel ils n'étoient liés ni par la conscience, ni par la reconnoissance. Nigel, Evêque d'Ely, fut le prémier des partisans d'Etienne qui découvrit le complot dont il donna avis aussi-tôt aux prélats & à la noblesse. An. 1138. Dabord que le Roi en fut instruit, il revint en Angleterre avec la plus grande diligence. Quelques-uns des conspirateurs furent pris, convaincus & éxécutés; d'autres se retirèrent du royaume avant qu'on les accusât, & les plus puissants pourvurent à leur défense en traitant avec les Ecossois & les Gallois pour en être soutenus. Les fils de Robert Beauchamp instruits du don que le Roi

Roi avoit fait d'une partie de leurs biens à Hughes le Poer, pour servir de dot à la fille de Simon Beauchamp qu'il avoit épousée, fortifièrent le château de Bedford qui fut aussi-tôt investi par Etienne; mais le trouvant trop fort pour être aisément réduit, il eut recours à la médiation de son frère l'Evêque de Winchester qui parvint à faire un accommodement, & le château fut rendu.

ETIENNE. An. 1138.

Ord Vital.

XII. David, Roi d'Ecosse, entre dans les comtés septentrionaux; est défait à la bataille de l'Etendard, près Northallerton.

Cependant David, Roi d'Ecosse, avoit reclamé ses droits sur le Northumberland; & comme on refusa d'y avoir égard, il fit une irruption dans les parties septentrionales de l'Angleterre. Etienne marcha avec une forte armée pour s'opposer à ses progrès, & les Ecossois se retirèrent à Roxbourg. Le Roi les trouva postés trop avantageusement pour pouvoir être attaqués avec espérance de succès; & instruit de quelque trahison dans son armée, il se retira vers le Sud sans vouloir risquer la bataille. Les Ecossois en liberté de ravager impunément le Northumberland, prirent la ville de Norham; se partagèrent en différents camps; pillèrent le pays, & commirent de toutes parts les

ETIENNE. An. 1138.

cruautés les plus horribles. Vers la fin de l'été ils réunirent ces corps séparés; s'avancèrent jusqu'à Bagamoor, environ à deux milles de Northallerton, dans le comté d'York ; ils y trouvèrent l'armée Angloise commandée par Guillaume, Comte d'Albémarle, accompagné de Valter Espec, Roger Mowbray, Robert de Bruce, Bernard de Baliol, Walter de Gand, & de tous les Barons des provinces septentrionales. Ces Seigneurs avoient élevé sur une espèce de roue une pique très-longue qui portoit une croix avec une banière au-dessous ; ce qui fit donner le nom de bataille de l'Etendard à celle qui se livra en cet endroit. Les Anglois se formèrent autour de cette enseigne en un corps très-serré, dont le front étoit composé de piquiers & d'archers pour soutenir le premier choc de l'ennemi. Il s'éleva dans l'armée Ecossoise une dispute sur la façon dont on devoit commencer l'attaque : David ainsi que les principaux Seigneurs étoient d'avis de charger avec leurs troupes pesamment armées & leurs archers ; & ceux du Gallowai au contraire, qui n'avoient que des armes offensives très-légères,

insistèrent sur leur privilège de former l'avant-garde. La dispute s'échauffa vivement entre Alain de Percy & le Comte de Stratherne; mais le Roi, pour prévenir la mutinerie, ordonna à ceux du Galloway de prendre leur poste ordinaire, & de charger les premiers. La seconde ligne fut composée de ceux qu'on avoit tirés des frontières & des provinces maritimes, commandés par le Prince d'Ecosse, sous la direction d'Eustache Fitzjohon Seigneur Anglois, qui s'étoit joint aux Ecossois par ressentiment des injustices que lui avoit fait Etienne. Le corps de réserve composé des troupes des provinces intérieures & de Murray étoit commandé par le Roi, accompagné d'un corps de Chevaliers Anglois & Normands pour sa garde. Ceux du Gallowai marchèrent à l'attaque en jettant trois cris de joie, & chargèrent les lanciers Anglois avec tant de furie, qu'ils les obligèrent de lâcher pied : mais ceux-ci furent soutenus par la seconde ligne; & les assaillants qui n'avoient point d'armes défensives furent tellement maltraités par les flèches & les piques Angloises, que leur premier feu étant épui-

ETIENNE. An. 1138. sé, & leurs principaux chefs Ulgerick & Donald tués, ils tournèrent le dos & prirent la fuite dans le plus grand désordre. Cependant le Prince d'Ecosse part avec tant d'impétuosité qu'il renverse tout ce qui s'oppose à son passage; pénètre jusqu'à l'arrière-garde Angloise, qui frappée de ses succès, commence à se rompre & même à prendre la fuite. Mais un vieux soldat qui prévoit une défaite totale, la prévient par un stratagême; il coupe la tête d'un cadavre; la met à la pointe d'une lance, & s'écriant : « Arrêtez, » voici la tête du Roi d'Ecosse, » rallie les troupes & rétablit la bataille. Les Ecossois découragés à cette vue, & troublés par la fuite de ceux du Gallowai, ne combattent plus avec la même ardeur, & sont rompus de toutes parts, malgré les efforts de David. Enfin ce Monarque qui combattoit à pied, est entraîné par la multitude, obligé de monter à cheval, & d'abandonner le champ de bataille.

Rieval de Bel. Standardii. Hagulstad.

XIII. Il se retire à Carlisle, & assiège le château de Werk.

Cependant l'étendard royal déployé, fit connoître aux fuyards que leur Roi étoit vivant ; ils se rangèrent autour de lui en si grand nombre qu'il fut en état d'en former un corps considéra-

ble, avec lequel il se retira en bon ordre à Carlisle, où son fils le joignit le troisième jour après la bataille. Ce jeune Prince s'étant trouvé engagé au milieu de l'armée Angloise avec un petit nombre de soldats, avoit jetté tout ce qui auroit pu le faire remarquer, & s'étoit mêlé avec l'ennemi; ensuite il avoit trouvé moyen de s'échaper par des routes détournées & de rejoindre son père qui étoit inconsolable, le croyant perdu, & qui se retrouva heureux par son retour. David perdit plusieurs milliers d'hommes, non dans la bataille, mais dans la retraite, parce que plusieurs corps au lieu de rejoindre l'étendard royal, essayèrent de regagner leur pays, & furent massacrés par les habitants des endroits qu'ils traversèrent. Etienne eut tant de joie de cette victoire, qu'il augmenta du comté d'York les titres d'Albemarle, & donna le comté de Derby à Ferrers qui l'avoit si bien soutenu. Cependant la défaite de David n'abattit point son courage, & ne l'affoiblit pas au point de l'empêcher de tenir la campagne : il assiégea le château de Werk qu'il réduisit par famine; & ne voulut point entendre

ETIENNE.
An. 1138.

parler de propositions de paix avec Etienne, malgré toutes les remontrances d'Alberic, Evêque d'Ostie, que le Pape Innocent II. avoit envoyé en qualité de son Légat en Angleterre pour visiter les monastères & les Eglises cathédrales du royaume. Tout ce que put obtenir le prélat fut une suspension d'armes de quelques mois, pendant laquelle Mathilde, femme d'Etienne & niéce de David, s'employa si efficacement que l'année suivante la paix fut conclue à Durham. On convint que tout le comté de Northumberland seroit cédé à Henri, Prince d'Ecosse, excepté Newcastle & Bambourg, dont on le dédommagea par des terres qu'on lui céda dans les parties méridionales du royaume. On se délivra mutuellement les ôtages pour fureté des articles, & les Barons du Northumberland rendirent hommage au jeune Prince, qui accompagna la Reine à Nottingham où elle fut jointe par Etienne.

Id. ibid.

XIV.
Révoltes dans les provinces méridionales.

Pendant ces guerres septentrionales le Roi s'étoit appliqué à appaiser quelques soulèvements dans différentes parties du royaume. Il avoit comblé son ministre Guillaume d'Ypres &

ETIENNE. An. 1138.

plusieurs autres étrangers de tant de faveurs que les Seigneurs Anglois en prirent ombrage. Ils ne dissimulèrent pas leur mécontentement ; & leurs murmures irritèrent tellement le Roi, que sous de légers prétextes il fit saisir leurs personnes & leurs biens. Pour se garantir du même traitement, quelques-uns se mirent en état de défense, entr'autres Robert, Comte de Glocester, à qui le dernier Roi avoit accordé les châteaux de Douvres, Leves & Bristol, dont Etienne résolut alors de s'emparer. Walchelm gouverneur du premier le rendit à la persuasion de Gilbert Strongbow, qui pour cet important service fut créé Comte de Pembrok ; Leves fut assiégé & pris, mais tous les efforts du Roi sur Bristol furent inutiles. Robert jugeant qu'il étoit temps de se déclarer ouvertement, écrivit de Normandie à Etienne ; lui reprocha son manque de foi & son parjure à l'égard de l'Impératrice Mathilde, & lui déclara la guerre comme à un usurpateur. Le Roi ne fit point de réponse, mais ordonna la confiscation de tous les biens de Robert. Talebot fut chassé de Héreford où il s'étoit retiré ; on prit An. 1139.

ETIENNE. An. 1139.

Shrewsbury d'assaut, & son gouverneur fut mis à mort avec quatre-vingt-dix personnes de la garnison. Quelques-uns épouvantés des succès & de la sévérité d'Etienne, se soumirent; mais Paynel restant toujours enfermé dans Ludlow, le Roi marcha de Nottingham contre cette forteresse. Le Prince d'Ecosse qui l'accompagnoit fut frappé par l'effet d'une machine des assiégés; renversé de cheval, & dut la vie à la valeur d'Etienne.

Ord. Vital. Huntingd.

XV. Etienne fait emprisonner les Evêques de Salisbury & de Lincoln.

La garnison fit une défense si vigoureuse que le Roi fut obligé de changer le siège en blocus: il éleva deux forts dans le voisinage, & retourna ensuite à Oxford, où il prit des mesures pour regagner la confiance du Clergé. La lettre de Robert, Comte de Glocester, étoit conçue en termes si outrageants, qu'il jugea que la tempête qui se formoit depuis long-temps étoit prête à éclater, & que toutes les personnes de distinction qui avoient été attachées au dernier Roi entroient dans la conspiration. Roger, Evêque de Salisbury, étoit l'un des plus puissants; élevé par Henri d'une simple cure de Normandie au siège de Sarum, il avoit eu tant de part dans la confiance de

ETIENNE. An. 1139.

ce Monarque, qu'il avoit pour ainsi dire gouverné tout le royaume ; acquis de grands biens & un crédit fort étendu, dont il se servoit alors contre la fille & l'héritière de son bienfaiteur, en faveur d'un usurpateur qui le méprisoit. Cependant le Roi commença à soupçonner sa fidélité, lorsqu'en conséquence de la permission que ce Prince avoit accordée, l'Evêque fortifia Old-Sarum & bâtit les châteaux de Sherburn, Malmesbury & Devizes ; pendant que son neveu Alexandre, Evêque de Lincoln, élevoit ceux de Newarck & Sleford. Le Roi de retour à Oxford, manda le Prélat, sous prétexte de le consulter sur quelques affaires de conséquence. Roger s'y rendit, accompagné de ses deux neveux, les Evêques de Lincoln & d'Ely, & fut aussitôt arrêté avec Alexandre jusqu'à ce qu'ils eussent remis leurs châteaux. Nigel, Evêque d'Ely, qui logeoit dans les fauxbourgs, se sauva à Devizes que le Roi fit assiéger par Guillaume d'Ypres. La place fit une si vigoureuse résistance, que pour la reduire on amena Roger en personne devant les murs, avec menace de le

Brompton.

ETIENNE. An. 1139. mettre à mort, si elle tardoit à se rendre. Cet expédient eut son effet; Nigel capitula pour sa propre liberté, & le Roi prit possession du château, où il s'empara d'un trésor de quarante mille marcs qui lui fut très-utile dans les circonstances où il se trouvoit.

Ord. Vital.

XVI. Il est sommé de répondre dans un concile tenu à Winchester.

Cet exploit excita une rumeur générale dans toute la nation; & Henri, Evêque de Winchester, frère d'Etienne, revêtu de la qualité de Légat, croyant qu'il étoit de sa place de soutenir les privilèges du Clergé, somma le Roi de se trouver à un Concile qu'il convoqua dans sa ville épiscopale, pour prendre connoissance de cette affaire. Etienne y envoya quelques Comtes avec Aubri de Ver, grand orateur, qui entreprit de justifier la conduite du Roi, en observant que l'Evêque de Salisbury avoit élevé une sédition à Oxford, où un Chevalier de Bretagne avoit été tué, & plusieurs sujets du Roi griévement blessés sous les yeux même de leur Souverain; qu'il avoit favorisé secrettement les ennemis du gouvernement, & marqué son intention de se déclarer pour l'Impératrice, lorsqu'elle descendroit en Angleterre; qu'il n'a-

voit point été arrêté comme Evêque, mais comme ſujet du Roi ; que les châteaux n'avoient point été pris par force, mais livrés par compenſation, pour les peines qu'il avoit méritées en élevant le tumulte d'Oxford ; que ſon tréſor avoit été ſouſtrait de l'Echiquier du dernierRoi,& par conſéquent appartenoit à ſon ſucceſſeur. Pour ce qui concernoit l'Evêque de Lincoln, on ne le chargea d'autre choſe que d'avoir eu part au tumulte d'Oxford, qui dans le vrai avoit été formé près de leurs palais par Alain, Comte de Dinan, afin que le Roi eût un prétexte pour arrêter les Evêques. Roger répondit article par article à tous ces chefs d'une façon ſi ſatisfaiſante que Henri perſiſtant à demander la reſtitution des châteaux, la ſeſſion fut à la requête d'Etienne remiſe au lendemain. Alors Hughes, Archevêque de Rouen, affirma que ſuivant les Canons les Evêques ne devoient point tenir de châteaux : mais comme Henri avoit fait entendre que les prélats pourroient excommunier Etienne, ou en appeller à Rome, Aubri de Ver peignit avec des couleurs ſi fortes les ſuites du reſſentiment du Monarque ;

ETIENNE. An. 1139. que l'aſſemblée ſe rompit ſans qu'il fût rendu de ſentence, & qu'Etienne garda les châteaux. Roger mourut de chagrin, & tout le royaume ſe joignit au Clergé pour ſe plaindre de cet acte de violence & de pouvoir deſpotique.

G. Malmesb. H. Huntingd.

XVII. L'Impératrice Mathilde deſcend en Suſſex.

Cette conduite d'Etienne étoit totalement contraire à la bonne politique, dans des circonſtances ſi critiques, où il étoit menacé d'une invaſion auſſi dangereuſe pour lui. La trêve avec Geoffroi Plantagenet étant expirée, ce Prince marcha dans le Cotentin, dont il réduiſit la plus grande partie ſous ſon obéiſſance; Robert, Comte de Glocester, s'empara de Caen & Bayeux, & marchoit à grand pas à la conquête totale de la Normandie. Pour faciliter cette entrepriſe, Robert réſolut d'accompagner Mathilde en Angleterre, où un grand nombre de ſes partiſans étoient près de ſe ſoulever à ſon arrivée. Cette Princeſſe envoya devant elle Baudouin de Redvers qui deſcendit à Wareham, & s'empara du château de Corfe, où il fut auſſi-tôt inveſti par Etienne; mais le Roi informé que l'intention de l'Impératrice étoit de deſcendre

incessamment, leva le siège pour réduire quelques places entre les côtes & le comté de Glocester, où le plus grand nombre de partisans de cette Princesse étoient rassemblés. Comme il faisoit le siège de Malborough, il apprit que Mathilde & son frère étoient descendus à Arundel, & avoient été reçus dans le château par Adelaïde, veuve du dernier Roi, mariée alors à Guillaume de Albeney, Comte de Sussex.

XVIII. Etienne lui permet de joindre son frère à Bristol.

Etienne marcha aussi-tôt vers cette place, mais il apprit que le Comte de Glocester en étoit déja parti pour Bristol, accompagné de douze Chevaliers, & avoit laissé l'Impératrice avec sa belle-mère, qui aux approches du Roi lui fit savoir qu'elle n'avoit reçu sa belle-fille qu'à titre d'hospitalité, & protesta que son dessein n'étoit de soutenir aucune révolte. Etienne considérant la force du château d'Arundel, qu'on regardoit comme imprenable, jugea qu'il étoit plus facile de soutenir la guerre dans une seule province que dans deux différentes; & en conséquence non-seulement reçut les excuses d'Adélaïde, mais il permit même à l'Impératrice

ETIENNE. An. 1139.

de joindre le Comte de Glocester. Elle se rendit à Bristol, conduite par l'Evêque de Winchester, & de-là passa à Glocester, où elle demeura deux ans sous la protection de Milon que Robert avoit nommé gouverneur de cette place pendant le dernier règne. Le Comte avec le secours de ce brave Seigneur qui avoit de grandes terres tant dans le comté d'Héreford que dans ceux de Glocester & de Breknock, & avec celui de Brian Fitz-Comte, Seigneur d'Overwent & d'Abergavenny, se trouva en état de lever un corps de dix mille hommes pour soutenir l'Impératrice, pendant que le Clergé disposoit les esprits du peuple en sa faveur.

Gest. Reg. Steph. Malmesb. Cont. Flor. Wig.

XIX. Il se met en campagne contre les révoltés; désoblige la noblesse.

Pour dissiper ces commencements de révolte, avant que l'ennemi pût assembler ses forces, Etienne se mit aussi-tôt en campagne; forma le blocus de Wallingford par le moyen de deux forts qu'il éleva pour tenir en respect la garnison, & investit Trowbridge : cette place fut si bien défendue par Humphroi de Bohun, qu'après des peines & des fatigues incroyables pour le soldat, le Roi fut obligé de lever le siège & de se retirer à Lon-

dres. Il laiſſa une forte garniſon dans Devizes pour s'oppoſer aux excurſions de l'ennemi, qui avoit déja détruit les forts élevés devant Wallingford & brulé Worceſter. Etienne ſentit alors les inconvénients d'avoir permis aux petits Seigneurs de fortifier leurs châteaux ; car il n'y avoit preſque pas de paroiſſe dans le royaume ſans quelque fort de cette eſpèce, qui ſervoient de retraite à la tyrannie & à l'oppreſſion ; enſorte que le peuple étoit réduit à la dernière misère, & que les receveurs des impôts ne pouvoient en lever aucun. L'unique reſſource du Roi fut donc de rogner & affoiblir les eſpèces, & de mettre en vente tous les poſtes, toutes les places & tous les bénéfices du royaume. En même temps il ne fit aucun ſcrupule de s'emparer de ceux de ces forts qui appartenoient aux Seigneurs qu'il ſoupçonnoit de mauvaiſe volonté ; les fit même arrêter ſans aucune cauſe, & les força de racheter leur liberté en lui livrant leurs places de ſureté. Il fut ſoutenu & aidé dans cette eſpèce de tyrannie par ſon frère l'Evêque de Winchester qui ſe conduiſoit avec une injuſtice encore plus marquée,

ETIENNE. An. 1139. & violoit les droits de l'hoſpitalité, en invitant pluſieurs Seigneurs qu'il retenoit juſqu'à ce que leurs forts fuſſent livrés. *Math. Paris.*

XX. Il attaque Héreford.

Cette odieuſe conduite non-ſeulement aliéna l'eſprit du peuple, mais elle écarta même toute la nobleſſe de la cour, qui devint déſerte & déſolée, comme le palais de la puiſſance deſpotique. Après avoir paſſé preſque ſeul les fêtes de Noel à Salisbury, le Roi ſe rendit à Réading, d'où il marcha avec un corps de troupes pour s'emparer du château de l'Evêque d'Ely, que ce prélat abandonna à ſon approche, & ſe retira ſous la protection du Comte de Glóceſter. Etienne pourvut à la ſureté de cette place; ravagea les environs de Tewksbury, & attaqua Héreford avec une nombreuſe armée; mais il fut obligé de ſe déſiſter de ſon entrepriſe, & de ſe retirer ſans gloire & ſans ſuccès à Wincheſter.

An. 1140.

Flor. Wig. Concil. G. Malmesb.

XXI. Il marche dans la Cornouaille.

Le Comte de Gloceſter par ſa puiſſance & ſon crédit avoit engagé une grande partie de la nobleſſe à ſoutenir les intérêts de l'Impératrice, & réuſſi à faire garder la neutralité à ceux qu'il n'avoit pu porter à ſe déclarer pour

elle. Il conclut un mariage entre son frère Réginald & la fille de Guillaume Fitz-Richard, Seigneur très-puissant dans la Cornouaille, & qui fut créé Comte de cette province par l'Impératrice, lorsqu'il eut livré les châteaux du Roi & la plus grande partie du comté à son gendre Réginald, autrement nommé Renaud de Dunstanville. Etienne informé de cette alliance, y marcha avec toute la diligence possible; réprit quelques forteresses, & laissa le Comte Alain avec un corps de troupes pour leur défense; évitant soigneusement Robert qui avoit dressé un plan pour se rendre maître de lui à son retour.

ETIENNE. An. 1140.

Gest. Reg. Steph.

XXII. Négociations pour la paix.

Tout le royaume étoit devenu un théatre de malheur, de misère & de confusion. Chaque province, chaque ville, & même chaque particulier se déclarant pour l'un ou l'autre des compétiteurs; non-seulement les proches voisins, mais les membres d'une même famille étoient partagés en factions, & tout le pays étoit rempli de rapines, de cruautés & de meurtres. Chacun des Barons s'attribuoit la puissance souveraine; opprimoit le peuple, & faisoit battre monnoie

ETIENNE. An. 1140. dans ses châteaux. Mathilde étoit obligée de tolérer les violences & les exactions de ses amis pour se conserver leur secours ; & Etienne qui ne pouvoit payer les mercenaires étrangers, leur permettoit de vivre à leur volonté, & de commettre les plus horribles injustices. Dans cette fâcheuse anarchie, tous les esprits modérés du royaume soupiroient après la paix ; & Henri, Evêque de Winchester, proposa une négociation. Les conférences furent ouvertes dans le voisinage de Bath, & l'Impératrice parut disposée à se soumettre à l'arbitrage des Evêques ; mais Etienne refusa de s'en rapporter à eux, ne pouvant espérer de justice ni d'impartialité de gens qu'il avoit autant offensés. L'Evêque de Winchester proposa la médiation du Roi de France & de Théobald, Comte de Blois, frère aîné d'Etienne, & passa dans le Continent à ce sujet. Il rapporta un projet auquel l'Impératrice consentit d'accéder, mais Etienne, après avoir différé longtemps de donner sa réponse, le rejetta absolument ; ce qui fit recommencer la guerre avec différents succès.

Malmesb.

Le Comte de Glocester avoit pris Nottingham ; & son fils Ralf de Gernons, Comte de Chester, ayant surpris le château de Lincoln, se proposoit d'y passer les fêtes de Noel avec sa femme & son beau-frère Guillaume de Roumara. Les habitants qui favorisoient Etienne lui donnèrent avis de la facilité avec laquelle il pouvoit surprendre trois ennemis aussi importants : il se mit aussi-tôt à la tête de ses troupes, & marcha le jour de Noel même avec tant de diligence, que le château fut investi avant que Ralf fût seulement instruit qu'il approchoit ; cependant ce Seigneur trouva moyen de pénétrer pendant la nuit au travers des gardes d'Etienne, & se rendit auprès du Comte de Glocester qu'il instruisit de la situation de sa fille, & le pria de ne pas perdre de temps pour marcher à son secours ; d'autant que le château n'étoit pas en état de soutenir un siège.

ETIENNE
An. 1140.

XXIII.
La guerre se renouvelle.

Robert assembla aussi-tôt ses troupes, & prit la route de Lincoln avec son gendre, à la tête de ses vassaux & de quelques troupes auxiliaires du pays de Galles. Résolu de frapper un coup décisif, il traversa un ruisseau

XXIV.
Etienne est battu & fait prisonnier à la bataille de Lincoln.

ETIENNE. An. 1141.

& un marais qu'Etienne croyoit impraticable, & commença aussi-tôt l'attaque. L'infanterie que lui-même commandoit occupoit le centre, & la cavalerie formoit deux aîles, dont l'une étoit composée de ceux que le Roi avoit dépouillés de leurs biens & de leurs honneurs, & l'autre des vassaux de Ralf avec ce Seigneur à leur tête; pendant que les Gallois qui n'avoient point d'armes défensives formoient un corps séparé, placé à l'extrêmité. Etienne disposa son armée de la même manière; une de ses aîles étoit composée de la cavalerie Bretonne & Flamande sous les ordres de Guillaume d'Ypres & du Comte d'Albemarle, & l'autre de Bretons & d'Anglois commandés par le Comte Alain de Dinan, Valleran de Mellent, Hughes Bigot Comte de Norfolk, Simon de Seules & Guillaume de Varenne, Comtes de Northampton & de Surrey. Le Roi étoit à pied dans le centre. Guillaume d'Ypres commença la bataille par l'attaque des Gallois, qui furent aisément mis en déroute: mais comme il rompit ses rangs en les poursuivant, le Comte de Chester le prit en flanc, & le mit

tellement en désordre qu'il ne put rallier ses troupes. En même temps les Anglois de l'autre aîle du Comte de Glocester, animés par ce succès, jettèrent leurs lances & tombèrent l'épée à la main sur la cavalerie d'Etienne qui ne soutint pas seulement le premier choc, mais prit la fuite dans la plus grande confusion. Le Roi découvert à droite & à gauche, fut environné de toutes parts; & quoiqu'il fît tout ce qu'on pouvoit attendre du plus habile général, & maintînt long-temps la bataille, malgré l'inégalité de ses forces & les efforts des ennemis, il fut enfin forcé de céder aux coups de la fortune. Il combattit avec une fureur inconcevable, jusqu'à ce que sa hâche d'armes fut rompue. Alors tirant l'épée il se défend presque seul contre une multitude de guerriers, étincelant de rage de se voir abandonné de ses soldats. Dans un combat aussi inégal son épée se brise, & il continue à se défendre avec le tronçon, mais il est atteint d'un coup de pierre qui le renverse sur le champ de bataille: cependant il se relève sur ses genoux, & est prêt à se remettre sur ses pieds, lorsqu'un Cheva-

ETIENNE. An. 1141. lier, nommé Guillaume de Kaines ; s'élançant sur lui, le prend par le sommet de son casque, lui présente la pointe de son épée, & le menace de le percer, s'il ne se rend aussi-tôt. Malgré cette extrêmité, Etienne refuse de se rendre à tout autre qu'au Duc de Glocester, qui n'étant pas éloigné, se présente & le fait son prisonnier, ainsi que quatre autres Seigneurs qui combattoient encore à ses côtés. Le Roi fut conduit à Bristol, traité ignominieusement, & même chargé de chaînes par les ordres de l'Impératrice ; mais il n'y eut qu'environ cent de ses gens de tués.

Hunting. Hoved. Hagulstad. G. Neubr.

XXV. Mathilde attache Henri, Evêque de Winchester, à ses intérêts.

Aussi-tôt après cette bataille décisive, Guillaume Peverel rendit le château de Nottingham à l'Impératrice ; ceux de Devizes & de Bedfort lui furent livrés en même temps, & le Comte de Warwick qui abandonna le Roi captif, entraîna toute l'Angleterre, excepté la ville de Londres & le comté de Kent, où Guillaume d'Ypres son favori & quelques autres de ses partisans demeurèrent toujours attachés à la Reine & à son fils Eustache. Tant que ces Barons restèrent fidèles au Roi, ils entrèrent dans les

corporations & le commun-conseil de Londres, qu'ils engagèrent à former une association en faveur d'Etienne. Quoique la plus grande partie du royaume fût déclarée pour Mathilde, elle trouvoit un grand obstacle à monter sur le trône par l'opposition de Henri, Evêque de Winchester, que le Pape avoit revêtu de la qualité de son Légat ; ce qui le mettoit à la tête du Clergé, dont les résolutions avoient dans de pareilles circonstances une grande influence sur le peuple & sur la noblesse. Pour détacher ce Prélat des intérêts de son frère, l'Impératrice lui fit une visite à Winchester ; lui promit de ne se conduire que par ses conseils, & même de laisser tous les évêchés vacants à sa disposition. L'Evêque ne put résister à une tentation aussi séduisante : il lui promit d'abandonner le Roi & de se dévouer totalement à son service. Pour preuve de sa sincérité, il lui fit en particulier serment de fidélité, mais sous la condition qu'il n'auroit lieu qu'autant qu'elle agiroit conformément à sa promesse. Le lendemain il la reçut avec grande solemnité dans l'Eglise cathédrale ; excommunia tous les par-

ETIENNE. An. 1141.

tisans d'Etienne, & offrit l'absolution à tous ceux qui voudroient l'abandonner pour embrasser la cause de l'Impératrice. L'Archevêque de Cantorbery suivit l'éxemple de Henri; cependant il ne voulut prêter serment à Mathilde qu'après en avoir obtenu la permission du Roi qu'il visita dans sa prison.

G. Malmesb.

XXVI. Ce Prélat harangue le Concile en sa faveur.

Pour engager le Clergé dans les intérêts de l'Impératrice, le Légat assembla un Concile de la nation à Winchester; & avant que d'en ouvrir les sessions, il conféra en particulier avec chacun des membres, pour les préparer à la déclaration qu'il avoit résolu de faire. Lorsque le Concile fut assemblé, Henri prononça une harangue artificieuse, où il fit observer que la tyrannie, la mauvaise foi & la conduite odieuse d'Etienne étoient les sources de tous les troubles qui avoient affligé la nation. Il avoua que lui-même lui avoit engagé sa parole, lorsque les circonstances des affaires avoient rendu son élévation au trône nécessaire; mais qu'il reconnoissoit combien il s'étoit trompé dans l'opinion qu'il avoit eue de ce Prince; & que malgré toute la douleur qu'il en ressentoit,

ressentoit, il se trouvoit obligé de renoncer à cet engagement. Il leur rappella ensuite le premier serment qu'ils avoient fait à l'Impératrice; ajoutant qu'il lui paroissoit plus juste d'obéir aux ordres du Tout-puissant, qui s'étoit déclaré en faveur de la Princesse, que de sacrifier son devoir aux intérêts & à l'ambition de son frère, après avoir fait sans succès tout ce qui étoit en son pouvoir pour le ramener: que la volonté du ciel s'étant manifestée pour montrer celui que Dieu avoit choisi, il croyoit devoir réparer sa faute, en rendant la couronne à l'héritière légitime; enfin qu'après avoir conféré avec les principaux membres du Clergé sur les moyens d'apporter remède aux calamités que souffroit la nation, il avoit jugé qu'en vertu du pouvoir apostolique dont il étoit revêtu, il devoit reconnoître Mathilde, fille du dernier Roi Henri, pour Reine & Souveraine d'Angleterre.

ETIENNE. An. 1141.

XXVII. Les habitants de Londres soutiennent le parti d'Etienne.

Tous ceux qui n'avoient pas été prévenus en particulier furent extrêmement surpris de cette déclaration; mais comme aucun ne voulut s'exposer à faire éclater son mécontente-

ETIENNE. An. 1141. ment, le Légat prit leur silence pour une approbation, & leur dit qu'il avoit mandé ceux de Londres au Concile, où ils avoient promis de venir : en effet, ils arrivèrent le lendemain; mais bien loin d'approuver tout ce qui s'étoit passé, ils demandèrent au contraire la liberté du Roi au nom de leurs commettants. Le Légat leur répondit, qu'il étoit honteux pour les citoyens de Londres de s'être associés avec les Barons qui avoient si lâchement abandonné leur Roi dans la bataille, & qui n'avoient en vûe que de jetter la nation dans de nouveaux troubles. Les députés demandèrent une réponse positive qu'ils ne purent obtenir, & protestèrent contre les décisions du Concile. Un des Chapelains de la Reine, femme d'Etienne, présenta au Légat une lettre de cette Princesse, mais le Prélat ne voulut pas la communiquer à l'assemblée, & la rendit au porteur qui la lut aussi-tôt à haute voix. Son objet étoit de demander l'élargissement du Roi, mais il ne put avoir aucune satisfaction du Concile, qui se termina par une sentence d'excommunication contre tous les adhérants d'Etienne.

G. Malmesb.

ETIENNE. An. 1141.

XXVIII. Ils reconnoissent l'Impératrice qui traite la femme d'Etienne avec un cruel mépris.

Il ne manquoit pour completter le triomphe de l'Impératrice que la soumission de la ville de Londres ; & elle l'obtint enfin par les soins de son frère Robert, qui jusqu'alors avoit été son principal soutien & son guide. Pendant que se fit la négociation, elle resta à Saint-Albans où elle reçut son oncle David, Roi d'Ecosse, venu dans le dessein d'assister à son couronnement : mais aussi-tôt qu'elle fut informée que son parti avoit prévalu dans la capitale, elle partit pour cette ville, où elle fut reçue en souveraine. Les habitants lui prêtèrent serment de fidélité, après quoi elle fit tout préparer pour la cérémonie ; cependant la femme d'Etienne implora sa générosité & sa compassion en faveur de ce malheureux Prince, qui pour obtenir sa liberté, offroit de renoncer à toutes ses prétentions à la couronne ; d'abandonner le royaume ; de passer même ses jours dans un monastère ; de se lier par serment, & de donner des ôtages pour sureté de sa promesse. Ces propositions furent rejettées avec mépris, & l'Impératrice défendit avec les termes les plus outrageants à la Reine de l'importuner

ETIENNE. An. 1141.

à l'avenir de pareilles sollicitations.

XXIX. Mathilde fait ombrage aux habitants de Londres & à l'Evêque de Winchester.

Les demandes de cette Princesse étoient cependant appuyées par Henri Evêque de Winchester, qui croyoit avoir des droits à la confiance de l'Impératrice, mais il fut trompé dans son attente; car ayant demandé les comtés de Boulogne & de Mortagne pour Eustache, fils d'Etienne, il fut refusé avec hauteur. Une conduite aussi contraire aux assurances que Mathilde lui avoit données avant son élection, lui fit juger qu'il ne devoit rien attendre de sa bonne volonté ou de sa complaisance. Il conclut dès ce moment que ses engagements devenoient nuls, & commença à former des projets de vengeance dont l'orgueil & la conduite impérieuse de Mathilde facilitèrent l'éxécution. Au lieu de se concilier l'affection de ses sujets par son affabilité & par les faveurs qu'elle auroit dû accorder au peuple, elle affectoit au contraire de les traiter comme des esclaves nés uniquement pour lui obéir. Elle s'attira la haine de ceux de Londres, en rejettant la prière qu'ils lui firent d'adoucir les loix des Princes Normands, & de faire revivre celles d'Edouard

le Confesseur ; ce qu'elle auroit dû en bonne politique faire d'elle-même, sans attendre qu'on lui en fît la demande. Les citoyens firent éclater leurs murmures à cette marque de sa hauteur & de son caractère infléxible ; la nation commença à s'attendrir sur le sort d'Etienne, & de sa famille. Ils reconnurent avec frayeur l'esprit du Conquérant qui paroissoit si évidemment dans la conduite de sa petite-fille, & se repentirent vivement des démarches qu'ils avoient faites en sa faveur.

ETIENNE. An. 1141.

XXX. Elle est obligée de fuir de Londres.

L'Evêque de Winchester fomentoit en secret le mécontentement ; & lorsqu'il vit tout disposé à la révolte, il fit mettre en campagne son neveu Eustache, sous la conduite de Guillaume d'Ypres, qui avoit assemblé un corps de ceux de la province de Kent pour son service. Avec ces troupes il s'avança dans le Surrey, bloqua Londres du côté de Southwark ; envoya des partis faire des courses de l'autre côté de la rivière, & ravager tout le pays jusqu'aux fauxbourgs. Pour soutenir ses démarches, ceux de Londres excités par les émissaires de l'Evêque formèrent une conspira-

ETIENNE. An. 1141.

tion, dans le dessein de se saisir de l'Impératrice; mais elle en fut avertie par hazard, & se retira précipitamment, accompagnée de son oncle David, du Comte de Glocester, & de Milon qu'elle avoit créé Comte d'Héreford. Quoique sa personne fût échapée, ce qui lui appartenoit dans la ville fut pillé, & tout y retentit des invectives les plus indécentes contre elle & son caractère. Pendant qu'elle se retiroit à Oxford pour assembler une armée, l'Evêque s'enferma dans Winchester, où il fortifia son palais, & prit des mesures avec le parti mécontent pour augmenter les forces de son neveu. Cependant le Prélat ne se déclaroit pas encore ouvertement ennemi de l'Impératrice; mais malgré toutes ses précautions, il ne pouvoit en éviter le soupçon; & lorsque Robert le visita à Winchester pour sonder ses sentiments, il fut pleinement convaincu que le Légat étoit totalement détaché des intérêts de sa sœur. Il est vrai qu'il n'en dut pas être surpris, après la manière dure & ingrate avec laquelle elle avoit refusé sa médiation & rejetté sa demande.

G. Malmesb. Chron. Gerv.

Convaincue de ses desseins, elle se rendit promptement à Winchester avec un camp volant de cavalerie; descendit au château royal, & fit annoncer son arrivée à l'Evêque, lui mandant le desir qu'elle avoit de le voir pour le consulter sur quelques affaires de la plus grande importance. Le prélat jugeant de ses intentions, fit une réponse ambigue, l'assurant qu'il se rendroit auprès d'elle le plus promptement qu'il lui seroit possible; mais au lieu d'aller au palais, il quitta aussi-tôt la ville & assembla ses amis, près à le joindre au premier avis. Les troupes de Kent & la milice de Londres qui étoient déja en campagne, sous les ordres de la Reine & de son fils, guidés par Guillaume d'Ypres, marchèrent à Winchester avec tant de diligence, que David, oncle de Mathilde, son frère, le Comte d'Héreford, & quelques troupes assemblées à la hâte, eurent à peine le temps de se jetter dans le château avant qu'elle y fût assiégée. Henri fut joint par un grand nombre de jeune noblesse, qui enflammée de courage & d'ambition, bruloit du desir de rétablir la réputation qu'elle

ETIENNE. An. 1141.

XXXI. Elle est assiégée à Winchester, où l'Evêque fait mettre le feu.

G. Malmesb.

ETIENNE. An. 1141.

avoit perdue dans la bataille de Lincoln, & servoit le ressentiment de l'Evêque contre les habitants de Winchester qui avoient donné quelques marques d'affection à l'Impératrice. Pour les punir de cet attachement déplacé, le bon prélat ordonna de lancer du château dans la ville des feux & des matières combustibles qui en réduisirent en cendres la plus grande partie; consumèrent entr'autres bâtiments un couvent de Religieuses, vingt Eglises dans la ville, & l'abbaye de Hyde dans les fauxbourgs. L'Evêque en fit sauver cependant pour son usage une coupe d'or massif, garnie de pierres précieuses, donnée par le Roi Canut, ainsi que trois diadèmes royaux avec leurs supports du plus pur or d'Arabie, ornés de joyaux & d'un travail admirable. Pendant que le saint Légat lançoit ainsi le feu & la désolation sur son troupeau, Guillaume d'Ypres agissoit de même à Andover, & brula le monastère de Warewell, où quelques partisans de Mathilde s'étoient retirés.

Contin. Flor. Wig.

Quoique le château de Winchester fût assiégé par une armée de soixante mille hommes, David, Roi d'Ecosse,

ETIENNE. An. 1141.

XXXII. L'Impératrice se sauve avec de grandes difficultés. Le Comte de Glocester est pris.

& Robert, Comte de Glocester, firent une si vigoureuse défense, qu'après six semaines de travaux inutiles, les assiégeants se trouvèrent presque sans espérance de pouvoir le réduire par la force des armes. Le pieux Evêque eut recours à un stratagême pour faire tourner la religion à son profit : la veille de la fête de Sainte Croix il fit publier pour le lendemain une trêve par toute la ville ; que les portes seroient ouvertes, & qu'il invitoit les ennemis aussi-bien que les amis à célébrer cette grande fête du Christianisme, sans crainte d'être troublés dans leur dévotion. Quoique le Comte Robert n'eût pas lieu d'ajouter foi à la sincérité du prélat, cependant comme ses provisions étoient presque toutes épuisées, & que la famine les auroit forcé de se rendre peu de jours après à discrétion, il résolut, avec le consentement de David, de faire une tentative pour conduire l'Impératrice à une place de sureté. Dans cette vue il la confia à Réginald, Comte de Cornouaille, frère de cette Princesse, soutenu de la plus forte partie de la garnison, avec ordre de prendre leur route vers Devizes,

ETIENNE. An. 1141.

pendant que lui-même la suivroit avec une troupe choisie de deux cents hommes, pour amuser l'ennemi, s'il entreprenoit de la couper dans sa marche. L'Impératrice partit à cheval avec sa garde, & n'avoit encore fait que très-peu de chemin, lorsque Guillaume d'Ypres se mit à la poursuivre. Le Comte de Glocester & David allèrent à sa rencontre, & firent une si belle défense que Mathilde eut le temps de gagner le château de Lutgershal, dans le comté de Wilt; mais comme il étoit mal fortifié & sans provisions, elle fut obligée de marcher déguisée en homme jusqu'à Devizes, où elle arriva si fatiguée qu'elle ne put continuer sa route sans prendre quelque repos. En même temps le Roi d'Ecosse réussit à se retirer dans ses états par la fidélité de David Oliphant; mais Robert, Comte de Glocester, après avoir long-temps arrêté l'ennemi, fut à la fin enveloppé à Trowbridge, & fait prisonnier. On envoya aussi-tôt un corps de troupes à la poursuite de l'Impératrice, qui ne se trouvant pas en sureté à Devizes, dont tout le pays voisin étoit au pouvoir de l'ennemi, se fit mettre dans une bière qui passa

ſans aucun ſoupçon & fut transportée à Glocester, où elle fut jointe par le fidèle Milon, qui avoit réuſſi à traverſer les troupes ennemies déguiſé en mendiant.

ETIENNE, An. 1141.

Hagulſtad. G. Nevvb.

XXXIII. Il eſt échangé pour Etienne.

Auſſi-tôt que les partiſans d'Etienne eurent Robert entre leurs mains, ils firent tous leurs efforts pour lui faire abandonner les intérêts de ſa ſœur, & lui offrirent le gouvernement de tout le royaume ſous Etienne, s'il vouloit s'attacher au parti de ce Prince. Le Comte fut ſourd à leurs promeſſes, & ils le menacèrent de lui faire paſſer la mer & de le faire confiner priſonnier à Boulogne, mais il n'écouta pas plus leurs menaces que leurs flatteries, & ſoutint ſa captivité avec le courage le plus héroïque. Enſuite on lui propoſa de l'échanger contre la perſonne du Roi, ce qu'il rejetta comme une propoſition qui n'étoit pas convenable, à moins qu'ils ne rendiſſent en même temps la liberté à toutes les perſonnes de diſtinction qui étoient en leur pouvoir, inſiſtant ſur la différence de ſon rang & de celui d'Etienne. Guillaume d'Ypres refuſa de conſentir à cet arrangement, & ne voulut pas non plus entendre

ETIENNE. An. 1141. parler d'une rançon ; mais l'Impératrice, dont Robert étoit tout le soutien, consentit enfin qu'il fût échangé pour le Roi, qu'elle ne voulut cependant remettre en liberté qu'après que la Reine Mathilde se fut mise en sa puissance pour servir d'ôtage jusqu'à ce qu'on eût délivré le Comte. Avec cette précaution on ouvrit les portes à Etienne qui se rendit à Winchester, où il eut une entrevue avec Robert, & s'efforça inutilement de le gagner.

G. Malmesb. Ce Seigneur au contraire rendu à lui-même redoubla ses efforts pour rétablir les affaires de sa sœur; pendant que d'un autre côté le Légat convoqua un concile où Etienne dans une harangue se plaignit vivement de son emprisonnement & de l'infidélité de ses sujets. Mais l'Evêque entreprit assez mal à propos de faire l'apologie de sa conduite, qu'il rejetta sur la nécessité des temps. Il dit que non-seulement l'Impératrice avoit manqué aux engagements qu'elle avoit pris avec lui avant son élection, mais qu'elle avoit même formé des complots contre sa vie & sa dignité. Enfin il conclut par une sentence d'excommunication contre tous les perturbateurs de la paix qui favo-

riseroient la Comtesse d'Anjou. Quoique tous les prélats qui composoient cette assemblée fussent indignés de cette nouvelle preuve de l'arrogance & de l'inconstance de l'Evêque, aucun n'osa cependant déclarer ouvertement sa pensée, excepté un laïque député de Mathilde, qui au nom de cette Princesse le taxa clairement de parjure & de rébellion, affirmant que c'étoit à son invitation qu'elle étoit venue en Angleterre, & qu'elle avoit retenu Etienne en prison par ses avis; accusation à laquelle il ne put répondre.

ETIENNE, An. 1141.

Id. ibid.

XXXIV. Voyage du Comte en Normandie.

L'Impératrice de son côté assembla un conseil à Devizes, où il fut résolu d'inviter le Comte d'Anjou à passer en Angleterre, & à se mettre à la tête des affaires de sa femme. Avant que de répondre à cette invitation, il demanda une conférence avec le Comte de Glocester, qui d'abord refusa de quitter le royaume dans une circonstance où sa présence étoit si nécessaire : cependant il céda aux importunités de sa sœur & de ses amis; la laissa à Oxford, & se fit accompagner dans le voyage par un grand nombre de jeunes Seigneurs, qu'il

ETIENNE. An. 1141.

emmena comme des ôtages de la fidélité de leurs parents. Il s'embarqua à Wareham, & après un paſſage difficile arriva à Caen où Geoffroi Plantagenet, qui le vint trouver lui fit pluſieurs objections pour ſe diſpenſer de traverſer la mer, & inſiſta principalement ſur ce qu'il étoit obligé de reſter en Normandie pour réduire quelques châteaux. Robert leva cette difficulté en l'aidant à s'emparer de ces fortereſſes ; mais comme il trouva encore d'autres excuſes, le Comte connut enfin la répugnance qu'il avoit à faire ce voyage, & le détermina ſeulement à envoyer Henri ſon fils aîné, dont la préſence animeroit les Anglois à faire de nouveaux efforts pour ſoutenir les intérêts de ſa mère.

XXXV. Son retour ſubit pour délivrer l'Impératrice enfermée dans le château d'Oxford.

A peu-près dans le même temps que le Comte étoit parti d'Angleterre, Étienne avoit été ſaiſi d'une fièvre dangereuſe qui l'avoit mis aux bords du tombeau. Auſſi-tôt que ſa ſanté fut rétablie, il aſſembla un corps de troupes, marcha à Wareham, brula la ville & ſe rendit maître du château ; enſuite il avança vers Oxford & y arriva avec tant de diligence, qu'il entra dans la ville avant qu'on eût

pris aucunes mesures pour la défendre. Il investit aussi-tôt le château où l'Impératrice se trouva renfermée, sans autre défense que sa garde ordinaire & les officiers de sa maison. Les Seigneurs qui s'étoient engagés à la soutenir pendant l'absence de son frère, assemblèrent promptement leurs forces, & s'avancèrent jusqu'à Wallingford pour présenter la bataille à Etienne, mais il ne voulut point quitter Oxford, & la place étoit trop bien fortifiée pour qu'ils pussent entreprendre de l'y assiéger avec quelque espérance de succès. Robert informé du danger de Mathilde, s'embarqua aussi-tôt pour l'Angleterre avec le jeune Henri & un corps de quatre cents hommes d'armes; descendit à Wareham, & investit le château sans perdre de temps, dans l'espérance qu'Etienne leveroit le siège de celui d'Oxford pour venir à son secours; mais ce Prince qui n'avoit alors d'autres vues que de se rendre maître de l'Impératrice, ne voulut pas interrompre un seul moment ses travaux; ensorte que le château de Wareham fut obligé de capituler. Le Comte se rendit ensuite à Cirencester, où il

ETIENNE. An. 1141.

An. 1142.

ETIENNE. An. 1142.

avoit donné rendez-vous à tous les amis de sa sœur, réduite à la dernière extrêmité, pour marcher à son secours en toute diligence.

XXXVI. Elle s'échape d'une façon extraordinaire.

Le Comte à la tête d'une armée considérable se mettoit en marche vers Oxford, lorsqu'il apprit l'agréable nouvelle que sa sœur s'étoit sauvée à Wallingford avec un bonheur étonnant. La discipline avoit été observée très-éxactement dans le camp des assiégeants, quoiqu'on fût au milieu de l'hiver. Mais la rivière vint à être glacée, & toutes les campagnes furent couvertes de neige, ensorte que le soldat commença un peu à se relâcher & à perdre de sa vigilance. L'Impératrice profita de cette circonstance; sortit par une fausse porte, accompagnée de quatre Chevaliers, tous en habit blanc pour qu'on ne pût les distinguer aisément dans la neige; traversa la rivière sur la glace, marcha à pied jusqu'à Abington, & fut ensuite transportée à Wallingford. Elle y reçut son frère & son fils, dont la vue lui fit oublier toutes ses peines & toutes ses fatigues. L'éducation de ce jeune Prince fut confiée à Robert qui le conduisit à Bristol, où il resta quatre années sous

Gest. Reg. Stephen. G. Malmesb.

les meilleurs maîtres. Cependant le château d'Oxford se rendit à Etienne, qui fut excessivement surpris & chagrin de l'évasion de l'Impératrice ; mais comme la saison étoit fort avancée, on mit des deux côtés les troupes en quartier d'hiver.

XXXVII. Etienne surpris à Wilton par le Comte de Glocester.

Etienne ouvrit au printemps la campagne par une expédition dans les comtés occidentaux, que ses troupes étrangères ravagèrent inhumainement. Ensuite il fit une tentative sans succès sur le château de Wareham, & marchant de-là à Wilton, il résolut d'y élever un fort contre les excursions de la garnison de Salisbury. Comme il étoit occupé à cet ouvrage, le Comte de Glocester tomba sur lui si inopinément qu'il eut à peine le temps de se mettre en bataille. Son armée fut attaquée de trois côtés différents & mise en déroute, après une foible résistance. Etienne qui avoit déja éprouvé les horreurs de la captivité, ne voulut pas s'y exposer une seconde fois, & avant que l'action commençât, quitta le champ de bataille, ainsi que son frère le Légat, & abandonna sa vaisselle & toutes ses provisions au vainqueur, qui fit un

ETIENNE. An. 1143.

Chron. Gerv.

grand nombre de prisonniers, entr'autres Guillaume Martel, favori du Roi & grand-maître de sa maison.

XXXVIII. Etat de l'Angleterre dans ce temps.

Cette victoire n'eut d'autres suites que la perte du château de Sherburn, qu'on fut obligé de donner pour la rançon de cet officier. Dans le même temps Henri de Traci qui avoit jusqu'alors entretenu un parti dans le comté de Dévon en faveur d'Etienne, désespérant de voir ce Prince solidement établi sur le trône, fit sa paix avec l'Impératrice. Cette Princesse se trouva alors en possession de tout le royaume de Wessex, à l'exception du comté de Hamp; au lieu que son rival n'avoit que des établissements précaires dans les autres provinces, quoique la ville de Londres lui demeurât toujours attachée. La partie du pays de Galles habitée par les Anglois & les comtés des bords de la Severne s'étoient déclarés pour Mathilde, & lui obéissoient. L'évéché de Durham & les trois comtés possédés par David, Roi d'Ecosse, avoient aussi reconnu sa souveraineté. Guillaume, Comte d'York, attaché à Etienne, étoit contrebalancé par Alain, Comte de Richemond : mais Ralf, Comte de

Gest. Reg. Stephen.

Chester ; Hughes Bigot, Comte de Norfolk, & les autres Seigneurs de l'East-Anglie conservoient une domination indépendante qui approchoit de la royauté, chacun dans son district, consentant cependant à reconnoître Etienne pour souverain. Le théatre de la guerre fut donc principalement dans le comté de Berk & dans les parties adjacentes, où l'on formoit des sièges, on bloquoit des châteaux & l'on se contentoit de quelques légères escarmouches entre des partis détachés. Etienne étant hors d'état d'assembler une armée considérable, ses intérêts souffrirent beaucoup de la promotion dè Celestin II. au pontificat ; * car ce Pape ôta la qualité de Légat au frère du Roi, pour la donner à Théobald, Archevêque de Cantorbery, sur l'autorité duquel Henri avoit fait beaucoup d'entreprises, quoiqu'il fût son métropolitain. Vers le même temps l'Impératrice perdit un fidèle & puissant par-

ETIENNE. An. 1143.

G. Newbrig.

* Ce Pape succéda à Innocent II. le 24 Septembre 1143, après un seul jour de vacance du saint Siège ; mais son pontificat fut si court, qu'il ne donna lieu à aucun évènement remarquable.

ETIENNE.
An. 1143.

tisan par la mort de Milon, qu'elle avoit créé Comte d'Héreford; titre qu'elle fit passer à son fils Roger; mais quoique ce Seigneur eût beaucoup de courage & fût très-attaché à ses intérêts, il n'avoit ni l'expérience ni l'autorité de son père.

XXXIX.
Etienne arrête le Comte d'Essex qui devient son ennemi déclaré.

Il sembloit que la fureur d'Etienne étoit de bâtir des châteaux; & aussi-tôt qu'il songeoit à prendre une forteresse, il pensoit en même temps à en bâtir une autre. Les gouverneurs qu'il y mettoit s'en servoient assez souvent pour leur propre avantage; ensorte que non-seulement il multiplioit par ce moyen les tyrans de sa patrie, mais il élevoit aussi des remparts contre ses propres intérêts. Il étoit encore fort enclin à la jalousie; & lorsqu'il avoit formé quelque soupçon, il n'attendoit jamais qu'il eût acquis la certitude; mais sans aucun égard à la reconnoissance ni à la justice, il prenoit aussi-tôt les mesures que sa passion lui dictoit. Il avoit nommé Comte d'Essex Geoffroi de Magneville, Seigneur d'un grand mérite & qui possédoit des biens considérables. Il lui avoit aussi donné le gouvernement de la tour de Londres: mais se

ſivrant aux ſoupçons inſpirés par les ennemis de Geoffroi, qui le lui repréſentèrent comme un ſecret partiſan de l'Impératrice, il le fit arrêter à Saint-Albans, ſous prétexte d'un tumulte que le Roi avoit lui-même fait élever à deſſein. Le Comte ne put obtenir ſa liberté qu'après avoir livré la tour, auſſi-bien que ſes propres châteaux de Walden & de Plesby, près Dunmow en Eſſex. Geoffroi reſſentit ſi vivement cette injure, qu'il devint dès-lors ennemi déclaré d'Etienne; offrit ſes ſervices à l'Impératrice, qui lui confirma ſon titre & le nomma grand Sheriff héréditaire de Londres, Middleſex & Hertford. Par reconnoiſſance de ces graces, Geoffroi aſſembla un corps de ſes amis & de ſes vaſſaux, avec leſquels il détruiſit la ville de Cambridge, & changea l'abbaye de Ramſey en forteresse où il mit une garniſon; enſuite il ſe retira dans ſes marais d'où Etienne eſſaya inutilement de le déloger, & il y fut joint par Hughes Bigot qui ſe déclara auſſi pour l'Impératrice. Ces deux Seigneurs ravagèrent tout le pays, firent des excurſions juſques dans le voiſignage de Londres ſur les

An. 1143.

An. 1144.

ETIENNE. An. 1144.

citoyens qui étoient la plus grande espérance d'Etienne. Enfin Geoffroi fut tué d'un coup de flêche tiré au hasard, pendant le siège du château de Burwelle; & Etienne marchant en personne contre Bigot, l'obligea de se retirer. *

Gest. Reg. Stephen.

XL. Il s'attire le ressentiment des Comtes de Chester, de Clare & de Norfolk.

Ce Prince fit paroître autant de perfidie & aussi peu de politique à l'égard de Ralf, Comte de Chester, qui s'étoit déclaré pour lui & l'avoit soutenu de ses forces depuis son emprisonnement : malgré ces preuves de sincérité & d'attachement, il ne put éviter les soupçons d'Etienne, dont la jalousie éclata sur ce que Ralf ne lui remettoit pas quelques châteaux de la couronne qu'il avoit en sa possession. La première fois que ce Seigneur parut à la cour, le Roi lui ordonna de livrer incessamment ces for-

* Le 9 Mars de la même année 1144 mourut le Pape Celestin II. après cinq mois treize jours de pontificat. Le saint Siège ne vacqua encore qu'un jour, & il fut rempli par Gérard Boulonois, Cardinal du titre de Sainte Croix en Jérusalem, qui prit le nom de Lucius II. Il ne tint le siège que onze mois; mourut le 13 Février 1145, & eut pour successeur Bernard de Pize qui fut nommé Eugène III.

tereſſes ; & le Comte demandant un peu de temps pour conſulter ſes amis à ce ſujet, il fut accuſé de haute trahiſon & arrêté auſſi-tôt. Dabord que ſes partiſans en furent informés, ils coururent aux armes, & attaquèrent quelques-unes des places d'Etienne ; mais ils furent enſuite obligés de livrer les châteaux pour la rançon de Ralf, qu'on dépouilla de tout ce qu'il poſſédoit, à l'exception du comté de Cheſter. Ce Seigneur fut tellement irrité de cette injuſtice, que malgré le ſerment qu'il avoit été forcé de faire à Etienne avant que d'obtenir ſa liberté, il aſſembla promptement ſes troupes ; déclara la guerre au tyran ; ſurprit, attaqua & réduiſit un grand nombre de châteaux ; ravagea tout le pays aux environs de Lincoln, & bloqua le fort de Coventry, l'un de ceux qu'il avoit été obligé de rendre. Il fut joint dans cette expédition par ſon neveu Gilbert, Comte de Clare, dont Etienne s'étoit fait un ennemi, en lui retenant les châteaux qu'il avoit donnés pour ſureté de la reſtitution de ceux que ſon oncle poſſédoit. Ces deux Seigneurs occupèrent toutes les forces & l'attention d'Etien-

ETIENNE. An. 1145. An. 1146.

ETIENNE. An. 1146. ne, qu'ils battirent en plusieurs rencontres. Enfin ils eurent le malheur d'être défaits; mais ils ne furent pas tellement abattus qu'ils ne fissent encore une puissante diversion en faveur de Mathilde. Elle sortit alors du royaume; ce qui auroit laissé Etienne paisible possesseur du trône, s'il n'avoit toujours rencontré les mêmes obstacles dans l'opposition de ces seigneurs. *Id. ibid.*

XLI. Mort de Robert Comte de Glocester. L'Impératrice quitte le royaume.

Geoffroi Plantagenet ayant soumis la Normandie, voulut voir son fils Henri qui résidoit depuis quatre ans en Angleterre, & envoya quelques Seigneurs pour accompagner le jeune Prince au Continent. Robert, Comte de Glocester, le conduisit à Wareham où il s'embarqua, & le Comte retourna à Bristol, mais ce Seigneur y mourut à la fin de l'année. Cette perte fut accablante & irréparable pour l'Impératrice, dont les intérêts avoient toujours été soutenus par son autorité & sa conduite. Il avoit réussi par sa vertu, son crédit, son habileté, son mérite personnel, & la confiance qu'on avoit en lui, à réunir en faveur de sa sœur ceux dont les intérêts étoient les plus opposés, & les avoit toujours empêché d'entreprendre sur son

An. 1147.

son autorité & sur ses prérogatives. ETIENNE, An. 1147.
Mais aussi-tôt qu'il fut mort, un grand nombre de partisans de cette Princesse ne suivirent plus que leurs propres intérêts; bâtirent des châteaux, & opprimèrent le peuple, ne respirant que le ressentiment & la vengeance, lorsqu'on vouloit réprimer leurs désordres, ou qu'on refusoit de consentir à leurs demandes présomptueuses. Mathilde ne trouvant personne à qui elle pût donner sa confiance, ni qui pût tenir auprès d'elle la place de son frère, fut enfin obligée de se retirer auprès de son mari en Normandie. *Chr. Gerv. G. Nevvb.*

XLII. Dispute d'Etienne avec l'Archevêque de Cantorbery.

Cependant les amis de l'Impératrice ne cessèrent pas de la soutenir après son départ; d'autant qu'Etienne s'étoit rendu odieux à toute la nation, & que les Seigneurs ne pouvoient compter sur sa foi. Mais malgré leur inimitié qu'il s'étoit attirée par tant d'injustices, il auroit peut-être encore pu profiter de l'absence de Mathilde, s'il ne s'étoit embarrassé dans une querelle avec l'Archevêque de Cantorbery qui eut des suites très-fâcheuses pour ses intérêts & pour tout le royaume en général. Etienne & son frère Henri étoient vivement irrités contre le

ETIENNE. An. 1147. Pape Eugène III. qui avoit donné la qualité de Légat à Théobald, Archevêque de Cantorbery, qu'ils détestoient ; & le Chapitre d'York voyant que l'animosité étoit égale des deux côtés, saisit cette occasion pour porter ses plaintes à sa Sainteté de ce que Guillaume, neveu d'Etienne avoit été intrus dans leur siège par l'autorité royale, sans élection canonique. Ce prélat fut déposé dans un concile tenu à Rheims en Champagne, où le Pape manda Théobald de Cantorbery avec les Evêques de Worcester, Bath, Exeter & Chichester. Etienne à l'instigation de son frère défendit au métropolitain de quitter le royaume, dans l'espérance que s'il pouvoit l'empêcher d'aller au concile, il seroit ou suspendu, ou même déposé pour avoir méprisé les ordres du Pape ; & que s'il sortoit d'Angleterre malgré sa défense, il auroit un prétexte pour saisir ses revenus & le traiter comme un rébelle. Théobald informé que les ports étoient gardés pour l'empêcher de sortir du royaume, s'embarqua dans une barque découverte, arriva au Continent sans accident, & se rendit au concile. Lorsqu'il fut terminé,

l'Archevêque retourna à Cantorbery ETIENNE.
où il trouva ses revenus saisis par An. 1147.
ordre du Roi qui s'y rendit, & lui ordonna de quitter le royaume. Pendant cet éxil le prélat écrivit à toutes An. 1148.
les Eglises d'Angleterre, les menaçant d'un interdit qui devoit commencer à un jour indiqué ; sur quoi les Moines de S. Augustin s'adressèrent au Pape pour le prévenir, mais il leur fut ordonné d'obéir à l'Archevêque. Théobald se rendit dans le Suffolk, où il fut honorablement reçu & protégé par Hughes Bigot, Comte de Norfolk ; & dans le temps marqué publia l'interdit contre toutes les Eglises qui reconnoissoient Etienne. Le service divin cessa aussi-tôt dans tous les endroits sujets au Roi, au lieu qu'il fut célébré à l'ordinaire dans tous ceux qui obéissoient à l'Impératrice ; distinction qui produisit de grands mouvements parmi le peuple. Les Moines de S. Augustin se révoltèrent contre cette ordonnance & furent excommuniés par l'Archevêque. Ils envoyèrent aussi-tôt des députés pour faire leurs remontrances au Pape qui refusa de leur donner audience jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés sous la disci-

ETIENNE. An. 1148.

pline & eussent obtenu l'absolution. Elle leur fut accordée au nom de l'Archevêque ; & ils reçurent ensuite une vive réprimande pour la conduite qu'ils avoient tenue. Le Pape leur ordonna d'obéir à Théobald, & chargea en même temps ce prélat de les punir sévèrement ; ce qu'il fit en déposant le Prieur, suspendant le Secrétaire, & ordonnant à tous les autres d'observer l'interdit.

Chron. Gerv. Act. Pont. Ebor.

XLIII. Le Prince Henri fait chevalier par David, Roi d'Ecosse.

Cette affaire jetta Etienne dans un si grand embarras qu'elle le mit hors d'état de continuer la guerre avec vigueur. Mais pendant que tout le royaume étoit plongé dans la consternation & dans une horreur superstitieuse, Guillaume de Varennes, Roger de Mowbray, plusieurs autres Seigneurs & Chevaliers, avec un grand nombre de troupes, s'engagèrent pour la Croisade que prêchoit S. Bernard, & quittèrent le pays d'Angleterre, livré à la malediction, pour se rendre dans les plaines sacrées de la Palestine. Henri, fils de Geoffroi Plantagenet, étoit alors âgé de seize ans, & son père qui avoit dessein de le mettre en possession de la Normandie, l'envoya à Carlisle, afin qu'il y reçût la che-

valerie des mains de David, Roi d'Ecosse. Pour ranimer le parti de sa mère, il descendit en Angleterre & se rendit dans cette ville accompagné de Ralf, Comte de Chester ; de Roger, Comte d'Héreford, de plusieurs autres Seigneurs, & d'une suite très-nombreuse de chevaliers & de soldats. La cérémonie se fit avec grande solemnité ; mais la multitude de peuple qui s'y assembla allarma les habitants d'York, qui firent savoir à Etienne la crainte où ils étoient qu'il ne se formât quelque projet contre leur ville ; ce qui porta le Roi à y marcher aussitôt avec toutes ses forces. Cependant on ne fit aucunes hostilités de part ni d'autre, Etienne ne jugeant pas à propos d'entrer dans une nouvelle guerre, s'il la pouvoit éviter, & les confédérés n'étant pas encore en état d'engager une action. Il est vrai qu'ils formèrent ensuite le projet d'entrer sur les terres d'Etienne, & que David & Henri s'avancèrent jusqu'à Lancastre, où le Comte de Chester leur avoit promis de les joindre avec un renfort de troupes ; mais comme il manqua au rendez-vous, ils retournèrent à Carlisle.

Huntingd. Chr. Gerv. Hagulstad.

ETIENNE. An. 1149.

XLIV. Il prend les rênes du gouvernement en Normandie.

Vers le même temps Eustache, fils d'Etienne, fut aussi armé chevalier par son père; & pour ses premiers essais d'armes ravagea les terres de quelques Seigneurs attachés à l'Impératrice. Le Roi après avoir fait payer des sommes très-considérables aux habitants des provinces septentrionales, retourna dans le voisinage de Londres, d'où il fit de petites excursions qui entretinrent une espèce de guerre de pillage. Il paroissoit se plaire à assiéger & surprendre des châteaux, & réussit quelquefois dans ces sortes d'entreprises; mais comme il assiégeoit celui de Worcester qui appartenoit à son ancien ami le Comte de Meulant, il trouva une si vigoureuse résistance qu'il fut obligé de lever le siège, & pour se venger mit le feu à la ville. Cependant Henri repassa d'Ecosse dans le Continent, & prit les rênes du gouvernement de la Normandie contre la défense expresse de Louis le Jeune, Roi de France, qui en qualité de souverain de ce fief prétendoit en investir Eustache son beau-frère. Le Monarque entra dans cette province, & bloqua le château d'Arques pendant que Henri s'avançoit

pour lui livrer bataille. On détourna le jeune Duc de combattre contre son Seigneur suzerain. Il retira ses troupes, & pour faire une diversion assiégea le château de Tourne. Avant que les choses allassent plus loin, on entra en négociation, & l'on conclut un traité de paix; en conséquence duquel Louis lui accorda l'investiture de la Normandie. An. 1149. An. 1151.

XLV. Mort de Geoffroi Plantagenet.

Confirmé dans la possession de ce duché, il résolut de se mettre en personne à la tête des partisans de sa mère en Angleterre, & convoqua une assemblée des états de Normandie à Lizieux, afin de délibérer sur les mesures qu'il y avoit à prendre pour cette expédition. Cette convocation fut sans effet par la mort imprévue de son père Geoffroi Plantagenet, qui revenant d'une entrevue avec le Roi de France, tomba malade au château du Loir, & y mourut la cinquante & unième année de son âge. Il fut enterré au Mans dans l'Eglise de Saint Jullien, où l'on voit encore son tombeau avec un écu qui porte les armes originales d'Angleterre. Il laissa par testament Chinon, Loudun & Mirebeau à son second fils Geoffroi, & *Vit. Gunfredd. Duc. Norm.*

ETIENNE. An. 1151. donna au plus jeune, nommé Guillaume, le comté de Mortagne.

XLVI. Henri épouse Eléonor dont le Roi de France avoit obtenu le divorce. Ses progrès en Anjou.

Henri prit possession de l'Anjou, de la Touraine & du Maine; renouvella son projet sur l'Angleterre, & dans le même temps épousa Eléonor, femme de Louis le Jeune, que son mari avoit répudiée pour n'avoir pas été content de sa conduite pendant le voyage qu'il avoit fait en Palestine. * Par ce mariage Henri augmenta ses états de presque toutes les provinces de France situées entre la Loire & les Pyrennées : mais Louis prenant ombrage de sa puissance, forma une ligue contre lui avec Etienne, Théobald, Comte de Blois, & Geoffroy d'Anjou, qui pour des raisons inconnues s'étoit déclaré ennemi de son frère. Henri étoit près à s'embarquer à Harfleur pour passer en Angleterre av[ec] son oncle Réginald, Comte de Cornouaille, que la noblesse Angloise lui avoit envoyé pour l'inviter à s'y ren-

* Le terme de répudier n'est pas éxact; le mariage fut déclaré nul dans un Concile de quatre Archevêques & d'un grand nombre d'Evêques, tenu à Baugenci, où l'on prouva qu'ils étoient si proches parents que leur union ne pouvoit subsister. *Guill. de Tyr. liv. XVII. c.* 8.

dre, lorſqu'il apprit que Louis, Roi de France; Euſtache, frère d'Etienne, & Robert, Comte du Perche, étoient entrés en Normandie & avoient inveſti Neumarché, pendant que Geoffroi s'occupoit à fomenter un ſoulèvement dans l'Anjou. Inſtruit de ces mouvements, il abandonna ſon expédition d'Angleterre, aſſembla ſes troupes; & quoique Neumarché fût rendu avant qu'il eût pu le ſecourir, il fit de ſi belles diſpoſitions pour couvrir le reſte de ſes états, qu'elles furent admirées de ſes propres ennemis. Il laiſſa des garniſons ſuffiſantes ſur les places frontières, après le départ des François, qui ſe retirèrent ſans former d'autre entrepriſe; & il entra ſi ſubitement en Anjou que ſon frère ne put ſe mettre en défenſe, enſorte que la révolte fut auſſi-tôt appaiſée.

ETIENNE. An. 1151.

An. 1152.

Chr. Norm. Chr. Turon.

XLVII. Etienne fait empriſonner l'Archevêque de Cantorbery & pluſieurs autres Prélats.

Cependant Etienne allarmé de la puiſſance & de la capacité de Henri, réſolut de prévenir, s'il étoit poſſible, ſon retour en Angleterre, & de le priver de la ſucceſſion par un acte ſolemnel: dans ce deſſein il convoqua un grand conſeil à Londres, pour donner la ſanction à ſon projet d'aſſocier ſon fils Euſtache au gouverne-

ETIENNE. An. 1152.

ment, & la noblesse laïque qui étoit présente y donna son consentement. Mais lorsqu'il fit connoître son dessein de procéder aussi-tôt au couronnement du Prince, Théobald, Archevêque de Cantorbery, qui avoit déja reçu les instructions du Pape à ce sujet, refusa d'en faire la cérémonie, & tous les autres Evêques joignirent leurs refus au sien. Etienne enflammé de colère les fit enfermer dans un appartement, & essaya de les gagner par la crainte, mais toutes ses menaces furent sans effet. L'Archevêque trouva moyen de s'échaper; traversa la Tamise dans une barque; se rendit très-promptement à Douvres, & s'embarqua aussi-tôt pour la France. Arrivé dans le Continent, il menaça le royaume d'un nouvel interdit; & quoiqu'Etienne fît saisir ses revenus, ainsi que ceux de tous les Evêques qui refusoient de condescendre à ses volontés, ce Prince craignit cependant les menaces du Pape qui soutenoit la cause de son Légat, & il permit à Théobald de retourner dans son diocèse.

Epist. S. Thomæ Cant.

Henri jugea qu'il ne pouvoit trouver une conjoncture plus favorable

pour descendre en Angleterre, dans un temps où tout le Clergé étoit excessivement irrité contre Etienne. Il fit donc une trêve avec le Roi de France ; s'embarqua avec cent cinquante Chevaliers & trois mille hommes d'infanterie sur trente-six vaisseaux ; & descendit en Angleterre, où il fut joint aussi-tôt par la plus grande partie des Barons du royaume. Quoique ce fût au milieu de l'hiver, il entreprit le siège de Malmesbury, & se rendit maître de la ville, après avoir battu un corps d'ennemis qui avoient entrepris de s'opposer à sa marche. Il investit ensuite le château qui se rendit presque aussi-tôt, parce que la rigueur de la saison empêcha Etienne d'amener une armée à son secours. Robert, Comte de Leicester, vint en personne offrir ses services à Henri ; Gondred, Comtesse de Norwich, le mit en possession de cette place qui étoit très-forte ; & Reading avec environ trente autres forteresses furent soumises sans résistance ; après quoi il assiégea le fort qu'Etienne avoit élevé pour bloquer Wallingford, & le prit d'assaut avant que le Roi pût marcher à son secours. Cependant le Monarque avan-

XLVIII. Henri descend en Angleterre.

An. 1153.

ETIENNE. An. 1153.

çoit à grandes journées, & les deux armées se trouvèrent enfin à la distance d'un quart de mille l'une de l'autre : elles restèrent ainsi campées plusieurs jours; & pendant qu'elles conservoient la même position, on fit des ouvertures de paix par la médiation de Guillaume, Comte d'Arondel, & de quelques autres Seigneurs; ensorte qu'elles se séparèrent sans combattre, dans l'espérance que les articles feroient arrêtés dans peu. Ce ne fut pas sans peine que Henri consentit à cette négociation, parce qu'il craignoit qu'on n'y donnât atteinte à ce qui regardoit ses états de Normandie; & Eustache, fils d'Etienne, employoit de son côté tous ses efforts pour empêcher l'accommodement; mais heureusement pour le royaume la mort enleva ce jeune homme qui ne méritoit pas de porter le nom de Prince : il mourut sans enfants, à la grande satisfaction de tous les gens de bien qui tiroient de fâcheux présages de ses débauches & de sa brutalité.

J. Sarisbur. Policratic.

XLIX. Accommodement entre Etienne & Henri.

Malgré les conférences qui se tenoient pour la paix, on ne cessoit point de part & d'autre les hostilités. Henri réduisit les châteaux de Stam-

ford & de Nottingham, pendant qu'Etienne se rendoit maître d'Ipswich qui appartenoit à Hughes Bigot. Le Roi fit alors une perte irréparable par la mort de Simon, Comte de Northampton ; & se voyant abandonné de tous les Seigneurs qui jusqu'alors avoient soutenu sa cause, il fut réduit à la dernière extrêmité : mais son frère l'Evêque de Winchester s'étant accordé avec l'Archevêque de Cantorbery pour travailler à la paix, le traité fut enfin conclu. On le ratifia à Winchester, dans une assemblée générale des prélats & de la noblesse, sous les conditions, qu'Etienne régneroit pendant sa vie, & que la justice seroit administrée en son nom, mais qu'aucune affaire importante ne se feroit que de l'avis & avec le consentement de Henri ; que ce Prince lui succéderoit au trône, & qu'il recevroit dès-lors des ôtages pour les châteaux de la couronne qui lui seroient livrés à la mort du Roi ; que Guillaume, fils d'Etienne, hériteroit de toutes les terres que son père avoit possédées en Angleterre & en Normandie avant que de monter au trône, ainsi que des biens de Guillaume de

ETIENNE.
An. 1153.

ETIENNE. An. 1153.

Varenne, dont il avoit épousé la fille, & auroit de plus une pension annuelle de sept cents livres sur le comté de Norfolk pour lequel il rendroit hommage, & donneroit des ôtages de sa fidélité à Henri. *

Rymer's Faedera.

L.

Les prélats & la noblesse rendent hommage à Henri comme héritier présomptif de la couronne.

Cet accommodement, qui fut confirmé par les serments de toute la noblesse & des prélats, causa une joie inexprimable dans le royaume. Les deux Princes entrèrent ensemble à Londres avec la plus grande magnificence : il est vrai que cet événement étoit le plus heureux qui pût arriver à la nation, plongée depuis si long-temps dans tous les malheurs de la guerre civile, mais il ne l'étoit pas moins pour Etienne qui enfin se trouvoit réellement jouir de la royauté. Henri reçut à Londres les hommages dus à l'héritier présomptif de la couronne, ensuite ils se séparèrent pour aller passer les fêtes de Noel dans deux villes différentes, & se rejoignirent peu de jours après à Ox-

* Cette année 1153, le 8 Juillet, mourut à Tibur le Pape Eugène III. On élut le lendemain pour lui succéder Conrad, Romain, Evêque de Sabine, qui prit le nom d'Anastase IV. Il ne tint le saint Siège qu'un an & quatre mois.

ford, où l'on tint une assemblée générale de la nation, dans laquelle la noblesse & les Evêques prêtèrent serment de fidélité à Henri, avec une réserve d'obéissance à Etienne pendant le reste de sa vie.

LI. Conspiration contre la vie de Henri.

Cette bonne intelligence entre les deux Princes ne fut pas de longue durée ; car dans une assemblée qui se tint quelque temps après à Dunstaple, Henri porta ses plaintes sur ce que Etienne avoit négligé de faire démolir les forts élevés depuis le commencement de la guerre, comme on en étoit convenu par le traité, & Etienne refusa ouvertement de lui donner satisfaction sur cet article. Cependant Henri ne fit point éclater son ressentiment, & il accompagna le Roi à Douvres, où ils reçurent Théodoret, Comte de Flandres, avec la Duchesse sa femme, qui vinrent alors en Angleterre. Pendant qu'ils étoient dans cette ville, on prétend qu'il se forma une conspiration contre la vie de Henri par les Flamands qui y étoient venus en grand nombre sous la protection de Guillaume d'Ypres, Comte de Kent; que Guillaume, fils d'Etienne, étoit le chef de cet infâme pro-

ETIENNE. An. 1154.

jet ; que ce Prince ayant eu la jambe cassée par une chute de cheval, vers Barham Downs, leurs mesures avoient été déconcertées ; que Henri informé du complot étoit retourné promptement à Londres avant qu'on eût pu en former un nouveau, & qu'il avoit ensuite passé en Normandie.

Chr. Norm. Gerv. Hunting.

LII. Il retourne en Normandie.

Cette conspiration paroît fort douteuse ; car il n'est pas probable que si elle eût été réelle, Henri eût quitté le royaume où il avoit des partisans aussi puissants, sans avoir pris des mesures pour découvrir totalement le complot & en faire punir les complices. Son voyage au Continent fut occasionné par une invasion du Roi de France, qui entra dans ses états de Normandie, & prit la ville de Vernon. Il ne réussit pas avec autant de facilité dans son entreprise sur Verneuil ; & voyant Henri à la tête d'une puissante armée pour s'opposer à ses progrès, il jugea à propos d'accepter la paix. Les conditions furent qu'il rendroit Vernon & Neumarché au moyen de deux mille marcs d'argent qui lui furent payés pour le dédommager des fortifications qu'il avoit fait faire à ces deux places. Après cette

paix, Henri réunit peu à peu à son duché les domaines que son père avoit aliénés pour attirer les Barons Normands à son parti, & il prit de si justes mesures que la tranquillité de ses états ne fut altérée par aucun trouble.

ETIENNE. An. 1154.

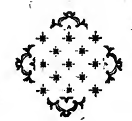
Chr. Gerv.

LIII. Mort d'Etienne.

Vers le même temps Etienne visita encore le Comte de Flandres; mais de retour à Cantorbery, il fut attaqué d'une passion iliaque ou colique de miseréré qui termina sa vie. Son corps fut enterré près celui de la Reine Mathilde, dans l'abbaye de Feversham qu'il avoit fondée. Etienne fut un Prince rempli de courage & d'activité : il auroit régné au contentement de ses peuples, s'il n'avoit été continuellement harassé par les efforts d'un puissant compétiteur, qui le forcèrent à prendre pour sa sureté des mesures peu compatibles avec les principes de l'honneur que son ambition lui avoit aussi fait oublier dès les premières démarches qu'il fit pour monter sur le trône. Les difficultés dans lesquelles il se trouva par la suite, l'obligèrent d'enfreindre la chartre de concession qu'il avoit dabord accordée, & sa jalousie

jointe à son caractère vindicatif le portèrent à un grand nombre d'actions contraires à la reconnoissance & à la bonne politique. En qualité de Roi ses vices paroissent avoir été les suites des troubles qui agitèrent son règne ; mais comme particulier, il étoit brave, ouvert & libéral. Pendant le peu de calme qui succéda à ces troubles, il fit un voyage dans tout le royaume ; publia un édit pour réprimer la rapine & la violence, & congédia les troupes étrangères qui avoient opprimé si long-temps ses peuples. Mais sa réputation a beaucoup souffert du peu d'egards qu'il marquoit pour le Clergé, & de son usurpation sur l'héritière présomptive de la couronne.

Brompton. Hagulstad.



CHAPITRE IV.

§. I. *Henri succède au trône d'Angleterre.* §. II. *Ses sages règlements.* §. III. *Il accorde une chartre de privilèges.* § IV. *La noblesse & les prélats prêtent serment à ses enfants. Quelques Seigneurs refusent de livrer leurs châteaux.* §. V. *Il repasse dans le Continent. Il retourne en Angleterre, & marche contre les Gallois. Malcolm, Roi d'Ecosse, lui rend hommage pour Huntingdon.* §. VI. *Mariages projettés entre le jeune Henri & Margueritte, Princesse de France; & entre Geoffroy & Constance, fille de Conan, Comte de Bretagne.* §. VII. *Henri fait revivre les droits de sa femme sur le comté de Toulouse.* §. VIII. *Il retourne en Angleterre, & fait des préparatifs pour cette expédition.* §. IX. *Il s'empare de Toulouse.* §. X. *Fait un traité avec le Roi de France.* §. XI. *Les hostilités recommencent. Nouveau traité.* §. XII. *Henri & Louis reconnoissent le Pape Alexandre III.* §. XIII. *Le*

mariage célébré entre le jeune Henri & Margueritte. Les Barons Normands jurent fidélité au jeune Prince. Il reçoit le même hommage des Anglois. Le Pape visité par les Rois de France & d'Angleterre. §. XIV. *Le Roi d'Ecosse & les Princes de Galles font hommage à Henri & à son fils.* §. XV. *Commencements de Thomas Becket.* §. XVI. *Sa hauteur en reclamant les possessions aliénées de son siège.* §. XVII. *Corruption du Clergé.* §. XVIII. *Les Ecclésiastiques coupables garentis par l'Archevêque.* §. XIX. *Le Roi propose de prendre des mesures pour réformer les abus du Clergé ; opposition de l'Archevêque.* §. XX. *Thomas est engagé à consentir aux demandes du Roi.* §. XXI. *Becket & les Evêques jurent de se conformer aux loix & aux coutumes du royaume.* §. XXII. *Constitutions de Clarendon.* §. XXIII. *Becket se repent de sa condescendance. Le Pape condamne les constitutions.* §. XXIV. *Le Roi accuse l'Archevêque qui est convaincu d'opiniâtreté.* §. XXV. *Il est accusé d'avoir dissipé les trésors du Roi.* §. XXVI. *Il propose un accommodement qui est refusé.* §. XXVII.

Il appelle au Pape. Récuse la jurisdiction ordinaire. §. XXVIII. *Est déclaré coupable de parjure & de trahison.* §. XXIX. *Il se sauve au continent.* §. XXX. *Henri envoie une députation au Pape.* §. XXXI. *Il met en sequestre les revenus de l'archevêché de Cantorbery. Bannit tous les parents & les partisans de Becket.* §. XXXII. *Le prélat prend l'habit monastique.* §. XXXIII. *Le Pape se déclare hautement pour lui.* §. XXXIV. *Constitutions de Henri pour prévenir les suites dangereuses des censures ecclésiastiques.* § XXXV. *Son expédition contre les Gallois. Mariage de sa fille Mathilde avec le Duc de Saxe.* §. XXXVI. *Nouvelle hérésie venue d'Allemagne.* §. XXXVII. *Henri passe dans ses états étrangers ; impose une taxe pour le secours des Chrétiens de la Terre sainte.* §. XXXVIII. *Becket fulmine des censures contre les ministres du Roi.* §. XXXIX. *Il envoie sa bulle de légation à l'Evêque de Londres.* §. XL. *Rupture entre les Rois de France & d'Angleterre. Mort de l'Impératrice Mathilde.* §. XLI. *Le Pape envoie deux Légats à Henri pour traiter d'un*

accommodement entre lui & Becket. §. XLII. *Fautes qu'ils font dans leur négociation.* §. XLIII. *Soulèvements dans les états de Henri au Continent.* §. XLIV. *La guerre recommence avec le Roi de France.* §. XLV. *Becket fulmine un interdit provisionnel contre le royaume d'Angleterre.* §. XLVI. *Conférences à Bayeux où assistent deux Nonces.* §. XLVII. *Henri termine tous ses différends avec le Roi de France à Montmirail.* §. XLVIII. *Conférence avec Becket.* §. XLIX. *Il dénonce ses censures contre les ministres du Roi, & excommunie l'Evêque de Londres.* §. L. *Ce prélat est absous par ordre du Pape.* §. LI. *Sa Sainteté envoie deux députés pour faire un accommodement entre le Roi & Becket.* §. LII. *Infléxibilité de Henri.* §. LIII. *Edit sévère pour prévenir les funestes effets de l'interdit.* §. LIV. *Son entrevue avec Becket à Montmartre.* §. LV. *Expédient approuvé par le Pape.* §. LVI. *Le Roi réforme les abus qui s'étoient glissés dans la conduite des Sherrifs en Angleterre.* §. LVII. *Son fils Henri couronné à Westminster.* LVIII. *Efforts de Becket pour empêcher son cou-*

ronnement. LIX. *Entrevue de Henri avec l'Archevêque.* §. LX. *Il menace toujours l'Angleterre d'un interdit.* §. LXI. *Il retourne dans ſon archevêché.* §. LXII. *Sa fermeté exceſſive & ſon orgueil.* §. LXIII. *Il eſt aſſaſſiné à l'autel.* §. LXIV. *Eſt canoniſé par le Pape.* §. LXV. *Chagrins & embarras de Henri. Il envoie une ambaſſade au Pape.* §. LXVI. *Il entreprend la conquête d'Irlande, &c.* §. LXVII. *Etat de cette iſle.* §. LXVIII. *Le Roi de Leinſter ſollicite le ſecours de Henri.* §. LXIX. *Conquêtes en Irlande par quelques avanturiers.* §. LXX. *Richard Strongbow épouſe la fille de Dermot, Roi de Leinſter.* §. LXXI. *Efforts de Roderic, Roi d'Irlande, pour chaſſer les Anglois.* §. LXXII. *Madoc, Prince de Galles, envoie une colonie dans un pays inconnu qu'on croit être l'Amérique.* §. LXXIII. *Henri deſcend en Irlande dont le Prince ſe ſoumet ſans réſiſtance.* §. LXXIV. *Concile d'Armagh.* §. LXXV. *Le Pape confirme les droits de Henri ſur l'Irlande.* §. LXXVI. *Henri termine les affaires d'Irlande.* §. LXXVII. *Il ſe réconcilie avec le Pape, & re-*

çoit l'abſolution du meurtre de Becket.

§. I. Henri ſuccède au trône d'Angleterre.

HENRI étoit occupé à aſſiéger un château ſur les frontières de Normandie lorſqu'il apprit la mort d'Etienne, & comme il n'avoit aucun compétiteur à craindre, il ne voulut point quitter cette place qu'il ne l'eût réduite. En effet Guillaume, fils d'Etienne, n'avoit pas aſſés de crédit pour former un parti contre lui, & le peuple avoit trop ſouffert de calamités ſous le dernier règne pour s'engager dans aucune faction qui pût rallumer le feu des guerres civiles; tout leur zèle ſe réunit donc en faveur de Henri, qui avoit déja donné des preuves de ſa valeur & de ſa capacité. Six ſemaines s'écoulèrent avant que ce Prince partît pour prendre poſſeſſion du trône; mais lorſqu'il eut enfin tout réglé dans ſes Etats de Normandie, & conféré avec ſa mère ſur la conduite qu'il devoit tenir, il mit à la voile de Harfleur au mois de Décembre, & deſcendit le lendemain au château de Hurſt, d'où il ſe rendit à Wincheſter, & y reçut les hommages & les ferments de la Nobleſſe angloiſe. Avant la

la fin du mois, il fut couronné avec sa femme à Westminster par Théobald, archevêque de Cantorbery, en présence de tous les Prélats & de tous les Barons du royaume, avec lesquels il délibéra sur les mesures qu'il y avoit à prendre pour réparer ce que la nation avoit souffert. *

HENRI II. An. 1154. Chr. Norm.

II. Ses sages règlements. An. 1155.

On ordonna par une proclamation à tous les étrangers qui avoient inondé l'Angleterre sous le règne précédent de sortir incessamment du royaume, & dans l'espace de trois mois, il ne resta pas un seul Flamand dans le comté de Kent, où cette nation fourmilloit sous la protection de Guillaume d'Ypres leur compatriote. Le Roi fit démolir tous les châteaux élevés depuis la mort de Henri I, qui ne servoient qu'à faciliter le pillage &

* Le 2 Décembre de la même année 1154 mourut le Pape Anastase IV. le saint Siège ne vacqua qu'un jour, & fut rempli par Nicolas, Anglois de nation, qui prit le nom d'Adrien IV. Il étoit de basse naissance, mais il avoit surmonté toutes les difficultés qui s'opposoient à son éducation; & pour étudier avoit vêcu pendant quelque temps d'aumônes. Il devint Chanoine régulier, Abbé de Saint Ruf en Provence, Evêque d'Albane, & fut élevé au saint Siège qu'il occupa quatre ans & neuf mois.

HENRI II. An. 1155. l'oppression du peuple. On en conserva seulement quelques-uns qui furent réunis à la couronne, à cause de leur situation avantageuse pour la défense du royaume. Toute la monnoie altérée fut décriée, & l'on en frappa de nouvelle d'un bon alloi; les domaines aliénés par Etienne furent retirés & annéxés de nouveau à la couronne, & les Comtes créés par ce Prince furent privés de leurs dignités. On annulla aussi les dons faits aux églises & aux monastères; les comtés de Northumberland, Cumberland & Westmoreland furent redemandés à Malcolm le jeune, Roi d'Ecosse, qui préféra de les rendre plutôt que de s'attirer le ressentiment de Henri, & pour le récompenser de sa prompte condescendance, on lui abandonna celui de Huntingdon sur lequel il avoit d'anciennes prétentions.

G. Neubrig. Chr. Gerv. Hoved. Brompton.

III. Il accorde une chartre de privilèges.

Après avoir pris toutes ces précautions pour ses propres intérêts & pour rétablir la tranquillité publique, il se choisit un conseil composé des personnes les plus distinguées par leur sagesse, tant du clergé que des laïques. De ce nombre furent Théobald, Archevêque de Cantorbery, & Thomas

Becket, Archidiacre de la même église qu'il avoit fait depuis peu Chancelier du royaume. A la tête de ce Conseil-privé étoit sa mère Mathilde qui, du continent où elle résidoit, dirigeoit toutes les opérations importantes, avec cette sagacité qu'elle avoit acquise par une longue expérience & par toutes les vicissitudes de la fortune. Suivant l'avis de ses Conseillers, Henri convoqua une assemblée générale ou parlement dans lequel on fit plusieurs réglements très-avantageux à l'Etat. Les anciennes coutumes & les loix d'Edouard le Confesseur, adoptées par son grand-père Henri I. furent remises en vigueur; & le monarque accorda une chartre sous le grand sceau pour confirmer à l'Eglise, aux Barons & aux vassaux, toutes les coutumes, donations & privilèges dont ils avoient joui sous le règne de ce Prince.

HENRI II. An. 1155.

G. Newbrig. C. M. Britan.

IV. La noblesse & les prélats prêtent serment à ses enfants. Quelques Seigneurs refusent de livrer leurs châteaux.

Henri tint encore à Wallingford un conseil extraordinaire dont les membres lui jurèrent fidélité, ainsi qu'à ses deux fils Guillaume & Henri qui pouvoient devenir ses successeurs quoiqu'ils fussent encore dans l'enfance, & il y fit aussi de nouvelles loix pour

HENRI II. An. 1155.
l'avantage du peuple. Le royaume commença dès-lors à reprendre une nouvelle face ; l'agriculture & les manufactures se renouvellèrent lorsque la sureté fut rétablie, & il n'y eut personne qui ne parût prendre part aux heureux effets du nouveau gouvernement. Cependant Henri se trouva dans l'impossibilité de conduire la nation de façon à contenter tous ses sujets. Quelques Seigneurs furent vivement irrités de l'ordre de démolir les châteaux, principalement Guillaume le Gros, Comte d'Albemarle, qui avoit de grandes terres dans le nord, où sous le règne d'Etienne, il s'étoit conduit en souverain indépendant. Le nouveau Monarque l'avoit déja dépouillé du titre de Comte d'York qu'il avoit reçu de son prédécesseur ; & peut-être que ce fut en partie son ressentiment qui lui fit refuser de livrer le château de Scarlborough qu'il avoit rendu presque imprenable. Mais il se soumit à la fin lorsque le Roi marcha dans le comté d'York, tant pour le réduire que dans le dessein de punir Guillaume Péverel qui avoit empoisonné Ralf, Comte de Chester. Ce meurtrier, soit par remord de son crime, soit pour

éviter la rigueur des loix, s'étoit fait moine dans le monastère de Linton; mais ne se croyant pas encore en sureté sous cet habit, il se sauva hors du païs aux approches du Roi, qui saisit tous ses châteaux & ses biens à titre de confiscation. Vers le même temps Henri, Evêque de Winchester, quitta le royaume sans permission, & le Monarque fit démolir tous ses châteaux jusqu'aux fondements, mais il ne put se rendre maître de son trésor, que l'Evêque avoit trouvé le moyen de faire passer dans le Continent par le secours de l'Abbé de Cluni. Des provinces septentrionales, Henri marcha vers les frontières du pays de Galles, où Hughes de Mortimer avoit fortifié les châteaux de Bridgnorth, Cléberi & Wigmore. Roger, Comte d'Héreford, avoit préferé de se joindre à lui dans sa révolte, plutôt que d'abandonner les forteresses d'Héreford & de Glocester; mais il fut ramené par les remontrances de son parent Gilbert Foliat, Evêque d'Héreford, qui lui obtint le pardon du Roi. Hughes après avoir perdu ses trois châteaux, qui furent pris par les troupes de Henri, fut obligé d'avoir recours à sa clé-

HENRI II. An. 1155.

Chr. Gervas. Math. Paris.

HENRI II. An. 1155. Idem.

mence; & il obtint son pardon en remettant tous les domaines de la couronne qui étoient en sa possession.

V. Il repasse dans le continent; retourne en Angleterre & marche contre les Gallois. Malcolm, Roi d'Ecosse, lui rend hommage pour Huntingdon. An. 1156.

Tous ces légers mouvements étant appaisés, & l'Angleterre jouissant alors d'une tranquillité parfaite, Henri fit un voyage dans le Continent pour dissiper une nouvelle révolte que son frère Geoffroi avoit excitée en Anjou. Elle n'eut pas plus de succès que la première, car le Roi réduisit promptement tous ses châteaux qu'il retint en sa possession; mais il donna pour dédommagement à Geoffroi de grandes terres en pays découvert, l'aida à prendre possession de la ville de Nantes dont le peuple l'avoit choisi pour souverain, & lui accorda une pension annuelle très-considérable, en conséquence de sa soumission. Lorsque le Roi eut appaisé ces troubles & reçû les hommages de la noblesse de Guyenne, il repassa en Angleterre; leva une armée dans le dessein de conquérir le pays de Galles, & marcha dans le comté de Flint contre Owen Guynath, prince du Gallois septentrional, qui étoit campé à Besingwerk. Lorsqu'il vit que les Anglois étoient entrés dans un bois nommé Coel Eulo, il tomba

ſur leur avant-garde avec tant de furie que pluſieurs des premiers officiers furent tués, & qu'elle auroit été toute taillée en pièces ſi le Roi n'étoit venu à propos à ſon ſecours. Le déſordre qui s'étoit mis dans l'armée Angloiſe étoit venu en grande partie de la lâcheté du Comte d'Eſſex qui avoit jetté l'étendard, & pris la fuite avec grande précipitation, criant que le Roi étoit tué. Cette conduite le fit depuis accuſer de haute trahiſon par Simon de Montfort, qui, pour prouver ſon crime le défit dans un combat ſingulier, après lequel Eſſex ſe fit moine, & ſe retira dans l'abbaye de Reading. Henri qui vit combien il étoit dangereux de marcher précipitamment dans des bois & des pays environnés de marais, ordonna d'abbattre les arbres, d'ouvrir les routes, & de ſe conduire avec précaution, envoyant des partis reconnoître le pays à meſure qu'il avançoit. De cette manière, il continua ſa marche ſans réſiſtance juſqu'à Snowdun où Guynath & ſes Barons ſe trouvant hors d'état de s'oppoſer à ſes progrès, demandèrent la paix; lui jurèrent obéiſſance; donnèrent des ôtages, & rendirent tous les châteaux &

HENRI II. An. 1156.

Powel's hiſt. Of. Wales.

An. 1157.

Chr. Gervi

HENRI II. An. 1157.

les terres dont il s'étoient emparés sous le règne précédent. Pendant cette expédition il reçut à Chester Malcolm Roi d'Ecosse, qui lui rendit hommage pour le comté d'Huntingdon, il en fit de même l'année suivante à Carlisle pour tout son royaume, mais sans doute par contrainte, ce qui fut cause qu'il se sépara de Henri avec le ressentiment dans le cœur, & sans en avoir été armé Chevalier, quoique c'eût été à ce sujet qu'il le fût venu trouver. Le Monarque Anglois avoit fait un voyage de ce côté suivant la coutume du temps pour faire exécuter ses loix; mais à peine eut-il achevé de parcourir le pays, qu'il fut encore obligé de passer dans le Continent à cause de la mort de son frère Geoffroy, Comte de Nantes en Bretagne.

An. 1159.

Chr. Norm.

VI. Mariages projettés entre le jeune Henri & Marguerite, Princesse de France; & entre Geoffroi & Constance, fille de Conan, Comte de Bretagne.

Lorsqu'il fut arrivé, il eut une conférence avec Louis VII. Roi de France sur la rivière d'Epte qui séparoit leurs Etats, & ils convinrent d'un mariage entre le jeune Henri & Marguerite, fille de Louis, quoiqu'ils fussent encore l'un & l'autre dans l'enfance. Henri accompagna le Roi de France jusqu'à Paris, où la jeune princesse lui fut livrée, & il confia le soin de

ſon éducation à Robert de Neubourg justiciaire de Normandie. La confiance mutuelle des deux Princes fut telle en cette occaſion qu'Henri fut nommé Grand Sénéchal de France, titre qui lui étoit très-utile dans ſes deſſeins ſur le comté de Nantes qu'il reclamoit en qualité d'héritier de ſon frère Geoffroi, quoique Geoffroi lui-même n'eût eu d'autre droit ſur cette ville que la ſoumiſſion & le choix des habitants qui avoient renoncé à leur fidélité envers leur légitime ſouverain. Henri étoit d'autant plus en état de ſoutenir ſes prétentions, qu'il poſſédoit toutes les provinces qui environnoient la Bretagne, & que le Comte Thierri en partant pour ſon expédition de Jeruſalem avoit laiſſé le jeune Comte de Flandres ſous ſa tutelle. Conan, Comte de Bretagne, avoit pris poſſeſſion de Nantes à la mort de Geoffroi; mais quoique ſon titre fût inconteſtable, il rendit cette ville à Henri lorſqu'il le ſomma de la lui remettre comme partie de l'héritage de Geoffroi, d'autant qu'il ne voulut pas attirer ſur lui le reſſentiment d'un Roi puiſſant, qui l'auroit immanquablement dépouillé du comté de Richemond qu'il poſſédoit en An-

HENRI II. An. 1159. *Brompton.*

HENRI II. An. 1159.

gleterre, & qui étoit bien plus considérable que le pays en dispute. Il céda donc à Henri dont le premier soin fut d'appaiser tous les différents qui pouvoient être entre lui & les Princes voisins de la Normandie; mais avant que de quitter la Bretagne, il convint avec Conan d'un mariage entre Constance, fille de ce Seigneur, & son propre fils Geoffroi, qui étoit encore au berceau; ce qui valut à cet enfant le duché de Bretagne après la mort de son beau-père.

Ch. Heming. Argentré.

VII. Henri fait revivre les droits de sa femme sur le comté de Toulouse.

Henri, non content d'avoir ajouté Nantes aux grands Etats qu'il possédoit déja, & procuré à son fils l'expectative du duché de Bretagne, voulut faire revivre les prétentions de sa femme sur le comté de Toulouse, comme succédant aux droits de son Grand-père Guillaume, Comte de Poitiers, qui avoit épousé Philippine héritière de Guillaume IV. Comte de Toulouse. Ces Etats avoient été aliénés à Raymond de S. Gilles, frère puîné de Guillaume en conséquence de quelques arrangements, & le Comte de Poitiers avoit depuis confirmé cette aliénation au moyen d'une somme d'argent; mais Louis le jeune, qui

avoit épousé Eléonor, seule fille & héritière de Guillaume IX. Comte de Poitiers, prétendit que la première aliénation à Raymond de S. Gilles, n'étoit qu'une collusion entre lui & son frère, & qu'on avoit abusé de la simplicité du Comte de Poitiers pour en avoir la confirmation: que par conséquent le traité étoit nul & invalide, & qu'Eléonor devoit jouir de l'héritage de sa grand'mère Philippine, en rendant la somme que le Comte de Poitiers avoit reçue pour confirmer l'engagement prétendu. Raymond V. Comte de Toulouse alléguoit vainement la prescription, titre trop foible contre un aussi puissant Prince que le Roi de France, qui menaçoit de prouver la bonté de son droit par les armes. Cependant après une longue négotiation, le différent avoit été terminé par le mariage du Comte Raymond avec Constance, sœur de Louis, & veuve d'Eustache, fils du Roi Etienne. En faveur de cette alliance, Louis s'étoit désisté de ses prétentions, & tant qu'il vêcut avec Eléonor, le Comte de Toulouse ne fut point troublé dans sa possession.

HENRI II. An. 1159.

Catel. hist. des Comtes de Toulouse.

Mais lorsque cette Princesse fut ma-

HENRI II. An. 1159.

VIII. Il retourne en Angleterre, & fait des préparatifs pour cette expédition.

riée à Henri, les mêmes droits passèrent à ce Monarque ambitieux qui réclama le comté. Raymond voulut soutenir la prescription & la vente, mais Henri résolut de l'emporter à la pointe de l'épée. Pour fournir aux frais d'une entreprise aussi importante, il leva une somme d'argent considérable, en taxant chaque fief noble de la Normandie & de ses autres Etats du Continent; il accorda à ses vassaux de commuer le service personnel qu'ils lui devoient dans cette expédition, en une somme d'argent, connue sous la dénomination de *Scutage*, ce qui lui fournit de très-gros fonds, avec lesquels il leva un corps nombreux de soldats mercenaires. Il chargea des commissaires du soin de faire ces levées pendant l'hiver, & se rendit ensuite en Angleterre où il passa les saints jours de Pâques à Worcester. Dans la célébration de cette fête, le Roi & la Reine se présentèrent à l'offrande, & laissèrent leurs couronnes sur le grand autel, faisant vœu de ne jamais les reprendre; ce qui mit fin au couronnement solemnel qui s'étoit fait jusqu'alors aux grandes fêtes. Le projet de Henri dans ce voyage étoit de lever sur ses sujets Anglois

un *scutage* pareil à celui qu'il avoit établi dans le Continent ; & lorsqu'il y eût réussi, il repassa aussi-tôt dans la Guyenne, accompagné de Malcolm, Roi d'Ecosse, qu'il arma Chevalier pour cette expédition, de Guillaume Comte de Boulogne, & d'un grand nombre de Seigneurs Anglois, enflammés du desir de signaler leur courage, & qui servirent en qualité de volontaires dans cette expédition. *Hoved. Vit. S. Thom.*

IX. Il s'empare de Toulouse.

Les troupes de Guillaume, Seigneur de Montpellier, & celles de Trincavel, Vicomte de Beziers & de Nismes le joignirent au Continent. Raimond Bérenger, Comte de Barcelone, envoya aussi un renfort en exécution d'un traité, par lequel il fut stipulé, que Richard, second fils du Roi, seroit fiancé à la fille du Comte, & que ces jeunes époux seroient mis en possession de la Guyenne aussi-tôt qu'ils seroient en âge de consommer le mariage. Toutes choses ainsi disposées, Henri attaqua Cahors, Capitale du Quercy, qui fut bien-tôt forcée de se rendre : ensuite entrant dans le comté de Toulouse, il s'empara d'un grand nombre de places, ensorte que la Capitale étoit déja presque toute bloquée, lorsque le Roi de

HENRI II. An. 1159. France, beau-frère du Comte, marcha à son secours avec un petit corps de troupes, & se jetta dans la ville. Henri fut extrêmement surpris de cet acte d'hostilité de la part d'un Prince avec lequel il étoit lié d'amitié & avoit contracté alliance depuis peu; mais comme en ce temps, un vassal qui combattoit contre son souverain passoit pour manquer à son honneur, Henri ne voulut point donner l'assaut à une place défendue par le Roi de France en personne, malgré les conseils de son Chancelier Becket (e), qui le pressoit de se rendre maître de Louis; ce qu'il auroit pu faire aisément avant l'arrivée du reste de l'armée françoise.

Arrêté par ce scrupule, il laissa un corps de troupes sous les ordres du

(e) Fitz-Stephen dans la vie de Becquet rapporte que ce Prélat avoit sept cents Chevaliers à sa suite; qu'il avoit de plus deffrayé à sa table, pendant quarante jours, douze cents cavaliers, dont chacun recevoit de lui trois Shellings par jour pour entretenir leurs chevaux & leurs écuyers; & que le nombre de ceux qui dépendoient de lui montoit à quatre mille hommes en état de porter les armes.

* Quoique Fitz-Stephen ou M. Smollett lui donnent le nom de Prélat, il faut remarquer qu'il étoit alors Chancelier, & non Archevêque.

Comte de Barcelone & du Vicomte de Beziers, pour conserver ce qu'il avoit conquis dans cette province, & prit lui-même la route de Normandie où étoit entré Robert, Comte de Dreux, & Henri, Evêque de Beauvais, frère de Louis, pour former une diversion qui détournât le Roi du siège de Toulouse. Henri, après avoir fait raffraîchir ses troupes fatiguées d'une aussi longue marche, tomba sur le Beauvoisis, prit & détruisit la forte citadelle de Gerberoy, & mit en cendres plusieurs villes & plusieurs villages. Simon de Montfort, Comte d'Evreux, livra ses châteaux à Henri, où l'on mit de fortes garnisons qui faisoient des courses dans le voisinage de Paris, ravageoient tout le pays, & coupoient la communication de cette Capitale avec Etampes & Orleans; ce qui obligea Louis à demander une trêve, qui fut bien-tôt suivie d'un traité de paix*.

HENRI II. An. 1159.

X. Fait un traité avec le Roi de France.

Vit. S Thom. G. Nevvb. Chr. Norm.

Après la ratification, le Prince Henri alors âgé de six ans, fut amené d'An-

* Le Pape Adrien IV. étant mort le premier jour de Septembre de la même année 1159, les Cardinaux, à l'exception de trois, élurent, après trois jours de vacance, Roland, Chancelier de l'Eglise Romaine, natif

HENRI II. An. 1160.

gleterre pour rendre hommage au Roi de France à cause de la Normandie, après quoi il fiança à Neubourg Marguerite de France, & son père s'empara aussi-tôt de Gisors, ainsi que des autres places assignées pour dot à cette Princesse. Louis irrité d'une conduite aussi brusque, engagea Theobald, Comte de Blois, dont il avoit épousé la sœur Adela, à fortifier Chaumont pour être en état de faire des courses dans la Touraine; mais Henri y marcha aussi-tôt, réduisit cette forteresse, &

XI. Les hostilités recommencent. Nouveau traité.

de Sienne; il prit le nom d'Aléxandre, & est devenu fameux par ses démêlés avec l'Empereur Fréderic Barberousse. Les trois autres Cardinaux formèrent un schisme, & élurent Octavien qui prit le nom de Victor, & qui disputa le saint Siège pendant quatre ans & demi, & mourut ensuite. Ses partisans élurent à sa place Gui de Crême qui se fit nommer Paschal III. & mourut après quatre ans & cinq mois de révolte. Les schismatiques élurent ensuite Jean, Abbé de Strum, sous le nom de Calixte III. qu'il porta pendant dix ans, & se soumit après à Aléxandre. Cependant les opposants élurent encore Lando qui prit le nom d'Innocent III. & fut enfin pris par le Pape; ce qui mit fin au schisme après vingt & un an de durée. Aléxandre ne fut paisible possesseur qu'environ une année, & mourut après vingt-deux ans de pontificat.

en donna le commandement à Hughes d'Amboise. Il mit aussi de fortes garnisons dans Fretteval & dans Amboise; munit les châteaux du Comte d'Evreux; donna des ordres pour rétablir les fortifications de toutes ses places frontières du côté de la France, & se retira ensuite au Mans, où il se proposoit de passer l'hiver. L'année suivante, Louis ouvrit la campagne par une irruption dans le Vexin François avec une nombreuse armée, pendant que le Comte de Blois à la tête d'un corps de troupes considérable, entroit dans la Normandie du côté de Château-Dun; mais toutes les places étoient si bien gardées qu'ils ne purent en assiéger aucune de quelque importance. Henri se mit en campagne pour s'opposer à ces excursions, & les armées se trouvèrent plusieurs fois en présence; mais les deux Rois ne voulant point livrer bataille, on convint d'une suspension d'armes pendant laquelle il se fit des ouvertures de paix qui se terminèrent par un accommodement pour un temps limité. On convint de remettre Gisors, Neaufle, Neufchâtel & les autres places assignées pour la dot de Marguerite entre les mains de

HENRI II. An. 1160.

Dicet, Cole

HENRI II. An. 1161.

Rob. de Mont.

Totes de S. Omer, & de Robert de Peron, Chevalier du temple, jusqu'à ce que le mariage de cette Princesse avec le jeune Henri pût être consommé ; & qu'elles seroient ensuite livrées au Roi d'Angleterre.

XII. Henri & Louis reconnoissent le Pape Aléxandre III.

La correspondance étant rétablie entre les deux Rois, ils se communiquèrent leurs sentiments sur le schisme qui avoit suivi la mort d'Adrien ; & ils convinrent de reconnoître Aléxandre III. pour son successeur légitime. Louis fit assembler un concile à Beauvais, pendant que Henri en faisoit tenir un autre à Neumarché. La cause d'Aléxandre & celle de l'Antipape Victor furent plaidées par leurs partisans, & le jugement rendu en faveur du premier, qui avoit canonisé saint Edouard le Confesseur.

Baron. Ann. Conc. Mag. Brit.

XIII. Le mariage célébré entre le jeune Henri & Marguerite. Les Barons Normands jurent fidélité au jeune Prince. Il reçoit le même hommage des Anglois. Le Pape visité par

Henri profita de la trève pour faire une nouvelle tentative dans le comté de Toulouse où il prit Castillon, place très-forte sur la Garonne, & à force d'argent & de promesses engagea les Templiers à lui livrer Gisors, ainsi que les autres places qu'ils avoient en dépôt ; action honteuse qui les fit bannir de France. Cette conduite de Henri auroit rallumé le feu de la guerre entre

les deux Monarques sans la médiation des légats du Pape qui prévinrent la rupture, & après avoir réussi à entretenir la paix, furent choisis pour célébrer le mariage du jeune Henri & de Marguerite. Lorsque le Roi d'Angleterre eut ainsi terminé heureusement toutes ses guerres, il assembla deux conciles, l'un à Rouen pour parvenir à réformer différents abus qui s'étoient glissés, tant dans l'administration ecclésiastique, que dans le gouvernement civil de la Normandie; & l'autre à l'Islebonne où les Barons prêtèrent serment de fidélité au Prince Henri, comme héritier présomptif du duché. Au printemps suivant, il fut envoyé en Angleterre sous la conduite du Chancelier Becket pour recevoir le même hommage des Prélats & de la noblesse du royaume. Son conducteur fut le premier qui fit le serment, avec la clause de conserver la fidélité au Roi pendant tout le cours de sa vie naturelle, & de son gouvernement. Ce Monarque resta encore long-temps dans le Continent à faire de nouveaux réglements pour le bon ordre & la sureté des Etats qu'il y possédoit, & eut occasion de rendre en personne ses respects au Pape Alé-

Les Rois de France & d'Angleterre.

Hoved.

Concil. Rot.

An. 1162.

HENRI II. An. 1162.

xandre qui faisoit sa résidence à Clermont en Auvergne. Ce Pontife eut une entrevue à Toucy sur la Loire avec le Roi de France & celui d'Angleterre qui lui tinrent l'étrier, & conduisirent son cheval par la bride. *

Baron. Ann.

XIV. Le Roi d'Ecosse & le Prince de Galles font hommage à Henri & à son fils.

Après la réconciliation parfaite de ces deux Princes, Henri se rendit avec la Reine sa femme à Barfleur, mit à la voile au commencement du printemps,

* M. de Rapin Thoiras nomme cet endroit Torcy, d'après Baronius qui l'appelle *Torciacum* : mais on trouve dans Robert de Monte *Cociacum*, d'où M. de Fleuri a traduit Couci, & paroît insinuer qu'il est situé vers Tours ; car il dit que le Pape Aléxandre III. après avoir long temps séjourné au Bourg-Dieu, près Châteauroux, passa à Tours où il arriva à la Saint Michel de cette année 1162. J'ai fait inutilement des recherches pour découvrir quel est ce Couci, ou Touci, ou Torci, sans avoir pu former aucune conjecture bien fondée. Sans doute que le P. Daniel a trouvé les mêmes difficultés, puisqu'il n'a point nommé le lieu, & s'est contenté de dire que les deux Rois joignirent le Pape sur la rivière de Loire. Il semble que M. Fleuri s'est trompé, en disant que le Pape résidoit alors au Bourg-Dieu ; puisque pour aller de cet endroit à Tours, on ne passe point auprès de la Loire ; & j'adopterois plutôt le sentiment de ceux qui croient que le Pape étoit parti de Clermont en Auvergne.

& arriva en Angleterre où il trouva la tranquillité la plus parfaite. Owen Guineth & Rece, Princes Gallois, l'un de la partie septentrionale, & l'autre de la partie méridionale, se rendirent à Wodestoke pour y faire hommage au Roi & à son fils Henri. Leur exemple fut suivi par Malcolm, Roi d'Ecosse, qui avoit accompagné le Monarque au Continent, & en avoit reçû l'ordre de Chevalerie à cause de sa valeur. A l'égard de ceux des Gallois qui avoient fait des courses en Angleterre pendant l'absence de Henri, & surpris le Comte & la Comtesse de Glocester dans le château de Cardiff: ils furent obligés pour appaiser la colère du Monarque, vivement irrité contre eux, de lui livrer plusieurs châteaux avec des ôtages de la première qualité. Henri choisit ce temps de tranquillité pour mettre de l'ordre dans ses finances, & régler les taxes que devoient payer les possesseurs des Francs-fiefs en Angleterre. Pour y parvenir, on établit une commission, dont les membres eurent ordre d'examiner & fixer les droits de la couronne, avec les services que lui devoient tous les vassaux séculiers: & il est probable que

HENRI II. An. 1162.

Chr. Norm.

An. 1163.

HENRI II. An. 1163. *Duet. Coll.*

c'est le réglement fait par ces commissaires qui est demeuré jusqu'à présent dans le livre rouge de l'Echiquier.

XV. Commencements de Thomas Becket.

Henri avoit toujours regné sans trouble, & sans trouver aucune opposition à ses volontés ; mais il fut alors embarrassé dans une dispute avec Becket qui avoit succedé depuis peu au siège de Cantorbery. Cette contestation fut la source de beaucoup de troubles dans le royaume, & même interrompit toutes les mesures que le Roi avoit prises pour son administration. Thomas Becket, fils d'un Bourgeois de Londres, avoit reçû la première éducation dans les Ecoles de cette ville, d'où il avoit passé à Paris pour y continuer ses études, & à son retour étoit devenu clerc ou accomptant dans un bureau de Shérif. Son mérite & ses progrès dans les sciences l'avoient fait recommander par l'Archidiacre Baudouin à Théobald, Archevêque de Cantorbery, qui l'avoit reçû dans sa maison, & lui avoit donné les bénéfiees de Ste. Marie le Strand, Otteford dans la province de Kent, une prébende à Londres, & une autre à Lincoln. Comblé de toutes ces faveurs, il avoit passé à Bologne pour y étudier le droit Canon & le droit

civil, dont le dernier étoit alors en grand honneur dans toute l'Europe, & il termina ſes études à Auxerre en Bourgogne. Ainſi préparé à traiter les affaires, Théobald l'envoya à Rome, où il fut employé dans pluſieurs négotiations avec tant de ſuccès & d'habileté, que ſon protecteur le fit diacre d'York; & qu'il fut élu archidiacre de Cantorbery peu de temps avant la mort d'Etienne. Lorſque Henri monta ſur le trône, Becket à la recommandation de Théobald, fut nommé Chancelier, place qui donnoit beaucoup de profit, de pouvoir & de conſidération dans le royaume. On y ajouta un grand nombre de nouveaux bénéfices eccléſiaſtiques, & il fut choiſi pour Gouverneur de la Tour de Londres, titre auquel étoient annexés tous les droits des Chevaliers; le gouvernement d'Eye; celui du château de Berchamſtède, avec une ſuite de près de trois cents Chevaliers. Ses revenus devinrent immenſes & ſa dépenſe exceſſive. Il tenoit table ouverte pour des perſonnes de tous états, & faiſoit acheter les mets les plus exquis; ſes appartements étoient meublés avec la plus grande magnificence, & ſes buffets ornés de

HENRI II. An. 1163.

Vit. S. Thom.

HENRI II. An. 1163.
vaiſſelle d'or & d'argent ; les brides de ſes chevaux étoient richement travaillées, & rien ne pouvoit être comparé à la magnificence de ſes équipages. Il avoit un nombre prodigieux de Chevaliers à ſon ſervice, & la nobleſſe envoyoit ſes enfans pour être pages & recevoir l'éducation dans ſa maiſon. On le chargea de la conduite du Prince Henri, & le Roi alloit ſouvent voir la pompe & l'éclat qui régnoient chés lui. Cinquante-deux clercs étoient employés à tenir des regiſtres des bénéfices vacants, & de ſes propres biens eccléſiaſtiques. Il recevoit tous les jours des préſents de chevaux, d'habits, de vaiſſelle & d'argent. Lorſqu'il traverſoit la mer, il étoit accompagné de cinq vaiſſeaux, & pendant ſon ambaſſade de France pour le mariage de la Princeſſe Marguerite, il parut avec mille perſonnes à ſa ſuite, étonnant les ſpectateurs par tout ce que les richeſſes & la grandeur peuvent avoir de plus faſtueux ; ſes amuſements étoient la chaſſe à l'oiſeau & à la courſe, le jeu d'échecs & les joûtes auxquelles il étoit ſi expert que pendant qu'il ſervoit en Normandie, il démonta un Seigneur François d'une valeur reconnue

& emmena son cheval en triomphe. C'est ainsi que vivoit Thomas lorsqu'il étoit le Chancelier Becket; mais au contraire lorsque contre les avis de l'Impératrice Mathilde *, il fut promu à l'archevêché de Cantorbery, il changea totalement de conduite. Son caractère parut n'être plus le même; il embrassa toute la sévérité de la discipline ecclésiastique, & parut à sa consécration se revêtir de ce caractère turbulent & de cette hauteur qui sembloient héréditaires dans la succession de la primatie **.

XVI. Sa hauteur en reclamant les possessions aliénées de son siège.

Thomas étant donc élu par le commandement du Roi Archevêque de Cantorbery, ordonna que le jour de sa consécration on célébreroit la fête de la sainte Trinité, contre l'usage de

* Et contre sa propre volonté; car il représenta inutilement au Roi que s'il le faisoit Archevêque, il lui ôteroit bien-tôt son amitié, & qu'elle se changeroit en une haine mortelle. Vous demanderez de moi (lui dit-il) des choses, & vous faites déja sur l'Eglise des entreprises que je ne pourrai souffrir. Les envieux en profiteront, & mettront entre nous une division éternelle. *Hist. Eccl. Liv. LXX.*

** Invectives de style dans notre Auteur contre les plus grands Prélats qui ont rempli ce siège.

HENRI II. An. 1163.

toutes les autres nations qui faisoient cette fête dans son temps ordinaire. * Il renvoya les sceaux à Henri qui étoit encore dans ses états du continent, & qui fut très-surpris de cette résignation qui marquoit tant de hauteur & faisoit connoître que l'Archevêque ne vouloit plus lui rendre aucun service dans les affaires d'état. ** Aussi le Roi de retour reçut le prélat avec une politesse très-froide, & cette disposition augmenta bien-tôt par la conduite que tint Becket lorsqu'il fut revenu du Concile de Tours, où le Pape l'avoit reçu avec des honneurs extraordinaires, & lui avoit accordé tous les privilèges qu'il avoit demandés. On fit dans ce Concile un canon

* Ceci n'est pas éxact : on n'avoit point encore de jour réglé pour célébrer la fête de la sainte Trinité, mais chacun suivoit sa dévotion. Saint Thomas la fixa dans son archevéché au premier Dimanche après la Pentecôte, & cet usage s'est ensuite étendu dans toute l'Eglise. *Chron. Gerv.*

** Pourquoi attribuer cette résignation à hauteur, plutôt qu'au sentiment contraire? Il paroit plus naturel de juger que le Saint voulant se dévouer totalement à son nouvel état, crut que les affaires temporelles étoient incompatibles avec celles dont il devenoit chargé par sa promotion.

contre les usurpations des laïques sur les biens ecclésiastiques ; en conséquence duquel Thomas demanda à son retour que le Roi fît rendre le château de Rochester avec les fiefs de Saltwode & de Hethe, comme appartenants à l'Eglise de Cantorbery. Il reclama aussi une terre dans la province de Kent, possédée par Guillaume de Ross, qui avoit été donnée à l'archevéché par Etienne, & ensuite retirée par Henri, ainsi que plusieurs autres aliénations. Il prétendit encore qu'on lui devoit restituer le château de Tunbridge avec les honneurs qui y étoient attachés, & qui étoit en la possession de Roger, Comte de Clare, arrière petit-fils de Richard Fitz-Gilbert, auquel Guillaume le Conquérant l'avoit accordé en échange de terres d'une pareille étendue en Normandie. Cette concession avoit été confirmée par les Archevêques de Cantorbery, mais Becket prétendit que ses prédécesseurs n'avoient pas eu le pouvoir d'aliéner les biens de l'Eglise, & fit sommer Roger de lui rendre hommage. Cette prétention irrita & allarma toute la noblesse,

G. Nevvb. Chron. Gerv.

HENRI II. An. 1163. mais le Roi prit encore plus d'ombrage de sa conduite lorsque le prélat donna l'Eglise d'Eynesford, dans la province de Kent, à Laurence une de ses créatures, soutenant que l'Archevêque avoit le droit de remplir

Duct. Coll. toutes les Eglises vacantes dans les fiefs de ses vassaux militaires, aussi-bien que dans ceux des Moines de Cantorbery. Les agents de Laurence furent chassés par Guillaume, Seigneur du fief, qui avoit le droit de patronage; mais l'Archevêque l'excommunia aussi-tôt, quoiqu'il tînt de la couronne, & qu'il dût jouir des priviléges d'un acte passé sous le règne de Guillaume le Conquérant, suivant lequel aucun vassal militaire de la couronne ne pouvoit être excommunié à l'insçu du Roi. Cette entreprise du prélat augmenta encore le dégoût du Monarque, qui lui écrivit pour demander que Guillaume fût absous, mais il reçut un refus formel; cependant après quelques altercations Thomas se rendit, uniquement par la crainte d'encourir la rigueur de la loi qui déclaroit coupables de haute trahison ceux qui oseroient l'enfreindre. Tels

furent les préludes de la rupture ouverte entre le Roi & l'Archevêque. * HENRI II. An. 1163.

XVII. Corruption du Clergé.

Sous le règne précédent beaucoup de gens pareſſeux & ſans études qui vouloient jouir de la protection de l'Egliſe, étoient entrés dans les ordres ſacrés par l'indulgence des Evêques qui avoient ordonné tous ceux qui s'étoient préſentés ; & comme ceux

* J'aurois tant de choſes à dire ſur l'hiſtoire de S. Thomas de Cantorbery qu'il faudroit plutôt une diſſertation que de ſimples notes; ce qui me conduiroit au-dela des limites que je me ſuis preſcrites. Les bornes des deux puiſſances ſont préſentement établies ſur des principes ſi certains qu'il ne ſeroit pas poſſible de juſtifier un Evêque qui entreprendroit de ſoutenir la même cauſe dans tous ſes points. Mais il n'en eſt pas de même de S. Thomas : 1°. Les droits eccléſiaſtiques qu'il ſoutenoit, quelques exceſſifs qu'ils puſſent être, ſe trouvoient établis par d'anciens uſages & par des conceſſions de pluſieurs Monarques. Quelques-uns étoient devenus abuſifs ; mais ſous le prétexte de les corriger, le Saint voyoit qu'on vouloit donner atteinte à ceux qu'il étoit de ſon devoir de ſoutenir; ce qui fut ſans doute l'origine de la fermeté que notre Auteur traite ſi ſouvent d'inſolence & d'opiniâtreté. 2°. La France qui connoiſſoit auſſi-bien les droits de ſes Monarques que l'Angleterre, & qui les a ſoutenus avec tant de courage contre les entrepriſes ultramontaines, accorda une

HENRI II. An. 1163.

qui n'avoient point de bénéfices n'appartenoient à aucun diocèse, ils commettoient impunément les actions les plus odieuses. Quoique les canons en condamnassent la pluralité, il étoit ordinaire qu'un seul ecclésiastique possédât jusqu'à sept Eglises & prébendes par la tolérance des prélats qui avoient aussi introduit l'usage de racheter les pénitences, ensorte que pour de l'argent les crimes les plus scandaleux restoient impunis, & que toute la discipline ecclésiastique étoit négligée. Avant la mort de Théobald, le Roi s'étoit plaint de ces désordres aux Evêques qui n'avoient eu nul égard

protection si marquée au saint Prélat, qu'il est difficile qu'un bon François ose le condamner légèrement : aussi c'est en cette qualité que je crois devoir protester contre toute l'indécence des termes dont se sert l'Auteur Anglois, & même contre l'esprit général de son récit. 3°. Toute personne non prévenue qui voudra se donner la peine de lire dans M. Smollett même la suite de l'histoire de Thomas Becket, en retranchant les épithètes & les invectives, verra peut-être avec quelque surprise que tout l'odieux de cette histoire ne sera plus du côté du Prélat. Au surplus j'invite le Lecteur à lire sur cette matière M. Fleuri, *Hist. Ecclésiast. L.* LXX. LXXI. & LXXII.

à ces remontrances, ayant établi pour maxime de ne donner aucune satisfaction à la couronne sur les irrégularités du clergé. Ainsi les coupables à couvert du châtiment, insultoient publiquement les magistrats, & les plus grands crimes se commettoient avec l'assurance la plus audacieuse.

G. Nevvberg. Epist. S.Thom.

XVIII. Les Ecclésiastiques coupables garantis par l'Archevêque.

Un gentilhomme du comté de Worcester fut tué par un clerc qui avoit débauché sa fille ; & lorsque le Roi voulut faire traduire le coupable devant les Juges séculiers, Becket ne voulut pas le permettre, & le fit enfermer dans la prison de l'archevéché. Il refusa aussi de rendre un criminel qui avoit volé un calice d'argent dans l'Eglise de Londres, & que le Roi reclamoit comme son justiciable; mais l'Archevêque le fit punir sévèrement, parce que le crime intéressoit l'Eglise & étoit regardé comme un sacrilège impardonable. Cependant il entreprit encore en cette occasion sur la puissance civile, car il ordonna que le prêtre seroit marqué au visage avec un fer chaud ; au lieu que la cour ecclésiastique n'avoit pas le droit d'infliger aucune punition corporelle. Un attentat aussi évident sur l'autorité

HENRI II. An. 1163.

royale & un exemple aussi dangereux, non-seulement irritèrent extrêmement le Roi, mais même toute la nation en fut allarmée ; & les favoris du Monarque lui firent entendre que si Becket se conduisoit ainsi, & qu'il s'arrogeât une puissance aussi excessive, l'autorité royale seroit bien-tôt annéantie, & que le Clergé deviendroit le maître absolu du royaume.

Vit. S Thom.

XIX. Le Roi propose de prendre des mesures pour réformer les abus du Clergé. Opposition de l'Archevêque.

Le Roi n'avoit pas besoin d'être excité pour mettre des bornes à cette tyrannie & à ces désordres qui devinrent si énormes que pendant un espace de temps fort court il y eut environ cent personnes tuées par des ecclésiastiques qui furent soustraits aux châtiments qu'ils auroient dû subir suivant les loix. * Enfin Henri assembla les Evêques à Westminster ; leur exposa

* Ces abus étoient absolument intolérables, & le Saint n'entreprit jamais de les soutenir, mais on affectoit de les confondre avec les droits légitimes dont on vouloit dépouiller le Clergé. S'il étoit vrai que saint Thomas n'eût marqué tant de fermeté & souffert tant de persécutions que pour soustraire des meurtriers aux loix & protéger le crime, est-il vraisemblable qu'il eût été révéré de toute sa nation, & que la France l'eût protégé avec tant de chaleur dans une cause qui auroit été celle de tous les Rois ?

les désordres causés par la corruption des juges ecclésiastiques qui compensoient pour de l'argent les peines dues à chaque crime ; * leur peignit avec de vives couleurs les meurtres fréquents qui avoient été commis par des clercs, & demanda qu'un juge royal assistât aux procès de ces sortes de crimes qui se poursuivroient toujours pardevant les Archidiacres ; afin que tout meurtrier fût dégradé de la prêtrise ; & livré au bras séculier. Becket se retira avec les prélats pour délibérer sur cette proposition ; & ses confrères qui la trouvèrent très-juste l'exhortèrent à se rendre aux desirs du Roi : mais il se retrancha sur les canons & les décrets des Papes, sou-

* Ceci n'étoit point particulier aux Juges ecclésiastiques ; & l'on sçait que dans ces temps qui tenoient encore beaucoup de la barbarie, presque tous les crimes se pouvoient racheter par argent, ou par des peines canoniques. On en voit une preuve évidente en ce que les meurtriers de S. Thomas ne furent point condamnés à une peine capitale, malgré l'horreur que cet assassinat inspira à toute la nation. Le Pape ni les partisans les plus ardents du Saint n'ont jamais demandé qu'ils fussent condamnés à mort, mais se sont contentés des peines ecclésiastiques.

HENRI II. An. 1163.

tenant qu'il étoit contraire à la loi de Dieu & aux reglements de l'Eglise qu'un coupable reçût une double punition pour la même offense ; qu'il leur étoit défendu de concourir à aucune sentence qui prononçât effusion de sang, & que par conséquent il ne consentiroit jamais à exposer aucun criminel ecclésiastique à une punition capitale. Henri informé de leur opiniâtreté demanda s'ils vouloient observer les coutumes de la couronne & les loix du royaume ; à quoi l'Archevêque répondit au nom de tous qu'ils s'y soumettroient dans tous les points qui ne donneroient point atteinte aux droits de leur ordre. Le Roi mécontent de cette réponse ambigue, insista sur ce qu'ils s'engageassent purement & simplement, sans qualification ni réserve, d'obéir aux loix du royaume ; & comme ils persistèrent dans leur refus, le Monarque partit le soir même enflammé de colère. Quoique Becket se fût démis de la place de Chancelier, qu'il jugeoit incompatible avec les fonctions sacerdotales, il en avoit cependant conservé les honneurs & les châteaux ; mais le Roi voyant que son dessein

étoit d'élever la puiſſance eccléſiaſtique ſur les ruines de l'autorité royale, penſa qu'il y auroit de l'imprudence à laiſſer ces forteresses entre les mains d'un prélat auſſi ambitieux, dont il connoiſſoit la violence du caractère & la popularité affectée : il lui demanda la reſtitution de ces châteaux, & auſſi-tôt qu'ils furent rendus, le Monarque quitta Londres ſans s'informer davantage de l'aſſemblée.

HENRI II. An. 1163.

Chron. Gerv.

XX. Thomas eſt engagé à conſentir aux demandes du Roi.

Les Evêques allarmés de ce prompt départ preſsèrent le Métropolitain d'appaiſer le Roi en conſentant à ſes volontés; mais il réſiſta à toutes leurs importunités, juſqu'à ce qu'il fût de nouveau ſollicité par Robert de Melun ſon propre chapelain & par Philippe, Abbé de Laumône que le Pape envoya en qualité de Légat *à latere* pour appaiſer cette diſpute du Roi & de l'Archevêque. Ces prélats lui repréſentèrent avec des couleurs ſi fortes le danger auquel toute l'Egliſe ſe trouveroit expoſée par le reſſentiment de Henri, & inſiſtèrent tellement ſur les deſirs du Pape qui l'exhortoit à prendre des meſures pacifiques, qu'on gagna enfin ſur lui d'aller joindre Henri à Wodeſtoke, où il lui promit ſur ſa

HENRI II. An. 1163. *Vit. S. Thom.*

parole d'honneur d'observer, sans y manquer en rien, les loix & les coutumes du royaume.

XXI. Becket & les Evêques jurent de se conformer aux loix & aux coutumes du royaume.

Pour que cette promesse & celle des autres prélats reçussent l'authenticité de la manière la plus solemnelle, Henri convoqua une assemblée des prélats & de la noblesse à Clarendon; mais pendant cet intervalle, Becket changea de sentiment & retracta sa parole; ensorte que le concile étant assemblé, il refusa absolument de donner satisfaction au Roi. Les principaux Seigneurs redoublèrent leurs instances auprès de l'Archevêque, & lui représentèrent dans les termes les plus forts combien il étoit dangereux de s'exposer à tout ce qui pouvoit arriver du caractère haut de Henri, qui ne pouvoit souffrir la contradiction. Entraîné par ces remontrances, il se rendit auprès du Roi, & s'engagea par serment à observer les loix du royaume, & les coutumes royales en usage sous le règne de l'ayeul de Henri. Tous les Evêques firent le même serment; & comme ces coutumes n'avoient jamais été écrites, on établit un committé pour les rédiger en seize articles, qui furent en-

Math. Paris.

suite approuvés, & reçurent la forme de loix sous le titre de constitutions de Clarendon. *

Henri II. An. 1163.

Ces constitutions portoient, 1°. que tous les procès concernant la présentation aux bénéfices devoient être décidés devant les Juges royaux. 2°. Que toutes les Eglises dans les fiefs du Roi ne pourroient être aliénées sans son consentement. 3°. Que les Juges royaux prendroient connoissance des crimes commis par les membres du Clergé, sans entreprendre sur la jurisdiction ecclésiastique : mais qu'un clerc convaincu, ou qui s'avoueroit coupable, perdroit son privilège, & cesseroit d'être sous la protection de l'Eglise. 4°. Qu'aucun Evêque ni autre membre du Clergé ne pourroit quitter le royaume sans la permission du Roi, qui ne l'accorderoit qu'en recevant caution que celui qui s'absenteroit, n'entreprendroit rien contre le Roi ni le royaume. 5°. Que les

XXII. Constitutions de Clarendon.

An. 1164.

* M. de Rapin Thoiras, moins sincère que M. Smollett, ne met que cinq articles au lieu de seize, & a soin de présenter ceux dont le refus peut rendre saint Thomas plus odieux : ce ne peut être une erreur, puisqu'il cite souvent les Auteurs où les seize articles sont détaillés tels qu'on les trouve ici.

HENRI II. An. 1164. excommuniés ne seroient point obligés de faire serment ni de donner caution de rester dans le lieu de leur domicile, mais seulement de se soumettre au jugement de l'Eglise pour en obtenir l'absolution. 6°. Qu'aucun laïque ne seroit accusé pardevant les Juges ecclésiastiques, excepté dans le cas d'une évidence palpable & légitime * où il seroit traduit devant l'Evêque en personne ; & que si le coupable étoit si puissant que personne n'osât l'accuser, le Sheriff, sur la demande de l'Evêque, obligeroit douze personnes de probité du voisinage à déclarer avec serment, en présence de l'Evêque, ce qu'ils pourroient sçavoir sur l'affaire en litige. 7°. Qu'aucun vassal *in capite* ou officier ministériel du Roi ne pourroit être excommunié, ni ses terres mises en interdit, sans le concours du Monarque, ou en son absence de son justiciaire, qui prendroit connoissance du crime, afin de le soumettre à la jurisdiction royale, ou le remettre aux juges ecclésiastiques, si la cause étoit de

* Ou plutôt par des accusateurs connus, & tels que les loix le prescrivent, *certos & legales accusatores*.

leur reſſort. 8°. Que dans les cauſes eccléſiaſtiques les appels iroient de l'Archidiacre à l'Evêque, de l'Evêque à l'Archevêque, & enfin au Roi *, pour être jugés ſuivant ſes ordres dans la cour judiciaire de l'Archevêque; mais que les cauſes ne pourroient aller plus loin ſans le conſentement exprès du Monarque. 9°. Que tous les procès entre les laïques & les eccléſiaſtiques touchant les tenures ſeroient préſentés aux juges royaux ſur le rapport de douze perſonnes notables; & que ſi la tenure ſe trouvoit être de frank-almoin, ou aumône-franche, le procès ſeroit remis aux juges eccléſiaſtiques; au lieu que ſi elle étoit de nature ſéculière, il ſeroit décidé par les juges royaux, à moins que les parties ne tinſſent du même Seigneur eccléſiaſtique ou

* Il ſembleroit par les termes de l'Auteur que ces ſortes d'affaires devoient aller néceſſairement au Roi; mais c'eſt une omiſſion de ſa part, puiſqu'on trouve dans l'original qu'elles ne vont au Roi que dans le cas où l'Archevêque manqueroit à faire juſtice; *Et ſi Archiepiſcopus defuerit in juſtitia exhibenda, ad Dominum Regem eſt perveniendum poſtremo, ut præcepta illius in curia Archiepiſcopi controverſia terminetur.*

laique ; dans lequel cas le procès seroit porté à sa justice, mais que le saisi de la tenure en litige ne pourroit être dépouillé en conséquence du rapport susdit, jusqu'à ce que le procès fût jugé. 10°. Que tout tenant des domaines du Roi cité par l'Archidiacre ou l'Evêque, pour quelque sujet qui appartînt à leur jurisdiction, pourroit être interdit du service divin, mais non excommunié, pour avoir méprisé cette citation, jusqu'à ce que la sentence lui fût notifiée par un officier du Roi, faute d'avoir fait la satisfaction convenable. * 11°. Que tous les Archevêques, Prélats & autres ecclésiastiques dont les dignités & bénéfices dépendroient du Roi *in capite*, & qui tiendroient leurs possessions à titre de baronies, comparoîtroient devant les juges & les ministres du Roi, pour répondre sur les devoirs de leurs tenures ; observeroient & accompliroient toutes les coutumes

* Il y a de plus dans l'original, que si l'Officier y manque, l'Evêque pourra réprimer l'accusé par la justice ecclésiastique ; *Et si Minister inde defecerit, ipse erit in misericordiâ Regis, & exinde poterit Episcopus ipsum accusatum ecclesiasticâ justitiâ coercere.*

royales, droits & services, & qu'ils assisteroient ainsi que les autres Barons, comme juges, dans les cours du Roi, à moins que les sentences ne dussent être prononcées pour perte de la vie ou des membres; dans lequel cas ils auroient la liberté de se retirer. 12°. Que le Roi jouiroit de tous les sièges vacants, abbayes ou prieurés de fondation ou de nomination royale. * Que pour remplir ces places, le chapitre ou couvent s'assembleroit, & que l'élection se feroit avec le consentement du Roi dans sa chapelle; & que celui qui seroit élu, avant sa consécration rendroit hommage & jureroit fidélité au Roi comme au Seigneur lige de sa vie, de ses membres & de ses honneurs temporels, sauf son ordination. 13°. Que tout Seigneur qui s'opposeroit aux décisions légitimes des cours ecclésiasti-

* On a déja vu & l'on verra encore par la suite l'abus que les Monarques Anglois faisoient de cette jouissance pendant le temps des vacances, qui leur faisoit laisser des Eglises sans Evêque quelquefois pendant dix années : ce seul article auroit donc suffi pour justifier toute la résistance du saint Prélat, qu'on vouloit qui jurât de les observer tous sans restriction.

HENRI II. An. 1164.

ques, ou qui les rejetteroit, seroit forcé de s'y soumettre par l'autorité du Roi; & que toute personne qui refuseroit d'obéir à la sentence d'une cour royale, seroit poursuivie par l'autorité ecclésiastique jusqu'à ce que la partie du Roi eût reçu satisfaction. 14°. Que tous les biens & meubles confisqués au profit du Roi lui seroient remis, soit qu'ils fussent gardés dans l'Eglise ou dans l'étendue extérieure qui en dépend. 15°. Que les juges royaux auroient l'attribution des procès pour dettes, soit qu'elles fussent contractées par serment, par promesse solemnelle, ou de quelqu'autre façon que ce fût. 16°. Enfin que les enfans des serfs & des vassaux ne pourroient être ordonnés sans le consentement du Seigneur du fief dans lequel ils seroient nés.

Chr. Gerv. Tyrrel. Brady.

XXIII. Becket se repent de sa condescendance. Le Pape condamne les constitutions.

Comme ces constitutions restraignoient l'autorité du Pape en Angleterre, & resserroient la jurisdiction ecclésiastique dans ses propres bornes, elles déplurent beaucoup à sa Sainteté, qui des seize en condamna dix, comme contraires aux canons de l'Eglise. L'Archevêque sorti de Clarendon se répentit lui-même aussi-tôt d'y avoir

donné son consentement; publia hautement qu'elles étoient autant d'usurpations sur les prérogatives du Clergé; prit des mesures avec les Evêques pour s'opposer à leur éxécution, & se prescrivit quarante jours de pénitence, durant lesquels il ne monta point à l'autel jusqu'à ce qu'il eût sollicité & obtenu l'absolution du Pape. *Vit. S. Thom.* Aléxandre prévoyant la tempête que cette nouvelle rupture entre le Roi & l'Archevêque alloit exciter, envoya Rotrou qui avoit été transféré depuis peu du siège d'Evreux à celui de Rouen, pour rétablir la paix, s'il étoit possible; mais Henri ne voulut entendre parler d'aucun accommodement, lorsqu'il vit que le Pape refusoit de confirmer ces constitutions. Cependant il sollicita une bulle de légation d'Angleterre, soit pour lui-même *, soit pour Roger Archevêque d'York; & Alexandre qui ne vouloit pas désobliger un aussi puissant Monarque, accorda sa demande, mais en restraignant la légation par une

* L'Auteur veut dire sans doute que l'intention du Roi étoit que le Pape laissât en blanc le nom du Légat, pour qu'il le remplît lui-même.

HENRI II.
An. 1164.

clause qui défendoit expressément de rien entreprendre au préjudice de l'Archevêque de Cantorbery ; ce qui fut cause que Henri se voyant ainsi gêné, renvoya la bulle avec grande indignation.

Epist. S. Thom.

XXIV.
Le Roi accuse l'Archevêque qui est convaincu d'opiniâtreté.

Le différend entre le Roi & Becket étant porté presque aux dernières extrêmités, le prélat craignit qu'on ne le poursuivît juridiquement pour son opposition aux loix du royaume ; & résolut de quitter l'Angleterre : il s'embarqua à Rumney, mais après quelques tentatives inutiles, il fut repoussé par les vents contraires. Dans le même temps le Roi qui craignoit sa sortie de ses états, commença un procès contre lui sur l'appel d'un Seigneur nommé Jean Mareschal, qui avoit plaidé dans la justice de l'archevéché pour un bien à Mundeham, dont le siège de Cantorbery étoit en possession ; & comme il avoit été débouté injustement de sa demande, ainsi qu'il l'avoit prévu, il en avoit appellé à la cour royale. L'Archevêque fut sommé de comparoître ; mais au lieu de venir en personne, il envoya quatre Chevaliers avec une lettre d'excuse sous prétexte d'une maladie, & un

certificat du Shériff pour indiquer les nullités du titre & de l'appel de Jean. L'excuse fut déclarée illusoire ; les députés mis en prison pour avoir présenté des faussetés à la cour, & l'on envoya ordre au Sheriff de sommer par écrit l'Archevêque d'avoir à comparoître devant le conseil royal à Northampton. On y accusa le prélat, qui fut trouvé coupable d'avoir méprisé l'autorité royale, & manqué à la fidélité qu'il devoit au Roi en refusant de paroître sur l'appel de Jean Mareschal : il est vrai qu'il insista sur la candeur de sa conduite, & l'injustice de sa partie adverse, qui (disoit-il) avoit fait serment sur un livre d'hymnes, au lieu de celui des saints évangiles. Cependant l'Archevêque fut condamné à la confiscation de tous ses biens & de tous ses châteaux; & après quelques débats la sentence fut prononcée par l'Evêque de Winchester. Becket malgré toute sa hauteur fut obligé d'acquiescer à cette décision; & tous les Evêques, à l'exception d'un seul, convinrent de servir de caution pour l'éxécution du jugement.

Chr. Gerv. Vit. S. Thom.

Cette affaire terminée le Roi forma

HENRI II.
An. 1164.

XXV.
Il est accusé d'avoir dissipé les trésors du Roi.

une autre accusation contre lui, pour s'être approprié trois cents livres qu'il avoit reçues des honneurs d'Eye & de Berkhamstède. Le prélat allegua pour réponse qu'il avoit employé une somme beaucoup plus considérable à la réparation des châteaux du Roi, & voulut éviter la suite du procès en disant qu'il n'avoit pas été cité pour cette affaire; mais le Roi refusa de recevoir son excuse, & il demanda que le jugement ne fût point différé; sur quoi l'Archevêque consentit de rendre l'argent, & donna caution pour le payement. Le lendemain on lui intenta encore un nouveau procès à la requête du Roi, pour la somme de mille marcs qu'il avoit empruntés de sa majesté, & on lui demanda en même temps de rendre compte des revenus de l'archevéché, ainsi que de tous les sièges & abbayes qui avoient été vacants pendant qu'il occupoit la place de Chancellier. Il répondit comme il avoit déja fait pour l'autre chef, que n'ayant pas été cité pour cet article, il n'avoit pu se préparer pour rendre un pareil compte, mais qu'il donneroit satisfaction en temps & lieu convenable.

Cette réponſe ne fut pas jugée ſuffiſante, & le Roi inſiſta à ce qu'il fût obligé de donner caution qu'il rendroit les ſommes qu'il ſe trouveroit coupable de s'être appropriées : mais comme on l'accuſoit d'avoir détourné deux cents trente mille marcs, perſonne de la cour ne voulut s'engager pour le payement ; & afin de gagner du temps, il demanda qu'il lui fût permis de conſulter ſes ſuffragants & ſon clergé.

HENRI II. An. 1164.

XXVI. Il propoſe un accommodement qui eſt refuſé.

On lui accorda ſa demande, & il aſſembla les prélats dans ſa maiſon pour prendre leur avis dans des circonſtances auſſi embarraſſantes. L'Evêque de Winchefter lui conſeilla de s'accommoder avec le Roi, & d'offrir une ſomme d'argent conſidérable qu'il conſentoit de lui prêter pour terminer cette affaire. On offrit donc deux mille marcs, qui furent refuſés ; ſur quoi les Evêques ſe raſſemblèrent de nouveau auprès du prélat : les plus modérés lui propoſèrent de renoncer à l'archevéché & d'implorer la clémence du Roi ; mais les autres furent d'avis qu'il devoit ſe prévaloir des privilèges eccléſiaſtiques, & ſoutenir que par ſon élection à l'archevéché

HENRI II. An. 1164.
de Cantorbery il avoit été déchargé de toutes actions civiles sur ce qui avoit pu précéder son élévation, & de toutes les dettes qu'il avoit contractées étant Chancellier. Il adopta cette étrange manière de se défendre comme celle qui le flattoit davantage, & étoit la plus conforme à la dureté & à la hauteur de son caractère. * Cependant on remit encore l'assemblée au lendemain qui étoit un Dimanche, ce qui l'empêcha d'aller au palais. Le lundi il se plaignit d'une colique qui le mettoit encore hors d'état de comparoître. Comme cette excuse étoit recevable, le Roi envoya tous les Comtes pour le visiter, & il promit de fournir le lendemain ses défenses dans la forme juridique. Ayant pris sa résolution de s'en tenir aux privilèges ecclésiastiques, d'autant plus qu'il lui étoit réellement impossible de rendre compte de tous ces trésors, il voulut intéresser le peuple en sa faveur, & fasciner les yeux & les esprits

* Ce moyen de défense que notre Auteur regarde comme ridicule, & qu'il accompagne à son ordinaire de deux invectives, est tel cependant qu'aucun Juge impartial n'auroit pu refuser de l'admettre.

par

par la pompe & l'oftentation. Le matin il célébra l'office divin, & fit la fête de S. Etienne martyr, dont le fervice commence par ces mots: « Les » Princes fe font affis & ont élevé la » voix contre moi. » Il fe revêtit du pallium pour rendre la cérémonie plus frappante, & avoit projetté de fe rendre à la cour à pied, en habits pontificaux, avec la croix à la main, comme fi l'Eglife eût été menacée d'une perfécution; mais il fut détourné de ce deffein ridicule par les remontrances du Clergé; quitta fon pallium & fa mitre, monta à cheval revêtu de fes habits ordinaires & fe rendit à la chambre royale, en faifant porter la croix devant lui. Il mit pied à terre dans la cour du palais, & la croix en main il s'avança dans la chambre du Roi où il s'arrêta élevant fes habits pontificaux comme une bannière facrée, au grand étonnement de tous les fpectateurs, principalement des Evêques qui rougiffoient de honte, & dont un lui dit qu'il fembloit être venu pour mettre toute la nation en feu.

Le Roi qui étoit dans une chambre intérieure ordonna par forme de proclamation à tous les prélats & à la

HENRI II.
An. 1164.

XXVII.
Il appelle au Pape. Recuse la jurisdiction ordinaire.

noblesse de l'accompagner, & se plaignit vivement de Becket qu'il accusoit d'une insolence insuportable pour être entré dans le palais d'une façon aussi présomptueuse, comme s'il étoit venu pour le défier. Toute l'assemblée d'une commune voix condamna cet acte d'orgueil comme une insulte impardonable que l'Archevêque faisoit au Monarque. Cependant les prélats dirent au Roi que le matin Becket leur avoit reproché d'avoir concouru à la sentence qui confisquoit ses biens & ses châteaux; qu'il avoit appellé de cette sentence au Pape, & leur avoit défendu en vertu de l'autorité du saint Siège de s'asseoir en jugement à l'avenir contre lui, dans tout ce qui concerneroit la conduite qu'il avoit tenue avant que d'être nommé Archevêque. Le Roi vivement irrité de cet appel dans une cause civile le regarda comme un attentat contraire à l'autorité royale, & ordonna aux Barons de savoir de l'Archevêque même s'il avoit réellement formé un appel aussi contraire au serment de fidélité qu'il avoit prêté à Clarendon. Becket répondit que son serment contenoit toujours la réserve

de ce qu'il devoit à Dieu, à la dignité ecclésiastique dont il étoit revêtu, & à l'honneur de l'épiscopat : que puisqu'il avoit été renvoyé libre de sa charge séculière & promu au siège de Cantorbery, il n'étoit obligé à rendre aucun compte de tout ce qui s'étoit passé précédemment ; qu'il n'avoit point de caution à offrir ; qu'il avoit fait aux Evêques les défenses nécessaires pour sa propre sureté, & qu'il avoit appellé & appelloit de nouveau au Pape, pour mettre sa propre personne & l'Eglise de Cantorbery sous la protection de sa Sainteté. Le Roi instruit de cette audacieuse réponse, conjura les Evêques, en vertu de l'hommage qu'ils lui avoient rendu & de la fidélité qu'ils lui avoient jurée, de délibérer avec les Barons sur la sentence qui devoit être prononcée contre un homme aussi opiniâtre ; mais ils demandèrent qu'il leur fût permis de se soumettre à la défense qu'il leur avoit faite, d'autant qu'ils connoissoient le caractère violent de Becket, & qu'ils le voyoient préparé avec sa croix à fulminer contre eux une sentence de suspense ou même d'excommunication. Henri voyant

HENRI II. An. 1164. leur embarras consentit qu'ils tinssent leur assemblée, & délibérassent séparément des Barons : ils pesèrent donc murement toutes les conséquences de cette affaire, & députèrent à l'Archevêque pour lui représenter qu'il les avoit mis dans la nécessité de contrevenir aux constitutions de Clarendon, par l'une desquelles ils étoient expressément tenus de s'asseoir en jugement avec les Barons. Ils lui rappelloient qu'il avoit juré le premier d'observer ces constitutions ; & lui déclarèrent qu'ils appelloient aussi au Pape pour rendre raison du tort qu'il leur faisoit par son injuste défense, à laquelle cependant ils obéiroient pour le présent. Il leur répondit qu'il se défendroit sur leur appel à la cour de Rome ; que jamais ni lui, ni eux n'avoient été liés par les constitutions de Clarendon, d'autant que leur serment s'entendoit toujours sauf leurs dignités ecclésiastiques, & que ces constitutions avoient été condamnées par le Pape dont ils devoient nécessairement suivre l'éxemple.

XXVIII. Est déclaré coupable de parjure & de trahison.

Pendant que ces choses se passoient, le Roi ordonna aux Comtes & aux Barons, assistés de quelques grands Shérifs des Comtés, de rendre la sen-

tence contre Thomas Becket, Archevêque de Cantorbery, qui fut déclaré coupable de parjure & de trahison. Ensuite le Comte de Leicester, l'un des justiciaires du royaume, alla trouver Becket, à la tête des Comtes & des Barons, pour lui dire que la volonté du Roi étoit qu'il se présentât devant la cour de sa majesté, pour se défendre des crimes dont il étoit chargé, ou se soumettre à la sentence qu'on alloit prononcer. L'Archevêque s'élevant, dit que lorsqu'il avoit été promu au siège de Cantorbery, il s'étoit regardé comme libre de tous engagements envers la cour; que par conséquent il ne pouvoit répondre à aucune accusation sur sa conduite précédente; qu'en qualité de leur Père ils ne devoient point entreprendre de le juger, & qu'il ne pouvoit entendre prononcer la sentence; d'autant plus qu'il avoit décliné toute jurisdiction, excepté celle du Pape, auquel il appelloit & sous la protection duquel il étoit résolu de se retirer. Après cette réponse, il s'avança avec sa croix vers la porte qui lui fut ouverte aussi-tôt comme il le desiroit; mais en passant par les sales du palais, il reçut plu-

HENRI II. An. 1164. sieurs invectives, & fut traité de parjure & de traitre, à quoi il répondit avec emportement contre quelques personnes de distinction qu'il appella menteurs & coquins. Il donna même l'épithète d'impudent bâtard au Comte Hamelin, frère naturel du Roi, & reprocha à un autre Seigneur que son père avoit été pendu pour crime de félonie.

XXIX. Il se sauve au continent. Le Roi se conduisit avec grande modération; car aussi-tôt qu'il fut instruit de cette indécente altercation, il fit publier par toutes les rues une défense à telles personnes que ce fussent, d'outrager ni d'insulter l'Archevêque ou son Clergé. Il se rendit donc sans aucun accident au couvent de saint André, d'où il envoya trois Evêques pour demander la permission de partir & obtenir un sauf-conduit; mais comme Henri remit au lendemain à rendre sa réponse, le prélat craignit d'être arrêté, & se retira secrètement pendant la nuit accompagné seulement de deux domestiques. Il marcha le premier jour vers Lincoln, mais il changea ensuite de route, & se tenant caché pendant le jour, il se rendit à Sandwich sans être découvert; s'y embarqua sur un

Vit. S. Thom. Chr. Gerv. Epist. S Thom. Herbert in vit. S. Thom.

petit vaiſſeau, & arriva le lendemain dans une baye à une lieue de Gravelines en Flandres.

HENRI II. An. 1164.

XXX. Henri envoie une députation au Pape.

Auſſi-tôt que le Roi fut informé de ſa retraite, il conſulta ſon conſeil ſur les meſures qu'il y avoit à prendre à l'égard du fugitif, & il fut décidé qu'on ne ſéqueſtreroit point les revenus de l'archevéché, ni qu'on ne déplaceroit aucun de ſes officiers. Cependant pour prévenir les inconvénients qui auroient pu arriver ſur de faux expoſés, Henri envoya auſſi-tôt une députation au Pape, compoſée de l'Archevêque d'York, des Evêques de Londres, Worceſter, Chicheſter & Exeter; de deux Comtes & de pluſieurs Barons, avec trois de ſes propres Chapelains, pour accuſer Thomas devant ſa Sainteté, & ſolliciter ſa dépoſition. En même temps Henri écrivit à Louis, Roi de France, & à Philippe, Comte de Flandres, ſe plaignant amèrement de Becket qu'il accuſoit d'inſolence & de trahiſon, les priant de ne point accorder leur protection au fugitif, ni lui permettre de reſter dans leurs états. Ces remontrances ne firent aucun effet; au contraire Philippe reçut l'Archevêque

HENRI II. An. 1164. avec beaucoup de bonté, & Louis qui haïssoit Henri depuis ses pratiques perfides avec les Chevaliers du Temple qu'il avoit engagés à trahir leur devoir, saisit cette occasion de lui marquer combien il le méprisoit; visita l'Archevêque à Soissons, & l'assura
Epist. S.Thom. de toute sa protection. L'ambassade de Henri au Pape, qui alors résidoit à Sens, n'eut pas un succès plus heureux; les députés avoient prévenu l'arrivée de Becket par leur diligence, mais le Pontife refusa d'examiner l'affaire jusqu'à ce que l'Archevêque fût présent; & comme il leur étoit ordonné de ne pas attendre plus de trois jours pour avoir une réponse, ils supplièrent le Pape d'envoyer des Légats en Angleterre pour informer sur cette affaire, & la terminer définitivement; ce qu'il refusa de faire, à moins qu'on ne laissât la liberté d'appeller au saint Siège. Les députés partirent avec cette réponse, & rencontrèrent sur la route environ trois cents cavaliers qui accompagnoient Becket à Sens, où il entra en triomphe environné des Cardinaux qui étoient allés à cheval au devant de lui: il fut reçu par le peuple avec de grandes acclamations,

HENRI II. An. 1164.

& le Pape qui se leva à son approche l'embrassa avec les plus grandes marques de tendresse.

XXXI. Il met en sequestre les revenus de l'archevéché. Bannit tous les parents & les partisans de Becket.

Le récit de cette réception fut très-désagréable à Henri, qui résolut de se faire lui-même justice, voyant bien que le Pape ne lui donneroit que très-peu de satisfaction. Il assembla la noblesse à Marlborough, & par leur avis séquestra tous les revenus du siège de Cantorbery, ainsi que toutes les Eglises, rentes & châteaux des partisans de l'Archevêque; fit publier un édit pour bannir tous ses parents & domestiques; manda les premiers au palais à Lambeth; les obligea de promettre avec serment qu'ils sortiroient du royaume au premier vent favorable, & se rendroient aussi-tôt au lieu où l'Archevêque faisoit sa résidence, pour lui donner le chagrin de voir ses amis dans la peine, & aussi afin qu'il épuisât ses richesses pour les soutenir. Cette conduite aussi avare qu'inhumaine, dictée par la tyrannie & la vengeance, n'eut pas heureusement l'effet qu'on en avoit attendu, parce que le Pape les dispensa tous de leur serment, & les plaça dans différentes Eglises & emplois, tant en France qu'en Flandres.

Vit. S. Thom. Chr. Gerv.

HENRI II. An. 1164.

XXXII. Le prélat prend l'habit monastique.

Becket fut tellement en faveur auprès du Pape, & eut tant de confiance en sa Sainteté, qu'il lui dit confidemment que son élection n'avoit pas été canonique, mais qu'il étoit entré dans son siège par l'autorité royale. Il fit sa résignation en forme entre les mains du Pontife, qui, à cause de son mérite extraordinaire & de ce qu'il avoit souffert par rapport à son attachement à la puissance papale, le rétablit dans les droits d'Archevêque; & en attendant qu'il pût reprendre possession de son siège, le recommanda à l'Abbé de Pontigny, où il fut entretenu aux dépens du monastère. A peine Becket fut-il établi dans cette retraite, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, qui presque tous avoient été moines, il désira aussi de prendre l'habit, & écrivit à ce sujet au Pape qui lui en envoya un, consacré par sa bénédiction. Aléxandre pour couronner ses faveurs annulla la sentence qui avoit confisqué tous les biens & châteaux de Becket, prétendant qu'un inférieur ne pouvoit juger son supérieur *, pariculièrement un prélat

* Principe très-faux, puisque la jurisdiction temporelle s'étend sur tous les sujets du Roi, qui a incontestablement le droit de faire

tel que l'Archevêque, qui étoit en droit d'exiger ue obéissance formelle, & que cette procédure avoit été contraire aux Canons, qui supposent qu'aucun ecclésiastique ne peut posséder de terres sans qu'elles appartiennent à l'Eglise, qui ne doit point souffrir de l'offense personnelle du Pasteur.

Epist. S. Thom. M. Paris.

XXXIII. Le Pape se déclare hautement pour lui.

An. 1165.

Henri avoit donné des ordres pour arrêter toutes les personnes qui formeroient un appel à la cour de Rome, & pour retrancher le nom de l'Archevêque des prières qui se font au service Divin; mais allarmé de cette entreprise du Pontife, qui annulloit un acte du Parlement, il craignit qu'elle ne fût suivie d'un interdit sur le royaume: il fit donc ses efforts pour détacher par ses lettres le pape des intérêts de Becket, & rétablir la bonne intelligence entre l'Angleterre & le siège de Rome. Lorsqu'Alexandre fut invité à retourner en Italie, le Roi

saisir les biens ecclésiastiques, de même que ceux des laïques; & quelque injuste que puisse être sa conduite, comme il n'en doit compte qu'à Dieu seul, le Pape Aléxandre attentoit sur l'autorité royale, en annullant une sentence prononcée par le Monarque ou en son nom.

HENRI II. An. 1165.

pensa que dans une entrevue avec le Pontife, il pourroit effacer les impressions fâcheuses que Becket lui avoit inspirées, & passa en Normandie à cette intention : mais comme le Pape insista pour que l'Archevêque fut présent à leur conférence, Henri rejetta cette proposition avec mépris, & l'espérance d'un accommodement s'évanouit.

Chr. Triv. Vit. S. Thom.

XXXIV. Constitutions de Henri pour prévenir les suites dangereuses des censures ecclésiastiques.

Le Roi voyant l'ascendant de Becket sur l'esprit du Pape, résolut de prévenir les conséquences funestes qui pouvoient suivre de son crédit; & avant que de quitter la Normandie, il fit trois constitutions particulières, pour être observées dans tous ses Etats, tant en Angleterre qu'au Continent. Elles portoient entre autres choses défense sous peine d'emprisonnement, d'appeller au Pape ou à l'Archevêque : ordonnoient que les terres appartenantes aux partisans d'Aléxandre ou de Becket seroient confisquées; que tous ceux du clergé qui étoient actuellement en pays étranger, & qui cependant possédoient des bénéfices ou des biens en Angleterre seroient sommés d'y retourner dans trois mois, & que leurs bénéfices seroient saisis dans le

cas de désobéissance : que quiconque apporteroit en Angleterre des lettres d'interdit, soit du Pape, soit de l'Archevêque, seroit puni comme traître, par la perte des yeux & la mutilation honteuse si c'étoit un prêtre séculier ; qu'il auroit les pieds coupés s'il étoit régulier ; qu'il seroit pendu s'il étoit laïque & brûlé s'il étoit lépreux. Que tous les Evêques, Abbés, Ecclesiastiques & Laïques qui obéiroient à un tel interdit seroient aussi-tôt chassés du royaume, ainsi que leurs parents. Que tous les ports d'Angleterre seroient éxactement gardés, & que personne n'auroit la liberté d'en sortir ni d'y entrer sans une permission du Roi ou du Haut-justicier. Que le denier de S. Pierre que l'on continueroit à lever éxactement ne sortiroit point de l'Echiquier sans un ordre particulier du Roi. Malgré ces défenses les Evêques de Londres & de Norwich publièrent dans leurs diocèses un interdit sur les terres de Hughes Bigot, Comte de Norfolk, avec une sentence d'excommunication que le Pape avoit fulminée contre ce Seigneur ; mais le Roi ordonna de les poursuivre, comme réfractaires aux statuts de Clarendon,

HENRI II. An. 1165.

qui furent en même temps envoyés dans toutes les justices d'Angleterre, afin que la noblesse & le peuple pussent jurer de les observer, sans prétexter plus long-temps leur ignorance de ces réglements.

Vit. Præf.

XXXV. Son expédition contre les Gallois. Mariage de sa fille Mathilde avec le Duc de Saxe.

La présence de Henri étant nécessaire pour s'opposer aux incursions des Gallois qui avoient ravagé le comté de Cardigan, il fit venir la Reine auprès de lui pour lui remettre l'administration de ses Etats du Continent; leva un corps de troupes qu'il fit passer en Angleterre où elles furent jointes par celles du païs, marcha dans celui de Galles, prit le fort château de Cardigan, avec deux fils du Prince Rèze, & les enfants de plusieurs Seigneurs; mit en déroute les Gallois après en avoir fait un grand carnage, & rétablit la forteresse de Basinwerck. Ces troubles appaisés, il reçut une ambassade de Frédéric, empereur d'Allemagne, qui lui proposoit un mariage entre Mathilde, fille aînée du Roi, & Henri Duc de Saxe & de Bavière; l'alliance fut approuvée, le contrat de mariage signé & scellé par le Roi, & il envoya l'année suivante des ambassadeurs en Allemagne pour la ratification du trai-

Triv. Chr. M. Paris.

té qui fut conclu à la diette de Witzburgh. HENRI II. An. 1165.

Vers la fin de cette même année, le Roi fit assembler un concile à Oxford, au sujet de quelques hérétiques, connus sous le nom de Publicains; ils étoient venus d'Allemagne & passés en Angleterre au nombre de trente tant hommes que femmes; ils rejettoient dans leur doctrine l'Eucharistie, le Baptême, & le mariage. Sommés de comparoître devant le concile & de rendre compte de leur foi, ils parurent également ignorants & obstinés, & refusèrent d'entrer dans aucune dispute sur leur croyance, pour laquelle cependant ils disoient hardiment qu'ils étoient prêts de souffrir le martyre. On les déclara hérétiques, & ils furent livrés au bras séculier: le Roi ordonna de les fouetter, & de les marquer d'un fer chaud, & rendit un édit pour défendre à toutes personnes de les admettre dans leurs maisons, ou de leur donner les commodités de la vie; ensorte que tous ces malheureux fanatiques périrent en peu de temps de froid & de faim.

XXXVI. Nouvelle héréſie venue d'Allemagne.

Dnet. Col.

Henri informé d'une association entre quelques Seigneurs de la Bretagne

HENRI II. An. 1165.

XXXVII. Henri passe dans ses états du continent; impose une taxe pour le secours des Chrétiens de la Terre sainte.

& du Maine contre l'administration de la Reine Eleonore, passa promptement dans ses Etats du Continent, leva une armée, marcha dans le Maine, battit les mécontents & s'empara de leurs châteaux. Ensuite il porta ses armes dans la Bretagne, dont la noblesse avoit ravagé le pays par des déprédations continuelles, sous le règne de Conan. Ce Prince voulant réduire ces esprits turbulents, & leur donner un maître en état de soutenir son autorité, convint d'un mariage entre sa fille Constance & Geoffroi, fils de Henri, en conséquence duquel il céda au Roi d'Angleterre tout le duché de Bretagne, excepté le Comté de Guingamp, qui lui venoit du chef de son Grand-père Etienne Dorien, comte de Richemond. Après cet accord, Henri entra dans le duché pour recevoir l'hommage de la noblesse; & après avoir visité les fortifications, il alla au mont S. Michel, où il fut joint par Guillaume Roi d'Ecosse, successeur de Malcolm, & par Ninian, souverain des isles Westernes qui venoient pour servir dans ses armées comme volontaires. Dans le même temps, à l'imitation de Louis Roi de France, il

An. 1166.

Chr. Triv. Chr. Mail. Ferdun.

impoſa une taxe ſur tous ſes ſujets pour ſecourir les Chrétiens de Paleſtine, qui avoient été défaits depuis peu par les infidèles, & dont quelques-uns des chefs avoient été faits priſonniers. Enſuite Henri termina quelques différends ſurvenus avec Théobald, Comte de Blois, & Matthieu, Comte de Boulogne, auxquels il accorda des penſions en place de quelques territoires qu'ils vouloient reclamer ; après quoi il ſe rendit à Poitiers pour rétablir la tranquillité dans cette province, où la taxe pour la terre ſainte avoit produit un mécontentement univerſel. HENRI II, AN. 1166.

XXXVIII. Becket fulmine des cenſures contre les miniſtres du Roi.

Henri ne pouvoit prendre trop de précautions pour prévenir le reſſentiment de Becket, dont le caractère violent avoit peine à être retenu par l'autorité d'Aléxandre, qui l'empêchoit de ſuivre les mouvements que lui inſpiroit la vengeance. Ce Pontife craignoit que ſi l'on ſe portoit aux dernières extrémités contre le Roi ou le royaume d'Angleterre, Henri ne ſe joignît à ſon nouvel allié l'Empereur d'Allemagne qui ſoutenoit l'Antipape Gui de Crême. Aléxandre n'étoit pas encore aſſés ſolidement établi dans la chaire Pontificale pour être en état de

HENRI II. An. 1166.

méprifer cette union, & il recommandoit fortement la modération à l'Archevêque ; mais ce n'étoit qu'avec des difficultés extrêmes qu'il pouvoit l'empêcher de proceder dans toute la rigueur des cenfures eccléfiaftiques. Il foulevoit les efprits de tous les côtés par fes lettres & fes émiffaires ; foutenoit que fa caufe étoit celle de Dieu même ; que JESUS-CHRIST avoit été jugé en fa perfonne par un Tribunal laïque, & qu'il avoit été de nouveau crucifié par fes fouffrances. Il écrivit à Henri même une lettre audacieufe où il lui marquoit que le Roi tenoit toute fa puiffance de l'Eglife ; que les Prêtres étoient éxempts des loix humaines, & que les féculiers étant fujets à la puiffance eccléfiaftique, Henri devoit renoncer aux anciennes coutumes & prérogatives de fa couronne *. Auffi-tôt que les affaires d'Aléxandre eurent tourné favorablement pour lui, il permit à l'Archevêque de fe livrer à la violence des mouvements que fon

* Cettte lettre qui eft la foixante-quatrième du premier livre dans les épitres de S. Thomas, édition de Bruxelles, fe reffent beaucoup de la cour du Pape Aléxandre III. auprès duquel étoit alors l'Archevêque. On

reſſentiment lui inſpiroit : lui accorda une bulle de Primatie ſur toute l'Angleterre, & écrivit en ſa faveur aux Evêques Anglois pour leur ordonner de procurer la reſtitution de tous les bénéfices qui appartenoient au clergé de Becket, ſous peine d'excommunication, ſans pouvoir jouir du bénéfice de l'appel. Cependant le Prélat alla à Soiſſons où il paſſa une nuit près la Châſſe de S. Drauſius, s'imaginant que cette cérémonie rendoit invincible ; & de-là ſe rendit à Vézelai, réſolu de faire tonner les foudres de l'excommunication contre le Roi d'Angleterre & ſes miniſtres : mais comme il apprit que ce Monarque étoit dangereuſement malade, il ſe contenta de lui écrire une lettre où il le menaçoit des cenſures de l'Egliſe s'il ne ſe répentoit auſſi-tôt, & ne réparoit les

y trouve, ainſi que dans la plus grande partie des Auteurs du même temps, cette confuſion des deux puiſſances qu'on a diſtingué depuis d'une façon ſi lumineuſe. Quelque reſpect que nous devions à la vertu de ſaint Thomas, nous ne pouvons que condamner les principes répandus dans cette épitre ; mais il paroît qu'on doit les regarder comme des vices d'un ſiècle ignorant, plutôt que comme les ſentiments particuliers du Prélat.

HENRI II. injustices qu'il avoit faites au clergé.
An. 1166. En même temps il dénonça l'excommunication contre les ministres qu'il nomma: contre tous ceux qui avoient eu part au jugement qui avoit confisqué les revenus du siège de Cantorbery; ceux qui avoient obéi aux constitutions de Clarendon & les avoient favorisées ou éxécutées : annulla ces mêmes constitutions, & dispensa tous les Prélats & Barons du serment qu'ils avoient fait de les observer.
Vit. S. Thom.

XXXIX. Il envoie sa bulle de légation à l'Evêque de Londres.

Cette censure eut très-peu d'effet, quoique ratifiée par le Pape, parce que le caractère de Becket étoit généralement connu : mais Henri fut si irrité de cette entreprise qu'il écrivit à la communauté de Cîteaux à Pontigni, les menaçant de saisir tous les biens qu'ils possédoient dans ses Etats s'ils continuoient à garder Becket dans leur Abbaye : il fut donc obligé de quitter ce couvent, & retourna à Sens, où il fut reçu très-favorablement par le Roi de France qui lui donna une pension pour vivre honorablement dans le monastère de sainte Colombe. Malgré l'attention qu'on apportoit à garder les ports d'Angleterre, un inconnu remit à l'Evêque de Londres

An. 1167.

Hoveden.

pendant qu'il célébroit la fête de saint Paul un paquet qu'il lui donna à l'autel, & qui contenoit des copies authentiques des lettres de Becket, avec la bulle de légation que le Pape lui avoit accordée ; Thomas ordonnoit à l'Evêque de la notifier à tous les Prélats du royaume, avec injonction de rétablir dans l'espace de deux mois tous ceux de son clergé qui avoient été privés de leurs bénéfices, sous peine d'excommunication, sans être reçu au bénéfice de l'appel. Ce mandement, confirmé par l'autorité du Pape jetta l'Evêque dans un grand embarras, parce qu'en refusant de l'éxécuter, il encouroit la censure de désobéissance ; mais il fut bien-tôt délivré de ses craintes par l'heureux succès du voyage de Jean d'Oxford & des autres députés qui avoient porté au Pape l'appel par lequel les Evêques & le clergé d'Angleterre s'étoient mis sous la protection de sa Sainteté. Ces députés avoient réussi à persuader au Saint Père qu'il étoit aisé de parvenir à un accomodement entre le Roi & l'Archevêque, & le Pontife satisfait de leurs raisons avoit suspendu tous les effets de la censure de Becket, & en-

HENRI II. An. 1167. *Epist. S.Thom.*

voyoit deux Cardinaux avec titre de Légats en Normandie, pour travailler à la pacification.

XL. Rupture entre les Rois de France & d'Angleterre. Mort de l'Impératrice Mathilde.

Pendant que ces choses se passoient, la guerre fut déclarée entre Henri & Louis Roi de France, dont les esprits avoient conçu une animosité réciproque par rapport à l'affaire de Becket; ces dispositions éclatèrent lorsque le Roi d'Angleterre tomba sur des terres appartenantes au comte d'Auvergne qui avoit refusé sa médiation dans une dispute avec son neveu. Le Roi de France embrassa le parti du Comte, & entra dans le Vexin Normand; mais Henri s'avança pour défendre cette province, & cependant se prépara à une conférence avec Louis pour parvenir à un traité. La noblesse Françoise s'opposa à l'accommodement, & la guerre se renouvella des deux côtés avec fureur: mais les deux Monarques pour garantir leurs Etats d'aussi cruels ravages, convinrent d'une trève, pendant laquelle Henri se rendit en Bretagne, où il réduisit Guiomar, Vicomte de Léon, qui s'étoit révolté. Le Monarque Anglois reçut en cette province les nouvelles de la mort de sa mère, Princesse qui

Chr. Gerv.

dans les dernières années de sa vie avoit acquis une grande réputation de prudence, de charité & de dévotion. Elle étoit bien convaincue des intentions équitables de son fils dans sa dispute avec l'Archevêque, & excusoit son zèle pour les coutumes & prérogatives de sa couronne, mais elle désaprouvoit les constitutions qu'on avoit écrites, & pensoit qu'on pouvoit les annuller sans aucun préjudice pour l'autorité Royale.

XLI.
Le Pape envoie deux Légats à Henri pour traiter d'un accommodement entre lui & Becket.

Sans doute que ce furent ses sentiments qui portèrent le Pape & Becket à solliciter sa médiation qu'elle leur promit d'employer; mais comme elle fut prévenue par la mort, la dispute fut laissée à la prudence de Guillaume de Pavie & d'Othon, Légats *à latere* que le Pape envoya avec de pleins pouvoirs pour cette négotiation : au moins il est certain qu'ils avoient été revêtus de ces pouvoirs en partant de Rome ; mais Becket en fit des plaintes, prétendant qu'ils étoient attachés au Roi, & qu'il ne pourroit se soumettre à leur décision. D'un autre côté la Cour de France fit de si pressantes instances que les Légats reçurent en route de nouvelles lettres

HENRI II. An. 1167. du Pape qui limitoit leur commission, & leur défendoit de passer la mer pour se rendre en Angleterre jusqu'à ce que l'accommodement fut terminé. Après un voyage pénible, ils arrivèrent à Caen en Normandie, où ils trouvèrent le Roi & un grand nombre de Prélats, qui espéroient voir dans peu la fin de la dispute par la confirmation des constitutions de Clarendon : mais Henri fut très-irrité lorsqu'ils lui firent connoître que l'Archevêque n'étoit point tenu de s'en rapporter à leur décision. Cependant comme le Pape exhortoit Becket dans ses lettres de faire de sincères avances vers la paix, les Légats allèrent le trouver à Planches, entre Gisors & Trie, où ils l'assurèrent des dispositions pacifiques du Roi ; l'engagèrent à se soumettre, & lui demandèrent à quelles conditions il vouloit traiter, pour parvenir à la paix de l'Eglise. Ils lui proposèrent de résigner l'Archevêché, pourvû que le Roi renonçât aux constitutions : mais il rejetta cet expédient ; refusa leur médiation, & déclara qu'il n'entreroit dans aucun accommodement jusqu'à ce que lui & son clergé fussent rétablis.

Fitz-Stephen. Vit. S. Thom.

Les Légats désespérant du succès, retournèrent

retournèrent rendre compte de leur négotiation au Roi ; & comme le terme de l'appel fait par les Evêques étoit près d'expirer, ils profitèrent de cette occasion pour le renouveller. Les Cardinaux leur en donnèrent des lettres, & signifièrent en même temps à Becket qu'il eût à ne fulminer aucunes censures contre le Roi, les Prélats ou le royaume d'Angleterre, sans la participation expresse du Pape. Henri vivement affligé de ces contretemps pria les Légats de faire connoître à sa Sainteté l'entêtement & la dureté de Becket, & de lui demander que l'Archevêque fut absolument privé de toute communication avec ses Etats. Il insinua même que si on refusoit de se prêter à sa demande, il pourroit se laisser tenter de se rendre aux instances redoublées de l'Empereur en faveur de l'Antipape : & pour appuyer encore plus fortement ses remontrances, il envoya deux agents solliciter la cour de Rome à ce sujet.

HENRI II. An. 1166.

XLII. Fautes qu'ils font dans leur négociation.

Epist. S. Thom.

Les Légats ne furent pas plus heureux dans l'autre partie de leur commission pour rétablir la paix entre la France & l'Angleterre. Ils se rendirent à Paris dans le dessein d'y travailler,

XLIII. Soulèvement dans les états de Henri au continent.

HENRI II. An. 1167. mais ils rencontrèrent des difficultés insurmontables. Les Barons de Poitou & de Guyenne irrités contre Henri qui leur avoit enlevé plusieurs privilèges, se rendirent aux sollicitations de Louis qui enflammoit leur ressentiment & les portoit à la révolte par ses promesses de les soutenir. Un grand nombre d'entr'eux s'engagèrent par un traité particulier avec ce Monarque, & lui livrèrent même des ôtages pour sureté de la parole qu'ils lui donnoient de ne mettre bas les armes que de son consentement : ensuite ils se révoltèrent ouvertement & ravagèrent le pays, quoique la tréve entre les deux Rois ne fût pas encore expirée. Henri se mit à la tête de ses troupes, marcha contre les rebelles, prit leurs châteaux, & les réduisit à un état si fâcheux que les seuls engagements qu'ils avoient avec la France les empêchèrent de se soumettre. Pour lever cet obstacle, An. 1168. Henri mit garnison dans ces châteaux, laissa le gouvernement de cette partie à la Reine & à Patrice d'Evreux, comte de Salisbury, après quoi il se rendit entre Mante & Paci pour avoir une conférence avec Louis, dans l'espérance de rétablir la paix, ou au moins de

renouveller la trève qui étoit prête à expirer. Il se plaignit vivement de ce que le Roi de France lui avoit débauché ses sujets, & insista sur ce que les ôtages des Poitevins leur fussent rendus; mais Louis refusa ouvertement de lui accorder sa demande, & tout ce qu'il put obtenir fut de prolonger la cessation des hostilités. Cependant les Barons du Poitou se revoltèrent de nouveau & tuèrent le Comte d'Evreux en trahison, ce qui porta Henri à marcher vers leur province pour prendre vengeance de Gui de Lusignan & des autres complices de ce meurtre. Il fut bien-tôt obligé de suspendre les effets de son ressentiment, & de tourner ses armes contre les Barons de Bretagne qui avoient refusé de lui obéir lorsqu'il les avoit averti de marcher à son secours. Odon, Vicomte de Porhoet, Seigneur d'un caractère turbulent & ambitieux, qui reclamoit le gouvernement de toute cette province, en avoit été chassé par Henri, & s'étoit réfugié à la cour de France, qui l'avoit excité à former une conspiration contre le gouvernement d'Angleterre. Il engagea plusieurs Barons Bretons dans le même projet; ils fi-

HENRI II.
An. 1168.

Chr. Trevel.
Rob. de Mont.

HENRI II. An. 1168.

rent un traité avec la France ; donnèrent des ôtages aux mêmes conditions que les Poitevins, & la révolte fut universelle. Aussi-tôt que Henri en fut informé, il entra en Bretagne avec une armée, prit & démolit les forteresses d'Odon, réduisit & ravagea tout le pays de Porhoet, Dinan & S. Malo : enfin il marchoit avec toute la rapidité d'un conquérant lorsqu'il s'arrêta encore pour une entrevue avec le Roi de France à la Ferté-Bernard, dans l'espérance de prolonger la trève, s'il ne pouvoit parvenir à conclure un traité de paix : mais comme ce Monarque vit la noblesse du Maine prête à se révolter par l'instigation des Bretons, l'entrevue fut sans effet, & la guerre recommença aussi-tôt.

XLIV. La guerre recommence avec le Roi de France.

Henri exposé aux efforts d'un si grand nombre d'ennemis résolut de gagner Matthieu, Comte de Boulogne, l'un des plus entreprenants. Ce Seigneur reclamoit le comté de Mortagne, & sur le refus de Henri, avoit armé l'année précédente une flotte de six cents vaisseaux pour faire une descente en Angleterre ; mais son entreprise avoit échoué par la vigilance & la sage conduite de Richard de

Luce, Grand-justicier & Lieutenant Général du royaume. Henri réussit à appaiser Matthieu par une pension considérable, & même il renforça l'armée du Roi d'un corps de Chevaliers auxiliaires. Jean, Comte de Ponthieu, refusa de leur donner passage sur ses terres, ce qui l'obligea à faire conduire ce corps par mer; mais Henri pour se venger de ce refus entra dans les Etats de Jean, les ravagea, & réduisit environ quarante villes en cendres. Le Roi de France pour faire diversion entra en Normandie où il fit de semblables ravages; mais il se retira à l'arrivée de Henri, ce qu'il ne put cependant faire si promptement que le Roi d'Angleterre ne tombât sur son arrière-garde, & ne lui fit un grand nombre de prisonniers. Toute cette guerre se passa en légères irruptions & en escarmouches, quoique les deux Monarques commandassent leurs armées en personne, parce qu'étant également courageux & habiles dans l'art militaire, ils eurent toujours l'adresse d'éviter un combat général.

HENRI II. An. 1168.

Epist. S.Thom.

L'empereur & les Princes d'Allemagne offroient de faire une diversion en faveur de Henri, & d'entrer en

HENRI II. An. 1168.

XLV. Becket fulmine un interdit provisionnel contre le royaume d'Angleterre.

France avec une puissante armée, s'il vouloit se déclarer pour l'Antipape Paschal : mais le Monarque aima mieux se confier en ses propres forces que de causer de nouveaux troubles dans ses Etats par le ressentiment d'Aléxandre. Il gardoit toujours des mesures avec ce Pontife dont il avoit obtenu une dispense pour le mariage de son fils Geoffroi avec Constance, héritière de Bretagne. Quoique l'Empereur & Henri pensassent différemment, ou que leurs vues politiques ne fussent pas les mêmes au sujet du Pape, cette diversité de sentiments ne causa aucun retard pour la célébration du mariage entre la Princesse Mathilde & le Duc de Saxe. La Reine Eléonore repassa en Angleterre pour faire les préparatifs du départ de cette Princesse, qui emporta en Allemagne une somme prodigieuse, levée pour sa dot par une taxe générale & un impôt sur les Juifs à qui l'on permit de rester dans le royaume. Les sollicitations pressantes de Louis, jointes aux importunités de Becket, engagèrent enfin le Pape Aléxandre à permettre que le vindicatif Prélat fulminât ses censures contre le Roi & le royaume d'Angleterre; &

Chr. Gerv.

l'on fixa un jour pour excommunier Henri & mettre la nation sous l'interdit si le Monarque refusoit de rétablir l'Archevêque & son Clergé. En conséquence de la bulle de permission, Becket prononça, lorsque ce temps fut expiré une sentence d'excommunication contre quelques-uns des ministres du Roi, malgré leur second appel & sans observer aucune forme ni citations juridiques : mais Ralf, Archidiacre de Landaf, fut envoyé aussi-tôt à Rome pour y solliciter l'absolution de ceux qui se trouvoient compris dans cette censure.

HENRI II. An. 1168.

Vit. S. Thom.

XLVI. Conférences à Bayeux où assistent deux Nonces.

Vers le même temps, deux nonces du Pape arrivèrent à Domfront en Normandie & présentèrent au Roi des lettres de sa Sainteté, qui le pressoit de rétablir Becket, & laissoit aux porteurs à lui détailler plus amplement ses intentions. Henri après avoir conféré avec les députés, assembla ses Prélats à Bayeux, où il leur déclara que par respect pour le Pape, il vouloit se réconcilier avec Becket & son Clergé; mais qu'il espéroit que par reconnoissance, les nonces absoudroient ses ministres présents, & traverseroient la mer pour absoudre ceux qui étoient en

HENRI II. An. 1168.

Angleterre. Après quelques débats, les nonces consentirent à sa demande, pourvû que la réconciliation se fît dans un temps marqué ; & l'on en dressa aussi-tôt un acte, dans lequel le Roi inséra, sauf les droits & la dignité de son royaume. * Les partisans de l'Archevêque s'opposèrent à cette clause, & les nonces demandèrent qu'elle fut retranchée, autrement qu'ils retracteroient leur promesse ; mais Rotrou, Archevêque de Rouen proposa d'en substituer une autre, qui portât que Becket seroit rétabli dans son siége, & le Clergé dans tous ses bénéfices de la même façon qu'ils en jouissoient avant leur expulsion. Henri consentit à ce changement, pourvû que sa clause demeurât, & les amis de Becket insistèrent pour qu'elle fût ôtée ; ensorte que les nonces trouvant autant d'in-

* On auroit évité de part & d'autre bien des disputes & des troubles, si l'on avoit renoncé mutuellement à ces restrictions, ou qu'on se les fût mutuellement accordées. Elles ne pouvoient rien ajouter à la force des actes, ni en rien diminuer, puisqu'il est de droit, & toujours sousentendu même sans l'exprimer, que tous actes ne peuvent nuire aux prérogatives de l'autorité royale, non plus qu'aux droits légitimes de l'Église.

fléxibilité d'un côté que de l'autre, partirent sans avoir pû réussir dans leur négotiation. Les Prélats écrivirent au Pape pour soutenir la clause du Roi, qui envoya Reginald de Salisbury & Richard Barre en cour de Rome, avec ordre de demander à sa Sainteté l'absolution de ceux que Becket avoit excommuniés, & de prendre des mesures pour prévenir de pareilles censures à l'avenir; qu'autrement le Roi seroit obligé de pourvoir d'une autre manière à son honneur & à sa fureté.

HENRI II. An. 1168.

Chr. Gerv.

XLVII. Henri termine tous ses différents avec le Roi de France à Montmirail.

Comme il pensoit que le principal obstacle à l'accommodement avec Aléxandre venoit de la cour de France, il redoubla ses efforts pour soumettre les Barons révoltés, dont Louis avoit espéré retirer de grands avantages. Leur confédération fut détruite en peu de temps par l'activité de Henri, jointe au départ de Gui de Lusignan, nommé Roi de Jerusalem, ce qui rendit le Monarque François plus traitable; & les deux Rois terminèrent enfin leurs différents dans une conférence à Montmirail. Dans le même temps Henri céda la Normandie, le Maine & l'Anjou à son fils aîné aussi nommé Henri; le Poitou & la Guyenne à

HENRI II. An. 1168.
Richard, & la Bretagne à Geoffroi pour la tenir comme un fief dépendant de la Normandie; & en conséquence ce jeune Prince jura fidélité à son frère aîné. Louis en qualité de souverain de tous ces fiefs, confirma les dispositions du Monarque Anglois, & le jeune Henri rendit hommage à son beau-père, & à son fils Philippe Auguste pour l'Anjou, le Maine & la Bretagne, parce qu'il l'avoit déja rendu précédemment pour la Normandie. Richard fiancé avec Alix, autre Princesse de France, rendit hommage pour la Guyenne. Le Roi d'Angleterre fut rétabli dans la charge de Grand-maître de la maison du Roi de France, héréditaire aux Comtes d'Anjou; & le jour de la Chandeleur, il servit Louis le jeune à table en cette qualité. Aucun article de ce traité n'empêchant Henri de châtier les Barons révoltés du Poitou & de la Guyenne, il marcha dans ces provinces, détruisit leurs châteaux, & réduisit les Comtes d'Angoulême & de la Marche avec toute la noblesse inférieure. Il retourna ensuite en Normandie où il bâtit le fort château de Beauvoir-en-lions; fit creuser des lignes très-larges & très-profondes

ſur les frontières de ces Etats, pour mettre une barrière aux incurſions de ſes voiſins ; établit des Pêcheries ſur la Mayenne, & fit faire des levées ſur la rive ſeptentrionale de la Loire, pour retenir cette rivière dans ſon canal.

HENRI II. An. 1168.

Idem.

XLVIII. Conférences avec Becket.

Lorſque le traité de Montmirail eut été ratifié, Louis fit tous ſes efforts pour parvenir à rétablir la paix entre Henri & Becket. On tint pluſieurs conférences à ce ſujet, & l'on engagea l'Archevêque qui étoit ſur les lieux à éviter de parler des conſtitutions de Clarendon, d'autant qu'elles avoient été condamnées par le Pape. Les Prélats le déterminèrent avec beaucoup de peine à ſe jetter aux pieds du Roi, & à s'en rapporter à ſa volonté pour les conditions de la réconciliation ; mais lorſqu'il fut introduit en la préſence du Monarque & qu'il lui eut fait ſa ſoumiſſion, il ajouta encore, ſauf l'honneur de Dieu & la liberté de l'Egliſe ; ce qui irrita tellement Henri qu'il proteſta que jamais il ne ſouffriroit un pareil ſubterfuge. Le Roi d'Angleterre ſe tournant vers celui de France, déclama vivement contre l'orgueil, l'arrogance & l'ambition du Prélat ; mais pour ſe juſtifier lui-même des impreſ-

HENRI II. An. 1168. sions fâcheuses que Becket avoit données de son caractère, il offrit en présence de tous les spectateurs de le rétablir dans le siège de Cantorbery, pour en jouir avec tous les privilèges & toute l'autorité dont avoient jamais été revêtus les plus grands Prélats, pourvû qu'il promît de rendre au Roi les mêmes respects que les plus puissants de ces Archevêques eussent jamais rendus au plus foible Monarque d'Angleterre. Le Roi de France, les Prélats & la noblesse applaudirent una-

An. 1169. nimement à cette proposition, & pressèrent Becket de l'accepter: mais il refusa d'y consentir s'il falloit abandonner sa restriction. Alors plusieurs Seigneurs François ne purent s'empêcher de condamner publiquement cet orgueil, & s'écrièrent que puisqu'il refusoit des conditions aussi justes, il ne méritoit aucune protection, & qu'on ne devoit plus lui permettre de rester ni dans les Etats du Roi d'Angleterre, ni dans ceux du Roi de France. Les deux Monarques se séparèrent à la nuit, parurent ne plus prendre aucun intérêt à l'Archevêque, & même pendant quelques jours, Louis cessa de le visiter & de lui fournir sa subsistance;

cependant on jugea que cet éloignement n'étoit qu'apparent, car il rentra bien-tôt dans toute sa faveur & son amitié. Henri envoya l'Evêque de Seez & Geoffroi Ridel prier le Roi de ne plus soutenir un homme qui refusoit des propositions aussi raisonnables ; mais Louis répondit que de même que le Roi d'Angleterre étoit fortement attaché aux coutumes de ses ancêtres, lui de son côté le seroit toujours aux maximes d'hospitalité qu'il avoit héritées avec sa couronne.

XLIX.
Il dénonce ses censures contre les ministres du Roi, & excommunie l'Evêque de Londres.

Vit. S. Thom.

Becket appuyé de l'amitié & de la protection du Monarque résolut de laisser agir sa vengeance, dont les représentations & les menaces du Pape avoient jusqu'alors retenu les effets. Pendant le séjour des nonces en Normandie, il avoit consenti à suspendre l'excommunication de Geoffroi Ridel, de Nigel de Sackeville & de plusieurs autres ministres du Roi, sous les conditions que l'accommodement seroit conclu avant le temps fixé pour leur départ. Gratian retourna en Italie; & comme il étoit totalement dans les intérêts de l'Archevêque, il fit de si fortes réprésentations au Pape déja irrité par la lettre menaçante du Roi, que le

HENRI II. An. 1169.

Pontife écrivit à Becket que s'il n'étoit rétabli ainsi que son Clergé avant le commencement du carême, il pouvoit exercer ses pouvoirs de Légat sans aucune restriction. Becket autorisé par cette permission, fulmina une excommunication provisionnelle contre les ministres du Roi & contre quelques autres, pour avoir saisi les effets du Clergé ; reçû des mains des laïques les fruits des bénéfices, arrêté les envoyés du Pape, & soutenu les coutumes du royaume, contre les Canons ecclésiastiques. Il fulmina aussi un interdit sur la province de Cantorbery pour tenir lieu de la première sentence, si le Roi ne lui faisoit une ample satisfaction avant la Chandeleur, & comprit les Evêques de Londres & de Salisbury dans sa censure.

Epist. S.Thom.

L. Ce prélat est absous par ordre du Pape.

L'Evêque de Londres qui prévoyoit cette sentence, l'avoit prévenue par un appel ; mais elle lui fut dénoncée malgré cette précaution, sur quoi il somma son Clergé de se joindre à lui pour appeller de nouveau, & l'Archevêque de Rouen se déclara son intercesseur auprès du Pape. Le Roi écrivit en même temps à sa Sainteté pour lui demander la révocation de ces senten-

ces aussi irrégulières que téméraires, & se chargea des frais du voyage de l'Evêque qui partit aussi-tôt pour aller soutenir son appel en Italie. Le Prélat vouloit prendre sa route par la Bourgogne, mais les partisans de Becket qui s'étoient fortement attachés à lui pendant son séjour de Pontigni, s'emparèrent des chemins pour empêcher le passage de l'Evêque. Il fut donc obligé de changer sa route, traversa la Provence, passa les Alpes, & se rendit à Milan où il reçut une lettre du Pape qui ordonnoit à Rotrou, Archevêque de Rouen de lui donner l'absolution, ce qui le fit retourner en Normandie; & il fut relevé de ses censures pour les fêtes de Pâques.

HENRI II. An. 1169.

Epist. S.Thom.

LI. Sa Sainteté envoie deux députés pour faire un accommodement entre le Roi & Becket.

Aléxandre instruit du peu d'effet de l'interdit d'Angleterre, où les sentences d'excommunication furent généralement méprisées, commença à marquer plus de modération. Il connoissoit Henri pour un Monarque absolu; aimé de ses sujets, & ardent à soutenir ses prérogatives, ce qui lui fit craindre que si l'affaire étoit poussée à l'extrémité, le siège de Rome ne perdît toute la puissance & le crédit qu'il avoit en Angleterre. Le Pape fit donc de nou-

HENRI II. An. 1169. veaux efforts pour réconcilier l'Archevêque avec le Roi, auquel il fit parler par l'Evêque du Bellay & le Prieur des Chartreux pour l'engager au rétablissement qu'on demandoit. Toutes ces démarches furent sans effet, & Aléxandre envoya une commission à Siméon, Prieur de Mont-Dieu & à Bernard de Corilo de l'ordre de Grammont, pour travailler à l'accommodement, avec deux lettres pour le Roi dont ils devoient se servir suivant l'occasion. Dans la première, il l'exhortoit à rétablir l'Archevêque ; & dans l'espérance de ce rétablissement, suspendoit les censures queBecket avoit prononcées, avec défenses pour le présent de dénoncer aucune nouvelle sentence contre Henri ni contre ses sujets ; mais dans la seconde lettre qui devoit être donnée dans le cas où la première seroit sans effet, le Pape menaçoit de permettre à Becket d'éxercer toute la puissance ecclésiastique sans aucune restriction.

LII. Infléxibilité de Henri. Les conférences recommencèrent à Montmirail en présence du Roi de France, accompagné des Seigneurs & de Prélats de sa cour, qui se joignirent aux députés pour engager Becket à se

ſoumettre à Henri, & à demander lui-même la réconciliation. Il fit une eſpèce de ſoumiſſion toujours accompagnée de ſes premières reſtrictions, & comme Henri inſiſtoit ſur une promeſſe abſolue d'obſerver les anciennes coutumes, l'Archevêque le refuſa encore, & la négotiation fut interrompue. Les deux parties perſiſtèrent dans leur même réſolution à la ſeconde entrevue, & l'on remit alors les lettres menaçantes du Pape au Roi, qui demanda le temps de conſulter les Evêques d'Angleterre, & ne voulut point fixer de terme pour ſa réponſe, ce qui ôta toute eſpérance d'accommodement. Le Pape avant que d'abſoudre Becket du ſerment qu'il avoit fait d'obſerver les Conſtitutions de Clarendon, avoit éxigé de lui une promeſſe de ne jamais ſubir aucun nouvel engagement. Cependant l'Archevêque offrit dans la dernière conférence de jurer l'obſervation des anciennes coutumes avec les mêmes clauſes que les Prélats avoient inſérées dans leur ſerment de fidélité au couronnement de Henri. Cette condition fut rejettée; mais toute l'aſſemblée déſapprouva l'inflexibilité du Roi, & même l'Archevêque de Reims avec

HENRI II. An. 1169. *Epist. S.Thom.*

plusieurs autres Prélats François portèrent le Pape à soutenir Becket jusqu'à la dernière extrémité.

LIII. Edit févère pour prévenir les funestes effets de l'interdit.

Le Roi voyant que la conduite qu'il tenoit lui étoit préjudiciable, envoya des agents à Rome solliciter une prolongation contre les censures ecclésiastiques, jusqu'à ce qu'on eut pris de nouvelles mesures pour parvenir à l'accommodement. Le Pape consentit à sa demande; mais Henri incertain du succès envoya en même temps de nouveaux ordres en Angleterre pour confirmer les réglements déja faits, & prévenir les funestes effets de l'interdit, il ordonna que tous ceux du Clergé Anglois qui étoient hors du royaume y retourneroient avant un certain jour qu'il leur indiqua; déclarant que ce seroit un crime d'Etat d'appeller ensuite au Pape ou à l'Archevêque, ou même d'obéir à leurs ordonnances. Le même édit portoit que quiconque après ce terme seroit trouvé chargé de lettres, de mandats, ou d'interdits, soit de la part d'Aléxandre, soit de celle de Becket, seroit puni comme coupable de trahison envers le Roi & le Royaume; mais que si malgré cette précaution, l'interdit se publioit en

Angleterre ; toutes personnes qui l'observeroient seroient bannies, ainsi que leurs parents, & que tous leurs biens seroient confisqués. Les Shériffs des comtés eurent ordre d'exiger par eux-mêmes ou par leurs députés le serment par lequel tous les sujets du royaume au-dessus de quinze ans s'obligeroient à observer ces réglements.

HENRI II. An. 1169.

LIV. Son entrevue avec Becket à Montmartre.

Cependant Henri excessivement fatigué de cette dispute jugea qu'il lui seroit plus facile de traiter avec ce Prêtre entêté dans son propre royaume qu'il ne le pourroit faire tant qu'il seroit sous la protection immédiate des Potentats étrangers. Il résolut donc de le rappeller sans éxiger le serment ni la promesse de se conformer aux coutumes qui avoient causé tant de troubles des deux côtés. Il feignit une espèce de pelerinage à Saint Denis dans l'espérance de trouver l'occasion de remplir son projet, à la première entrevue qu'il auroit avec le Roi de France. Il trouva ce Monarque avec ses Prélats à Montmartre près Paris, & la conversation tomba suivant les desirs de Henri sur les libertés de l'Eglise qu'on assura nêtre point du tout in-

HENRI II. An. 1169.

compatibles avec l'autorité royale * : ce qui donna occaſion aux Evêques d'interceder pour le rétabliſſement de Becket. Le Roi d'Angleterre ne marqua aucun éloignement ; & les Prélats voulant profiter de cette diſpoſition favorable, engagèrent l'Archevêque qui étoit dans une chambre voiſine de préſenter une requête, où fuſſent expoſées toutes ſes demandes pour ſon rétabliſſement & celui de ſon Clergé. Il s'éleva quelque diſpute au ſujet des bénéfices vacants qui avoient été remplis pendant ſon abſence ; mais le Roi leva cette difficulté en offrant de lui donner mille marcs d'argent pour les frais de ſon retour, & de s'en rapporter pour le fond à la déciſion des Pairs de France, de l'Egliſe Gallicane,

* Vérité inconteſtable, & que l'Egliſe de France a toujours ſoutenue. L'autorité royale vient de Dieu ; étoit parfaite même dans les Princes payens ; auxquels les Apôtres & leurs diſciples ont toujours été ſoumis ; & l'adhéſion des Souverains au Chriſtianiſme ne peut avoir altéré leurs privilèges qui ſont de droit divin : ceux de l'Egliſe le ſont de même ; & l'heureuſe union des deux puiſſances, bien loin de diminuer la force de l'une ou de l'autre, les rend d'autant plus reſpectables aux peuples.

ou de l'Université de Paris. Louis & toute la noblesse tant de France que d'Angleterre, applaudirent à cette proposition ; & Becket consentit d'abandonner ses autres demandes, pourvû que le Roi donnât caution de conclure cet accomodement. Tous s'écrièrent qu'il étoit indécent d'éxiger une caution de son Seigneur & de son Souverain, sur quoi l'Archevêque dit qu'il seroit content si le Roi vouloit seulement lui accorder le baiser de paix ; mais Henri le refusa, sous prétexte qu'il avoit juré dans sa colère de ne jamais baiser le Prélat, quelque réconciliation qui pût être entr'eux.

LV. Expédient approuvé par le Pape.

Ce refus qui causa quelques légers soupçons à Louis & aux autres médiateurs, étant rapporté à Becket, il ne voulut point traiter sous aucune autre condition. Il parut ressentir un plaisir secret de ce que son opiniâtreté obligeroit Henri d'y consentir, & de se parjurer en présence d'une aussi auguste assemblée, d'autant qu'il croyoit que le Roi jugeoit cette réconciliation indispensable pour ses intérêts. Il fut trompé dans son attente; car Henri qui n'étoit pas réduit à cette extrémité, prit congé de Louis sans faire de nou-

Vit. S. Thomi

HENRI II. An. 1169. velles propositions. Il envoya aussi-tôt Jean d'Oxford, Doyen de Salisbury, & les Archevêques de Rouen & de Seez en ambassade au Pape, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé dans l'entrevue, & l'assurer qu'il étoit déterminé à rétablir l'Archevêque. Pour lever la seule difficulté qui restoit sur le baiser de paix que Becket désiroit avec tant d'ardeur, le Roi fit proposer qu'il lui fût donné en sa place par son fils aîné Henri. Aléxandre approuva cet expédient, & pour profiter des dispositions favorables du Monarque, il envoya aussi-tôt une commission à Rotrou, Archevêque de Rouen, & à Bernard, Evêque de Nevers, qui leur donnoit pouvoir de conclure le traité. Leur instruction portoit d'engager Henri à accorder le baiser de paix à l'Archevêque, d'autant que le Pape lui donnoit l'absolution de son serment inconsidéré; mais que s'il continuoit à le refuser, ils devoient porter Becket à accepter celui du fils, & à ne point retarder la paix, quand même le Roi reculeroit le payement des mille marcs. Enfin le Pape leur enjoignoit que si quarante jours après la communication de leur commission,

An. 1170.

& des lettres monitoires au Monarque, il retractoit encore sa promesse, ils lançassent un interdit, sans bénéfice d'appel sur tous ses Etats du Continent. *Chr. Gerv.*

LVI. Le Roi réforme les abus qui s'étoient glissés dans la conduite des Shérifs en Angleterre.

Pendant qu'Aléxandre disposoit ainsi toutes choses, Henri assembla les Etats de Bretagne à Nantes, où ils lui jurèrent fidélité ainsi qu'à son fils Geoffroi. Il régla ensuite les affaires de Normandie, & s'embarqua pour l'Angleterre, où il arriva après avoir essuyé une furieuse tempête qui le mit en grand danger. Pendant une absence de quatre années, les Shériffs avoient été continués dans leurs offices; tous les soins s'étoient tournés du côté des disputes eccléfiastiques, & l'on n'avoit point veillé sur leur conduite, ensorte que les revenus s'étoient dissipés & le peuple avoit été dans l'oppression. Pour remédier à ces désordres, Henri assembla un grand conseil à Windsor, où l'on partagea le royaume en différents départements. On nomma des commissaires pour les parcourir & recevoir des cautions des Shériffs, de leurs Baillifs & autres Officiers; qu'ils comparoîtroient à un jour indiqué devant le Roi, & rendroient compte de leur administration. On donna aussi aux mêmes commissai-

HENRI II. An. 1170.

res le pouvoir d'éxaminer toutes les fraudes, éxactions & mauvaise conduite de ces Shériffs & de leurs Officiers, qui étoient alors employés à lever les parties les plus considérables des revenus de l'Etat. Ils comparurent conformément à ce qui avoit été ordonné, & la suite de cette recherche fut de les priver presque tous de leurs places.

LVII. Son fils Henri couronné à Westminster.

Le jour de leur punition fut marqué par une autre grande solemnité. Guillaume, Roi d'Ecosse, & son frère David qui étoient à la cour depuis quelque temps, avoient été avertis ainsi que tous les Seigneurs & les Prélats de se rendre à Londres où l'on vouloit qu'ils assistassent au couronnement du jeune Henri alors âgé de seize ans. On l'avoit fait venir de Normandie pour cette cérémonie, & il fut couronné dans l'Abbaye de Westminster par Roger, Archevêque d'York & Légat pour l'Ecosse, au milieu de l'assemblée la plus nombreuse qui se fût jamais vue en pareille occasion. Le Roi d'Ecosse & son frère rendirent hommage au jeune Roi, & tous ceux qui étoient présents lui jurèrent fidélité, sauf ce qu'ils devoient au Roi son Père leur souverain. Ce Prince ne tarda pas à faire

Benedict. Abbas.

faire connoître l'orgueil & l'insolence de son caractère, qui se dévoilèrent dans le repas qui suivit la solemnité. Le Roi présenta le premier plat de ses propres mains, & dit à son fils qu'il devoit être bien glorieux de se voir servi plus honorablement qu'aucun Monarque de la terre : mais le jeune Henri, au lieu de répondre comme il le devoit à ce compliment, se tourna vers l'Archevêque d'York, & lui dit à voix basse qu'il n'étoit pas étonnant que l'héritier d'un grand Roi fût servi par le fils d'un petit Comte.

HENRI II. An. 1170.

LVIII. Efforts de Becket pour empêcher son couronnement.

Il paroît que le Roi avoit pris de grandes précautions pour tenir son dessein secret jusqu'au jour de l'éxécution, comme s'il eût craint quelque opposition; car la noblesse & les Prélats croyoient qu'on ne les assembloit que pour éxaminer les Shériffs, & le jeune Prince ne sût les intentions de son père que lorsqu'il fût arrivé en Angleterre, où il n'en fut même instruit que deux jours avant son couronnement. Ce n'est pas qu'il ne se fût répandu un bruit général du projet du Roi; mais on ignoroit quel temps il choisiroit pour l'éxécuter. En conséquence Becket avoit écrit à l'Arche-

vèque d'York & aux autres Prélats Anglois pour leur défendre d'assister au couronnement; ce qui fut confirmé par le Pape sur la requête de l'Archevêque. Quelques-unes de ces lettres avoient passé en Angleterre, mais les loix étoient si sévères que personne n'osa les rendre à ceux pour qui elles étoient. Becket informé de leur peu de succès envoya ordre au couvent de Christ-Church de publier en vertu de l'autorité papale une semblable défense adressée à tous les suffragants de l'Eglise de Cantorbery, d'y joindre une protestation pour le soutien de ses droits, & de former un appel pour prévenir l'injure qui pourroit lui être faite. On ne fit aucune attention aux ordres de Becket, qui prit le parti d'adresser ses défenses confirmées par celles du Pape à Roger, Evêque de Worcester. Ce Prélat étoit alors en Normandie, & il se chargea d'en être le porteur; dans ce dessein il se rendit à Dieppe pour passer en Angleterre; mais la Reine & Richard du Hommet Justiciaire des Etats de Normandie soupçonnèrent ses intentions, à cause de son attachement à l'Archevêque, lui firent défendre de s'embarquer, & mirent un Embargo

sur tous les vaisseaux qui étoient dans ce port. Becket ainsi traversé dans toutes ses démarches eut recours au Roi de France, qui résolut d'adresser une défense à la Reine Eléonor de faire couronner le Prince Henri, à moins que sa fille ne fût couronnée en même temps, menaçant si l'on passoit outre de déclarer aussi-tôt la guerre à l'Angleterre; mais ce projet ne put être assés promptement éxécuté pour prévenir la cérémonie. Becket fut vivement touché de n'avoir pû empêcher ce couronnement, d'autant qu'il espéroit y mettre toujours obstacle jusqu'à ce que le Prince eût juré de maintenir les libertés du siège de Cantorbery, & d'annuller les constitutions de Clarendon. Dans les premiers transports de sa colère il écrivit au Pape Aléxandre, l'assurant que le jeune Henri avoit non-seulement obmis le serment ordinaire pour la conservation des libertés de l'Eglise, mais qu'il avoit même juré de maintenir ces constitutions. Le Pontife fut tellement irrité, que pour soutenir Becket, il fulmina aussi-tôt des sentences de suspense & d'excommunication contre tous les Prélats qui avoient assisté à cette so-

HENRI II. An. 1170.

lemnité ; mais il fut bien-tôt détrompé par Gilles, Evêque d'Evreux, qui y avoit été présent, & qui l'assura que Henri avoit fait le serment en faveur de l'Eglise, & qu'il n'avoit été nullement parlé des constitutions. Les lettres de suspense furent modifiées, & ne tombèrent que sur l'Archevêque d'York & les Evêques de Londres & de Salisbury ; mais on n'y eut aucun égard en Angleterre.

Ep. S. Thom.

LIX. Entrevue de Henri avec l'Archevêque.

Vers le même temps, la commission du Pape fut envoyée à Rotrou & à l'Evêque de Nevers qui étoit venu à Caën pour travailler à l'accommodement ; mais le terme en fut prolongé par rapport à l'absence du Roi. Aussitôt que ce Monarque eut terminé les affaires qui l'avoient appellé dans son royaume, il repassa la mer & se rendit à la Ferté dans le pays Chartrain où il eut une conférence avec le Roi de France. Louis avoit marqué un ressentiment très-vif, & même déclaré la guerre à l'Angleterre pour l'affront qu'on avoit fait à sa fille, qui n'avoit pas été couronnée en même temps que son mari. Henri fit satisfaction de cette prétendue insulte ; & pendant que les deux Monarques s'occupoient

à établir une paix solide entre leurs couronnes, les Légats visitèrent Becket à Sens, l'engagèrent à se désister du baiser, ainsi que de la restitution des menus fruits de son archevêché, & à se rendre au lieu de la conférence. Lorsque le cérémonial de l'entrevue eut été réglé, Louis s'absenta, afin que la générosité de Henri parut plus libre & sans aucune contrainte ; mais le Comte Théobald & la plus grande partie des Seigneurs François furent témoins de cette singulière réconciliation. Lorsque Becket approcha, le Roi s'avança vers lui de la façon la plus gracieuse ; & malgré la violence avec laquelle le prélat l'avoit persecuté depuis si long-temps, Henri le reçut au grand étonnement des spectateurs avec autant d'aisance, de familiarité, & même d'apparences d'affection que s'ils n'avoient jamais eû aucune division. Après la première salutation, ils s'entretinrent quelque temps en présence de l'Archevêque de Sens ; se retirèrent ensuite en leur particulier, & passèrent la plus grande partie du jour ensemble. Quand les principales difficultés furent levées, Becket accompagna le Roi à cheval, & lui demanda

HENRI II. An. 1170.

en chemin une satisfaction pour l'Eglise de Cantorbery dont l'Archevêque d'York avoit usurpé les droits en couronnant le jeune Henri. Quoique le Roi fût persuadé qu'il étoit maître de choisir un Prélat à sa volonté pour cette fonction ; il promit cependant pour le bien de la paix de faire la satisfaction demandée. La femme du jeune Monarque n'avoit pas encore été couronnée, & le Roi assura l'Archevêque que ce seroit lui qui feroit cette cérémonie, & qu'il mettroit en même temps la couronne sur la tête de son mari, comme un droit inhérent à l'archevêché de Cantorbery. Becket pénétré de cette condescendance, descendit aussi-tôt de cheval & se jetta aux pieds de son souverain, qui descendit en même temps, releva le Prélat & l'aida à remonter. Il étendit ses graces sur le Clergé qui avoit accompagné Becket dans son éxil ; mais lorsque l'Evêque de Bayeux voulut engager l'Archevêque à pardonner de même à ceux qui avoient été attachés au Roi, il éluda sous divers prétextes frivoles. Cette difficulté auroit pû avoir des suites fâcheuses, si le Roi qui ne vouloit point renouveller les causes d'animo-

fité n'eût rompu la conférence, en invitant Becket à l'accompagner en Normandie où il feroit traité convenablement avec toute fa fuite. L'Archevêque refufa de fe rendre à cette invitation, alléguant qu'il feroit peu convenable de quitter fi brufquement le Roi de France, & fes autres protecteurs : mais fa plus forte raifon étoit qu'il avoit réfolu de refter en France jufqu'à ce qu'il fut certain que fon agent auroit repris poffeffion de fes effets & de fes revenus d'Angleterre.

HENRI II. An. 1170.

Ep. S. Thom.

LX. Il menace toujours l'Angleterre d'un interdit.

Henri de retour en Normandie tomba malade à la Motte-Garnier près Domfront, & fa maladie fit des progrès fi rapides que les médecins commençoient à n'avoir que très-peu d'efpérance. Il fit fon teftament; laiffa l'Angleterre, la Normandie & l'Anjou à fon fils aîné, avec une forte injonction de pourvoir fon frère Jean : la Guyenne à Richard, & la Bretagne à fon troifième fils Geoffroi. Cependant la force de fon tempéramment l'emporta fur la maladie; fa fanté fe rétablit, & il fit enfuite un pélerinage à fainte Marie de Roque-Madour en Querci. Cette maladie retarda la fignature des

HENRI II. An. 1170.
pouvoirs pour les agents de Becket, & le Prélat qui soupçonnoit la sincérité du Roi sollicita le Pape de dénoncer les censures ecclésiastiques. Aléxandre publia donc une bulle pour remettre en vigueur les premières sentences d'excommunication & d'interdit contre le royaume d'Angleterre & les Etats que Henri possédoit dans le continent, ce qui devoit avoir lieu s'il ne donnoit une entière satisfaction avant trente jours à l'Archevêque. Le Roi pour détourner ces fâcheuses censures proposa une nouvelle entrevue avec Becket à Amboise, où tous les obstacles furent levés par la médiation du Roi de France, & l'Archevêque y consentit de recevoir du jeune Henri le baiser de paix. On donna aussi-tôt les pouvoirs nécessaires à ses agents pour prendre possession de l'archevêché, & son clergé fut rétabli dans ses bénéfices. Il y avoit alors six évêchés vacants que le Roi résolut de remplir de sujets dévoués à sa personne & à son gouvernement avant le retour de Becket, qui avoit formé le dessein d'y nommer des ecclésiastiques attachés à ses intérêts. Pour prévenir une augmentation de pouvoir si dangereuse

dans un Prélat de son caractère, Henri ordonna à l'Archevêque d'York & aux Evêques de Londres & de Sarum de se rendre incessamment en Normandie, avec six députés des Chapitres de chacun des Sièges vacants, afin qu'ils choisissent des personnes qui lui convinssent pour ces places importantes. Geoffroi Ridel, Archidiacre de Cantorbery que Becket regardoit comme son plus cruel ennemi fut promu au siège d'Ely, mais il mourut avant sa consécration. Réginald fils de l'Evêque de Salisbury fut élu Evêque de Bath, & les autres sièges furent remplis de Prélats fort peu attachés à l'Archevêque.

LXI. Il retourne dans son archevéché.

Une nouvelle dispute s'éleva entre le Roi de France & celui d'Angleterre, sur ce que le dernier reclama Vienne, Montmirail & le château de S. Aignan en Berri, comme partie de l'apanage du duché de Guyenne. Cette démarche inquiéta beaucoup Théobald, Comte de Blois, qui avoit des droits sur ces places, & le Roi de France soutint ses prétentions à la tête d'une armée avec laquelle il entra en Auvergne. Henri s'étoit avancé à la tête de ses troupes dans le *R. de Monte.*

HENRI II. An. 1176. dessein de s'emparer de Bourges, mais il trouva que les troupes Françoises l'avoient prévenu, & consentit à faire une trêve avec Louis. Pendant que ces choses se passoient, Becket arriva à Rouen, où il trouva Jean d'Oxford, Doyen de Salisbury, nommé pour l'accompagner en Angleterre. Il s'embarqua à Witsand avec un vent favorable, & arriva à Sandwich, où en conséquence des ordres du Roi il fut exempt de la visite qui auroit dû être faite par Gervaise de Cornhill, grand Shériff de Kent, & Renaud de Varenne, juges ambulants, qui gardoient ce port avec un nombre d'officiers armés. Ils traitèrent Becket & son Clergé avec grand respect, * quoique l'Archevêque ne méritât pas cette attention par sa conduite; car aussi-tôt qu'il apprit les intentions du Roi pour remplir les sièges vacants, il dépêcha un député avec des lettres à l'Archevêque d'York & aux Evêques de Lon-

* Je ne sai comment notre Auteur a osé avancer un fait aussi contraire à ce que rapportent tous les Historiens: on peut lire à ce sujet ce que dit M. l'Abbé Fleuri, *Hist. Eccl.* & la dernière épitre de S. Thomas au Pape Alexandre III. qui est la soixante-treizième, dans l'édition de Bruxelles.

dres & de Sarum, par lesquelles il notifioit une suspense au premier & une excommunication aux deux autres. Ces prélats demeurèrent une année entière sous ces censures, mais elles ne les empêchèrent pas de poursuivre leur voyage en Normandie.

HENRI II. An. 1170.

Ep. S. Thom.

LXII. Sa fermeté excessive & son orgueil.

L'ambitieux Archevêque se conduisit avec une hauteur excessive aussi-tôt qu'il fut entré en Angleterre. Au lieu de se retirer tranquillement dans son diocèse, avec la modestie qui convenoit à un homme auquel le Roi venoit d'accorder le pardon de crimes d'état, il fit publier ses pouvoirs de Légat; traita les officiers du Roi avec autant de mépris que d'indignité; & sous prétexte d'une visite parcourut la province de Kent avec toute la splendeur & la magnificence d'un souverain Pontife. Les villes par lesquelles il passoit venoient au devant de lui en processions solemnelles, chantant des hymnes pour le féliciter sur son retour. Il avoit envoyé par forme de présent trois beaux chevaux au jeune Roi qui faisoit sa résidence à Wodestoke, & il partit pour cette ville dans l'attente de la plus favorable réception. Mais ce Prince informé de ce faste ri-

HENRI II. An. 1170.

dicule destiné à éblouir les yeux du vulgaire, & que l'Archevêque depuis son arrivée avoit manqué aux conditions de l'accommodement, violé les loix & insulté l'autorité royale, lui envoya Jocelin de Louvain, frère de la seconde femme de Henri I. de qui descend la famille de Pereci, pour lui dire de retourner à son diocèse. Cependant le prélat s'étoit avancé jusqu'à Southwark, accompagné de tous les Chevaliers qui relevoient de son siège, & d'un grand nombre de gens armés pour soutenir son autorité de Légat, qu'il éxerçoit en suspendant ou dépouillant les ecclésiastiques, & excommuniant les laïques qui avoient adhéré aux loix du royaume contraires aux décrets de Rome. Il suivit les ordres du jeune Roi, mais il déclara en même temps qu'il ne se seroit fait aucune peine de lui désobéir, si l'on n'avoit pas été près des fêtes de Noel qu'il vouloit célébrer dans son Eglise de Cantorbery. Cependant pour marquer son mépris de l'autorité royale, il ne voulut pas y retourner directement, & passa plusieurs jours dans sa maison de Harrow en Middlesex. De retour à Cantorbery, il renvoya la plus gran-

de partie de sa suite, & demeura tranquille dans son palais jusqu'au jour de Noel; mais pendant cette solemnité il monta en chaire, & prononça un sermon dont l'objet étoit d'irriter les esprits contre ceux qui s'étoient opposés à ses mesures. Ensuite il excommunia Nigel de Sackeville & Robert de Broke pour avoir coupé la queue de son cheval de somme, & prononça de même l'excommunication contre un grand nombre de ministres du Roi, d'officiers de sa maison, de justiciaires, & d'autres personnes de la première qualité du royaume.

Fitz-Stephen. M. Paris.

LXIII. Il est assassiné à l'autel.

Cette conduite fut rapportée à Henri qui célébroit les fêtes de la Nativité à Bures, près Bayeux, avec ses Prélats & ses Barons. Il fut tellement irrité de l'arrogance excessive de Becket qu'il s'échapa en quelques expressions vives contre ce prélat turbulent qu'il avoit tiré de la poussière pour être le tourment de sa vie & le perturbateur de son gouvernement. On prétend qu'il dit que jamais il n'auroit de repos tant que Becket seroit vivant, ajoutant qu'il étoit bien à plaindre de ne pas avoir d'amis, qu'autrement il n'auroit pas été si long-temps exposé

HENRI II. An. 1170.

aux insultes de ce Prêtre arrogant. Soit qu'il se servît de ces expressions dans les premiers transports de sa colère, ou que ses sentiments fussent mal interprétés par ses domestiques, quatre Barons ou Chevaliers de sa maison, nommés Guillaume de Tracy, Renaud Fitzurze, Hughes de Moreville & Richard Brito, s'engagèrent par un serment mutuel à venger la querelle du Roi. Ils quittèrent aussi-tôt la cour, s'embarquèrent à des ports différents, & se rejoignirent le jour suivant à Saltwode, éloigné de six milles de Cantorbery. Leur départ précipité donnant quelque soupçon au Roi, il dépêcha aussi-tôt des messagers pour les joindre & leur défendre en son nom de commettre aucune violence; mais les conspirateurs étoient déja embarqués, & les ordres du Roi arrivèrent trop tard en Angleterre pour prévenir l'éxécution de leur dessein. Après cette précaution, Henri assembla un grand conseil pour délibérer sur les moyens de réprimer la conduite violente de l'Archevêque. Quelques-uns furent d'avis de le poursuivre en justice & de le mettre à mort comme traitre, mais le Roi rejetta ce

conseil, & prit cependant la résolution de le faire arrêter. Il chargea de cette commission Guillaume de Mandeville, Comte d'Essex; Saïer de Quinci, & Richard du Hommet. Le dernier de ces Seigneurs traversa la mer, & dépêcha aussi-tôt des députés au jeune Roi pour lui donner avis de la résolution qu'on avoit prise, afin qu'il envoyât secrètement de sa cour un corps de Chevaliers pour arrêter l'Archevêque, pendant que Richard garderoit la côte & l'empêcheroit de s'échaper. Toutes ces mesures devinrent inutiles par la diligence des quatre Barons qui furent joints par douze autres Chevaliers au château de Saltwode, qui appartenoit à Ralf de Broke, d'où ils partirent aussi-tôt pour Cantorbery. Les derniers furent chargés de contenir les habitants, pendant que les Barons qui entrèrent dans le palais s'emparèrent des portes, & se saisirent de deux ou trois Chevaliers de la maison de l'Archevêque; ils les donnèrent en garde à leurs suivants, & marchèrent à l'appartement de Becket, auquel ils firent de violents reproches sur la dureté & la hauteur de sa conduite. Le prélat répondit que

HENRI II. An. 1170.

le ſpirituel de ſon ſiège dépendoit du Pape, & qu'il n'y avoit que le temporel qu'il tînt du Roi. Il reprocha fortement à trois d'entr'eux leur ingratitude envers lui, après avoir été à ſon ſervice pendant qu'il étoit Chancelier. Ce diſcours les enflamma d'une telle fureur qu'ils réſolurent de le tuer, & ſe retirèrent pour prendre leurs armes. Becket auroit pu s'échaper pendant cet intervale, mais il ne le voulut pas, ſoit qu'il préſumât trop du reſpect qu'on auroit pour ſon caractère ſacré, ſoit qu'il aſpirât à la gloire du martyre. Malgré les inſtances des Moines qui craignoient tout pour ſa vie, il ſe détermina à aſſiſter à Vêpres, & paſſant par le cloître du couvent il ſe rendit dans l'Egliſe ſuivi des aſſaſſins qui fondirent ſur lui à coups d'épées & de maſſes auſſi-tôt qu'il y fut entré. Il reçut quatre bleſſures à la tête, & tomba mort devant l'autel de S. Benoît qui fut couvert de ſon ſang & de ſa cervelle.

Vit. Pref. Epiſt. S. Thom. Fitz-Steph. G. Neubrig.

LXIV. Eſt canoniſé par le Pape.

Les circonſtances d'un meurtre auſſi barbare, le lieu où il avoit été commis, & le courage avec lequel l'Archevêque s'étoit réſigné à la mort, firent un effet étonnant aux yeux du

vulgaire, qui commença à regarder comme un ſaint celui qu'on avoit un peu auparavant déteſté comme un traitre. * Les aſſaſſins avoient laiſſé la porte ouverte, & le peuple entrant en foule pour voir le corps, trempoit le doigt dans ſon ſang dont ils ſe faiſoient des croix au front avec grande dévotion, & croyoient être ſanctifiés par le ſang du bienheureux martyr. Les Moines avoient mis ſon corps ſur le grand autel; mais comme ils apprirent que les meurtriers ſe diſpoſoient à revenir pour le jetter dans quelque lieu profane ou indécent, ils l'enterrèrent ſecrètement dans un coffre de pierre, proche de l'endroit où il avoit été tué: il y reſta juſqu'à ce que par la ſuite le Pape Honorius II. ordonna de le lever avec grande ſolemnité, & de le placer dans une ſuperbe chaſſe, ce qui ſe fit aux frais de l'Archevêque Langton. Les aſſaſſins ſe retirèrent dans le comté d'York, au château de Knaresborough qui appartenoit à Hughes de Moreville, & y de-

* Ce n'étoit pas le peuple qui avoit eu ces ſentiments ſur le ſaint Archevêque, puiſqu'il étoit venu au devant de lui en proceſſion, célébrant ſon retour par le chant des hymnes.

HENRI II. An. 1170.

meurèrent une année entière séparés de toute société : mais à la fin ennuyés de cette solitude, ils se soumirent par ordre du Roi au jugement du Pape, & allèrent à Rome, où il leur fut ordonné de faire un pélérinage à Jérusalem pour l'expiation de leur crime.

Math. Paris.

Ainsi périt le célèbre Thomas Becket, l'un des plus hardis, turbulents, vindicatifs & ambitieux Prêtres qui se fussent encore dévoués pour ministres des usurpations du siège de Rome, & de l'accroissement de l'Eglise sur les ruines du gouvernement civil. Aléxandre pour l'honneur de la papauté, & dans la vue d'encourager d'autres enthousiastes, le canonisa environ deux ans après sa mort, sans avoir suivi la procédure ordinaire en pareilles circonstances, ni fait aucune information juridique des miracles qu'on lui attribuoit. Ce fut seulement sur le bruit public de quelques histoires frivoles & de quelques visions prétendues auxquelles les Cardinaux Albert & Théodun, alors en Normandie, essayèrent de donner crédit, que sa Sainteté publia une bulle adressée au clergé & au peuple d'Angleterre pour établir une fête tous les ans en commémoration du martyre

Baron. Ann.

de Becket. Cependant cette canonisation n'empêcha pas que quarante ans après un Normand nommé Roger ne soutînt publiquement dans l'Université de Paris que le prélat étoit damné comme un rébelle & un traitre à son souverain.

HENRI II, An. 1170.

Dumoulin; Hist. de Norm.

Aussi-tôt que la mort de Becket fut sue dans le continent, le Roi de France & Théobald, Comte de Blois, pressèrent le Pape de tirer du fourreau l'épée de S. Pierre pour venger un meurtre aussi sacrilège. L'Archevêque de Sens, en vertu de sa qualité de Légat en France, mit sous l'interdit tous les états de Henri en deça de la mer, ce qui fut confirmé par Aléxandre. La nation Angloise regarda ce crime avec horreur, & les Moines qui virent cette disposition du peuple, l'enflammèrent à un tel degré par des histoires de songes, d'apparitions & de miracles, que la superstition l'emporta sur le bon sens *, & qu'Henri ne fut plus le maître dans son royaume. Ce meurtre rompit toutes les mesures du Roi, & il se trouva

LXV. Chagrin & embarras de Henri. Il envoie une ambassade au Pape.

Epist. S. Thom.

An. 1171.

* On doit pardonner ces termes à un Auteur Protestant, & permettre au Traducteur de les rendre sans les approuver.

HENRI II. An. 1171.

forcé à des condescendances que Becket pendant sa vie n'auroit jamais obtenues, malgré toute son artillerie spirituelle. * Henri apprit à Argentan ce triste événement, en prévit les suites fâcheuses ; s'abandonna à la douleur la plus amère, & en fut même tellement frappé qu'il resta trois jours enfermé dans sa chambre sans vouloir prendre de nourriture, ni recevoir de consolation. Enfin les Seigneurs & les Prélats réussirent avec peine à lui parler, & lui représentèrent la nécessité de prendre des mesures pour en prévenir les conséquences funestes. Il nomma pour défendre sa cause à la cour de Rome des ambassadeurs, qui partirent aussi-tôt, & après un voyage long & dangereux arrivèrent à Frescati, où ils trouvèrent deux partisans de Becket qui sollicitoient déja

* Je demande grace pour cette expression traduite peut-être trop littéralement, mais elle m'a paru assez juste pour renfermer en un seul mot les bulles, les brefs, les sentences d'excommunication, de suspense, d'interdit, & autres si redoutables dans les matières purement spirituelles, mais dont on n'a que trop souvent abusé pour des intérêts particuliers, ou dans des causes qui ne regardent nullement la jurisdiction ecclésiastique.

contre le Roi, & le Pape si irrité qu'ils eurent une peine extrême à pouvoir en obtenir audience. Comme on étoit proche du Jeudi saint, jour où sa Sainteté dénonce les censures ecclésiastiques, les ambassadeurs craignirent qu'il n'excommuniât nommément le Roi, & ne trouvèrent d'autre expédient pour détourner ce coup que de jurer en plein consistoire que Henri se soumettroit au jugement du Pape. Aléxandre appaisé par cette démarche, se contenta de fulminer la sentence contre les meurtriers de Becket, leurs fauteurs, ceux qui auroient aidé, conseillé ou approuvé la mort du prélat, & ceux qui auroient retiré ou reçu les meurtriers : mais malgré les instances & les remontrances des ambassadeurs, il confirma l'interdit déja prononcé contre les états de Normandie. Tout l'avantage qu'ils retirèrent de leur négociation fut d'obtenir qu'on ne pousseroit pas les choses plus loin, jusqu'à ce que le Pape eût envoyé deux Légats dans cette province pour examiner les circonstances de la mort de Becket, & qu'il eût pris connoissance de la pénitence du Roi. Ces conditions ne furent même obte-

HENRI II. An. 1171.

nues qu'au moyen de quarante mille marcs d'argent & de cinq mille marcs d'or que Henri fut obligé de payer pour leur voyage, plutôt que d'encourir le ressentiment du Pontife dans un temps où ses sujets étoit près de renoncer à son obéissance. Les Légats nommés pour cette commission furent les Cardinaux Théodun & Albert, dont le Roi ne pouvoit attendre qu'une extrême sévérité, tant par rapport aux dispositions actuelles du Pape, irrité de l'action même, que parce qu'il étoit encore excité par les sollicitations de Louis & des autres Princes, qui saisissoient cette occasion d'humilier le pouvoir exhorbitant du Monarque Anglois.

Brady.

LXVI. Il entreprend la conquête d'Irlande.

Ce Prince fut obligé d'employer alors toute sa politique & son adresse pour éviter une guerre avec ses voisins du continent, & pour prolonger la mission des Légats jusqu'à ce que le temps eût un peu diminué l'horreur qu'on avoit de la mort de Becket. Il jugea qu'il étoit à propos de détourner l'attention du peuple de ce fâcheux objet par quelque entreprise spécieuse qui occupât les esprits & augmentât sa propre réputation. Rien ne pouvoit

mieux remplir ses vues que d'entreprendre la conquête de l'Irlande, dont il avoit déja formé le projet dès le commencement de son règne. Le Pape Adrien IV. lui avoit fait un don de cette isle sous prétexte de la propagation de l'Evangile, & de la correction des mœurs de ses habitants. * Le Roi résolut donc de s'embarquer pour cette expédition, qui paroissoit d'autant plus aisée que différents avanturiers y étoient déja descendus avec grand succès. Le prétexte plausible de cette guerre étoit que les Irlandois avoient pris & vendu comme esclaves plusieurs des sujets du Roi d'Angleterre; mais les principaux motifs d'Adrien, Anglois lui-même, lorsqu'il avoit accordé son bref à Henri, avoient été la prévention pour sa patrie & l'espérance d'augmenter la puissance & les revenus du siège de Rome, car il avoit stipulé expressément que le tribut

* Rien n'est plus étonnant que ces sortes de concessions, dans lesquelles les Papes accordoient la permission de s'emparer du bien d'autrui. Sans doute qu'en qualité de Vicaires de celui à qui toute la terre appartient, ils s'imaginoient avoir droit d'en disposer à leur volonté.

HENRI II. An. 1171. nommé Denier de S. Pierre seroit établi dans toute cette isle.

LXVII. Etat de cette isle.

Les divisions intestines de l'Irlande contribuoient à en faciliter la conquête. Les habitants vivoient en tribus séparées qu'on nommoit Septs, sous différents Princes, & un certain nombre de ces tribus reconnoissoient la souveraineté d'un chef qui avoit autorité sur une grande étendue de pays. Cette isle étoit anciennement partagée en cinq royaumes de cette espèce, qu'on appelloit Ulster, Meath, Munster, Leinster & Connaught. Des Princes qui gouvernoient ces différents états, celui qu'on reconnoissoit pour le plus vaillant, le plus sage & le plus puissant étoit élu par les autres, & reconnu pour Monarque ou Roi de toute l'Irlande. Originairement il jouissoit des mêmes prérogatives & du même droit de présider aux assemblées générales dont le Monarque ou Chef étoit revêtu dans la Confédération Saxone. Outre ces principaux souverains, un grand nombre de petits Princes avoient en Irlande le titre de Roi, qui dans leur langue ne signifioit que seigneur ou supérieur. Les Irlandois n'avoient jamais

mais été soumis par les Romains, mais ils avoient consenti à leur payer tribut, à cause du grand commerce qu'ils faisoient avec les différentes parties de l'empire. Egfrid, Roi de Northumberland, étoit entré dans leur pays, & avoit été obligé de l'abandonner précipitamment & avec grande perte. Les Danois firent plusieurs descentes dans cette isle, & furent toujours repoussés jusqu'à ce que le fameux Turgis y descendit avec une puissante armée, & soumit la plus grande partie de Connaught, Ulster, Meath & Leinster. Ce Prince règna glorieusement pendant trente ans; fut ensuite tué par Mélachlin, Roi de Meath, dans l'isle de Lochwair, & la plus grande partie de ses troupes dispersées dans les différentes provinces du pays furent massacrées par les habitants. Ensuite Aulaf & ses deux frères y descendirent de la Norvège avec un corps de troupes considérable, bâtirent les villes de Dublin, Waterford & Limerick, pour être les capitales de trois différents royaumes; y joignirent une petite étendue de pays le long des côtes qu'ils fortifièrent par des châteaux, & par où ils firent ve-

HENRI II. An. 1171.

nir différents secours de Norvège & des isles occidentales de l'Ecosse. Les Rois naturels de l'Irlande occupoient un pays découvert, sans autres forts que leurs bois & leurs marais. Leurs sujets vivoient comme des sauvages dispersés, demi-nuds, & faisoient leur nourriture de racines, de lait & de bestiaux, négligeant totalement l'agriculture. Les Danois au contraire, sous le nom d'Easterlings, s'adonnèrent aux différentes branches du commerce, & par ce moyen se procurèrent les agréments de la vie. Lorsque ces étrangers y descendirent, les Irlandois étoient renommés pour leur science; mais comme la fureur des Danois s'étendoit principalement sur les monastères, toute érudition fut bien-tôt détruite, & la nation retomba dans son ignorance & sa barbarie originaires. Comme ils n'avoient point de manufactures ni d'arts méchaniques pour les occuper, ils devinrent fainéants & vicieux; l'esprit du Christianisme s'y éteignit presque totalement; les Evêques & le Clergé infectés des mêmes désordres que leurs compatriotes, négligèrent d'enseigner les devoirs de la Religion & de réfor-

Ware's Ant. Hibern. Topograf. Hiberni.

mer les mœurs corrompues du peuple.

LXVIII. Le Roi de Leinster sollicite le secours de Henri.

Tel étoit l'état de l'Irlande lorsque Dermot Macmorrogh, Roi de Leinster, enleva Dervogill, fille de Méla-chlin, Prince de Meath, & femme de Tigernac-O-Rourke, Seigneur de Breanny. O Connor, Roi de Connaught & Monarque de l'Irlande, se joignit au mari; ils marchèrent ensemble contre le ravisseur, mirent ses troupes en déroute, & le forcèrent de se réfugier en Angleterre. Henri étoit alors en Guyenne où Dermot alla le trouver, & lui offrit de tenir son royaume de la couronne d'Angleterre, s'il pouvoit le recouvrer par le secours du Roi. La proposition fut acceptée; mais comme Henri avoit besoin de ses troupes pour d'autres expéditions, il donna des lettres patentes par lesquelles il permettoit à ses sujets Anglois de soutenir le Prince Irlandois. Dermot retourna à Bristol où il donna sa fille unique Eva en mariage à Richard surnommé Strongbow, Seigneur de Strigal & Comte de Pembrok, qu'il déclara son successeur par reconnoissance d'un corps de troupes que ce Comte lui avoit fourni pour son rétablissement. Il fit en même

HENRI II.
An. 1171.

temps un traité avec Robert Fitz-Stephen & Maurice Fitzgérald qui lui donnèrent du ſecours, & il promit au dernier la ville de Wexford avec les deux diſtricts voiſins, quoiqu'ils fuſſent entre les mains des Eaſterlings. Enſuite il ſe rendit ſecrètement en Irlande, & ſe cacha pendant l'hiver dans le monaſtère de Ferns qu'il avoit fondé.

LXIX.
Conquêtes en Irlande par quelques avanturiers.

Au printemps ſuivant, Robert Fitz-Stephens, ſon neveu Fitzhenri, Milon Fitzdavid & Hervey de Montmorenci firent une deſcente dans la baye de Bannogh, au comté de Wexford, avec ſoixante chevaliers & trois cents archers. Maurice de Pendergaſt leur amena quelques troupes; celles de Dermot les joignirent, & ils entreprirent le ſiège de Wexford qu'ils réduiſirent en peu de temps. Le Roi Irlandois mit auſſi-tôt Robert & Maurice en poſſeſſion des territoires qu'il leur avoit promis, & donna deux autres diſtricts voiſins de la mer, entre Wexford & Waterford, à Hervey de Montmorenci, par qui ils ſont paſſés dans la maiſon d'Ormond. Dermot marcha enſuite contre Donald, Roi d'Oſſory, qui fut défait & ſoumis par

Henri II. An. 1171.

la valeur des Anglois. Roderic, Monarque d'Irlande, allarmé de ces conquêtes, pressa tous les petits Rois de joindre leurs forces pour s'opposer aux progrès de ces étrangers, & en même temps il essaya par une négociation à les engager à quitter l'isle. N'ayant pu y réussir, il fit un traité particulier avec Dermot, & promit de donner sa fille en mariage au fils de ce Roi; mais comme il arriva un nouveau secours d'Angleterre, commandé par Maurice Fitzgérald, Dermot retira sa parole, & entreprit le siège de Dublin: cette ville capitula en peu de temps, & fut laissée en la possession d'Asculf, Prince Danois, à qui elle appartenoit.

LXX. Richard Strongbow épouse la fille de Dermot, Roi de Leinster.

Dermot n'étant pas encore satisfait d'avoir recouvré les terres de Leinster, vouloit aussi réduire Connaught sous son obéissance; mais Robert & Maurice qu'il consulta lui conseillèrent d'attendre des secours plus considérables, & de faire souvenir Richard Strongbow de sa promesse. Quoique le Roi d'Angleterre eût défendu à ce Seigneur de s'embarquer pour cette expédition, il envoya Rémond le Gros avec dix cavaliers & soixante-

HENRI II. An. 1171.

dix archers, qui descendirent à Dundevill, dans le voisinage de Watterford. Ils furent aussi-tôt attaqués par un corps de trois mille hommes Danois & Irlandois, mais ils les défirent avec grand carnage, par le secours de Hervey de Montmorenci, qui étoit venu par hazard avec un parti dans le dessein de faire une visite à Rémond. Environ deux mois après cette action Richard accompagné de deux cents chevaliers & de cent archers, fit en personne une descente près Watterford, qu'il emporta d'assaut, & où il trouva Reynold, Prince des Danois qui habitoient ce pays, & Malachie O Phelan, Seigneur de Decies. Ce fut dans cette ville qu'on célébra le mariage de Richard avec Eva, & ils furent déclarés l'un & l'autre successeurs de Dermot, dont le fils fut donné en ôtage à Roderic, pour sureté du traité que le père avoit conclu avec ce Prince. De Watterford le Comte marcha à Dublin, qu'il emporta aussi d'assaut; mais Asculf se sauva par mer aux isles d'Orkney avec une grande partie des habitants. Richard ravagea le pays de Meath jusqu'aux approches de l'hiver; ensuite laissant Miles Co-

gan avec une garnifon à Dublin, il retourna à Watterford, & Dermot fe retira à Ferns.

LXXI. Efforts de Roderic, Roi d'Irlande, pour chaffer les Anglois.

Ces conquêtes allarmèrent le Roi d'Angleterre qui prit ombrage des fuccès de Richard, que fes poffeffions dans le pays de Galles, fes liaifons & fes alliances rendoient déja très-puiffant. Henri fit publier que tous fes fujets Anglois euffent à retourner dans leurs pays, avec défenfe de faire paffer de nouveaux fecours en Irlande. Sur ces ordres Richard envoya Rémond en Normandie avec des lettres remplies de marques de refpect & de foumiffion au Roi, offrant de remettre entre les mains de fa majefté toutes les conquêtes qu'il avoit faites. Cette conduite le fit rentrer dans la faveur du Monarque, qui ordonna de lui rendre les terres qu'on lui avoit féqueftrées; le créa Sénéchal d'Irlande; & comme Dermot mourut dans le même temps, il devint Seigneur de Leinfter. Cependant Afculf affembla un corps de troupes confidérable dans le Norway, les Orkney & les Hébrides; les fit paffer dans foixante vaiffeaux à l'embouchure de la Liffe, & fit une tentative fur Dublin; mais

Hibern. Exp.

G. Neubr.

HENRI II.
An. 1171.

il fut défait & pris par Miles Cogan, qui le fit mettre à mort, pour l'avoir insulté de paroles outrageantes. Dans le même temps Roderic fit de grands préparatifs pour l'expulsion des Anglois : il leva une armée nombreuse dans ses propres territoires & dans ceux de ses voisins ; reçut un renfort considérable, commandé par Godred, Roi de l'isle de Man & des isles occidentales, & investit Dublin, où Richard s'étoit jetté avec quelque secours de peu de troupes. La place fut bloquée & serrée de si près que les assiégés ne pouvoient recevoir de vivres, & auroient été bien-tôt tourmentés par la famine ; mais Richard fit une sortie si à propos, & tomba sur l'ennemi avec tant de furie qu'il le mit en déroute & en fit un grand carnage. Il marcha ensuite au secours de Robert Fitz-Stephen, assiégé dans Carrey, près Wexford, par les Danois qui habitoient ce canton, & par Donald, fils naturel du Roi Dermot ; mais avant l'arrivée du Comte, Fitz-Stephen s'étoit rendu sous la condition d'être transporté dans le pays de Galles.

Henri prit la résolution de terminer

en personne cette conquête. Il fit passer le jeune Roi en Normandie, & traversant lui-même la mer, il se rendit en Angleterre, où il renouvella ses ordres pour que les ports fussent gardés de façon que le pape ne pût réussir dans aucune de ses entreprises. Ensuite il assembla une nombreuse armée, marcha à Pembrok, & s'embarqua pour l'Irlande où il arriva le lendemain avec quatre cents vaisseaux, & descendit environ à huit mille de Waterford. En traversant le pays de Galles il avoit reçu la soumission de Rèze & des fils d'Owen Guineth, entre lesquels il s'étoit élevé une guerre civile au sujet du gouvernement. Cette dispute occasionna tant de malheurs & d'effusion de sang, que l'un des frères nommé Madoc résolut de quitter son pays natal. Il équippa plusieurs vaisseaux, mit à la voile avec ses partisans & vogua au nord de l'Irlande pour y découvrir quelque nouveau pays: ensuite tournant à l'ouest, ils arrivèrent à des terres inconnues, qui étoient vraisemblablement les côtes de l'Amérique. Ils y formèrent un établissement, & firent à leur retour un rapport si avantageux de cette nouvel-

HENRI II. An. 1171.

LXXII. Madoc, Prince de Galles, envoie une colonie dans un pays inconnu, qu'on croit être l'Amérique.

Bened. Abb. R. de Mont.

HENRI II. An. 1171.

le contrée, qu'un grand nombre de familles se déterminèrent à suivre leur fortune. Ils remirent à la voile avec dix vaisseaux; mais il est vraisemblable que cette colonie se détruisit par la suite, & que le second embarquement périt en mer; autrement il ne seroit pas possible qu'ils eussent totalement oublié leur pays natal sans y avoir entretenu aucune espèce de commerce; au moins on en auroit trouvé quelque vestige dans les contrées où ils doivent avoir descendu.

Povvel's hist. of. VVales.

LXXIII. Henri descend en Irlande dont le Prince se soumet sans résistance.

Pour revenir à Henri, les habitants de l'Irlande se soumirent à lui aussi-tôt qu'il y fut arrivé. Strongbow en conséquence des ordres que Hervey de Montmorenci lui avoit portés de la part du Roi, étoit retourné en Angleterre, & avoit rencontré le monarque à Newersham dans le comté de Glocester. Il avoit remis à sa Majesté toutes ses possessions d'Irlande, tant celles du chef de sa femme, que celles qu'il avoit acquises par droit de conquête. Henri lui rendit, pour tenir comme fief de la couronne, toute la province de Leinster, excepté la ville de Dublin, quelques cantons adjacents, & quelques villes & châteaux sur le bord

de la mer. En l'abſence de Strongbow, Tigernack O Rourke avoit fait une tentative ſur Dublin, mais il avoit été défait par Miles-Cogan, & ce fut le dernier effort des Danois & des Irlandois; car après l'arrivée de Henri tout le pays fut ſoumis. Il avoit envoyé devant lui Robert Fitz-Bernard prendre poſſeſſion de Waterford, & Strongbow lui rendit hommage de nouveau en cette ville pour ſa province de Leinſter. Dans le même endroit Dermot Maccarty roi de Corke lui jura fidélité & lui donna des ôtages pour ſureté du tribut annuel qu'il s'engagea à lui payer. Après quinze jours de ſejour à Waterford Henri marcha à Liſmore & à Cashel, où il reçut les ſoumiſſions de Donald Roi d'Oſſory; de Malachie ou Mélachlin O Phélan, Roi de Décies; de Reynald, prince de Waterford; & de Donald O-Brian, Roi de Thomond ou Limerick. Il leur marqua beaucoup de bienveillance, & leur fit de magnifiques préſens; mais en même temps il mit de fortes garniſons dans Corke, Limerick & Wexford pour les mieux affermir dans leur ſoumiſſion. De Munſter il paſſa par Oſſory d'où il ſe rendit à Dublin, &

HENRI II. An. 1171.

y reçût les hommages de Richard O-Carol, Roi d'Uriel ou Ergall; de Tigernack O-Rourke; & de plusieurs autres princes des environs. Leur éxemple fut enfin suivi par Roderic O-Connor, Monarque d'Irlande, qui fut rencontré sur les bords du Shannon par Hughes de Lacey, & Guillaume Fitz-Aldelm que Henri avoit envoyés en qualité d'Ambassadeurs. Ce Prince jura fidélité au Roi d'Angleterre, & s'obligea à lui payer un tribut annuel. Ainsi le monarque Anglois devint sans opposition maître de la plus grande partie de l'Irlande; & tous ces Princes tributaires l'accompagnèrent à la cour qu'il tint à Dublin, où il passa les fêtes de Noël avec grande magnificence.

Hib. Expugn.

LXXIV. Concile d'Armagh.

Tous les Evêques de l'isle s'étoient rendus à Waterford lorsque Henri y étoit arrivé, pour le féliciter & lui prêter serment de fidélité, dans l'attente que par sa piété, sa sagesse & sa justice, il réformeroit totalement les désordres & les abus que tout leur pouvoir n'avoit pû détruire. Sous le gouvernement des Saxons, le commun peuple d'Angleterre vendoit ses enfants comme esclaves, aux Irlandois; &

quoique cette pratique fut condamnée par les canons, elle dura encore après la conquête des Normands, au grand scandale de la Chrétienté. Les Evêques Irlandois s'imaginèrent que cet infâme trafic avoit attiré sur les Anglois la vengeance de Dieu, qui les avoit punis par les victoires de ces étrangers, & que l'Irlande se trouvoit alors, elle-même, réduite en esclavage pour y avoir coopéré : ils s'assemblèrent en synode à Armagh, où, du consentement de la noblesse, on mit en liberté tous les esclaves Anglois, ce qui contribua beaucoup à leur gagner l'affection de leur nouveau maître.

HENRI II. An. 1171.

An. 1172.

LXXV. Le Pape confirme les droits de Henri sur l'Irlande.

Pour répondre aux desirs de ses nouveaux sujets, Henri convoqua un concile du clergé de toute la Nation à Cashel, où Christian évêque de Lismore présida comme légat du Pape en ce royaume. Ralf abbé de Buldewas, & archidiacre de Landaff, avec quelques autres chapelains du Roi se trouvèrent à cette assemblée, pour établir une conformité parfaite entre les Eglises d'Angleterre & d'Irlande. On dressa différents canons pour l'exécution de ce projet; on y deffendit la polygamie; on régla la liturgie du Baptê-

HENRI II. An. 1172. me, des funérailles, & de tous les offices divins. On pourvût au payement des dîmes, & aux exemptions du clergé, tant pour le ſervice ſéculier, que pour les impoſitions. On donna la faculté aux particuliers de faire des teſtaments, & de partager leurs biens entre leurs femmes & leurs enfants. Enfin ces conſtitutions avec quelques autres réglements, pour aſſurer la paix & les droits du Monarque, furent confirmés par l'autorité royale, & envoyés à Rome avec un acte ſigné de tous les Prélats d'Irlande, par lequel ils reconnoiſſoient Henri & ſes héritiers à toujours pour leurs maîtres & leurs Seigneurs. Aléxandre qui trouva ſon propre avantage dans cette conquête, reconnut les droits de Henri, & confirma le don de ſon prédéceſſeur Adrien, enſorte que le roi d'Angleterre ſe trouva par une eſpèce d'enchantement établi dans toute l'iſle dont il devint paiſible poſſeſſeur. *Hoved. Bened. Abb.*

LXXVI. Henri termine les affaires d'Irlande. L'hiver qu'il paſſa en Irlande fut ſi orageux, que pendant pluſieurs mois la communication avec l'Angleterre fut totalement interompue. Etant venu enſuite de Dublin à Waterford, il apprit que les Cardinaux Albert &

Théodun l'attendoient depuis longtemps en Normandie ; que leur patience étoit presque épuisée ; & qu'ils menaçoient de l'excommunier pour le meurtre de Becket s'il n'y revenoit promptement & ne se justifioit de cette accusation. Il fut aussi informé d'une dangereuse conspiration contre son gouvernement, tant en Angleterre, qu'en Normandie, ainsi que des efforts que faisoient les mécontents pour aliéner les esprits de ses propres enfants. Il s'étoit proposé de passer l'Eté en Irlande, & de faire une expédition dans la province de Connaught lorsque les chemins seroient pratiquables, mais aussi-tôt qu'il eût reçû ces fâcheuses nouvelles, il fit embarquer ses troupes avec les officiers de sa maison, & elles passèrent de Waterford en Angleterre. Cependant il ne voulut traverser lui-même la mer qu'après avoir pris les mesures convenables pour assurer ses conquêtes, prévenir les entreprises des Princes Irlandois & l'ambition de Richard Strongbow qu'il regardoit avec un œil de jalousie, & il garda seulement trois vaisseaux pour lui & sa suite : il réussit à détacher Rémond Legros, Miles Cogan, Guillau-

HENRI II. An. 1172.

me Macarel & plusieurs autres des interêts du Comte; donna le gouvernement de toutes les places fortes à des officiers dont la fidélité lui étoit connue; accorda la centurie d'Offaly à Fitz-Stephen; laissa la garde de Waterford à Robert-Poer; celle de Wexford à Guillaume Aldhelm, & celle de Dublin à Hughes de Lacey, avec de nombreuses garnisons. Enfin il donna des ordres par Lettres-patentes à Jean de Courcy, pour achever la conquête de la partie septentrionale de la province d'Ulster la seule partie d'Irlande qui ne fut pas encore soumise au Roi; & prit toutes les mesures qu'il crut nécessaires pour assurer la paix dans ce royaume en son absence.

Hibern. Exp.

LXXVII.

Il se réconcilie avec le Pape, & reçoit l'absolution du meurtre de Becket.

Aprés avoir affermi ces dispositions autant que les circonstances du temps pûrent le lui permettre, Henri s'embarqua à Wexford, & descendit le même jour à Portfinan près Saint-David dans le comté de Pembrok. Son propre interêt demandoit qu'il satisfit promptement les légats, & il traversa l'Angleterre sans s'arrêter, jusqu'à Portsmouth, d'où il se rendit avec le jeune Roi son fils en Normandie. Il trouva les Cardinaux à Gorham, & la

première conférence se passa en compliments & en cérémonial ; mais le lendemain il se rendit à Savigni où se trouva aussi l'Archevêque de Rouen avec un grand nombre de Prélats & de noblesse. Les légats firent des propositions si peu convenables, que le Roi entra dans une violente colère, déclara qu'il alloit retourner à la conquête d'Irlande, & qu'ils feroient tout ce qu'ils jugeroient à propos pour remplir leur commission légatoriale. Son courage & sa résolution obligèrent les Cardinaux de se relâcher de leurs demandes, & de proposer qu'on tint une autre conférence à Avranches. Il s'y passa beaucoup d'altercations & de débats ; mais enfin les parties convinrent que le Roy payeroit aux Templiers une somme d'argent suffisante pour entretenir pendant une année trois cents chevaliers à la défense de la Terre-Sainte ; que lui-même prendroit la croix & serviroit en personne contre les infidèles, soit en Palestine, soit en Espagne si le Pape insistoit sur l'accomplissement de cet article. Qu'il n'arrêteroit point le cours libre des appellations en cour de Rome pour les affaires écclésiastiques. Qu'il n'obligeroit point à suivre

HENRI II. An. 1172. les mauvaiſes coûtumes introduites depuis ſon acceſſion au trône. Qu'il reſtitueroit toutes les terres aliénées de l'Egliſe de Cantorbery depuis l'exil de Becket, enfin qu'il remettroit en pleine poſſeſſion de leurs biens, tous ceux qui avoient ſouffert par rapport à leur attachement à ce Prélat; Henri & ſon fils jurèrent dans la Cathédrale d'Avranche d'accomplir ces conditions, & le père, de ſon propre mouvement, proteſta avec ſerment qu'il n'avoit eu volontairement aucune part à la mort de Becket, & qu'il en avoit au contraire été pénétré de douleur; que cependant comme le Prélat avoit été tué en conſéquence du mécontentement qu'il avoit marqué ſur ſa conduite, il ſe ſoumettoit à la pénitence qui lui ſeroit impoſée. Les légats le menèrent hors de l'Egliſe où il reçut à genoux l'abſolution, après quoi on le reconduiſit auſſitôt dans la cathédrale ſans l'obliger à recevoir la diſcipline ni à changer d'habits, ni à ſe ſoumettre à aucune des cérémonies du pénitentiel. Le jeune Roi jura que ſi ſon pére mouroit avant que d'avoir accompli ſa pénitence il l'accompliroit en ſa place; &

les deux princes promirent d'adhérer au pape Aléxandre & à ses successeurs tant qu'eux & leurs descendants seroient Rois chrétiens & catholiques : ce traité d'accommodement fut signé & scellé par les légats qui en notifièrent les articles à l'Archevêque de Tours & à ses suffragants pour que le royaume de France fut instruit de tout ce qui s'étoit passé dans cette réconciliation.

Henri II. An. 1172.

Chr. Gerv. Epist. S. Thom.

CHAPITRE V.

§. I. *Couronnement de Margueritte, femme du jeune Henri.* §. II. *Le Roi de France, inspire du mécontentement au jeune Prince.* §. III. *Le jeune Henri se révolte ainsi que ses frères.* §. IV. *Soulèvements dans les différentes parties des Etats du Roi.* §. V. *Profusions du jeune Prince dans les graces qu'il accorde à ses alliés & à ses partisans.* §. VI. *Le Roi de France entre en Normandie.* §. VII. *Conduite irréguliere du Roi de France.* §. VIII. *Les rébelles de Bretagne sont défaits.* §. IX. *Confé-*

rences infructueuses entre les puissances belligérentes. §. X. *Soulèvements en Angleterre.* §. XI. *Projet d'une révolte générale depuis Suffolk jusqu'aux frontières de l'Ecosse.* §. XII. *Irruption des Ecossois dans le Northumberland.* §. XIII. *Henri retourne en Angleterre & reçoit la discipline par les mains des Moines de Cantorbery.* §. XIV. *Guillaume, Roi d'Ecosse, est surpris & fait prisonnier.* §. XV. *Tous les Seigneurs révoltés se soumettent.* §. XVI. *Le Roi de France assiège Rouen.* §. XVII. *Henri marche en personne au secours de cette place. Il fait la paix avec la France.* §. XVIII. *Générosité de Henri envers les rébelles prisonniers.* §. XIX. *Guillaume, Roi d'Ecosse, rend hommage à Henri pour tous ses Etats.* §. XX. *Réconciliation de Henri & de son fils aîné.* §. XXI. *Disputes entre les sièges de Cantorbery & d'York.* §. XXII. *Le Roi fait divers réglements.* §. XXIII. *Serment prêté à Henri dans la ville d'York par le Roi, la Noblesse, les Prélats, & les Seigneurs de Francs-fiefs d'Ecosse.* §. XXIV. *Affaires d'Irlande..* §. XXV. *Valeur & succés de Raimond*

le Gros, qui excitent la jalousie de Henri. §. XXVI. *Mort de Richard Strongbow, Comte de Pembrok.* §. XXVII. *Règlements pour l'administration de la justice en Angleterre.* §. XXVIII. *Les Evêques Ecossois refusent de se soumettre à l'Eglise d'Angleterre. Disputes entre les Archevêques de Cantorbery & d'York.* §. XXIX. *Mauvaises dispositions du jeune Henri.* §. XXX. *Progrès de Richard en Guyenne.* §. XXXI. *Le Roi fait publier des Loix en faveur des Ecclésiastiques.* §. XXXII. *Arrivée du Cardinal Vivien.* §. XXXIII. *Générosité du Roi envers le Comte de Leicester.* §. XXXIV. *Il est choisi pour médiateur entre les Rois de Castille & de Navarre.* §. XXXV. *Il fait son fils Jean Seigneur d'Irlande.* §. XXXVI. *Il envoye des Ambassadeurs en France demander l'éxécution du Traité.* §. XXXVII. *Ses succès en Berri.* §. XXXVIII. *Conquêtes de Richard en Guyenne.* §. XXXIX. *Règlements de Henri pour la Police & pour les Forêts.* §. XL. *Le Pape Aléxandre tient un Concile général à Rome.* §. XLI. *Louis, Roi de France, fait un pélerinage au tombeau de Bec-*

ket. § XLII. *Philippe, Roi de France, oblige sa mère à quitter le Royaume.* §. XLIII. *Henri fait punir les criminels & établit les assises d'armes.* §. XLIV. *Il fait son testament. Son gendre Henri, Duc de Saxe, est chassé de ses Etats.* §. XLV. *Nouveaux démêlés entre le Roi & son fils Henri.* §. XLVI. *Le jeune Prince meurt à Martel dans le vicomté de Turenne.* §. XLVII. *Dispute avec la France au sujet du douaire de Margueritte, veuve du jeune Henri.* §. XLVIII. *L'Archevêque de Cologne arrive en Angleterre.* §. XLIX.. *Baudouin, Evêque de Worcester, élu Archevêque de Cantorbery.* §. L. *Affaires d'Irlande.* §. LI. *Le Prince Jean descend en Irlande & se conduit mal envers les habitants.* §. LII. *Le Patriarche de Jérusalem arrive en Angleterre & offre la couronne à Henri.* §. LIII. *La Reine Eléonor mise en liberté. Richard rend la Guyenne.* §. LIV. *Guillaume, Roi d'Ecosse, épouse Ermengarde, issue d'une fille naturelle de Henri I.* §. LV. *Mort du Prince Geoffroi.* §. LVI. *Rupture avec le Roi de France.* §. LVII. *Le Roi de France détourne Richard de son devoir envers le*

Roi d'Angleterre. §. LVIII. *Les Rois de France & d'Angleterre prennent la croix.* §. LIX. *Taxe appellée la dixme Saladine.* §. LX. *Philippe entre en Berri.* §. LXI *Conférences infructueuses.* §. LXII. *Richard reçoit du Roi de France l'investiture de la Normandie.* §. LXIII. *Il excite une révolte contre son pere.* §. LXIV. *Il tire l'épée contre le Légat.* §. LXV. *Le Roi Henri est presque surpris dans le Mans.* §. LXVI. *Traité d'Azay.* §. LXVII. *Mort de Henri II. Roi d'Angleterre.* §. LXVIII. *Son portrait.*

HENRI II. An. 1172.

§. I. Couronnement de Marguerite, femme du jeune Henri.

LES Cardinaux avoient si bien réussi dans leur négotiation pour la réconciliation de Sa Sainteté avec Henri, qu'ils entreprirent d'en faire une autre entre le même Prince & Louis, Roi de France, irrité de ce que Henri avoit manqué, suivant sa parole, à faire couronner Marguerite, fille de ce Monarque, en même temps que son mari. En conséquence de leur médiation, le jeune Roi & la Princesse repassèrent en Angleterre, où ils furent sacrés & couronnés dans l'Eglise de S. Swithin à Winchester par l'Archevêque de Rouen, accompagné des

HENRI II. An. 1172.

Evêques d'Evreux & de Worcester. Quelque temps après cette solemnité, le jeune Roi & la Reine retournèrent en Normandie, d'où ils allèrent à la Cour du Roi de France, qui chérissoit extrêmement sa fille, & les demandoit avec empressement.

II. Le Roi de France inspire du mécontentement au jeune Prince.

Les affaires de Henri étoient alors dans l'état le plus florissant : il avoit augmenté les revenus de la Normandie qui lui obéissoit sans murmure : ajouté le royaume d'Irlande à ses Etats : étoit maître de toute la Bretagne par la mort de Conan, dont la femme avoit épousé son fils Geoffroi : avoit fait alliance avec Alphonse, Roi de Castille, auquel il avoit donné sa fille Eléonor en mariage : avoit projetté d'unir son plus jeune fils Jean avec Adélaïde, fille de Humbert, Comte de Savoye : étoit délivré de tous les troubles ecclésiastiques par sa réconciliation avec le Pape : & enfin se voyoit chéri de tous ses sujets, qui vivoient heureux sous son administration. Mais ce bonheur fut bien-tôt altéré par des chagrins domestiques. Son fils Henri étoit un Prince foible, vain & ambitieux, qui affectoit une popularité acquise uniquement par les largesses les plus excessives.

cessives. Son extravagance & ses excès le jettèrent dans un embarras dont il ne pouvoit être tiré par les revenus qu'on lui avoit attribués. Il se trouvoit extrêmement gêné par l'économie de son père, & éclipsé par la supériorité de ce Monarque. Il forma le projet de régner indépendant, & son cœur rompit les liens de la tendresse naturelle ; ses flatteurs & ses favoris l'entretenoient dans ses sentimens : principalement Hughes de Ste. Maure & Ralf de Faye, oncle de la Reine Eléonor, qui vraisemblablement n'étoient en cette occasion que les émissaires du Roi de France, jaloux de la puissance & de la prospérité de Henri. Tant que le jeune Prince resta à la Cour de ce Monarque, il se servit de toutes sortes d'artifices pour exciter son ressentiment, & l'irriter contre son père. Louis lui faisoit remarquer qu'il n'avoit que l'ombre de la Royauté ; que sa puissance étoit plus restrainte que celle d'un simple Gentilhomme ; que ses revenus étoient trop modiques pour son rang ; que les bornes mises à son autorité, non seulement étoient très-gênantes, mais qu'elles marquoient même le peu de confiance qu'on avoit en ses

HENRI II. An. 1172.

lumières ; enfin que depuis la cérémonie de son couronnement il avoit droit au gouvernement indépendant du Royaume. Lorsqu'il eut ainsi excité les passions du jeune Prince, il entreprit de lui servir de guide, & l'instruisit des mesures qu'il devoit prendre pour sa gloire & son propre avantage. Prévenu par ses conseils le jeune Henri retourna en Normandie, où son père le rappella, parce qu'il ne voyoit qu'avec peine la longueur de son séjour dans une Cour où il savoit qu'on tramoit souvent des desseins à son préjudice. Mais à peine fut-il revenu auprès du vieux Roi, qu'il lui proposa de lui résigner le gouvernement absolu de l'Angleterre, ou de la Normandie ; à quoi le père refusa ouvertement de consentir.

Math. Paris. G. Neub. Hoved. R. de Mont.

III. Le jeune Henri se révolte ainsi que ses frères.

Au commencement de l'année suivante, le Roi accompagné d'Eléonor & de son fils aîné passa à Limoges, où Raimond, Comte de S. Gilles, alla le trouver & lui rendit hommage pour le comté de Toulouse. Humbert, Comte de Savoye, l'y joignit aussi, afin de conclure le mariage du Prince Jean avec sa fille Adélaïde. La jeune Princesse devoit avoir pour dot des do-

maines très-étendus dans la Bresse, le Dauphiné, la Savoye & le Piémont. Et le Roi d'Angleterre donnoit à son fils une somme d'argent très-considérable avec les châteaux de Loudun, Mirebeau & Chinon. Mais la mort de la Princesse prévint cette alliance, qui auroit été très-avantageuse au Monarque. Ce fut en cette occasion que le jeune Henri fit éclater pour la première fois son mécontentement, en refusant ouvertement son consentement pour remettre ses châteaux à son frère. Le père commença donc à s'appercevoir de l'aversion que son fils avoit pour lui; mais comme il l'attribua à de mauvais conseils, il se contenta d'écarter Asculf de Hilaire & quelques autres jeunes Chevaliers d'auprès du Prince. Cette précaution ne servit qu'à précipiter sa retraite; car aussi-tôt que la Cour fut retournée à Chinon, il s'échappa secrètement, & se rendit en France, où Louis lui avoit promis d'embrasser sa cause. Henri excessivement affligé de cette évasion envoya des Ambassadeurs au Roi de France pour le prier de ne point soutenir un fils rébelle contre son père, offrant de s'en rapporter à sa médiation. Cette

HENRI II. proposition fut rejettée avec mépris;
AN. 1172. & le Monarque répondit à Henri dans une lettre insultante, que lorsqu'il avoit fait couronner son fils, il avoit renoncé à tous ses droits sur la couronne d'Angleterre. La retraite du jeune Henri fut le signal d'une conspiration qu'il paroît qu'on avoit formée pendant que son père étoit en Irlande. Un grand nombre de Barons Normands, privés de leurs terres par la dernière recherche où l'on avoit trouvé que leurs titres n'étoient pas suffisants, suivirent le jeune Prince à la cour de France, dans l'espérance de les recouvrer: d'autres moins remarquables restèrent dans le pays, mais ils se déclarèrent ouvertement en sa faveur, & lui livrèrent leurs châteaux. Gui & Geoffroi de Lusignan suivirent le même exemple, ainsi qu'un grand nombre de Seigneurs de l'Anjou & de la Guyenne. Ralf de Fougères & Odon, Vicomte de Porhoet, beau-père de Conan, dernier Duc de Bretagne, se révoltèrent aussi dans cette province. Ces troubles étoient fomentés par la Reine Eléonor, qui s'étoit jointe aux révoltés, ainsi que Richard & Geoffroi. Quelques Historiens prétendent qu'elle prit ce parti par jalou-

ſie à cauſe de l'amour de ſon mari pour la belle Roſemonde, fille de Walter de Clifford, Baron du comté de Héreford : mais il paroît qu'elle fut plutôt guidée par ſon reſſentiment de ce que Henri ne lui donnoit aucune part dans l'adminiſtration des Etats qu'il tenoit d'elle dans le continent, & encore entraînée par ſa tendreſſe aveugle pour ſon fils. Roſemonde devoit être alors ſur le déclin de ſa beauté, puiſque le plus jeune des fils qu'elle avoit eu de Henri étoit âgé de vingt ans. Richard, ſecond fils d'Eléonor, avoit déja donné des preuves d'un caractère turbulent, & croyoit qu'on devoit lui abandonner l'adminiſtration du Poitou, parce qu'il avoit reçu l'inveſtiture de ce comté ; & Geoffroi, âgé ſeulement de quinze ans, prétendoit le même droit ſur la Bretagne. Mais ils ne ſe conduiſoient pour lors que par les inſtructions de leur mère, qui leur perſuada de ſe retirer en France, & de s'y joindre à Henri ; elle eſſaya même de ſuivre leur exemple, & ſe déguiſa en homme ; mais elle fut ſurpriſe avant que d'avoir pu s'échapper, & on la renferma dans une étroite priſon, où elle demeura plu-

HENRI II. An. 1172.

G. Neubrig.

HENRI II. An. 1172.

sieurs années, comme la principale cause de tous les troubles.

IV. Soulèvements dans les différentes parties des états du Roi.

Henri environné d'ennemis, abandonné de sa femme & de ses enfants, menacé de la vengeance de Louis, Roi de France, qui se déclaroit le chef de la conjuration; voyant toutes les parties de ses Etats soulevées, & se trouvant continuellement en risque d'être assassiné, rappella tout son courage & sa résolution pour les opposer à ce torrent de calamités. Il envoya des Ambassadeurs au Pape pour se le rendre favorable; & nomma au siège de Cantorbery Richard, Prieur de Douvres, homme d'un caractère pacifique, que le Pape consacra quelque temps après & revêtit de la Primatie. Le Monarque prit à son service vingt mille volontaires, nommés Brabantins & Bandits, qui ne vivoient que de pillage & étoient toujours prêts à s'engager au service de tout Prince qui les payoit exactement. Ils étoient presque tous natifs de France, d'Allemagne, ou des Pays-Bas; avoient servi sous différents drapeaux; étoient endurcis aux dangers, à la fatigue, à la discipline militaire, & tellement habitués à la guerre qu'ils ne pouvoient se livrer

aux occupations qui sont la suite de la paix. Ce fut peut-être le meilleur parti que put prendre Henri dans cette défection générale, où il ne pouvoit avoir de confiance en ses propres sujets, d'autant que la révolte s'étoit aussi étendue en Angleterre, où les Comtes de Chester & de Leicester s'étoient ouvertement déclarés pour son fils. Plusieurs Barons auxquels il avoit confié la garde de ses plus fortes places de Normandie, avoient également trahi leur devoir, ce qui l'obligea à mettre pour garnison dans une partie de celles qui restoient ces mêmes troupes mercenaires, dont il forma aussi un corps toujours prêt à marcher où les besoins les plus pressants le demanderoient.

V. Profusions du jeune Henri dans les graces qu'il accorde à ses alliés & à ses partisans.

Le Roi de France assembla tous les Prélats & la noblesse à Paris, & fit en leur présence un serment solemnel d'assister de toutes ses forces le jeune Henri & ses freres, jusqu'à ce que leur Père fut chassé du trône d'Angleterre. La noblesse fit le même serment, & les Princes de leur côté jurèrent de ne faire jamais de paix avec leur Père qu'elle n'eût été approuvée du Roi de France & de ses Barons. Henri muni

HENRI II. An. 1172. d'un nouveau sceau par les soins de son beau-père dispoſa avec prodigalité des domaines de la couronne en faveur des Princes qui ſoutenoient ſa cauſe. Il donna au comte de Flandres des terres dont le revenu montoit à mille livres, avec les châteaux de Douvres & de Rocheſter qu'on regardoit alors comme les clefs du Royaume. Le Comte de Boulogne eut Kirketon en Lindſey, & le comté de Mortagne en Normandie. Théobald Comte de Blois fut gratifié d'une penſion conſidérable à laquelle on joignit le Château d'Amboiſe, tout ce que poſſédoit Henri dans la Touraine, avec un abandon de tous les droits que lui & ſon père pouvoient avoir ſur Château-Renaud. Guillaume roi d'Ecoſſe obtint comme membre de la confédération un don de tout le Northumberland & du Cumberland pour lui-même, avec le comté de Cambridge joint à celui d'Huntingdon pour ſon frère David. Eye & Norwich furent accordés à Hughes Bigot & à ſes héritiers à perpétuité. Enfin le jeune Monarque fit encore un grand nombre d'autres aliénations, avec une profuſion exceſſive.

Bened. Abb. Fordun. Chr. Gerv.

La tempête qui ſe préparoit depuis

si long-temps éclata tout à coup en Normandie, en Guyenne, en Anjou & en Bretagne : les différents corps des révoltés ravagèrent pendant quelque temps ces provinces sans que rien s'opposât à leur fureur, parce que le vieux Roi à la tête de son armée observoit quelles seroient les suites de ces mouvements, & de quel côté les ennemis feroient les plus grands efforts. Philippe Comte de Flandre, & son frère Mathieu de Boulogne marchèrent en Picardie, & investirent Aumale, que le gouverneur livra par trahison. Ils réduisirent ensuite Neufchâtel, & entrèrent dans le comté d'Eu où Mathieu fut blessé mortellement d'un coup de flèche, ce qui obligea son frère dont cet accident rompoit les mesures, à se retirer dans son pays pour régler les affaires de la succession. Pendant que ces choses se passoient, le Roi de France attaqua la Normandie avec une grosse armée, du côté du pays Chartrain, & assiégea Verneuil qui fut vaillamment défendue par Hughes de Beauchamp & Hughes de Lacey qui étoient venus d'Irlande pour secourir le vieux Henri avec Richard Strongbow & un

HENRI II. An. 1172.

VI. Le Roi de France entre en Normandie.

HENRI II. An. 1173.

corps choisi de chevaliers. La ville étoit bien fortifiée, très-peuplée, & les habitants soutinrent plusieurs assauts avec intrépidité, mais réduits à l'extrêmité par le manque de vivres, ils demandèrent une trève de trois jours pour faire savoir leur situation au Roi d'Angleterre, & donnèrent des ôtages pour sureté de la reddition de la place, s'ils n'étoient secourus avant la fin de ce temps.

VII. Conduite irrégulière du Roi de France.

Henri reçut leurs députés à Conches où il étoit campé, se mit aussitôt en marche, & quoique ses troupes fussent inférieures en nombre à celles des François, il résolut de hazarder la bataille, il s'avança jusqu'au château de Breteuil où il trouva l'Archevêque de Sens, accompagné des Comtes de Dreux & de Blois, qui au nom du Roi de France, lui proposérent un traité de paix entre lui & ses fils. On convint d'une suspension d'armes pour le lendemain, & qu'on régleroit les articles dans une conférence avec Louis & les Princes Anglois. Henri qui ne soupçonnoit aucune tromperie se retira vers Conches, mais comme il se rendoit le jour suivant au lieu indiqué, au lieu de trouver le

Roi de France, il vit Verneuil embrasée. Ce jour étoit celui qu'on avoit fixé pour la reddition de la Place ; elle fut rendue à Louis, qui la livra au pillage & aux flammes, & fit emmener les ôtages. Après un acte aussi cruel & aussi irrégulier, * il se retira avec tant de précipitation que ses provisions & son bagage tombèrent entre les mains de Henri, qui se mit aussitôt à sa poursuite, & eut le bonheur de tailler en pièces une de ses aîles. Le Roi d'Angleterre entra ensuite dans Verneuil dont il répara le dommage, & prit le lendemain Damville, château qui appartenoit à Gilbert de Tillieres, dans lequel il trouva un grand nombre de chevaliers & de gentilshommes. Enfin ne craignant plus la noblesse Françoise dont les quarante jours de service étoient près d'expirer, il se retira dans la ville de Rouen.

HENRI II. An. 1173.

Bened. Abb.

VIII. Les rebelles de Bretagne sont défaits.

Il envoya ensuite un détachement de Brabantins vers la Bretagne, où Ralf de Fougéres que le Comte de

* Les termes dont se sert notre Auteur sont fort durs ; cependant nos Historiens eux-mêmes n'ont pu excuser Louis le Jeune de mauvaise foi en cette occasion. *Voyez le P. Daniel.*

HENRI II. An. 1173.

Chester & plusieurs autres Seigneurs avoient joint, s'étoit emparé de plusieurs châteaux, & infestoit les frontières de Normandie. Les troupes de Henri accoutumées à la diligence, firent une marche si précipitée que les rébelles furent près d'être surpris à Fougères d'où ils prirent la fuite avec précipitation, & laissèrent un butin immense. Ils réunirent ensuite toutes leurs forces pour livrer le combat aux Brabantins, qui les défirent en bataille rangée; firent prisonniers plus de vingt Barons, & investirent aussitôt le château de Dol, où le reste s'étoit réfugié. Henri informé de ces nouvelles favorables, se rendit devant la place, & trouva que la ville étoit déja prise. Le château tint encore quelques jours, mais il fut enfin rendu, par Ralf de Fougères, qui fut renfermé dans une étroite prison avec environ cent Chevaliers & Barons.

G. Neubrig.

IX. Conférences infructueuses entre les puissances belligérantes.

Ce coup ne pouvoit manquer de ruiner la confédération en Bretagne, où tous ceux qui avoient pris les armes se soumirent à Henri, & le bruit de ce succès rétablit ses affaires dans les autres parties de ses états. Quelques-uns des partisans des jeunes Prin-

ces se voyant trompés dans leurs espérances sanguinaires, & craignant d'être ruinés si la révolte continuoit, les portèrent à faire des avances pour la paix. Elles furent favorablement écoutées de Henri. On ouvrit les conférences près Gisors, où assistèrent les Rois de France & d'Angleterre, les jeunes Princes, beaucoup de noblesse & un grand nombre de prélats. Henri offrit d'abandonner à son fils aîné la moitié des revenus de l'Angleterre avec quatre places fortes dans ce royaume, ou s'il préféroit de rester en Normandie, de lui donner la moitié du revenu de ce duché, le revenu entier de celui d'Anjou & six châteaux; de donner à Richard la moitié des revenus de la Guyenne avec quatre châteaux; de mettre Geoffroi en possession des terres de Conan dans la Bretagne, pourvu que le Pape accordât une dispense pour son mariage avec l'héritière; & que si cette concession n'étoit pas encore regardée comme assez considérable, il offroit de s'en rapporter à l'arbitrage de l'Archevêque de Tarentaise & des Légats du Pape, se réservant toujours cependant l'admi-

HENRI II.
An. 1173.

HENRI II. An. 1173.

niſtration de la juſtice, avec toutes les autres prérogatives de la royauté. Louis qui avoit intérêt à diminuer la puiſſance de Henri, fit naître des difficultés, & les jeunes Princes rejettèrent des propoſitions ſi favorables, pouſſés principalement par Robert-aux-Blanches-mains, Comte de Leiceſter, l'un des premiers auteurs de la révolte. Il étoit venu d'Angleterre avec Guillaume de Tancarville pour ſoutenir les rebelles; leur avoit apporté une ſomme d'argent conſidérable, empruntée ſur ſes biens; & étoit alors un des chefs les plus violents de toute la faction. Il s'échapa en invectives honteuſes contre le Roi, auquel il avoit depuis peu renouvellé le ferment de fidélité, & mit la main à ſon épée dans le deſſein d'exciter un tumulte, ce qui fit rompre la conférence. Le Roi & ſes fils ſe ſéparèrent plus animés qu'auparavant. Les enfants s'attachèrent de plus en plus à Louis qui arma Chevalier Richard, alors âgé de dix-ſept ans. La campagne finit par un combat au déſavantage des François, où Engelran de Trie fut fait priſonnier par Guillaume de Mandeville, Comte d'Eſſex.

Hoved. Bened. Abb. Diceto.

X. Soulèvements en Angleterre.

Pour soutenir les autres confédérés, Guillaume, Roi d'Ecosse, entra dans les comtés septentrionaux d'Angleterre, où ses troupes commirent les violences les plus barbares. Il fit une tentative sans succès sur Carlisle, ravagea le Northumberland, & pénétra jusques dans le Comté d'Yorck, d'où il emporta un butin considérable, & fit un grand nombre de prisonniers. Richard de Lacey & Humphroi de Bohun, Constable ou Gouverneur d'Angleterre, le poursuivirent dans ses propres Etats avec une forte armée, brulèrent Berwick, & ravagèrent le Lothian. Cependant informés d'une descente que le Comte de Leicester avoit faite en Suffolk, à la tête d'un corps nombreux de Flamands, ils accordèrent une trêve à Guillaume qui fut ensuite prolongée par la médiation de l'Evêque de Durham. Pendant cet intervale ils marchèrent contre Leicester, que Hughes Bigot avoit joint avec un grand nombre de ses vassaux; le rencontrèrent dans un terrein marécageux près Fernham, le mirent en déroute, le prirent avec sa femme, & tuèrent plus de dix mille Flamands sur le champ de bataille. Malgré cette

Neubrig. Bened. Abb. Ducto. Coll.

HENRI II. An. 1173. perte, Bigot rassembla un nouveau corps de ces étrangers; mais voyant qu'il n'étoit pas encore en état de tenir

R. de Mont. contre l'armée royale, il réussit à force d'argent à s'ouvrir un passage libre par les comtés d'Essex & de Kent jusqu'à Douvres, d'où ils repassèrent dans leur pays. Le Roi qui suivant toute apparence étoit informé de ce qui se passoit, craignit que le Comte de Leicester ne réussît à s'échaper & ne causât de nouveaux troubles, il prit donc le parti de le faire conduire en Normandie, où on le mit en prison avec le Comte de Chester dans le château de Falaise. La victoire remportée en Angleterre fut très-avantageuse à Henri dans le continent. Pour profiter de l'impression qu'elle avoit faite sur les rebelles, il marcha aussitôt en Anjou avec son corps de Brabantins; réduisit tous les châteaux qui tenoient encore pour les Barons révoltés; en fit plusieurs prisonniers; retourna à Caen vers les fêtes de

An. 1174. Noel, & conclut une trève avec la France jusqu'à celles de Pâques.

On employa cet intervale à se préparer pour renouveller la guerre avec vigueur. Le Roi de France leva une

forte armée dans le dessein d'entrer en Normandie; le Comte de Flandres équipa une nombreuse flotte destinée à faire une descente en Angleterre, & le jeune Henri avec ses amis employèrent toute leur adresse & leur crédit à gagner la noblesse. Leurs efforts ne furent pas infructueux; Robert, Comte de Ferrers, Roger de Mowbrai, David Comte d'Huntingdon, Hughes Bigot, Ralf de Moreville, & plusieurs autres Barons embrassèrent la cause du fils contre son père; fortifièrent leurs châteaux, & formèrent le projet d'une révolte générale depuis Suffolk jusqu'aux frontières de l'Ecosse. Les autres provinces du royaume demeurèrent attachées au vieux Henri, & tous les Evêques d'Angleterre, excepté Hughes de Durham, soutinrent ses intérêts; ce qui contrebalança le crédit des Seigneurs laïques qui l'avoient abandonné.

HENRI II. An. 1174.

XI. Projet d'une révolte générale depuis Suffolk jusqu'aux frontières de l'Ecosse.

G. Neubr. Bened. Abb.

XII. Irruption des Ecossois dans le Northumberland.

Lorsque la trève avec l'Ecosse fut expirée, Guillaume à la tête d'une nombreuse armée, renforcée d'un corps de cavalerie & d'infanterie Flamande, fit une irruption dans le Northumberland. Ses troupes du Gallowai y commirent des cruautés horribles

HENRI II. An. 1174. ſur les hommes, les femmes & les enfants, n'épargnant ni les laïques ni les eccléſiaſtiques, dont quelques-uns furent même maſſacrés à l'autel. David, Comte d'Huntingdon, fut envoyé dans le comté de Leiceſter pour y exciter une rébellion, & Guillaume reſta vers le Nord, où il réduiſit pluſieurs fortereſſes & leva des contributions. Roger de Mowbrai fit une excurſion de ſon château de Kenard-Ferry dans tout le comté de Lincoln, mais ſes progrés furent arrêtés par Geoffroi, fils naturel du Roi, qui en étoit alors Evêque. Ce prélat extrêmement chéri du peuple aſſembla un corps de troupes, inveſtit ſoudainement le château de Kenard-Ferry, & força Mowbrai de ſe rendre. Marchant enſuite dans le comté d'York, il réduiſit le château de Maleſſart, qui appartenoit au même Seigneur; obligea Hughes de Puſey, Evêque de Durham, de prêter un nouveau ſerment de fidélité, & s'avança contre les Ecoſſois qui avoient commencé le ſiège de Bowes, mais qui l'abandonnèrent à ſon approche. Cependant les rebelles commandés par Anchetel Mallori, *Id. ibid.* Conſtable de Leiceſter, défirent les

royaliſtes près Northampton qui tomba au pouvoir de David, frère du Roi d'Ecoſſe, ainſi que Leiceſter & Huntingdon, pendant que Hughes Bigot, renforcé par un nouveau corps de Flamands, s'empara de Norwich, & ravagea toute l'Eaſt-Anglie. Dans cette extrêmité Richard de Lacey, Lieutenant Général du royaume, eut recours à l'aſſiſtance de Rèſe, Prince des Gallois méridionaux, qui marcha contre le Comte Ferrers, & aſſiégea ſon château de Tutbury, dans le comté de Stafford. En même temps Richard tint la campagne avec une armée nombreuſe pour faire tête au jeune Roi & à Philippe, Comte de Flandres, qui avoit aſſemblé à Gravelines un corps formidable dans le deſſein de faire une irruption en Angleterre.

XIII. Henri retourne en Angleterre, & reçoit la diſcipline des moines de Cantorbery.

Lorſque le vieux Henri eut appaiſé les troubles dans ſes Etats du continent, il manda à toute la nobleſſe de Normandie & aux Gouverneurs des fortereſſes d'aller le joindre à Bonneville pour délibérer ſur les moyens de mettre ſes frontières en ſureté pendant qu'il ſeroit en Angleterre. Richard nommé à l'évêché de Wincheſter lui avoit écrit ſur les repréſentations des

HENRI II. An. 1174. Seigneurs Justiciers & des chefs de la noblesse, en lui répréſentant la néceſſité d'y retourner auſſi-tôt. Il donna ſes ordres pour garantir ſes Etats menacés d'une prochaine invaſion du Roi de France; ſe rendit à Barfleur avec les deux Reines, les Comtes de Cheſter & de Leiceſter, & pluſieurs autres priſonniers; s'y embarqua pour l'Angleterre, & arriva le même jour à Dicet. Coll. Southampton. Le Monarque en Prince ſage & politique voulut gagner l'affection du peuple généralement perſuadé de la ſainteté de Becket, & des miracles qu'on prétendoit qui s'opéroient auprès de ſon corps. Il réſolut de rendre un hommage public à celui que ſes ſujets regardoient comme un ſaint; alla directement à Cantorbery, & remplit tout le cérémonial de la pénitence publique. Il traverſa la ville depuis l'Egliſe de ſaint Dunſtan juſqu'à celle de Chriſt pieds nuds; ſe ſoumit à recevoir la diſcipline de la main des moines, qui le fuſtigèrent ſévèrement; paſſa le jour entier en jeûnes & en prières; veilla toute la nuit près du tombeau de Becket; fit un don de cinquante livres par an au couvent pour l'entretien d'un luminaire perpétuel

près cette tombe ; reçut l'absolution, & retourna ensuite à Londres où on lui apporta le lendemain la nouvelle agréable d'une victoire que ses troupes avoient remportée dans le nord.

HENRI II. An. 1174.

Girald. Cambrensis.

XIV. Guillaume, Roi d'Ecosse, est surpris & fait prisonnier.

Guillaume Roi d'Ecosse avoit formé le siège du château de Prudhaw ; mais lorsqu'il apprit que l'armée Angloise, sous les ordres de Ralf de Glanville, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs & de Barons du comté d'York, marchoient au secours de cette place, il jugea qu'il devoit abandonner cette entreprise, & se retira à Alnwich. Se croyant en sureté contre toute surprise, il ne garda presque avec lui que les troupes ordinaires de sa maison pour sa propre défense, & détacha le Comte de Fife, Angus, & Richard de Moreville, constable d'Ecosse pour ravager le pays voisin. Ralf de Glanville informé de ses dispositions, proposa à quelques-uns des principaux Barons d'entreprendre avec quatre cents chevaux d'enlever Guillaume. Robert d'Estouteville, Bernard de Baliol, Guillaume de Vezey & Geoffroi de Lincoln partirent aussi-tôt avec le plus grand secret pour cette expédition. Ils se rafraîchirent à New-

HENRI II. An. 1174.

castle; se remirent en marche au point du jour; s'avancèrent à la faveur d'un brouillard épais; arrivèrent dans le voisinage d'Alnwich & trouvèrent Guillaume dans une plaine découverte accompagné seulement de cent chevaux. Ce Prince craignoit si peu les approches de l'ennemi qu'il crut que c'étoit un détachement de sa propre armée, & ne fut détrompé que par la vue de leur bannière. Aussi-tôt qu'il la reconnut, il les chargea avec intrépidité; mais accablé par le nombre, il fut renversé de son cheval, & fait prisonnier. Roger de Mowbray son allié l'abandonna dans cette triste conjoncture & prit la fuite directement en Ecosse. Les vainqueurs retournèrent le même jour avec leur prise à Newcastle, d'où ils firent conduire le Monarque au château de Richemond, parce que la place étoit plus forte, en attendant les ordres de Henri. *G. Neubr.*

XV. Tous les Seigneurs révoltés se soumettent.

Cet exploit fut d'une conséquence infinie pour le rétablissement des affaires du Roi. L'Evêque de Durham avoit reçu un corps de troupes Flamandes, & comptoit se révolter dans peu; mais informé du malheur de Guillaume, il les renvoya dans leur pays,

& resta tranquille. David, Comte de Huntingdon, rassembla les détachements dispersés de l'armée de son frère, & les reconduisit en Ecosse qui fut bien-tôt déchirée par les guerres civiles & les troubles qu'occasionna la contestation pour la succession du Galloway. Les Anglois rebelles n'ayant plus aucune espérance d'être soutenus de ce côté ne virent d'autre parti à prendre que celui de la soumission. L'entreprise d'Alnwich fut célébrée par des réjouissances générales dans tout le royaume; & Henri pour en tirer avantage avant que ses ennemis fussent remis de la consternation que leur causoit cet événement, attaqua aussi-tôt le château de Huntingdon, qui se rendit à discrétion. De-là il marcha contre Hughes Bigot qui se soumit à la clémence du Roi; livra ses forteresses; paya mille marcs d'argent; donna des ôtages, & prêta un nouveau serment de fidélité. Henri mit des garnisons dans toutes ces places & retourna à Northampton, où l'Evêque de Durham fit sa soumission & remit entre ses mains les forts de Norham, Durham & Northallerton. Roger de Mowbray & le Comte de Ferrers se

HENRI II. An. 1174. jettèrent aux pieds du Monarque qui leur pardonna, & ils lui livrèrent les châteaux de Thirske, Tutbury & Duffield. Anchetel de Malory & Guillaume de Dive, conſtables du comté de Leiceſter, ſe rendirent auſſi à Northampton pour y traiter de la liberté de leur Seigneur, & remettre les forts qu'ils poſſédoient; mais le Roi leur ayant fait connoître que le Comte ne pouvoit eſpérer de pardon que par leur ſoumiſſion abſolue, ils livrèrent ſans aucunes conditions les châteaux de Groby, Montſorel & Leiceſter. Cet éxemple fut ſuivi par les rebelles d'un rang inférieur, qui rendirent leurs places & implorèrent la bonté du Roi; enſorte qu'en moins d'un mois depuis ſon arrivée en Angleterre, la révolte fut totalement appaiſée.

Hoved. Math. Paris. Neubr.

XVI. Le Roi de France aſſiège Rouen.

Pendant que la fortune faiſoit tant de miracles en faveur du vieux Henri, ſon fils & le Comte de Flandres étoient retenus par les vents contraires qui les empêchoient de partir avec leur formidable armement. Enfin ils ſe mirent en mer; mais ils furent diſperſés par une furieuſe tempête, & obligés de retourner au port d'où ils étoient partis. Ils y apprirent la priſe de Guillaume

&

& les rapides ſuccès du Monarque Anglois, ce qui rompoit toutes leurs meſures. Ils renoncèrent alors à leur entrepriſe d'Angleterre & ſe mirent en marche pour joindre le Roi de France qui étoit entré dans la Normandie avec une forte armée, & avoit inveſti Rouen, capitale de ce Duché. Comme cette place étoit fort grande, il jugea impratiquable de la bloquer entièrement, même après que le jeune Henri & le Comte de Flandres l'eurent joint. Il fit ſes approches avec vigueur; mais les habitants firent paroître tant de courage & de réſolution dans leur défenſe, que déſeſpérant d'emporter la place à force ouverte, on eut recours à un ſtratagème qui ne fit pas honneur aux aſſiégeants. La veille de S. Laurent, le Monarque François fit publier une ceſſation de toutes hoſtilités pour le lendemain, & les aſſiégés très-ſatisfaits de pouvoir ſe délaſſer après les fatigues exceſſives qu'ils avoient ſouffertes, obſervèrent cette ſuſpenſion d'armes avec la plus grande ſécurité, comptant ſur la ſincérité & la dévotion du Roi de France. Les citoyens ſe livrèrent aux feſtins, à la joye & aux plaiſirs; les cavaliers paſsèrent le

HENRI II. An. 1174.

pont pour s'amuser sur le rivage méridional à des courses & à des joûtes : mais quelques prêtres qui n'avoient pas cru devoir s'abandonner aux divertissements de ce jour montèrent sur une tour élevée, dans le dessein de satisfaire leur curiosité par la vue du camp François. Ils furent d'abord surpris du silence extraordinaire qui régnoit dans tous les quartiers ; quelques moments après, ils apperçurent des détachements qui de différents endroits marchoient à un rendés-vous général, ce qui commença à leur faire soupçonner quelque trahison ; enfin il ne leur resta aucun doute lorsqu'ils virent distinctement des échelles & d'autres machines préparées pour un assaut. A l'instant ils sonnent la cloche d'allarme qui étoit dans la même tour ; les habitants prennent les armes & courent sur les remparts ; les cavaliers abandonnent leurs amusements & reviennent en toute diligence à leurs postes : mais le plus grand nombre arrive trop tard ; car l'ennemi qui entend la cloche presse l'attaque, applique les échelles, & une partie de leurs troupes est déja sur les remparts avant que les assiégés y soient arrivés. Ce-

pendant ceux-ci marchent avec intrépidité, les renversent dans les fossés, & en peu de temps les assaillants sont repoussés avec grand carnage. * G. Neub.

XVII. Henri marche en personne au secours de cette place. Il fait la paix avec la France.

Cette conduite perfide avoit sans doute été concertée pour prévenir la diligence de Henri, qui, informé du danger dont sa capitale favorite étoit menacée, avoit aussi-tôt assemblé ses forces, & étoit descendu à Barfleur avec ses Brabantins & mille Gallois de troupes auxiliaires. Il amena aussi dans le continent le Roi d'Ecosse, les Com-

* Il sembleroit par la lecture de ce recit que le Roi de France auroit manqué à une suspension d'armes convenue entre les assiégeants & les assiégés; cependant en l'éxaminant avec attention, on voit que le Monarque avoit seulement permis à ses troupes de se reposer le jour de la fête; mais que voyant la sécurité des ennemis qui sembloient même le braver par leurs joûtes, il avoit ordonné l'assaut. Cette conduite que l'Auteur appelle perfide, est celle que tout autre Prince auroit tenue en pareille occasion; & pour mériter cette odieuse qualification, il auroit fallu que Louis eut manqué à quelque traité, ce que M. Smollett n'a pas même osé avancer. Au surplus, on ne doit pas être surpris de toutes ces invectives dans un Auteur Anglois; elles sont de style contre nos Monarques, & il les prodigue quelquefois aussi libéralement aux Rois d'Angleterre. C'est

HENRI II. An. 1174. tes de Chester & de Leicester, avec plusieurs autres prisonniers; les mit en sureté à Caen & à Falaise, & se rendit à Rouen, où il entra en triomphe le samedi qui suivit l'action odieuse des François. Il fit d'abord ouvrir les portes, combler les retanchements entre la ville & le camp ennemi, pour former une esplanade capable de contenir deux cents hommes de front, afin d'avoir un espace suffisant pour attaquer les assiégeants. Il fit plusieurs sorties heureuses, & ses troupes Galloises interceptèrent un grand convoi de munitions de bouche destiné pour les François. Louis se trouvant au milieu d'un pays

une suite de la différence du gouvernement Britannique au nôtre : nous regardons nos Rois comme les pères de leurs sujets, & un amour mutuel lie le Monarque à ses peuples; au lieu que chez nos voisins, toujours en danger d'être accablés par le despotisme, ou de tomber dans les horreurs de l'anarchie, la défiance est réciproque : le peuple est dans une crainte continuelle de tomber dans l'oppression, & les écrivains, malgré leurs propres lumières, sont obligés de se prêter au goût de la nation par des épithètes indécentes, qu'ils supprimeroient sans doute, s'ils ne craignoient d'être regardés comme ennemis de ce fantôme de liberté dont le peuple Anglois fait son idole.

ennemi, dénué de vivres, entouré de bois & de montagnes, & exposé à la vigilance d'un Monarque actif à la tête de vieilles troupes accoutumées à vaincre, tomba dans la consternation. Dans cet embarras il eut recours à l'artifice & à la négotiation, & envoya l'Archevêque de Sens avec le Comte de Blois pour faire des propositions de paix. Quoique Henri eût déja été trompé dans une autre occasion par les insinuations peu sincères des mêmes ambassadeurs, son esprit pacifique, & son éloignement de combattre contre Louis qu'il considéroit comme son Seigneur & son Supérieur le firent consentir à une conférence qu'on devoit tenir à Malaunay. On convint en même temps d'une trève que les députés confirmèrent par serment au nom de leur souverain. Sur la foi de ces préliminaires, Louis s'avança en sureté au travers de la forêt, vers le lieu indiqué. Mais au lieu de se rendre à la conférence, il décampa au milieu de la nuit & se retira dans ses Etats avec tant de diligence, que le lendemain, lorsqu'on apprit son départ, les Brabantins ne purent atteindre que quelques soldats écartés de son arrière-

HENRI II. An. 1174.

garde, qui furent taillés en pièces. Cependant peu de jours après, les deux ambaſſadeurs retournèrent à Rouen ; & après avoir juſtifié la retraite de leur Roi, * ils proposèrent une autre conférence à Giſors. Elle fut acceptée, & l'on y conclut une trève pendant laquelle on convint d'un endroit près d'Amboiſe pour y traiter d'une paix ſolide, qu'on ne pouvoit terminer en l'abſence de Richard qui étoit alors occupé à attaquer les forts de ſon père en Guyenne. Un des articles de la trève fut que Henri auroit la liberté de ſoumettre ſon fils rébelle, qui ne ſeroit plus ſoutenu de Louis ni de ſon frère. Ainſi réduit à ſes ſeules forces, il fut pouſſé par ſon père de place en place ; mais ſe voyant abandonné du Roi de France, il ſe retira à Poitiers où il ſe ſoumit au Monarque Anglois qui lui pardonna ſa conduite dénaturée, & le reçut avec toute la bonté & la tendreſſe paternelle. Après cette réconciliation, ils ſe rendirent enſemble à la conférence, & la paix fut con-

Math. Paris. Hoved. Bened. Abb. Dnet. Coll.

* Etoit-il beſoin de quelque juſtification pour avoir échapé à ſon ennemi, ſans avoir manqué à aucun traité ?

clue aux conditions que le vieux Henri voulut prescrire.

XVIII. Générosité de Henri envers les rebelles prisonniers.

Ainsi ce Monarque par sa prudence admirable, son courage invincible, & son activité infatigable triompha à la fin de tous ses ennemis, & détruisit une conspiration peut-être la plus dangereuse & la plus embarassante qui se fût encore élevée contre aucun Prince Chrétien. Rien ne marqua mieux la magnanimité de ce grand Roi que la conduite qu'il tint avec ceux qui avoient juré sa perte. Bien loin d'offrir des Hécatombes de vaincus à la justice & à la vengeance, d'arroser la terre du sang de ses sujets rébelles lorsque les flammes de la guerre civile furent éteintes, sa générosité & sa grandeur d'ame lui firent regarder avec horreur le sacrifice cruel qu'il auroit pu faire de ces victimes: la compassion intercéda en faveur de ces malheureux criminels, & il ne quitta jamais la qualité de père pour se revêtir de celle de juge. Les échaffauts ne furent point trempés du sang des Seigneurs ni les gibets chargés des corps des Plébeyens rébelles. Il mit en liberté sans en retirer de rançon plus de neuf cents Chevaliers; accorda une nou-

HENRI II.
An. 1174.

velle pension au comte de Flandres qui renonça à la ligue qu'il avoit faite avec le jeune Henri ; & reçut ses enfants avec la même tendresse que s'ils ne s'étoient jamais révoltés. Lorsque les Princes du Galloway sécouèrent le joug Ecossois pour recouvrer leur indépendance, les règles de la politique l'engagèrent à les soutenir dans leur révolte, & Roger de Hoveden l'historien, qui étoit un de ses chapelains fut envoyé alors pour traiter avec Gilbert & les autres chefs du pays. Ils offrirent à Henri un tribut annuel en argent, en vaches & en cochons pour obtenir de lui un secours qui les mît en état de se délivrer de la domination des Ecossois ; mais lorsque Henri eut appris la façon barbare dont ce Prince avoit tué son frère Uchtred, il rompit tout commerce avec un peuple aussi inhumain, & termina ses différents avec Guillaume, Roi d'Ecosse.

XIX.
Guillaume, Roi d'Ecosse, rend hommage à Henri pour tous ses états.

Ce Prince lui rendit hommage pour l'Ecosse & pour tous ses autres Etats, promettant que la Noblesse & le Clergé jureroient fidélité au Roi d'Angleterre ; que l'Eglise d'Ecosse seroit sujette à celle de ce royaume ; que les criminels Anglois qui fuiroient dans les

terres de sa domination seroient livrés aux officiers de justice d'Angleterre, & qu'il remettroit à Henri les châteaux de Berwick, Roxburgh, Jedburgh, Edimbourg, & Sterling pour sureté de l'exécution des articles. David, Comte de Huntingdon, qui prêta aussi serment fut donné en ôtage, avec quatre Comtes & seize Barons, pour rester en la possession du Roi jusqu'à ce que les châteaux fussent rendus. Tous les Prélats & les Seigneurs Ecossois s'engagèrent à soutenir Henri, même contre leur propre Roi, s'il manquoit à la convention qu'il avoit jurée.

HENRI II. An. 1174.

Bened. Abb. Rymer.

XX. Réconciliation de Henri & de son fils aîné.

Après la conclusion & la ratification de ces traités, Henri eut une entrevue avec le Roi de France à Gisors, où tous les sujets de division entre les deux couronnes furent règlés à leur satisfaction mutuelle. On démolit les forteresses élevées pendant la guerre, & Henri mit de fortes garnisons pour la sureté de celles du Poitou & de l'Anjou. Cependant le fils aîné du Roi paroissoit toujours chagrin & peu disposé à une réconciliation parfaite. Il sembloit douter de la sincérité de son père, & refusa de lui

HENRI II. An. 1175.

obéir, lorſqu'il lui manda de venir à ſa cour, ſoupçons que ſon beau-père pouvoit peut-être lui inſpirer. Convaincu de ſa propre ingratitude & de la conduite odieuſe qu'il avoit tenue; il ne pouvoit croire qu'on lui pardonnât de bon cœur, & craignoit qu'on n'eût deſſein de le confiner dans une étroite priſon. Il ne vouloit point rendre ſes priſonniers ſans rançon, & faiſoit connoître clairement par ſes paroles & par ſes actions qu'il ne lui manquoit que des forces pour renouveller ſa révolte. Henri indigné de ces diſpoſitions ſi contraires à la nature, lui envoya différents députés pour le convaincre de ſa tendreſſe paternelle. Enfin il parut ſatisfait, ſe rendit à Bures, & ſe jetta aux genoux du Roi pour obtenir ſon pardon. Il fut reçu avec autant de joie que de bonté; il ſupplia vivement le vieux Henri de recevoir ſon ſerment de fidélité, ce qui lui fut accordé; enſuite on lui permit de faire une courte viſite au Roi de France, & à ſon retour il accompagna ſon père en Angleterre.

Duct. Coll.

XXI. Diſpute entre les ſiéges de Cantorbery & d'York.

Ils trouvèrent à Weſtminſter Richard, Archevêque de Cantorbery, qui préſidoit à un ſynode. On y fit

plusieurs canons pour contraindre aux payements des dîmes & en faciliter la levée; réformer les mœurs & les habits du Clergé, & régler les présentations, les rites & les cérémonies. Dans cette assemblée, la lettre du Roi pour notifier sa réconciliation avec le jeune Henri fut lue en présence de ce Prince. Il prêta les serments d'hommage & de fidélité; renonça publiquement à toute assistance de la part du Roi de France & de ses frères, ainsi que des Prélats & des Moines d'Angleterre, de Normandie & de Guyenne, s'il s'écartoit jamais de l'obéissance filiale. En cette occasion la dispute se renouvella entre les Archevêques de Cantorbery & d'York sur les privilèges de leurs Sièges. Richard avoit obtenu la primatie sur toute l'Angleterre & l'autorité de Légat pour sa province. Roger d'York étoit revêtu de la même autorité sur l'Ecosse, & prétendoit avoir le droit de porter la croix levée dans l'étendue de la jurisdiction de Cantorbery. Ces deux Prélats cherchoient & saisissoient les occasions de se mortifier mutuellement. Richard excommunia le Clergé d'une chapelle de la province d'York pour avoir mé-

HENRI II
An. 1175.

prisé ses ordres ; suspendit le Doyen de Waltham, & nomma une Abbesse à Winchester malgré les religieuses qui avoient le droit d'élection. L'Archevêque d'York appella au Pape de ces censures & de ces entreprises, & le Cardinal Hugozun fut envoyé pour terminer ces disputes. Richard fut obligé de rétracter les censures & d'abandonner ses prétentions. Godefroi, Evêque de S. Asaph, quitta son Siège comme indigne de l'occuper. Celui de Norwich étant alors vacant, & douze abbayes n'étant pas remplies, le Roi donna ses ordres pour que le Chapitre & les Moines envoyassent à Oxford à un jour marqué afin de pourvoir à toutes ces places ; & en attendant alla visiter les frontières du pays de Galles.

Chr. J. Abb. Petriburg.

XXII.
Le Roi fait divers règlements.

Il convoqua à Glocester un conseil général de toute la noblesse, où il nomma Rese-ap-Griffith, Prince des Gallois méridionaux. Plusieurs Seigneurs de ce pays rendirent hommage au Roi, & ils s'engagèrent avec les Seigneurs Anglois de leurs frontières, par un serment mutuel, à se soutenir réciproquement si les uns ou les autres étoient attaqués par ceux des Gallois qui ne reconnoissoient pas

l'autorité du Monarque. De-là Henri passa à Wodestoke, où il tint sa cour. Cependant les députés de Norwick choisirent Jean d'Oxford pour leur Evêque ; les abbayes vacantes furent remplies ; & l'on confirma l'élection de Geoffroi, fils naturel du Roi, pour l'évêché de Lincoln. Il paroît que dans le même temps le Monarque eut quelque soupçon d'une conspiration contre sa vie, car il fit publier une proclamation pour défendre à toutes personnes de paroître à sa cour sans sa permission, & qu'à l'égard de ceux à qui elle seroit accordée, soit qu'ils l'eussent demandée, ou qu'ils y fussent mandés, il ne leur seroit permis de l'approcher qu'après le soleil levé, & jamais après le soleil couché. On publia dans le même temps une autre Ordonnance, pour défendre à qui que ce fût de transporter des flèches, des arcs, ni des poignards sur les bords Anglois de la Severne. Quatre Chevaliers accusés dans la même assemblée d'avoir tué un nommé Gilbert, Forestier, furent convaincus & pendus avec leurs complices.

Henri passa à Nottingham, & punit tous ceux qui avoient manqué aux loix

HENRI II. An. 1175.

XXIII. Serment prêté à Henri dans la ville d'York par le Roi, la noblesse, les prélats & les seigneurs de francs-fiefs d'Ecosse.

sur la chasse qu'il rétablit dans leur première vigueur. Il fit démolir les châteaux des Seigneurs compris dans la dernière révolte, & se rendit à Yorck pour terminer un accommodement avec Guillaume, Roi d'Ecosse, qu'il avoit mis en liberté au commencement de la même année. Ce Prince se rendit en cette ville, accompagné de tous les Prélats, les Barons, les Chevaliers, & les Seigneurs de Francs-fiefs de son royaume. Ils rendirent hommage, ainsi que leur Souverain, au Roi d'Angleterre & à ses successeurs à toujours. Le Traité fut conclu dans la Cathédrale; Henri rendit les châteaux de Stirling, Edimbourg & Jedbourg : mais comme Berwick & Roxbourg étoient utiles pour la sureté des Etats de Henri, on les annéxa à la couronne d'Angleterre. En échange de l'abandon de ces places, on permit à Guillaume d'attaquer & de réduire Gilbert, Prince du Galloway : que ce Monarque soumit au grand avantage de la nation Ecossoise.

Bened. Abb. Hoved.

Hoveden. Paris. R. de Mont.

XXIV. Affaires d'Irlande.

La paix avec l'Ecosse étant solidement établie, Henri retourna à Windsor, où il assembla un Conseil pour délibérer sur les affaires d'Irlande, qui

étoient retombées dans la confusion. Richard Strongbow, Robert Fitz-Stéphen, & quelques autres des premiers guerriers avoient été mandés pour secourir le Roi, & lui avoient rendu des services importants en Angleterre & en Normandie. Pendant leur absence, les Irlandois irrités par le brigandage des soldats laissés sous la conduite de Hervé de Montmorenci, & encouragés par la foiblesse de leurs oppresseurs, dont le nombre étoit considérablement diminué se révoltèrent de plusieurs côtés, ensorte que tout le pays se trouva en confusion. Henri après avoir triomphé de ses ennemis, envoya Richard en Irlande, avec le titre de Gardien & une concession des villes de Wexford & Wicklow pour récompense de ses services. Sur sa propre demande on lui donna pour adjoint Raimond le gros, & d'abord que ce collègue eut pris possession de sa place, il fit une excursion sur les terres de O Phelan, d'où il emporta un butin considérable. On le transporta par mer à Watterford sur une flotte, qui en route remporta une victoire complette sur un armement équipé par les Easterlings de Corke. Raimond marcha par

HENRI II. An. 1175.

terre avec quatre cents têtes de bétail, & le reſte de ce qu'il avoit enlevé, & défit Dermot Maccarty, Prince de Deſmond, dans un combat qu'il lui livra près Liſmore. Après ces ſuccès, la mort de ſon père Guillaume Fitz-gérald l'obligea de traverſer la mer pour ſe rendre dans le pays de Galles : & par ſon départ le commandement reſta à Hervé de Montmorenci. Cet Officier obtint de Strongbow la permiſſion de faire une expédition dans le comté de Limerick ; mais un renfort de quatre cents Eaſterlings, levés à Dublin pour ſon ſervice, ayant été ſurpris lorſqu'ils étoient en marche pour le joindre, ils furent taillés en pièces par Donald O. Bryen, Prince de Thomond. Cet accident obligea le Comte de ſe retirer en toute diligence à Watterford, où il ſe trouva comme aſſiégé.

XXV. Valeur & ſuccès de Raimond le Gros qui excitent la jalouſie de Henri.

Les Irlandois enflés de cet avantage coururent aux armes de tous les côtés. Roderic, Roi de Connaught, traverſa le Shannon, à la tête d'une nombreuſe armée, & ravagea le pays de Meath, pendant que les Anglois, après avoir abandonné les foibles garniſons de Trim & de Dulcke, ſe retirèrent à

Dublin, sans oser paroître en campagne à la vue de l'ennemi. Richard allarmé de ces pertes écrivit à Raimond, & lui offrit sa sœur en mariage s'il vouloit retourner aussi-tôt, avec tout le secours qu'il pourroit lui amener. la proposition fut acceptée, Raimond s'embarqua avec trente Chevaliers, cent hommes de cavalerie, & trois cents archers Gallois. Il se rendit à Watterford, d'où il accompagna le Comte à Wexford, & le mariage y fut consommé avec la belle Basilea. Ensuite il s'avança dans le pays de Meath, força Roderic à se retirer, & rétablit les châteaux qu'on avoit démantelés. Le Roi de Connaught, qui craignit l'arrivée de ce Général entreprenant dans ses Etats, envoya l'Archevêque de Tuam avec deux autres Ecclésiastiques en ambassade au Monarque Anglois, pour lui demander la paix & renouveller sa soumission. Henri leur donna audience à Windsor, & le traité y fut conclu, sous les conditions que Roderic tiendroit le Roi d'Angleterre pour son Seigneur lige & son Souverain : qu'il payeroit un tribut d'un cuir sur cent dans tous ses Etats : & que tous les sujets Irlan-

HENRI II.
An. 1175.

Hib. Expug.
Bened. Abb.

dois, vassaux de Roderic, seroient confirmés dans leurs possessions en payant le même tribut. En conséquence de cette soumission Roderic n'eut plus à craindre les attaques de Raimond, qui marcha contre Donald, Prince de Thomond, passa le Shannon en présence de l'ennemi, & prit Limerick d'assaut. Le bruit de ses exploits excita l'envie de Montmorenci, qui insinua au Roi que Raimond avoit formé le dessein de conquérir ce royaume pour lui-même. Le Monarque toujours prêt à prêter l'oreille aux suggestions de cette espèce, envoya quatre personnes, dont deux eurent ordre de ramener aussi-tôt Raimond, & les deux autres celui de rester en Irlande pour veiller sur la conduite de Strongbow. Lorsque ces députés eurent joint Raimond, & lui eurent communiqué leurs ordres, il se prépara à partir sans délai, & étoit prêt à s'embarquer quand Richard reçut avis que Donald, Prince de Thomond, avoit investi Limerick, & que la garnison assez mal fournie de provisions, avoit besoin d'un très-prompt secours. Richard voulut se mettre en marche sans perdre de temps; mais les troupes refusèrent de

ſervir ſous un autre Général que Raimond, qui, avec la permiſſion des députés, entreprit cette expédition. Il fut joint en chemin par un corps d'Irlandois ſous les ordres de Morchard & Donald, Rois de Kilkenny & d'Oſſory. Le Prince de Thomond inſtruit de ſon approche leva le ſiège, & s'avança à ſa rencontre dans un paſſage étroit qu'il fortifia d'arbres & de tranchées. Raimond ſurmonta toutes ces difficultés dès la première charge, mit l'ennemi en déroute & entra triomphant dans Limerick. Les Princes de Connaught & de Thomond ſe ſoumirent au vainqueur, jurèrent fidélité au Roi Henri, & donnèrent des ôtages pour ſureté de leur ſerment. Enſuite Raimond marcha au ſecours de Dermot Maccarty, Prince de Deſmond, en danger d'être dépoſé par ſon propre fils Cormac O Lechan. Le Général Anglois s'avança vers Corke, chaſſa ce rébelle dénaturé, rétablit le père dans ſes Etats, & retourna à Limerick comblé de richeſſes & de gloire. *Hibern. Exp.*

XXVI. Mort de Richard Strongbovv, Comte de Pembrok.

Richard Strongbow, Comte de Pembrock, après avoir été dangereuſement malade pendant quelque temps, mourut à Dublin, ſans laiſſer d'enfants

HENRI II. An. 1175. mâles, & sa fille Isabelle devint héritière de toutes ses possessions dans le pays de Leinster. Basilea, sœur de Richard, cacha soigneusement sa mort jusqu'à ce qu'elle eût pu en donner avis à son mari Raimond, qui jugea absolument nécessaire de retourner à Dublin pour prendre les rênes du gouvernement, & d'y conduire la plus grande partie de ses forces afin de prévenir les mouvements qui pourroient arriver. A l'égard de Limerick il ne vit d'autre moyen pour la conserver que de la laisser entre les mains de Donald, Prince de Thomond, en qualité de vassal de la couronne d'Angleterre. Il éxigea cependant de lui des ôtages avec un nouveau serment de défendre la place, & de la rendre si le Roi la lui demandoit. Bien loin de tenir sa parole, à peine Raimond eut passé le pont que Donald le fit rompre, & mit le feu à quatre endroits de la ville. Après la mort de Richard, les députés envoyés par le Roi retournèrent en Angleterre, pour lui rendre compte du dérangement des affaires. Henri nomma Guillaume Fitzaldhelm & Jean de Courcy procurateurs ou justiciers d'Irlande, & ils s'y rendirent accompagnés

de Robert Fitz-ſtephen & de Miles Cogan. Comme Fitzaldhelm étoit le premier dans la commiſſion & Sénéchal, Raimond à ſon arrivée à Wexford, lui remit le gouvernement, les villes, les forts & les garniſons de Leinſter, ainſi que les ôtages d'Irlande.

HENRI II. An. 1176.

XXVII. Reglements pour l'adminiſtration de la juſtice en Angleterre.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, Henri s'appliquoit particulièrement à régler l'adminiſtration de la juſtice civile en Angleterre. Il aſſembla un grand Conſeil à Northampton, où l'on corrigea & confirma les conſtitutions de Clarendon, quant aux matières laïques & criminelles. On y remit auſſi en vigueur quelques-unes des anciennes loix Saxones. On prit de nouvelles meſures pour prévenir les meurtres, le vol, l'altération des eſpèces & la fauſſe monnoie : punir les incendiaires, & ceux qui cachoient les criminels convaincus. Il fut ordonné que ces ſortes de receleurs perdroient la main droite & le pied droit. Que les gens de bas état ne ſeroient point déchargés des accuſations, quoiqu'ils euſſent ſubi l'épreuve de l'eau, mais qu'ils ſeroient bannis du Royaume s'ils étoient réputés coupables dans l'opinion de leur

HENRI II. An. 1176

voisinage. Pour que la justice fût administrée plus éxactement, on partagea le Royaume en six parties, dont chacune fut subdivisée en trois justices, afin qu'elles pussent être parcourues tous les ans, & qu'il y fût décidé des causes qui appartenoient à la couronne, ou de celles qui regardoient la justice civile. On ordonna aussi de faire une enquête de toutes les usurpations depuis le dernier retour du Roi en Angleterre; de prendre le serment de fidélité de tous les Seigneurs, les Chevaliers, les vassaux de la couronne, & les propriétairesdes terres: de poursuivre criminellement ceux qui avoient quitté le Royaume, à moins qu'ils ne revinssent dans un temps limité défendre leur cause à la cour du Roi: de prononcer le bannissement contre ceux qui y manqueroient, & de veiller à l'entière démolition des châteaux qu'on avoit seulement démantelés.

Bened. Abb. Hoved. Glanville.

XXVIII. Les Evêques Ecossois refusent de se soumettre à l'Eglise d'Angleterre. Dispute entre les Archevêques de Cantorbery & d'York.

Le Roi d'Ecosse fut mandé à ce conseil de Northampton, ainsi que plusieurs Abbés de son Royaume, pour éxiger leur soumission à l'Eglise d'Angleterre. Ils refusèrent la déclaration qu'on leur demandoit & soutinrent leur indépendance. Roger, Archevêque d'York, produisit quelques éxem-

ples de soumission à son siège rendus autrefois par les Evêques de Withorne & de Glasgow ; & apporta des bulles de plusieurs Papes qui établissoient & confirmoient la primatie d'York sur tous les sièges d'Ecosse. L'Archevêque de Cantorbery s'opposa vivement à ses prétentions, & soutint que celui d'York étant dépendant de son Eglise, il ne pouvoit les soutenir par aucune raison solide. Henri termina cette dispute en permettant aux Prélats Ecossois de retourner dans leur pays sans reconnoître la Primatie de l'un ni de l'autre. Il s'éleva encore une nouvelle discussion entre les deux Métropolitains sur la préséance. Richard prétendoit l'avoir comme un droit incontestable de son Eglise, soutenu d'un usage ancien & invariable ; & Roger la lui disputoit en vertu de l'ancienneté de sa consécration, suivant une constitution de S. Grégoire le Grand. Huguezun, Légat du Pape, tint un Synode dans la chapelle de Ste. Catherine à Westminster, où Roger, qui arriva le premier, s'empara du siège à la droite du Cardinal ; mais Richard survenant ensuite refusa de se placer à la gauche. La querelle devint

HENRI II. An. 1176. violente ; malgré la présence du Roi, les suffragants de Cantorbery prirent vivement parti pour leur Métropolitain, Roger fut tiré par force de sa place, renversé à terre, foulé aux pieds & traité avec indignité. Huguezun scandalisé d'une violence aussi indécente, qui fit rompre le Synode, jugea que cet outrage avoit été concerté entre l'Archevêque de Cantorbery & ses suffragants. Il le somma de comparoître devant le Pape pour répondre sur cette affaire : & Roger forma aussi son appel. Cependant Richard adoucit le Légat avec une somme d'argent, & le Roi indiqua un autre Concile à Winchester, pour appaiser ce différent entre les deux Archevêques. Ils y convinrent de s'en rapporter à la décision de celui de Rouen, & de quelques autres Prélats étrangers, & d'attendre leur jugement pendant cinq ans.

Bened. Abb.

XXIX. Mauvaises dispositions du jeune Henri.

Ces troubles ecclésiastiques étoient à peine pacifiés que les divisions domestiques recommencérent. Le fils aîné de Henri, poussé par les parasites qui s'étoient insinués dans sa confidence, conservoit toujours sa jalousie & son aversion contre le gouvernement

de

de son père. Il ne pouvoit rester avec satisfaction en Angleterre, & sous prétexte de dévotion il demanda à faire un pélerinage à S. Jacques de Compostelle. Le vieux Roi fit ses efforts pour le détourner de ce dessein; mais le voyant entêté sur cet article, il lui en accorda la permission. Le Prince se rendit à Portsmouth où il attendoit un vent favorable, lorsque son frère Richard y arriva du continent. Il venoit demander du secours pour soutenir la guerre contre les Barons de Guyenne, qui refusoient de quitter leurs châteaux, suivant les ordres de Henri. Le Roi envoya aussi-tôt à Winchester pour engager son fils aîné à renoncer à son pélerinage, & à soutenir son frère dans la réduction de la Guyenne. En même temps il donna à Richard une somme d'argent considérable pour cette guerre. Les deux Princes mirent ensemble à la voile; mais d'abord qu'ils furent arrivés à Barfleur, Henri & sa femme se retirèrent à la cour de France, laissant tout le poids de la guerre à Richard. Ce jeune Prince leva un gros corps de troupes en Guyenne & défit les Brabantins dans une bataille opiniâtre

HENRI II. An. 1176.

HENRI II. An. 1175. entre S. Mégrin & Bouteville. Ensuite il s'avança dans le Limosin, réduisit le château d'Aixe & la ville de Limoges; après quoi il retourna à Poitiers où il tint conseil avec son frère Henri sur la suite des opérations de cette campagne.

XXX. Succès de Richard en Guyenne.

Les deux frères commencèrent ensemble le siège de Châteauneuf, & Henri, après être resté environ quinze jours dans le camp, retourna à Poitiers, où il reçut dans sa maison & prit à son service un grand nombre de Chevaliers François & Normands reconnus pour ennemis déclarés de son père. Ils le sollicitèrent de renoncer encore à son devoir & à entreprendre une nouvelle révolte; mais Adam de Cherchedun, son Chancelier, écrivit aussi-tôt au Roi pour lui rendre compte de cette conduite. La lettre fut interceptée, & le jeune Henri l'auroit fait mettre à mort, s'il n'avoit reclamé les privilèges de l'Etat ecclésiastique, en quoi il fut soutenu par l'Evêque de Poitiers. Cependant ce Prélat ne put le garantir d'un châtiment aussi cruel qu'ignominieux. Il fut dépouillé tout nud, & les mains liées derrière le dos, on le fustigea dans toutes les rues de

Poitiers. On lui fit souffrir la même honteuse discipline dans toutes les villes par lesquelles il passa, jusqu'à ce qu'il fût à Argenton, où on le mit dans une étroite prison. Le Roi instruit de son malheur envoya quatre Chevaliers de sa maison, qui le ramenèrent sans accident en Angleterre. Cependant Richard continuoit la guerre avec vigueur : il prit plusieurs forteresses, & investit Angoulesme, qui fut défendue par le Comte en personne, accompagné de son fils & des Vicomtes de Limoges, Ventadour & Chabannois. Le siège fut poussé si vivement qu'après six jours ils furent obligés de capituler & de se rendre à discrétion. Richard envoya porter cette nouvelle à son Père, qui lui en confia la garde jusqu'à ce que lui-même put passer dans le continent.

XXXI. Le Roi fait publier des loix en faveur des ecclésiastiques.

Pendant que Richard recueilloit des lauriers en Guyenne, le vieux Roi crut devoir s'occuper en Angleterre des précautions nécessaires pour prévenir les entreprises de son fils aîné avec lequel il étoit encore brouillé. Il prit en sa possession tous les châteaux de ses Barons, & les fit garder par ses propres troupes ; il donna sa

HENRI II. An. 1176.

Hoved. Bened. Abb.

fille Eléonor en mariage à Alphonſe Roi de Caſtille, & accorda l'autre nommée Jeanne à Guillaume Roi de Sicile, auquel le Cardinal Huguezun avoit parlé très-avantageuſement de la beauté & du mérite de cette Princeſſe. Le Légat retourna en Angleterre pour abſoudre Henri du vœu qu'il avoit fait d'un pélerinage à la Terre-Sainte. Le Pape ordonna auſſi au Prélat de viſiter toutes les Egliſes d'Angleterre en vertu de ſon pouvoir légatorial, & d'inſiſter ſur l'exécution de ce qui avoit été ſtipulé avec Henri après le meurtre de Becket. Le Roi avoit conſenti que perſonne du Clergé ne put être cité devant le juge laïque pour aucun crime ou tranſgreſſion, excepté en ce qui concernoit les Loix foreſtières, & dans le cas où ils poſſéderoient des fiefs laïques qui devoient ſervice au Souverain ou Lord Paramont. Il avoit promis qu'aucun évêché ne reſteroit plus d'un an vacant, & d'exempter le Clergé de ſoutenir ſon droit par le duel, privilège déja accordé aux laïques par l'inſtitution des grandes aſſiſes. Juſqu'alors ceux qui avoient tué quelqu'un du Clergé étoient ſeulement punis

d'excommunication, mais le Roi ordonna que les meurtriers des ecclésiastiques seroient poursuivis en sa cour pardevant le justiciaire du Royaume, en présence de l'Evêque du diocèse ou de son official; & qu'outre la punition ordinaire de ceux qui avoient tué un laïque, on confisqueroit sur les meurtriers d'ecclésiastiques & leurs héritiers, tous les biens réels & les terres qu'ils posséderoient. En reconnoissance de ces concessions en faveur du clergé, le Pape leva la prétendue exemption soutenue par Becket lorsqu'il avoit refusé de répondre à la cour du Roi; & déclara expressément dans une bulle dattée de Frescati, que toutes les causes qui regardoient les biens & possessions étoient du ressort des Juges royaux.

HENRI II. An. 1176.

Dicet. Coll.

XXXII. Arrivée du Cardinal Vivien.

Lorsque Huguezun eut fini sa visite en Angleterre, il passa en Normandie pour y remplir les mêmes fonctions. Environ un mois après son départ le cardinal Vivien arriva à Douvres avec le caractère de Légat pour l'Ecosse, l'Irlande & les Isles voisines; il venoit sur la demande des Evêques Eccossois, qui pour éviter de se soumettre à l'Eglise d'Angleterre s'é-

HENRI II. An. 1176. toient mis sous la protection du Pape. Henri informé de cette démarche envoya les Evêques de Winchester & d'Ely pour empêcher le Légat de passer Northampton. Ils lui demandèrent au nom du Roi pourquoi il étoit entré dans ses Etats sans sa permission ? & s'opposèrent à le laisser poursuivre son voyage jusqu'à ce qu'il eût promis avec serment de ne rien faire au préjudice de l'Eglise d'Angleterre. Vivien effrayé d'un message aussi précis, fit le serment qu'on demandoit, reçut un passeport de Henri avec des lettres de recommandation pour les Evêques & les Abbés des endroits par où il devoit passer, & continua sa route vers l'Ecosse. Il trouva en chemin le Souverain de ce Royaume qui venoit en personne à la cour de Henri. Il avoit réduit Gilbert, Seigneur du Galloway, & l'amenoit avec lui pour rendre homage, & jurer fidélité au Roi d'Angleterre. Ce Seigneur paya mille marcs d'argent, soit par forme de présent, soit comme une amende pour le meurtre de son frère : laissa son fils Duncan pour ôtage de sa conduite à l'avenir, & fut reçu sous la protection de Henri, qui le remit en possession de toutes ses terres.

Bened. Abb.

HENRI II. An. 1177.

XXXIII. Générosité du Roi envers le Comte de Leicester.

Le Roi fit ensuite un voyage du côté du nord, & se rendit à Northampton où il convoqua une grande assemblée pour régler les affaires du Royaume, avant que de partir pour la Normandie. Guillaume de Cahaines vassal du Comte de Leicester alors disgracié, prétendit tenir sa Baronie du Roi, espérant par ce moyen obtenir la faveur du Monarque; le Comte fut mandé pour répondre, & se conduisit avec tant de modestie & de soumission que Henri le rétablit dans toutes les terres qu'il avoit possédées précédemment; il rendit aussi à Hughes Comte de Chester tout ce qui lui avoit apartenu excepté le Château de Chester, & donna à Guillaume de Albinai le comté d'Arondel ou de Sussex. Avec le consentement du Pape: il convertit le collège séculier de la croix de Waltham, en une Abbaye de chanoines réguliers, & fit déposer l'Abbesse d'Ambresbury pour son incontinence: il fournit à Philippe, Comte de Flandres, cinq cents marcs d'argent pour subvenir aux frais de son expédition dans la Terre-Sainte, & en envoya deux fois autant par Guillaume de Mandeville, Comte

HENRI II. An. 1177. Chr. Gerv.

d'Essex, qui s'embarqua pour la même entreprise avec plusieurs autres Seigneurs & Chevaliers Anglois.

XXXIV. Il est choisi pour médiateur entre les Rois de Castille & de Navarre.

Henri fit faire ensuite une recherche par tous les Schérifs & les Baillifs du royaume sur les fiefs qui relevoient de lui immédiatement, & devoient le service. Leur rapport fut remis à l'Echiquier, après quoi on donna ordre à tous les Comtes, Barons & Chevaliers qui relevoient de la couronne, de se rendre à Londres avec leurs chevaux & armes, pour être passés en Normandie, & y servir une année à leurs propres frais. Il est vraisemblable qu'il prévoyoit alors une rupture avec la France, mais comme elle n'arriva pas si-tôt, le terme du rendez-vous fut reculé. Dans ce même temps Alphonse, Roi de Castille, & son oncle Sanchés, Roi de Navarre, en appellèrent à l'arbitrage de Henri sur une dispute touchant quelques territoires que l'oncle avoit usurpés pendant la minorité de son neveu. Ils convinrent de s'en rapporter à la décision du Monarque Anglois, & s'obligèrent à se soumettre à son jugement. Plusieurs Evêques & plusieurs Seigneurs se rendirent des

Bened. Abb.

deux côtés auprès de lui, avec d'habiles avocats pour plaider cette cause, & deux fameux champions pour le combat singulier si le Roi vouloit que la dispute fut décidée par les armes. Henri fit assembler tous les Prélats, les Comtes & les Barons à Londres, pour examiner les pièces de ce nouveau genre d'appel, & lorsque les faits eurent été clairement discutés des deux côtés, il adjugea à chacune des parties les terres que l'autre avoit usurpées. Cette décision fut agréée des deux Rois, & Henri renvoya les Ambassadeurs avec de magnifiques présents.

Brompton.

XXXV. Il fait son fils Jean Seigneur d'Irlande.

Depuis l'extinction de la grande révolte, il paroit que Henri ne fit rien d'important sans le concours du grand Conseil de la Nation, qu'il assembloit presque tous les mois. Dans une de ces assemblées tenue à Oxford, il fit prêter un nouveau serment de fidélité à Rese-ap-Griffith, & à David-ap-Owen, Princes des Gallois septentrionaux & méridionaux, ainsi qu'à la principale noblesse des mêmes provinces. Il donna sa sœur naturelle Emma en mariage à David avec le territoire d'Ellesmère. Vers le même temps il nom-

HENRI II. An. 1177. ma son plus jeune fils Jean, Seigneur d'Irlande, & distribua à ses Barons les terres des Irlandois, que les exactions des Anglois avoient fait révolter, ainsi que nous l'avons rapporté. Le pays Bened. Abb. de Meath fut donné à Hughes de Laccy : le Royaume de Corke fut partagé entre Miles Cogan & Robert Fitz-Stephens; & Philippe de Braouse eut Limerick. Le Roi retint entre ses mains les villes de Dublin, Corke, Watterford & Wexford, dont il donna les gouvernements à Robert Poer, Guillaume Fitz-Aldhelm, & à d'autres seigneurs sur la fidélité desquels il pouvoit compter: il ordonna à Hughe Kevelcock, Comte de Chester, de l'aider à soumettre ce pays, afin de lui donner occasion de reconnoître par ses services la générosité du Roi qui lui avoit pardonné sa révolte, & l'avoit rétabli dans tous ses honneurs & tous ses biens.

XXXVI. Il envoie des ambassadeurs en France demander l'exécution du traité.

Cependant la jalousie & le mécontentement mutuel entre les Rois de France & d'Angleterre préparoient à une rupture ouverte. Henri avoit eu tant de chagrin par les suites du mariage de son fils aîné dans la famille de Louis, qu'il étoit très-peu disposé à

conclure celui de Richard avec Alix fille du Roi de France, quoique ce fut un des articles de la paix. Il avoit un prétexte plausible de retarder cette alliance, en ce que Louis n'avoit pas encore livré le Véxin au jeune Henri, ni la ville de Bourges à Richard *, comme on en étoit convenu dans le même traité. Le vieux Roi résolut de profiter de cette infraction, & après avoir prolongé le terme du rendez-vous de ses troupes par une proclamation; il envoya l'archevêque de Rouen avec les Evêques de Winchester & d'Ely, en qualité d'Ambassadeurs à la cour de France. Ils deman-

Bened. Abb.

* Le mariage d'Alix & de Richard, que Henri retarda toujours sous différents prétextes, étoit un des premiers articles du traité, & il paroît que le Monarque François ne pouvoit être tenu de remplir les autres qu'après l'éxécution de celui-ci. Si l'on en croit plusieurs Auteurs, le vieux Henri étoit personnellement trop attaché à Alix pour la céder à son fils : mais il n'y a jamais eu que de violents soupçons sur ce fait. Peut-être la politique avoit-elle plus de part que d'autres sentiments dans son éloignement pour ce mariage. Mais il est toujours certain qu'il ne pouvoit éxiger que Louis remplît les conditions d'un traité auquel il étoit lui-même infidèle dans l'article le plus essentiel.

HENRI II. An. 1177. dèrent l'exécution des articles, & que sa belle-fille Marguerite dont la grossesse étoit avancée fut reconduite en Normandie d'où elle étoit sortie sans sa connoissance & son consentement. La réponse n'étant pas favorable, Henri commença par régler les affaires de son Royaume dans une assemblée à Winchester, où assista Guillaume Roi d'Ecosse en vertu d'un ordre du Monarque Anglois. Ensuite Henri marcha à Stoke près Portsmouth, où sa flotte étoit préparée pour embarquer ses troupes. Pendant que les vents contraires l'y retenoient, il reçut un courier dépêché par Richard Giffard son agent en France, qui lui donnoit avis que le Cardinal Peter nommé Evêque de Meaux, & légat dans son Royaume avoit reçu ordre de mettre ses Etats en interdit s'il ne consentoit incessamment à la conclusion du mariage entre Richard & Alix. Le Roi retourna à Winchester pour consulter ses Prélats & ses amis. L'Archevêque de Cantorbery & ses suffragants appellèrent au Pape de la sentence que le Légat devoit rendre; & l'on dépêcha un courier à l'Archevêque d'York pour qu'il en fit de même dans

sa province. Lorsque le Roi eut ainsi pris ses mesures contre les censures, il s'embarqua à Portsmouth, avec son fils Geoffroi, & débarqua le lendemain en Normandie. Le jeune Prince en partit aussi-tôt pour se rendre en Bretagne & y appaiser quelques troubles; & le pére resta à Rouen où il reçut une visite du Cardinal Peter. Ce Prélat après avoir signifié les ordres de sa sainteté, proposa une entrevue entre Henri & le roi de France. Ils se trouvèrent au Gué-Saint-Remi près Nonancour; Le Roi d'Angleterre offrit de terminer le mariage de Richard & d'Alix, pourvu que Louis cédât Bourges au jeune Prince, & mit son frère aîné en possession du pays entre Gisors & Pontoise, comme on l'avoit règlé dans le dernier traité. Le roi de France refusa d'exécuter ces articles * & le différent ne put être accommodé; cependant le Légat réussit à engager les deux Monarques dans une nouvelle croisade, & leur fit promettre de suspendre tous actes d'hostilité.

HENRI II. An. 1177.

Ibid. R. de Monti

Après cet accommodement passa-

* Tant que Henri n'éxécuteroit pas celui du mariage qui ne dépendoit que de sa volonté.

HENRI II. An. 1177.

ger, Henri retourna à Verneuil où dans une assemblée générale il publia un réglement qui deffendoit de saisir les effets des vassaux, pour les dettes de leurs Seigneurs, à moins qu'ils n'eussent été donnés en gages, mais que pour tenir lieu de ces saisies les rentes seroient payées aux créanciers. Cette loi étoit très-favorable à la liberté du peuple, & fut publiée en forme de chartre tant en Angleterre que dans le continent. Il avoit envoyé son fils aîné pour appaiser une révolte dans le Berri, mais apprenant qu'il faisoit très-peu de progrès dans ses opérations, il s'y rendit lui-même à la tête d'une forte armée, & réduisit Châteauroux, il remit en liberté une riche héritiére fille de Raoul de Deols qui avoit été emmenée par le seigneur de Lachastre, & appaisa un soulèvement dans le Limosin. De là il passa à Greissac en Auvergne, où en présence du Roi de France, les Etats assemblés de cette province déclarèrent que leur pays appartenoit par un ancien droit aux Comtes de Guyenne, à l'exception de l'évêché de Clermont qui étoit sous le patronage de la France. Louis s'opposa à cette décision,

XXXVII. Ses succès en Berri.

Bened. Abb.

& l'on convint de s'en rapporter au jugement de douze arbitres. Cependant Henri prit possession du Château de Turenne, & reçut l'hommage & le serment des Barons & des Chevaliers de la Marche; province qu'il acheta six mille marcs d'argent du Comte Audibert, engagé dans l'expédition de la Terre-Sainte. Ensuite il pourvut à la sureté de ses frontières de Normandie, par des lettres de protection du Roi de France, suivant l'usage de ce temps, où les secours mutuels de cette espèce ne se refusoient jamais entre les princes qui avoient pris la croix ensemble.

An. 1177.

R. de Mont.

XXXVIII. Conquêtes de Richard en Guyenne.

An. 1178.

De retour en Angleterre il fit chevalier son fils Geoffroi avec grande solemnité à Wodestoke. Ce Prince, Ambitieux d'égaler la réputation de ses frères qui s'étoient rendu fameux par leur force & leur adresse dans les tournois, passa aussi-tôt au continent pour se signaler dans les mêmes éxercices; le jeune Henri étoit si passionné pour ces sortes d'exploits, que pendant trois ans, il èn fut totalement occupé, ne vécut qu'avec des Chevaliers, & s'attacha à gagner le peuple par des dépenses excessives. Richard

HENRI II.
An. 1178.

employoit plus honorablement le temps à réprimer les ravages des bandits, Basques, Navarrois, & autres Montagnards descendus des Pyrenées, qui infestoient la Guyenne, & se joignoient dans les occasions aux Barons revoltés : Il les défit en plusieurs rencontres, entra dans la Gascogne, où il réduisit le Comte de Bigorre, & soumit de même Gui de Rancone, Seigneur de Pons en Saintonge ainsi que le Comte d'Angoulême. Il prit les châteaux de Gensac, Martellac, & plusieurs autres, & emporta d'assaut la forteresse de Taillebourg qu'on regardoit comme imprenable. Son frére Geoffroi eut le même succès en Bretagne où Guiomer Vicomte de Léon & ses enfants avoient excité une révolte. Geoffroi les attaqua avec tant de vigueur, qu'après avoir perdu tous leurs forts, ils furent obligés de se réfugier dans les forêts, d'où ils ravageoient le pays voisin. Enfin lassés de cette vie vagabonde, ils se rendirent à discretion.

Bened. Abb.

XXXIX. Reglements de Henri pour la police & pour les forêts.

Cependant le Roi s'occupoit en Angleterre à punir la vénalité & les véxations, & à réformer les abus à la charge du peuple par de sages régle-

ments, en quoi il surpassa tous les Princes de son temps. Cadwallon, Prince Gallois fut assassiné en retournant de la cour de Henri où il étoit allé avec un sauf-conduit. Le Monarque condamna au gibet tous les complices de cette action si contraire à la foi publique : il fit punir par des amandes ou par la prison ceux qui contrevenoient aux loix forestières. Les traîtres furent bannis, les coupables de félonie furent chatiés par la mutilation de quelque membre, & l'on punit de mort tous les criminels convaincus de meurtre, de rapt ou de vol. Les peuples avoient jusqu'alors été chargés de frais considérables par les voyages des Juges ambulants, Barons de grande qualité, qui marchoient avec une nombreuse suite. Pour diminuer cette dépense, le Roi dans une assemblée générale à Windsor partagea le Royaume en quatre districts, & mit dans chacun cinq justiciaires, deux écclésiastiques & trois Barons laïques afin qu'ils administrassent la justice dans leurs différents départements.

Duct. Coll.

Le Pape Aléxandre après avoir enfin terminé tous ses différents avec l'empereur Frédéric, résolut d'assem-

HENRI II. An. 1179.

bler un concile général à Rome dans l'Eglise de S. Jean de Latran. Il y manda les Prélats de toute la Chrétienté, entr'autres les Evêques de Durham, de Norwich, d'Héreford & de Bath pour représenter le Clergé d'Angleterre, il fut ouvert au commencement de Mars & dura quinze jours. On y fit divers canons qui furent reçus & observés par l'Eglise d'Angleterre. Les principaux étoient que personne ne pouvoit être promû à un évêché avant l'âge de trente ans; que les ordinations des Schismatiques ainsi que leurs résignations & collations de bénéfices seroient annullées, & que le clergé ne s'engageroit point dans les emplois séculiers. On en fit aussi d'autres pour déffendre la pluralité des bénéfices, les ordinations sans titre; les procès des écclésiastiques dans les cours séculières; & la pratique dangereuse des tournois, déclarant indignes de la sépulture écclésiastique ceux qui seroient blessés mortellement dans ces exercices.

XL. Le Pape Aléxandre tient un concile général à Rome.

Ibid. Hoved.

Dans le cours de la même année, Louis VII. Roi de France désira visiter le tombeau de Becket à Cantorbery, où il avoit dessein de faire un vœu

pour le recouvrement de la santé de son fils Philippe qui étoit dangereusement malade. Henri lui envoya un sauf-conduit sur l'assurance duquel il passa à Douvres, se rendit le lendemain à Cantorbery, fit ses dévotions au tombeau de S. Thomas, & accorda un don de cent muids de vin par an au couvent de l'Eglise de Christ. Il ne resta que peu de jours après ces actes de dévotion, & trouva son fils guéri à son retour. En arrivant à S. Denis, il fut frappé lui-même d'une attaque d'apoplexie qui fut suivie d'une paralisie, ce qui l'empêcha d'assister au couronnement de ce jeune Prince, dont la cérémonie se fit à Reims le jour de la Toussaints: le jeune Henri, comme Duc de Normandie, porta une couronne d'or devant le nouveau Roi depuis son appartement jusqu'à l'Eglise; & ensuite il servit le premier plat sur sa table, en qualité de Sénéchal de France, charge qui appartenoit aux Comtes d'Anjou.

HENRI II. An. 1179.

XLI. Louis, Roi de France, fait un pélerinage au tombeau de Becket.

Bened. Abb; Hoved.

Philippe totalement gouverné par son beau-père le Comte de Flandres qui portoit le même nom, fit plusieurs actes d'oppression, & même obligea sa mère Adélaïde de quitter le royau-

XLII. Philippe, Roi de France, oblige sa mère à quitter le royaume,

HENRI II. An. 1179. me, après que ses amis & ses parents eurent été disgraciés & traités injurieusement. * Elle eut recours au jeune Henri, qui résidoit alors en Normandie & qui engagea son père à An. 1180. embrasser la cause d'Adélaïde. Le Roi repassa dans le continent, où il fut visité par la Reine de France, & ses frères les Comtes de Blois, de Chartres & de Sancerre. Ils lui promirent de se conduire par ses conseils; lui donnèrent des ôtages pour sureté de leur parole, & en conséquence Henri leva une nombreuse armée pour soutenir leurs prétentions. Dans le même temps Philippe épousa Isabelle, fille de Baudouin, Comte de Hainaut & nièce du Comte de Flandres. Cette Princesse fut couronnée à S. Denis,

* Philippe Auguste n'avoit alors que quatorze ans, ainsi il paroît que c'est au Comte de Flandres seul qu'il faut attribuer l'éloignement de la Reine mère. Le P. Daniel dit que ce fut elle qui se retira; cependant Roger de Hoveden qu'il cite, marque expressément qu'elle fut chassée du royaume. *Cujus consilio (Comitis Flandriæ) tyrannidem cepit exercere in populo, & omnes, quos noverat patri suo fuisse familiares, sprevit & odio habuit: & matrem suam adeò persequebatur, quod à dominatione sua expulsit.* Hoved. p. 593.

& son mari s'avança ensuite avec une armée vers les frontières de Normandie. Le Roi d'Angleterre se mit aussitôt en campagne, mais aucun des deux partis n'osa hazarder la bataille; ce qui fit entamer une négotiation. On conclud un traité, dont les conditions furent, que la Reine de France retourneroit à Paris & recevroit sept livres par jour pour sa subsistance pendant la vie de son mari, & qu'après sa mort elle jouiroit des terres assignées pour son douaire. Pendant cette conférence, le Comte de Flandres rendit hommage au Roi d'Angleterre pour le renouvellement d'une convention précédente, suivant laquelle il devoit recevoir de Henri une pension de mille livres, à condition de fournir cinq cents Chevaliers pour servir le Roi pendant quarante jours, toutes les fois qu'il les demanderoit. Le Comte de Clermont jura aussi fidélité au Monarque Anglois: les articles de la dernière paix entre les deux couronnes furent confirmés, & les deux Rois renouvellèrent la promesse d'une protection mutuelle pour leurs royaumes. * Rymer's fœd.

* Cette même année 1180 mourut à Paris le 18 Septembre le Roi Louis VII. dit le

HENRI II. An. 1180.

XLIII. Henri fait punir les criminels, & établit les assises d'armes.

Pendant que Henri resta au Mans, il donna ses ordres pour que les officiers de la monnoye en Angleterre, poursuivissent & fissent punir par de très-fortes amendes ceux qui avoient altéré les espèces. Il fit aussi faire une refonte avec une empreinte différente & au titre légitime. Ralf de Glanville, Grand-justicier du royaume publia quelques-unes des loix d'Edouard le Confesseur, portant que les vassaux de l'Eglise ne seroient poursuivis que pardevant le juge ecclésiastique : que les Eglises & les Presbytères seroient tenus pour asyles : mais que dans les cas de vols, les coupables feroient restitution, ou quitteroient le pays : que les veuves innocentes des crimes de leurs maris ne seroient point privées de leurs douaires : & que les enfants

Jeune, après un règne de quarante-trois ans, pendant lequel la puissance des Anglois s'étoit beaucoup augmentée en France, tant par le mariage de Henri avec Eléonor ou Aliénor qui fit passer de la maison de France dans celle d'Anjou le duché d'Aquitaine & le comté de Poitiers, que par le projet de celui de Richard avec Alix, qui fit céder Gizors aux Anglois, quoique ce mariage n'ait jamais eu lieu. Louis VII. eut pour successeur Philippe Auguste son fils, qu'il avoit fait couronner peu de temps avant sa mort.

ne seroient point dépouillés de leurs héritages pour ceux que leurs pères auroient commis avant qu'ils fussent nés. Le Roi fit aussi publier une proclamation, portant que tous les possesseurs de francs-fiefs & bourgeois dans ses Etats du continent, se pourvoiroient d'armes offensives & deffensives (*f*) à proportion de leurs biens. Ordonnance qui eut également lieu en Angle-

HENRI II. An. 1180. *Bened. Abb.*

(*f*) Toute personne qui possédoit un fief de chevalier devoit avoir une cotte de maille, un casque, un bouclier & une lance; s'il en possédoit plusieurs, il étoit tenu d'avoir autant de semblables armures qu'il avoit de ces fiefs. Tout laïque libre propriétaire de biens ou rentes montant à soixante marcs, étoit également obligé aux mêmes armes. Ceux qui ne possédoient pas au dessus de dix marcs, n'étoient tenus que d'une legère cotte de maille, une calotte de fer & une lance. Les bourgeois étoient équippés d'un chapeau de fer & d'une lance, avec un wambois ou cotte piquée. Il étoit défendu de vendre, d'engager, ni de prêter ses armes; & le Seigneur ne pouvoit les enlever de son vassal par forme de confiscation, de don gratuit, de gages, ni sous quelque autre prétexte que ce pût être. Lorsque le possesseur de l'armure mouroit, elle passoit à son héritier, & pendant sa minorité son tuteur l'avoit en garde & devoit fournir un homme pour le service, jusqu'à ce que le mineur fût en état de le remplir personnellement. *Benedict. p.* 365.

HENRI II. An. 1181.

terre, conformément aux réglements touchant les assises d'armes, qui furent tenues sous l'inspection des Juges ambulants. Cette loi prouve évidemment combien la sureté des Rois dépend de l'amour & de la fidélité de leurs sujets, beaucoup plus propres à les soutenir que ces mercenaires nécessaires aux tyrans pour opprimer la liberté plutôt que pour les défendre. Lorsque Henri eut terminé l'accommodement entre le Roi de France & le Comte de Flandres qui s'étoient brouillés par rapport aux droits de la Reine mère, il s'embarqua à Cherbourg pour repasser en Angleterre. Aussi-tôt qu'il y fut arrivé, il convoqua une assemblée générale à Nottingham, où Guillaume, Roi d'Ecosse, assista avec ses Comtes & ses Barons. Richard, fils naturel du Roi, qui étoit élu Archevêque d'York, mais qui n'étoit pas encore consacré, donna la démission de son siège entre les mains de l'Archevêque de Cantorbery, & fut nommé Chancelier du royaume. Roger, Archevêque d'York, étoit mort extrêmement riche, & le Roi fit saisir tous ses trésors, comme biens d'un Ecclésiastique mort *intestat*, en

vertu

vertu d'une bulle que Roger avoit lui-même obtenue du Pape Aléxandre qui portoit qu'un Prêtre ne pourroit disposer d'aucun de ses effets pendant sa dernière maladie. *

HENRI II. An. 1181.

M. Paris.

La paix conclue entre le Roi de France & le Comte de Flandres fut de très-peu de durée. Etienne, Comte de Sancerre, un des oncles de Philippe, s'empara de quelques terres qu'il retint par force, au mépris des ordres du Roi, & pour acquérir la protection du Comte de Flandres, il lui fit hommage du château de S. Brue. En conséquence le Roi chassa son oncle & refusa de le rétablir dans ses biens; mais Etienne s'empara des terres du Comte deClermont; engagea un grand nombre de noblesse Françoise dans sa faction, & sollicita vivement l'Empereur d'Allemagne à faire une irruption en France. Le jeune Henri leva une armée pour secourir son beau-frère, & le

XLIV. Il fait son testament. Son gendre Henri, Duc de Saxe, est chassé de ses états.

An. 1182.

* Le 30 Août de la même année 1181 mourut le Pape Aléxandre III. fameux par ses démêlés avec l'Empereur Fréderic Barberousse. Il eut pour successeur, après un seul jour de vacance, Hubaud ou Ubalde, Evêque d'Ostie, qui prit le nom de Lucius III. Ce Pontife étoit de Luque en Toscane, & occupa quatre ans le saint Siège.

HENRI II. An. 1182.
vieux Roi résolut de repasser au continent pour accommoder ce différent; mais avant que de partir il voulut faire son testament. Il légua vingt mille marcs pour la défense de la Terre-sainte, & comme les Chrétiens de Palestine étoient fortement pressés par les armes de Saladin, Sultan d'Egypte, il envoya aussi-tôt cinq cents marcs d'or, & quarante-deux mille marcs d'argent pour les soutenir. Arrivé en Normandie, son premier soin fut de procurer une entrevue entre le Roi de France & le Comte de Flandres, qui par sa médiation conclurent un traité à leur satisfaction mutuelle. A peine cette affaire étoit terminée que le Roi d'Angleterre fut visité par son gendre, Henri Duc de Saxe, qui avoit été chassé de ses Etats avec sa femme, ses enfants, ses Comtes & ses Barons, par l'Empereur Frédéric Barberousse, pour avoir refusé de s'en rapporter au jugement de la cour impériale dans une dispute contre l'Archevêque de Cologne. Le Duc étoit impérieux & avide de butin; avoit manqué de foi en un grand nombre d'occasions, insulté l'Empereur & l'Empire, opprimé ses voisins, & mérité la haine de tous ses compatriotes.

Le Roi d'Angleterre intercéda cependant en sa faveur auprès de Frédéric, qui permit à ses vassaux de retourner ; abrégea le temps de son éxil, & accorda à la Duchesse la pleine jouissance de son douaire. Le Monarque renvoya les partisans du Duc avec de magnifiques présents, & lui assigna trois cents quarante livres d'Anjou par jour pour son entretien & celui de la Duchesse. R. de Mont.

XLV. Nouveaux démêlés entre le Roi & son fils Henri.

Malgré la générosité & l'affection de Henri envers ses enfants, il ne trouva jamais que de l'ingratitude du côté de son fils aîné qui se retira encore avec sa femme à la cour de France, d'où il envoya une insolente députation à son père pour lui demander la cession immédiate de la Normandie. Le Roi rejetta cette proposition, & le Prince lui manda qu'il vouloit s'embarquer pour la Terre-sainte, dans l'espérance que son père dont il connoissoit la tendresse lui accorderoit tout ce qu'il lui demanderoit, pour le détourner de ce dessein. Trompé dans son attente, il consentit à recevoir cent dix livres par jour pour sa subsistance, & le Roi promit de payer une année d'appointements à cent Chevaliers de

HENRI II An. 1182. sa suite. Satisfait de cette faveur, lui & ses frères accompagnèrent le vieux Henri à Angers, où ils jurèrent réciproquement de se conserver une amitié perpétuelle. Geoffroi qui entra alors en possession de la Bretagne par son mariage avec Constance, fit hommage à son frère aîné pour ce Duché. Lorsque le père voulut éxiger de Richard la même soumission pour la Guyenne, ce Prince en fit d'abord refus; cependant il offrit ensuite l'hom-
An. 1183. mage au jeune Henri qui le rejetta avec mépris. Ils se dirent des paroles très-vives, & ce fut le commencement d'une querelle qui obligea Richard de se retirer dans sa province, & de fortifier ses châteaux. Il la gouverna avec une sévèrité excessive, & commença à débaucher les femmes & les filles de ses Barons; ce qui les porta à former une conspiration contre lui. Ils offrirent leur secours à Henri, qui soutint leur révolte, & se joignit à son frère Geoffroi dans l'intention de chasser Richard de la Guyenne. Aussi-tôt Henri l'attaqua d'un côté, Geoffroi de l'autre, & les Barons se soulevèrent ouvertement. Dans cette extrèmité, Richard eut recours à son père qui

leva une forte armée & marcha à ſon ſecours. Il entra dans la ville de Limoges dont le château étoit entre les mains de ſon fils aîné, qui jugeant impraticable de tenir la campagne contre ſon père, feignit de vouloir ſe ſoumettre, & réconcilier les Barons avec ſon frère Richard. Sous prétexte de travailler à cet accommodement, lui & Geoffroi eurent pluſieurs conférences particulières avec les rébelles, dans leſquelles ils prirent des meſures pour la perte du Roi. Le Monarque ſoupçonnoit ſi peu leur deſſein, qu'il avoit renvoyé la plus grande partie de ſes troupes, & demeuroit à Limoges avec la plus parfaite ſécurité. Cependant un jour qu'il ſe promenoit tranquillement à cheval, les ſoldats du château, chargés de l'éxécution de ce projet, lâchèrent contre lui une grêle de flêches. Un de ſes Chevaliers fut bleſſé à ſes côtés, & ſon cheval en reçut une dans le front qui auroit percé le Roi ſi cet animal n'avoit par hazard levé dans ce moment la tête. Alarmé de cette trahiſon, il commença à ſoupçonner que ſes fils en vouloient à ſa vie, & prit auſſi-tôt des meſures pour ſa ſureté. *Chr. Gerv.*

Le jeune Henri voyant ſon perfide

HENRI II. An. 1183.

XLVI. Le jeune Prince meurt à Martel dans le vicomté de Turenne.

projet manqué, prit la croix & parut absolument déterminé à passer dans la Terre-sainte. Le Roi consentit à cette expédition, & lui promit que son équipage surpasseroit en magnificence ceux de tous les autres Princes qui s'étoient embarqués pour cette entreprise; mais avant que cette résolution pût être éxécutée, le jeune Prince fut saisi d'une fièvre à Martel dans le Vicomté de Turenne, & craignant pour sa vie, il marqua un ardent desir de s'entretenir avec son père. Le Roi qui appréhendoit quelque trahison, envoya un Evêque qui le trouva à l'extrêmité, & reçut ses dernières volontés. Il fit supplier son père de lui pardonner toutes ses révoltes & son ingratitude; de payer les gages dûs à ses Chevaliers & à ceux qui l'avoient accompagné, & d'agir avec clémence envers les Barons de Guyenne. Quelques heures après cet entretien, il mourut en pénitent. * Ce Prince avoit donné des preuves fréquentes de son ingratitude & de son mauvais naturel envers un

* Roger de Hoveden rapporte que ce Prince avant que de mourir se fit revêtir d'un cilice, tirer hors de son lit avec une corde, mettre sur un lit de cendres avec une

père indulgent, & avoit même résolu de tirer l'épée contre lui pour lui ôter la vie dans un combat qu'on auroit livré le lundi ſuivant, s'il n'étoit pas tombé malade. La tendreſſe du Roi éclata à un excès outré; car auſſi-tôt qu'il apprit ſa mort, il tomba trois fois de ſuite en foibleſſe, & marqua une douleur extrême que la perte d'un auſſi mauvais fils ne méritoit pas. Il auroit dû ſe réjouir d'autant plus de cet évènement, qu'il détruiſoit une dangereuſe conſpiration: car les troupes rébelles furent auſſi-tôt diſperſées. Richard les pourſuivit, prit le château de Limoges; la nobleſſe de Guyenne ſe ſoumit, rendit les fortereſſes qui furent raſées juſqu'aux fondements; & la paix fut rétablie dans la province avant l'arrivée du Roi d'Arragon qui marchoit avec une armée au ſecours de celui d'Angleterre. Le jeune Henri ne laiſſa point d'enfants, & quelques années après, ſa veuve épouſa Béla, Roi de Hongrie.

Henri II, An. 1183.

G. Neubrig. Bened. Abb.

Cette Princeſſe occaſionna une nou-

pierre pour lui ſervir de chevet; fit publiquement ſa confeſſion, reçut le ſaint Viatique & mourut dans la crainte du Seigneur. *Hoved. p.* 620.

HENRI II. An. 1183.

XLVII. Dispute avec la France, au sujet du douaire de Marguerite, veuve du jeune Henri. An. 1184.

velle rupture avec la France ; car à peine Henri fut de retour en Normandie, que son frère Philippe demanda son douaire, ainsi que Gisors qu'on lui avoit donné pour son mariage, avec toutes ses dépendances. Henri prétendoit que cet accord avoit été invalide, en ce qu'on lui avoit assigné des terres qui appartenoient à la Reine Eleonor, qu'on n'avoit fait que restituer ; & qu'à l'égard de Gisors, cette ville étoit un appanage de la Normandie. Cette dispute occasionna une longue négotiation qui se termina enfin par un accommodement à Gisors. Les deux Rois convinrent que Marguerite renonceroit à son douaire au moyen d'une pension de deux mille sept cents livres ; & que cette ville seroit donnée à l'un des fils de Henri, pour dot d'Adelaïde ou Alix qui étoit destinée à Richard, & qu'on avoit élevée à Winchester. Après cet accommodement, Henri retourna en Angleterre, où il fut joint par Guillaume, Roi d'Ecosse, qui demandoit en mariage Mathilde, fille du Duc de Saxe. Sa proposition fut acceptée ; mais cette alliance ne put avoir lieu, parce que les deux parties étoient parentes aux dégrés prohibés,

HENRI II. An. 1184.

& qu'on ne put obtenir la dispense du Pape. Rèze-Ap-Griffith parut devant la cour du Roi à Worcester, pour avoir tué Ralf Poer par vengeance de quelques injures reçues de ce Seigneur, & avoir fait plusieurs excursions sur les terres d'Angleterre. Il s'excusa du meurtre sur ce qu'il avoit été la suite des insultes les plus vives; rendit les châteaux qu'il avoit pris en l'absence du Roi; renouvella le serment de fidélité, & promit d'envoyer son fils & son neveu, pour ôtages de sa bonne conduite à l'avenir.

XLVIII. L'Archevêque de Cologne arrive en Angleterre.

Par la mort du jeune Henri, Richard devint héritier présomptif de la couronne, & son père lui ordonna de remettre la Guyenne à Jean, son plus jeune frère qu'il avoit amené en Normandie à cette intention. Richard demanda du temps pour consulter ses amis; mais il se retira secrètement dans cette province d'où il écrivit à son père, refusant d'abandonner ce qu'il tenoit en sa possession. Lorsque le Roi fut retourné en Angleterre, Geoffroi & Jean entrèrent en Guyenne, & ravagèrent tout le pays par lequel ils passèrent; pendant que Richard de son côté pour s'en venger faisoit des ex-

HENRI II. An. 1184.

cursions dans la Bretagne. Cependant Henri leur commanda de cesser leurs hostilités, & de retourner en Angleterre. Ils obéirent, le Roi les réconcilia, & Richard se soumit à ses volontés. Vers ce même temps l'Archevêque de Cologne vint dans le royaume faire un pélerinage au tombeau de Becket. Il proposa un mariage entre Richard & la fille de l'Empereur, qui fut aussi-tôt agréé; mais la mort de cette Princesse l'empêcha d'avoir son effet. * Henri saisit cette occasion de terminer les différents entre son gendre le Duc de Saxe & ce Prélat, qui non-seulement lui pardonna les injures personnelles qu'il en avoit reçues, mais entreprit même d'être son avocat auprès de Frédéric. Henri engagea aussi en sa faveur le Pape Lucius qu'il avoit eu occasion d'obliger dans une circonstance singulière. Ce Pontife avoit été chassé de Rome dans une révolte, & avoit demandé du secours aux différents Princes & aux Eglises de l'Eu-

* Rien n'est plus étonnant que cette conduite du Roi d'Angleterre, qui gardoit toujours Alix, & cependant agréoit les propositions de mariage qu'on lui faisoit de son fils avec d'autres Princesses.

rope. Henri lui avoit envoyé alors une somme d'argent considérable, ensorte qu'il se trouva très-disposé à employer ses bons offices en faveur du Duc de Saxe, que l'Empereur rappella l'année suivante, & qu'il rétablit dans la plus grande partie de ses terres.

HENRI II. An. 1184.

Bened. Abb.

XLIX. Baudouin, Evêque de Worcester, élu Archevêque de Cantorbery.

La vacance du Siège de Cantorbery arrivée par la mort de l'Archevêque Richard, occupa ensuite l'attention du Roi. Il envoya le Grand-justicier Ralf de Glanville avec quelques Evêques préparer le couvent pour une élection. Les Moines choisirent l'Abbé de Battel avec quatre autres Ecclésiastiques qui furent rejettés par le Roi dans une assemblée qu'il tint à Reading. Il s'éleva une dispute entre les députés du couvent & les Evêques suffragants sur le droit de l'élection, & l'on tint plusieurs conciles sans pouvoir rien déterminer. Enfin les Evêques choisirent Baudouin de Worcester qui fut confirmé par le Roi; mais les Moines se retirèrent sans donner leur consentement, ce qui engagea Henri à aller en personne à Cantorbery, pour les porter à condescendre à ce choix, & à y adhérer eux-mêmes par forme d'une nouvelle élection. En conséquen-

HENRI II. An. 1184.

ce de cette permission, les députés s'assemblèrent dans la maison collégiale de Westminster, élurent Baudouin, chantèrent le *Te Deum*, le conduisirent à l'autel, lui donnèrent le baiser de paix, & le présentèrent au Roi & à ses enfants qui lui renouvellèrent le même baiser qu'il avoit déja reçu d'eux dans la première élection. Jusqu'alors les loix forestières avoient été fort négligées par l'indulgence du Monarque; mais ses sujets abusèrent tellement de sa bonté, qu'il fut obligé d'établir dans chaque département du royaume deux Gentilshommes de sa maison, en qualité de Verdiers ou juges des forêts, avec pleine autorité sur tous ses gardes & sur ceux des Chevaliers & Barons. Il y eut donc une nouvelle assise des forêts établie, pour veiller sur toutes sortes de personnes, contre les transgressions des loix forestières de Henri I. qu'on résolut de remettre en vigueur. Cependant il fut permis aux Comtes, aux Barons & aux vassaux libres de couper du bois pour leur propre usage, pourvû qu'ils ne fissent point de dégât, & que les coupes fussent sous les yeux des forestiers.

Chr. Gerv. Ducto. Coll.

Lorsque Henri étoit en paix, il ne

s'occupoit que de ce qui pouvoit faire le bonheur de ses sujets & procurer l'avantage de sa famille ; cependant aucun Prince n'éprouva autant d'ingratitude des deux côtés. Jean son plus jeune fils ayant atteint l'âge où le courage est dans sa force, il le fit chevalier à Windsor, dans le dessein de l'envoyer en Irlande, pour en faire entiérement la conquête, & se rendre Roi de cette isle. Les affaires de ce pays avoient jusqu'alors été laissées entre les mains de quelques avanturiers particuliers, qui désunis entr'eux n'avoient pas fait les progrès qu'on avoit droit d'attendre de leur valeur ; & paroissoient s'être conduits de façon à former plutôt des établissements particuliers, qu'à procurer l'avantage de la nation Angloise. Il s'étoit élevé une espèce de jalousie entre les officiers du Roi & les propriétaires des terres conquises, qui avoit beaucoup retardé la réduction du pays. Leurs querelles & leur indifférence à se soutenir mutuellement avoient occasionné le relâchement dans la discipline, & empêché d'exercer ponctuellement l'autorité nécessaire pour contenir des peuples aussi inconstants que l'étoient

L. Affaires d'Irlande.

HENRI II. An. 1184.

les Irlandois. Guillaume Fitzaldhelm, Seigneur-haut-Justicier ne s'étoit occupé qu'à diminuer l'étendue des possessions des particuliers pour son propre avantage. Miles Cogan, Gouverneur de Dublin avoit fait une legère expédition dans le Connaught, mais il avoit été forcé de se retirer précipitamment après avoir perdu plusieurs soldats dans une embuscade près le Shannon. Philippe de Braouse demeuroit dans l'indolence à Limmerick. Robert Fitz-Stéphens & Miles Cogan établirent sept Cantreds ou Centuries du côté de la ville de Corke, & laissèrent les vingt-quatre autres en la possession de Dermot Maccarty Prince de Desmond. Une querelle qui survint à l'occasion de la mort de Miles, & le meurtre de Ralf fils de Robert qui fut lâchement assassiné par Mactyre, excitèrent Dermot à lever une armée avec laquelle il investit Corke. La place fut vaillamment défendue par Robert jusqu'à l'arrivée de son neveu Raymond à la tête de quelques troupes Galloises, qui fit lever le siége. Ce secours joint à un autre commandé par Philippe Barry & Richard frère de Miles Cogan, mirent

Robert en état de défaire plusieurs fois les Irlandois, & de réduire toute cette contrée. Hughes de Lacey établit des colonies dans tout le pays de Méath, & bâtit plusieurs châteaux pour les protéger ; il remit en possession de leurs biens ceux qu'on en avoit fait sortir par violence, & gouverna avec tant d'équité & de courage que les peuples devinrent heureux sous son administration, & que renonçant à leurs coutûmes sauvages, ils commencèrent à vivre en communauté dans les villes & les villages. Lorsque Fitz-Aldhelm fut rappellé Hughes lui succéda en qualité de seul gardien de tout le royaume, & se conduisit dans le pays de Leinster, comme il avoit fait dans celui de Méath, encourageant les arts pacifiques, & gagnant l'affection des Irlandois par sa générosité, son affabilité & son gouvernement équitable. Enfin il devint très-populaire & épousa la fille de Roderic O Connor, Roi de Connaught. Cette alliance allarma Henri, qui envoya Jean Constable de Chester & Richard de Pec, pour se mettre à la tête de l'administration & veiller sur la conduite de Hughes. Ces deux Seigneurs

HENRI II. An. 1184.

connurent bien-tôt qu'il n'avoit que le bien public en vue, & retournèrent en Angleterre, où ils firent un rapport si favorable de son intégrité au Roi qu'il le rétablit dans le gouvernement, & lui donna pour adjoint Robert de Shrewsbury. Pendant que ces choses se passoient, personne ne songea à étendre les conquêtes des Anglois, excepté Jean de Courci, Seigneur d'une taille gigantesque, d'une force extrème, & d'un courage invincible. Henri lui accorda des Lettres-patentes pour le faire jouir de toutes les terres qu'il pourroit conquérir dans les parties qui n'avoient pas encore été soumises, & lui donna en même temps Fitz-Aldhelm pour collègue dans le gouvernement. Jean laissa le pouvoir civil aux soins de cet adjoint, & marcha dans la province d'Ulster avec deux cents chevaliers & suivants, outre trois cents soldats particuliers. Le quatriéme jour il arriva à Downe, résidence du Roi Dunlève, qui prit la fuite à son approche, & la place fut prise sans avoir fait de résistance. Le légat Vivien qui tenoit alors un concile dans cette ville fit ses efforts pour rétablir la paix entre Jean

& Dunlève. Le dernier consentit à payer un tribut, si Jean vouloit quitter le pays, mais cette proposition fut rejettée, & il se prépara à une bataille. il rassembla un corps de dix mille hommes & s'avança vers Downe où de Courci étoit resté campé : Le combat fut sanglant & la victoire long-temps douteuse, mais enfin les Irlandois demi-nuds obligés de céder aux armes & à la discipline militaire des Anglois furent totalement mis en déroute. Cependant ils revinrent quelque temps après avec une plus forte armée, & furent encore défaits, après quoi le vainqueur éleva deux forts pour la sureté de ses conquêtes à Ferney dans le comté de Monaghan. Il en donna la garde à Macmahon, Seigneur de la tribu qu'il avoit soumise & qui lui avoit juré fidélité, mais à peine Courci fut parti, que ce traître les rasa jusqu'aux fondements. Irrité de cette perfidie, Jean ravagea ses territoires, & emmena un nombre prodigieux de gros bétail partagé en trois divisions qui occupoient la largeur de plusieurs milles. Ils passèrent par des chemins creux environnés de fondrières & de bois, mais les Irlandois qui s'étoient

HENRI II. An. 1184.

mis en embuscade, sortirent tout-à-coup des broussailles & poussèrent des cris si affreux que les bêtes à corne épouvantées se tournèrent contre leurs conducteurs, & mirent un désordre universel dans l'armée Angloise, qui fut dispersée & la plus grande partie taillée en piéces. Jean de Courci accompagné d'un petit nombre de ses gens, fut obligé de combattre pendant deux jours avec une valeur incroyable pour s'ouvrir un passage; Enfin il gagna un fort qui servit de rendez-vous à ses troupes dispersées. Il fut aussi-tôt investi par l'ennemi qui devenu insolent par le succès, se campa négligemment sans sentinelles, gardes ni patrouilles. Jean informé de cette téméraire sécurité, tomba sur eux pendant la nuit, lorsqu'ils étoient à moitié endormis, & ne trouvant point de résistance, il en fit un si grand carnage qu'il n'en échappa qu'environ deux cents. Ils hazardèrent encore deux autres batailles, où ils furent défaits; l'une à Dundalk & l'autre près le pont d'Ivory. Ensuite Jean épousa la fille de Gothred Roi de Man & des isles, & cette alliance qui priva l'ennemi de toute espérance de secours

de ces côtés, valut en peu de temps au jeune prince la conquête de tout l'Ulſter.

LI. Le Prince Jean deſcend en Irlande. Il ſe conduit mal envers les habitants.

Henri eſpérant que la préſence de ſon fils Jean réuniroit tous les Anglois & accéléreroit la réduction du pays, lui donna quatre cents Chevaliers, huit cents hommes de cavalerie, & un corps d'archers conſidérable. Avec ces troupes le jeune Prince ſe rendit au port de Milford, où il s'embarqua, & arriva le lendemain à Watterford. A ſon arrivée il fut viſité par les principaux de la nobleſſe Irlandoiſe, qui réſidoit dans ces quartiers, & qui y vivoient paiſiblement ſous la domination Angloiſe. Au lieu de les recevoir gracieuſement, les jeunes étourdis favoris du Prince leur firent les inſultes les plus indécentes & les tournèrent en dériſion. Ils les railloient ſur leurs habits & leurs façons de ſe mettre, les prenoient par leurs longues barbes, & enfin leur firent tant d'inſultes que les habitants naturellement très-hauts & impatients ſe retirèrent avec les plus grandes marques d'indignation dans leurs maiſons, d'où ils emmenèrent leurs familles & leurs beſtiaux dans les territoires de Limerick, Corke &

HENRI II. An. 1184.
Connaught. Le rapport qu'ils firent à leurs chefs de la façon injurieuse dont ils avoient été traités par le jeune Prince, & par les Normands qui l'accompagnoient, fit tant d'effet sur les souverains de ces cantons qu'ils renoncèrent au projet qu'ils avoient formé de se soumettre au gouvernement Anglois. Bien loin de venir offrir leurs services & faire leurs soumissions à Jean, ces petits Princes toujours portés à la guerre formèrent une ligue pour leur défense commune. Les réfugiés leur servirent d'espions & de guides dans les quartiers des Anglois où ils firent diverses excursions. A l'arrivée des premiers avanturiers, les Irlandois n'avoient point d'armes défensives, & ne se servoient que de lances fort courtes, de dards légers & de haches, dont ils ne frappoient que d'une main, ensorte qu'ils ne pouvoient soutenir le choc des troupes pesamment armées, ne tiroient aucun service de leurs chevaux, & redoutoient les flêches qui frappoient de loin leurs corps presque nuds. Mais depuis ce temps ils avoient acquis de l'expérience, s'étoient munis de quelques armes défensives & de longues lances, évi-

toient soigneusement les batailles rangées, & formoient des embuscades dans les bois & les marais, d'où ils tomboient sur les corps détachés, embarrassés de leurs armes pesantes, qui les rendoient si redoutables en pleine campagne. Les premiers guerriers qui les attaquèrent étoient de hardis Gallois, élevés dans les forêts, les rochers & les montagnes & endurcis à la fatigue. Mais ceux-ci furent traités avec mépris par le jeune Prince, & toutes les expéditions militaires furent entreprises par les seuls Normands accoutumés au plaisir & ennemis du travail. Cependant l'avarice les faisoit marcher; mais en peu de temps leur nombre fut considérablement diminué par ces escarmouches dans lesquelles l'ennemi avoit toujours l'avantage. Le Prince Jean sans expérience ni économie, & incapable de réflexions répandoit imprudemment l'argent destiné pour la subsistance de ses soldats, dont le nombre diminuoit tous les jours; & l'ennemi encouragé par les succès, fatiguoit tellement ses troupes, qu'elles ne pouvoient aller aux fourages & aux provisions qu'avec le plus grand danger. Le Roi informé de ces désor-

HENRI II. An. 1185.

Hoved. Bened. Abb.

HENRI II. An. 1185.

dres rappella ce Prince avec ses jeunes conseillers, & remit la conduite de la guerre à Jean de Courci. Ce Seigneur tint ses troupes continuellement en action, attaqua les ennemis dans tous leurs quartiers, & les chassa des contrées de Corke, Limerick & Connaught : ce qui les obligea enfin de rester en repos.

LII. Le Patriarche de Jérusalem arrive en Angleterre & offre la couronne à Henri.

Peu de temps avant l'expédition d'Irlande, Héraclius, Patriarche de Jérusalem, & le Grand-maître des Chevaliers Hospitaliers, arrivèrent en Angleterre ; ils apportoient des lettres du Pape Lucius, qui pressoit Henri de marcher en personne au secours de la Terre-sainte, presque entièrement réduite par Saladin. Baudouin IV. qui occupoit alors le trône de Jérusalem, étoit hors d'état d'agir à cause d'une lèpre invétérée. Son fils étoit mineur, & la rivalité pour le gouvernement des affaires entre Gui de Lusignan & Raimond, Comte de Tripoli, avoit presque excité une guerre civile entre les Chrétiens. La ruine totale du royaume de Jérusalem ne pouvoit être prévenue que par l'arrivée de quelque puissant Prince Européen. Dans cette extrémité Baudouin avoit jetté les

yeux sur Henri dont il étoit proche parent. Le Monarque marchoit vers le nord lorsqu'il apprit l'arrivée des députés ; mais il revint aussi-tôt à Reading, où il leur donna audience. Le Patriarche lui présenta les clefs du St. Sépulchre, avec la bannière Royale de Jérusalem : mais le Roi la lui rendit aussi-tôt pour qu'il la gardât jusqu'à ce qu'il en eût conféré avec les Prélats & la Noblesse de son Royaume. En conséquence il convoqua une nombreuse assemblée à Clerkenwell, où le Roi d'Ecosse & ses Barons assistèrent. Il soumit à leur décision les propositions du Patriarche, & après une mure délibération on convint unanimement, que si le Roi acceptoit la couronne de Jérusalem & s'engageoit dans une expédition pour la Palestine, il mettroit en danger son propre royaume. Les Ambassadeurs déchus de leurs espérances du côté du père, supplièrent qu'au moins il envoyât un de ses fils à leur secours, & le Prince Jean se jetta aux pieds de Henri, lui demandant avec ardeur d'être employé dans cette entreprise. L'affection du Monarque pour ses enfants l'empêcha de donner son consentement ; & de plus il

HENRI II.
An. 1185.

Ibid.

HENRI II. An. 1185.

avoit déja formé le projet d'envoyer le jeune Prince à la conquête d'Irlande. Il offrit donc seulement une somme d'argent très-forte pour le soutien de la croisade, & remit à prendre sa dernière résolution lorsqu'il auroit eu une entrevue avec le Roi de France. Il passa pour cet effet en Normandie, accompagné du Patriarche, & les deux Monarques conférèrent à Vaudreuil, où ils convinrent d'envoyer de puissants secours d'hommes & d'argent; mais ni l'un ni l'autre ne voulut y aller en personne. *

LIII. La Reine Eléonor mise en liberté. Richard rend la Guyenne.

Henri seroit tombé dans la plus grande faute, & auroit manqué à sa prudence ordinaire, s'il s'étoit embarqué personnellement pour cette expédition, lorsque sa famille étoit encore troublée par les divisions qui pendant son absence auroient rendu ses Etats un théâtre de sang & de désolation. Richard quitta l'Angleterre au commencement

* La même année 1185, le 24 de Novembre mourut le Pape Lucius : on élut le même jour pour lui succéder Hubert Crivelli, natif de Milan & Archevêque de la même ville. Il prit le nom d'Urbain III. & tint le saint Siège près d'un an onze mois, gardant en même temps son premier archevêché.

mencement de l'année, & retourna en Guyenne, où malgré les ferments qu'il avoit faits depuis peu, il fortifia fes places, & fit une irruption en Bretagne fur les terres de fon frère. Henri fut obligé de lever une armée pour le faire rentrer dans l'obéiffance; mais voulant épargner le fang il eut recours à un expédient qui lui réuffit. Nous avons déja rapporté que la Reine Eléonor avoit été mife en liberté, & que Henri avoit tenu fa cour à Windfor, tant pour ce qui le concernoit, que pour la Ducheffe de Saxe fa fille. Eléonor fut amenée en Normandie, & Richard reçut ordre de lui rendre tout le Comté de Guyenne, comme un héritage qui lui appartenoit, & que s'il y manquoit il y feroit contraint par la force des armes. Quoique ce Prince fût dur, violent & entêté, il avoit cependant une grande tendreffe pour fa mère, & de plus tous ceux de Guyenne la chériffoient comme héritière de leurs anciens Souverains. Il céda donc tout le pays aux officiers de la Reine, fe foumit à fon père, revint à la cour d'Angleterre, & enfin fe conduifit en apparence avec tant de refpect & de modération, que

HENRI II. An. 1185.

An. 1186.

HENRI II. An. 1186.

Henri résolut de lui confier encore le gouvernement de cette Province. Raimond, Comte de Toulouse, avoit fait emprisonner plusieurs marchands de Guyenne, & Richard fut envoyé pour tirer satisfaction de cette injure. Il leva une armée, & ravagea les Etats du Comte qui sollicita inutilement le secours de la France. Philippe avoit les mains liées par un Traité conclu depuis peu avec le Roi d'Angleterre, dans lequel la pension de sa sœur Margueritte avoit été confirmée, ainsi que la promesse de marier Richard avec Alix, & en conséquence Philippe avoit renoncé à toutes ses prétentions sur Gisors & ses dépendances.

Hoved. Benedict.

LIV. Guillaume Roi d'Ecosse épouse Ermengarde, issue d'une fille naturelle de Henri I.

Henri après avoir affermi la paix dans ses Etats du continent retourna en Angleterre, & tint une assemblée à Oxford. Il y proposa à Guillaume, Roi d'Ecosse, qui à cause de la consanguinité, n'avoit pu épouser Mathilde, fille du Duc de Saxe, de se marier avec Ermengarde, petite fille de Roscelin, Vicomte de Beaumont le Roger, & de Constance, fille naturelle de Henri I. Roi d'Angleterre. Guillaume accepta la proposition, & après avoir fait partir les Ambassadeurs pour con-

clure cette alliance, il retourna dans ses Etats afin de réduire Roland, fils d'Uchtred. Ce Prince, à la mort de son oncle Gilbert, s'étoit emparé de la succession du Gallowai au préjudice de Duncan, fils de Gilbert, qui résidoit comme ôtage à la cour d'Angleterre sous la protection du Roi Henri. Le Monarque Ecossois informé de cette usurpation, & que tous les Barons qui s'y étoient opposés avoient été tués, marcha aussi-tôt à la tête d'une nombreuse armée à Carlisle. Roland l'y joignit en personne, se soumit, lui jura fidélité, sous la condition de pouvoir jouir de l'héritage paternel, & promit de s'en rapporter au jugement de la cour d'Angleterre sur ses droits aux territoires de Gilbert. Le Roi d'Ecosse, son frere David, & la principale noblesse du royaume, s'engagèrent par serment de faire la guerre à Roland s'il manquoit à la fidélité qu'il avoit jurée; & l'Evêque de Glasgow s'obligea dans ce cas de le frapper de la sentence d'excommunication. Le mariage de Guillaume fut ensuite solemnisé à Wodestoke; Henri accorda une rente de cent marcs avec quarante fiefs de Chevaliers pour la dot d'Ermengarde, &

HENRI II. An. 1186. *Chr. Mailros.*

remit en même temps le château d'Edimbourg, resté entre ses mains depuis le traité d'Yorck.

LV. Mort du Prince Geoffroi.

Avant la célébration de ce mariage le Roi d'Angleterre perdit son fils Geoffroi, Prince orgueilleux, dissimulé & perfide, qui étoit toujours entré dans toutes les rébellions élevées pendant le règne de son père. Il avoit demandé depuis peu le comté d'Anjou, qui lui avoit été refusé, parce que son frère Richard n'avoit pas voulu consentir à l'aliénation de cette province. Désespéré de ce refus il s'étoit retiré à la cour de France, où il avoit consenti à tenir la Bretagne à titre de vassal de Philippe, & à renoncer à toute soumission envers son père, pourvu que le Monarque François lui donnât une armée pour envahir la Normandie. Ce dessein perfide fut prévenu par sa mort; il fut désarçonné dans un tournois, & tellement fatigué de sa chute que la fièvre le prit & qu'il mourut peu de jours après. Il ne fut point regretté des bons sujets de son père, qui en général le nommoient l'enfant de perdition, à cause de son naturel rébelle. Il laissa une fille nommée Eléonor, dont Philippe réclama la tutelle en qualité de Sei-

Duct. Coll. Math. Paris.

gneur suzerain de la Bretagne. Ce Monarque étoit alors irrité contre le Roi d'Angleterre, par rapport à un combat entre Henri de Veir, Gouverneur de Gisors, & Ralf de Vaux, Chevalier François qui y perdit la vie. Le Roi de France menaça d'entrer en Bretagne si l'on rejettoit sa demande; mais celui d'Angleterre envoya des Ambassadeurs pour terminer à l'amiable : & les deux parties convinrent d'une trève, qui fut ensuite prolongée. Vers le même temps il s'éleva une révolte en Bretagne, fomentée par Guiomar de Léon & son frère; mais la Princesse Constance étant accouchée d'un fils posthume, qu'on nomma Arthur, les Bretons eurent tant de joie de cet événement que la rébellion fut aussi-tôt appaisée.

HENRI II. An. 1186.

LVI. Rupture avec le Roi de France.

On ouvrit une conférence entre les Rois de France & d'Angleterre au Gué St. Remi, où le Cardinal Octavian & Hughes Nonant, Légats du Pape se portèrent médiateurs pour établir une paix solide. Mais les demandes de Philippe furent si déraisonnables *, que la négociation fut rompue, & que les

* Ces demandes que notre Auteur appelle déraisonnables, étoient que Richard fournît

HENRI II. An. 1186. deux Monarques se préparèrent à la guerre. Henri leva une armée nombreuse, qu'il partagea en quatre corps, qui furent distribués de façon à defendre les différentes parties de ses Etats. Il en donna le commandement aux Princes Richard & Jean, au Comte d'Albemarle, & à son fils naturel Geoffroi. Le Roi de France gagna Urse de Freteval & le Comte de Nevers, & ces traîtres se révoltèrent ouvertement. An. 1187. Le dernier qui avoit des obligations essentielles à Henri remit cependant Issoudun à Philippe. Ainsi soutenu le Monarque entra en Berri, & mit le siège devant Châteauroux; mais les Princes Richard & Jean marchèrent aussi-tôt au secours de cette place. Les deux armées étoient en présence & rangées en bataille, lorsque les Légats dénoncèrent l'excommunication

le nombre d'hommes auquel il étoit tenu pour le comté de Poitiers, & que Henri rendît Gizors, qui avoit été livrée pour dot de la Reine Margueritte, sous la condition que si elle mouroit sans enfants, cette ville, après la mort de son mari (le jeune Henri), seroit remise au Roi de France: & ce fut après le refus de remplir des conditions aussi authentiques que Philippe entra en Berri. *Rigord. Anno VII. regni Philippi.*

contre celui qui engageroit le combat. Leur médiation, soutenue des Prélats & de la principale noblesse des deux Royaumes, produisit une trève de deux ans. *

HENRI II. An. 1187.

Chr. Gerv.

LVII. Le Roi de France détourne Richard de son devoir envers le Roi d'Angleterre. *

Après cet accommodement Richard accompagna le Roi de France à Paris. Il y reçut tant de faveurs de Philippe & se lia d'une amitié si étroite avec ce Monarque que Henri en fut allarmé, & soupçonna qu'il se tramoit quelque chose à son préjudice. Dans cette pensée il envoya successivement plusieurs messages à Richard pour le faire revenir auprès de lui, & promit de lui accorder tout ce qu'il pourroit demander de raisonnable. Au lieu d'obèir Richard marcha à Chinon, s'empara de ses trésors, repassa en Guyenne, fortifia ses Châteaux, & témoigna qu'il ne pouvoit prendre confiance en son père, à moins qu'il ne consentît à le faire couronner incessamment. Hen-

* *Le sommaire seul le dit, mais il n'y a dans le corps de l'histoire qu'un simple soupçon du vieux Henri, sans aucune preuve contre Philippe Auguste.*

* Le 19 Octobre mourut le Pape Urbain III. & après deux jours de vacance, on élut Albert de Bénévent qui prit le nom de Grégoire VIII. mais il ne tint le saint Siège que deux mois; mourut le 16 Décembre, & eut pour successeur Paulin, natif de Rome & Evêque de Palestrine qui fut nommé Clement III. Il tint le siège trois ans & trois mois.

HENRI II. An. 1187.

qui avoit trop souffert d'une semblable condescendance pour son fils aîné ne voulut pas risquer les mêmes chagrins avecRichard, Prince fier & impérieux, étroitement lié avec son plus cruel ennemi. Il rejetta cette proposition, & fit tant de remontrances à son fils sur les dangereuses conséquences de son attachement pour Philippe, & sur l'ingratitude de sa conduite, que Richard parut revenir de ses erreurs. Il se soumit, rendit hommage à son père, & promit avec serment de ne jamais s'écarter de son devoir. Cependant peu de temps après cette réconciliation il reçut la croix des mains de l'Archevêque de Tours, sans le consentement & même à l'insçu de Henri.

Dnct. Coll.

LVIII. Les Rois de France & d'Angleterre prennent la croix.

Le Monarque Anglois passa les fêtes de Noël à Caen, d'où il se rendit à Barfleur, & se préparoit à retourner en Angleterre, lorsqu'il apprit que Philippe menaçoit de ravager ses États par le fer & par le feu, s'il ne lui rendoit aussi-tôt Gisors, ou s'il n'achevoit le mariage de Richard & d'Alix. En conséquence le Roi d'Angleterre proposa une nouvelle conférence, qui fut tenue à l'ordinaire entre Gisors & Trie sous un grand orme qui ombrageoit

plusieurs acres de terre. Dans cette entrevue des deux Monarques, où assistèrent Richard, les Prélats & la noblesse de l'un & de l'autre royaume, l'Archevêque de Tyr fit un rapport si touchant des succès de Saladin & des malheurs des Chrétiens dans la Terre-sainte que toute l'assemblée en fut affectée. Les deux Rois renoncèrent à leur animosité & convinrent de donner tous leurs soins au secours des Croisés. Ils reçurent eux-mêmes la croix des mains de l'Archevêque, & résolurent d'y aller en personne. Leur exemple fut suivi par Philippe, Comté de Flandres, & par un grand nombre de Prélats & de noblesse qui étoient à cette assemblée. On publia au nom du Pape une indulgence plénière pour tous ceux qui feroient une confession sincère de leurs péchés, & s'engageroient pour la croisade. Les différentes nations prirent des croix de diverses couleurs; & l'on fit des règlements pour prévenir les querelles, la débauche & les désordres. Les deux Monarques résolurent de lever de grandes armées pour cette expédition; & afin de fournir à la dépense inséparable d'une aussi grande entreprise, on imposa une

HENRI II. An. 1188. taxe d'un dixième sur toutes les rentes & biens, tant des laïques que du clergé. On donna à cet impôt le nom de dixme Saladine, & Henri fit aussi-tôt publier des ordres pour la lever dans tous ses Etats du continent. Hoved.

LIX. Taxe appellée *la dîme saladine*. Le Roi voulant étendre également cette taxe en Angleterre, & faire les préparatifs nécessaires pour la croisade, s'embarqua à Dieppe, & descendit à Winchelsea. Il convoqua une assemblée générale à Gedington, où il fut résolu de lever la dixme de toutes les rentes & de tous les biens meubles des Juifs & des Chrétiens. Toute personne, soit ecclésiastique, soit laïque, qui avoit pris la croix, fut exempte de cette imposition, & eut la liberté d'engager ses biens. Hughes, Evêque de Durham, & quelques autres Seigneurs, furent envoyés vers Guillaume, Roi d'Ecosse, pour le déterminer à soumettre son royaume à la même dixme. Il paroissoit disposé à suivre l'exemple de l'Angleterre ; mais les Prélats, les Comtes, les Barons & les possesseurs de francs-fiefs, qui furent mandés pour délibérer sur cette affaire, refusèrent absolument d'engager eux & leur patrie à supporter une telle

charge, malgré toutes les remontrances du Roi & les sollicitations des Ambassadeurs d'Angleterre.

LX. Philippe entre en Berri.

Pendant que Henri s'occupoit ainsi à prendre des mesures pour secourir la Palestine, son fidèle * frère Philippe, Roi de France, qui avoit juré de suspendre toutes hostilités contre le Roi d'Angleterre, & de protéger ses Etats jusqu'à la fin de la croisade, méprisant cet engagement solemnel, commença à traiter avec les Barons du Berri, dont il en débaucha un grand nombre. Richard, qu'on peut croire qui agissoit de concert avec lui, feignit une dispute avec le Comte de Toulouse, & fit une incursion dans son

* Ce terme qui est mis par ironie suppose que Philippe manqua le premier à l'engagement qui avoit été pris; mais il est démontré par le récit de Rigord & même de Roger de Hoveden, que ce furent les Anglois qui attaquèrent le Comte de Toulouse, vassal de la France, & que Philippe Auguste, après une infraction aussi marquée du traité, ne fit qu'user de répréfailles par la prise des places du Berri. Il est vrai que notre Auteur prétend que Richard agissoit de concert avec Philippe pour lui donner un prétexte : mais il ne suffit pas d'avancer des suppositions odieuses contre des faits, & il faut en fournir des preuves.

HENRI II. An. 1188.

pays, pour donner un prétexte à Philippe. Le Monarque sollicité de soutenir le Comte entra dans le Berri, & fut reçu sans opposition dans les places les plus importantes & les forteresses de ce duché. Il se rendit également maître de la plus grande partie de l'Auvergne, entra ensuite dans la Touraine, & étendit ses conquêtes avec une extrême rapidité. Henri allarmé de cette atteinte donnée aux traités, envoya Baudouin, Archevêque de Cantorbery, avec les Evêques de Lincoln & de Chester, en ambassade à la cour de France pour se plaindre de ces hostilités, & demander la restitution des places qui avoient été prises.

Ducb. Coll.

LXI. Conférences infructueuses.

Philippe joignit l'insulte à l'injustice * & refusa de donner audience à ces Prélats, ce qui obligea Henri de prendre les armes pour sa défense. Il assembla un corps nombreux de troupes Angloises, y joignit plusieurs milliers de fantassins Gallois, & les fit passer aussi-tôt en Normandie, où ils

* Invectives trop fréquentes pour être toujours relevées : il suffit de remarquer qu'elles sont si peu fondées qu'elles ne doivent être d'aucun poids dans le recit de notre Historien.

furent joints par les troupes de ce duché. Avant que de commencer les hostilités, il envoya à Paris l'Archevêque de Rouen pour demander encore la restitution de ses places ; & en cas de refus déclarer au nom de Henri qu'il renonçoit à toute fidélité envers Philippe, & qu'en qualité de Roi d'Angleterre, il devoit le regarder à l'avenir comme son ennemi mortel. Le Monarque François répondit à cette députation, qu'il étoit résolu de continuer la guerre jusqu'à ce qu'il eût réduit le Berri & le Véxin Normand. Henri ne voyant plus d'espérance de paix se mit en marche vers les Etats du Roi de France, brula St. Clair sur Epte avec plusieurs autres villes, & s'avança vers Mante où il avoit appris que l'armée Françoise étoit campée. Philippe ne voulant pas livrer bataille, Henri marcha à Ivri, envoya plusieurs détachements ravager les frontières des François, & réduisit en cendres d'Anville, Dreux & plusieurs autres places. Le Roi de France, hors d'état de tenir tête à un pareil adversaire, fut obligé de demander la paix, & offrit de lui-même la restitution de toutes les places qu'il avoit prises dans

Bened. Abb.

HENRI II. An. 1188.

le Berri. * On ouvrit aussi-tôt les conférences, qui durèrent trois jours, & il est vraisemblable que Philippe prit quelque ombrage sur les objections qui furent faites, puisque la négotiation n'eut point d'effet. Le Roi de France déchargea sa colère sur le grand orme qui étoit dans son territoire, & le fit couper, parce que Henri prenoit plaisir à s'asseoir à l'ombre de cet arbre. Les Comtes de Flandres & de Blois, ainsi que plusieurs autres Seigneurs, irrités de l'orgueil, de

* Le P. d'Orleans a déja remarqué que *si l'on en croit Mathieu Paris, Philippe Auguste, qui conquit la Normandie, l'Anjou, la Touraine, le Maine, une partie du Berri & du Poitou sur la monarchie d'Angleterre, a toujours fui devant les Anglois.* M. Smollett tombe quelquefois dans la même partialité, & se donne la liberté d'attribuer à la foiblesse du Roi de France ce qui étoit l'effet de sa prudence. Dans l'occasion dont il s'agit ici, ce ne fut ni l'un ni l'autre de ces motifs qui l'obligea à demander la paix, mais il s'y trouva forcé, parce que les grands vassaux & la noblesse refusèrent le service, sous prétexte de la Croisade pour laquelle les deux Monarques s'étoient engagés, & déclarèrent qu'ils ne prendroient les armes contre aucun Prince Chrétien jusqu'à ce qu'ils fussent de retour de la Terre sainte. *Hoveden*, p. 645.

l'obstination & des demandes peu raisonnables de Philippe, * mirent bas les armes, & déclarèrent qu'ils ne les reprendroient plus contre les Chrétiens jusqu'à ce qu'ils fussent revenus de Jérusalem. Le Monarque François affoibli par cette défection, demanda une nouvelle conférence, comme pour se faire honneur de ses dispositions pacifiques. Elle fut encore sans effet par la demande déplacée qu'il fit du château de Pacey pour sureté de l'éxactitude de Henri à exécuter les autres articles dont on étoit convenu. Proposition très-peu convenable de la part d'un Prince qui avoit si fréquemment manqué à la foi des traités; au lieu que le Roi d'Angleterre avoit toujours

HENRI II. An. 1188.

Dueto. Hoved.

* Le fait est bien tel que notre Auteur le dit d'après Roger de Hoveden, mais il y a ajouté de son chef l'orgueil, l'obstination & les demandes peu raisonnables dont les Seigneurs furent, dit-il, irrités; ce qui ne se trouve ni dans Hoveden ni dans aucun autre. A l'égard de l'arbre, il fut abattu parce que les Anglois qui se reposoient sous son ombre pendant la conférence, avoient insulté les François exposés à la chaleur, ce qui avoit excité un combat entre les deux nations & irrité tellement Philippe qu'il le fit abattre, pour qu'il ne causât plus de rupture à l'avenir.

HENRI II. An. 1188.

rempli ses engagements avec la plus grande éxactitude. *

LXII. Richard reçoit du Roi de France l'investiture de la Normandie.

Quoique la conférence n'eut pas conduit à un accommodement, on convint cependant de continuer à traiter par députés, & l'espérance du succès fut telle, que Henri renvoya ses troupes Galloises, & congédia les soldats mercenaires. On convint d'une nouvelle entrevue à Bon-Moulins, pour y conclure le traité. Dans cette conférence, Henri proposa que, sans entrer dans une discution trop embarassante, on se rendit mutuellement ce qui avoit été enlevé des deux côtés avant qu'on eût pris la croix, & que l'on conclut enfin une paix solide & équitable. Cette proposition trouva une vive résistance de la part de Richard, qui refusa de rendre ses conquêtes. Philippe consentit à remettre les places qu'il avoit prises, mais à condition que sa sœur seroit immédiatement mariée avec Richard, & que tous les sujets d'Angleterre, de

* On en a vu la preuve dans ce qui concernoit le mariage de Richard avec Alix, au lieu qu'on ne peut légitimement rien imputer à Philippe Auguste qui ne demandoit que l'éxécution des traités.

Normandie, & des autres états de Henri préteroient ferment au jeune Prince. Le Roi d'Angleterre répondit que le mariage feroit conclu inceffamment, pourvu que Philippe voulut céder Bourges & remplir les autres conventions, mais il rejetta abfolument la feconde propofition comme un attentat fur fon autorité. A ce refus Richard tranfporté de fureur & d'indignation fe jetta aux pieds de Philippe & lui rendit hommage pour la Normandie & toutes les autres provinces qui relevoient de la France, dont il reçut auffi-tôt l'inveftiture. Henri refta immobile & confondu à cette fcene étonnante, mais Philippe & fon nouveau vaffal fe retirèrent au grand étonnement des fpectateurs qui ne doutèrent plus qu'elle n'eut été concertée entre le Roi de France & Richard.

LXIII. Richard excite une révolte contre fon père.

Henri revenu de fa furprife, marcha en Guyenne, afin de prévenir les deffeins de fes ennemis, après avoir envoyé fon chancelier Geoffroi pour garantir les places d'Anjou contre les entreprifes des confédérés. Le cardinal Albano que Clément III. avoit revêtu du titre de Légat pour travailler

HENRI II. An. 1188.

à la paix entre les deux couronnes, excommunia Richard qu'il regarda comme le principal obstacle à la conclusion du traité. Ce prélat mourut peu de temps après, mais le Pape fâché du retard que souffroient les affaires de la Palestine, investit le Cardinal Anagni des mêmes pouvoirs, & lui donna les instructions nécessaires pour parvenir à la réconciliation des Monarques. Le nouveau légat arrivé en France engagea les deux parties à s'en rapporter à son arbitration & à celle des Archevêques de Reims, Bourges, Rouen & Cantorbery. Ce dernier fut envoyé en même temps à Richard, pour lui faire des remontrances avec douceur, mais tous ses efforts furent inutiles. Son protecteur françois lui avoit inspiré tant de jalousie qu'il croyoit, ou feignoit de croire que son père avoit intention de le déshériter en faveur de son jeune frère. Rempli de cette imagination qui n'avoit aucun fondement, & se confiant en son propre mérite, il rejetta toutes les ouvertures qui furent faites pour la réconciliation, & employa tout son crédit à susciter des ennemis à son père. Il gagna un grand

nombre de Seigneurs de Normandie, d'Anjou & de Guyenne qui saisirent cette occasion de faire leur cour au soleil levant. Les turbulents Barons de Bretagne qui étoient entrés dans toutes les révoltes contre Henri, se déclarèrent alors pour Richard, qui retira encore un grand avantage d'une maladie dangereuse dont fut saisi le Roi déja accablé d'infirmités & de chagrins. Beaucoup de Barons qui jusqu'alors avoient gardé une exacte neutralité, apprenant que la vie de Henri étoit en un danger imminent, se pressérent d'acquerir les bonnes graces de son héritier. Enfin son parti devint formidable de plus en plus par ceux qui s'y joignoient journellement, & par un plan d'opérations très-bien concerté dont le Roi de France avoit formé le projet & qu'il soutenoit ouvertement.

HENRI II. An. 1188.

Bened. Abb. Chr. Gerv. G. Neubrig. Math. Paris.

LXIV. Il tire l'épée contre le Légat.

Lorsque la trève dont on étoit convenu dès le commencement de la derniere conférence fut expirée, la conspiration éclata, & Richard fit plusieurs courses sur les états de son Pére. Elles furent interrompues par une nouvelle trève que les médiateurs obtinrent, & Henri conçut de grandes

espéranees d'une paix prochaine sur l'habileté & la bonne volonté du légat. Ce prélat fit convenir d'une nouvelle conférence à la Ferté-Bernard où Philippe non-seulement répéta ses premières demandes, mais ajoûta pour nouvelle condition que le Prince Jean accompagneroit son frère à la Terre-Sainte dont le Père ne pouvoit faire le voyage à cause de son âge & de ses infirmités. Le prétexte de cette proposition étoit d'empêcher que Jean ne profitât de l'absence de son frère pour monter sur le trône à la mort de son père ; mais il paroît que le véritable motif qui porta Philippe à faire une demande si peu convenable, fut le desir d'éloigner la paix, & de fomenter la division entre Henri & son héritier dont la jalousie fut encore augmentée par le refus de son père. Le Roi d'Angleterre fit observer que Richard avoit pris la croix à son insçû, & que si le fils avoit formé un engagement indiscret, le père ne devoit pas faire une faute encore plus grande, en exposant ses Etats à l'ambition d'un Prince étranger s'il mouroit pendant l'absence de ses deux fils. Le Légat qui ne pouvoit disconvenir de la

justice de ses raisons, employa toute son éloquence pour parvenir à pacifier les esprits ; mais trouvant le Roi de France infléxible, il le menaça de mettre ses Etats en interdit. Philippe l'écouta avec un silence méprisant, mais Richard entra en fureur, tira son épée, & auroit tué le Cardinal sur la place, si les membres de l'assemblée ne se fussent jettés entr'eux & ne l'eussent empêché d'exécuter ce détestable projet. Henri dans le doute du succès de la conférence avoit envoyé Ralf de Glanville en Angleterre pour en faire venir tous ses chevaliers en qui il avoit confiance, au lieu que ses sujets Normands l'abandonnoient de jour en jour dans son accablement. Mais ses ennemis ne lui laissèrent pas le temps de se servir de ce secours.

LXV. Le Roi Henri est presque surpris dans le Mans.

Aussi-tôt après la conférence, Philippe & Richard se retirèrent à Nogent-le-Rotrou, où leur armée étoit cantonée. Ils y assemblèrent leurs troupes, s'avancèrent en toute diligence, & réduisirent la Ferté-Bernard, Montfort, Malestable, Beaumont & Balon. Ensuite ils prirent la route de Tours, mais changeant tout-à-coup de chemin ils marchèrent directement au

HENRI II. An. 1188.
Mans où Henri étoit en quartier avec environ cent chevaliers & un petit corps de troupes. Leur arrivée imprévue jetta la suite de Henri dans une telle confusion qu'Etienne de Tours, Sénéchal d'Anjou, mit le feu aux Fauxbourgs dont les Flammes passèrent par dessus les murailles, & communiquèrent l'incendie à la ville. Geoffroi de Bruilon s'efforça d'arrêter les progrès de l'ennemi, rompant un pont de pierre bâti sur la Sarte, mais il fut attaqué, blessé & fait prisonnier; & ses gens mis en déroute furent poursuivis jusques dans la ville par les François qui y entrèrent pèle-mêle avec eux. L'impossibilité de réparer le désordre causé par le feu & par l'ennemi obligea Henri de se retirer avec ses troupes vers Frenelles; il laissa trente chevaliers & deux fois autant de soldats dans la Tour du Mans, où après s'être deffendus trois jours, ils furent contraints de se rendre. Le Roi envoya Guillaume Fits-Ralf Sénéchal de Normandie, avec Guillaume Mandeville, Comte d'Essex & d'Aumale pour deffendre cette province, & ordonna à son chancellier Geoffroi de marcher avec le gros de son armée à Alençon.

Il se retira lui-même avec peu de suite à Angers, & fut joint peu de temps après à Savigni par un renfort de Chevaliers. Cependant Philippe & Richard ne trouvant plus d'opposition soumirent un grand nombre de places à la premiere sommation, & traversant enfin la rivière de Loire investirent la ville de Tours, qu'ils emportèrent par escalade pendant que les habitants restèrent dans leurs maisons, sans penser même à faire résistance. HENRI II. An. 1188.

Les conférences avoient toujours continué à Azai, entre le Légat, les Prélats & la noblesse des deux Royaumes. Le Comte de Flandre, le Duc de Bourgogne & l'Archevêque de Reims se rendirent à Tours avec les articles de paix qu'on avoit projettés. Lorsque Philippe les eut approuvés, les mêmes Plénipotentiaires passèrent à Saumur pour avoir l'approbation de Henri, qui n'étoit pas en état de refuser aucune des conditions que ses adversaires pouvoient lui proposer. Ses forces diminuoient tous les jours par la désertion; ses villes & ses forteresses passoient à ses ennemis: il craignoit la trahison de tous les côtés, & comme il ne voyoit personne en LXVI. Traité d'Azay. An. 1189.

HENRI II. An. 1189.

qui il pût prendre confiance, il ratifia les articles. Ils l'obligeoient de renouveller à Philippe l'hommage qu'il avoit déclaré ne lui plus devoir au commencement de la guerre, & de remettre Alix entre les mains de cinq députés nommés par Richard, qui devoit épouser cette Princesse après son retour de Palestine. Il permit que tous ses vassaux prétassent serment de fidélité à son fils avant son départ, & s'engagea de payer vingt mille marcs d'argent au Roi de France pour le deffrayer de la dépense qu'il avoit faite en fortifiant Chateauroux. De l'autre part, Philippe promit de rendre tout ce qu'il avoit pris en Berri, mais on convint qu'il garderoit les villes du Mans & de Tours, avec les châteaux de Trone & château du Loir, jusqu'à ce que les articles fussent exécutés.

Bened. Abb. Duet Coll. G. Brito. Philipiad. G. Neubr.

LXVII. Mort de Henri II. Roi d'Angleterre.

Le traité fut dabord conclu à Azai, & quelques jours après qu'il eut été accepté des deux côtés on le ratifia dans une nouvelle conférence qui se tint au même endroit. Le Roi fut ensuite transporté à Chinon dangereusement malade. Il étoit infirme depuis long-temps, & fut alors attaqué d'une fiévre qu'on regarda comme l'effet du chagrin,

chagrin. Il avoit vu ſes enfants ſe révolter contre lui, mais il ſe voyoit enfin lui-même la conquête de ſon fils, dépouillé de ſa puiſſance, de ſon autorité & de tous ſes droits, réduit à l'état d'un fugitif, & preſque d'un ſuppliant dans ſa vieilleſſe par l'ingratitude de ſes propres enfants. Pour comble d'accablement, le Prince Jean ſur la fidélité & l'affection duquel il s'étoit juſqu'alors répoſé avec une pleine confiance, l'abandonna dans ſa retraite du Mans & ſe joignit à ſes adverſaires. Ce fut le coup le plus affreux dont il eût encore été frappé, & qui ſe joignant ſans doute à ſa maladie le mit enfin au tombeau à Chinon deux jours après la ratification du traité. Son corps fut conduit par ſon fils naturel Geoffroi à l'Abbaye de Fontevrault, & le lendemain pendant qu'il étoit dépoſé dans l'Egliſe, Richard ſe hazarda d'entrer, mais il fut frappé d'horreur à cette vue. Il eſt vrai qu'elle fut encore augmentée par un événement que la ſuperſtition du temps fit regarder comme un préſage ſurnaturel. A l'approche de ce fils, le ſang commença à couler de la bouche & des narines du cadavre, à la terreur

HENRI II. An. 1189. & à l'étonnement de tous les spectateurs. Le cœur farouche de Richard fut frappé de ce phœnomène; il assista aux funérailles avec toute la décence convenable & les marques du repentir le plus amer. Après les obsèques, Geoffroi lui délivra le grand sceau qu'on avoit soigneusement déposé sous les sceaux particuliers de tous les Barons qui avoient été présents à la mort du Monarque.

Chr. Gerv. Bened. Abb. Cambrens.

LXVIII. Son portrait. Ainsi mourut Henri dans la cinquante-septième année de son âge, & la trente-cinquième de son règne. Il fit paroître en un grand nombre d'occasions toute l'habileté d'un profond politique, la sagacité d'un législateur & la magnanimité d'un héros. Il étoit le plus révéré de tous les Princes de son temps, & sa mort fut pleurée amèrement par ses sujets dont le bonheur avoit été le principal objet de toutes ses actions. Non-seulement il publia d'excellentes loix, mais il eut la satisfaction de les voir éxécutées. Généreux à l'excès envers ceux qui l'avoient offensé personnellement, il ne pardonna jamais les injures faites à ses sujets, & fit punir sévèrement les grands crimes sans égard pour la qualité des

criminels. Sa taille étoit moyenne, mais bien proportionnée. Son visage rond, beau & vermeil. Ses yeux bleus étoient doux & engageants, excepté dans les transports de la colère, où ils paroissoient étincelants, & faisoient frémir ceux qui le regardoient. Il avoit la poitrine large, étoit fort, musculeux; & de tempérament à devenir trop gras; mais il avoit prévenu cette incommodité par des exercices violents & une fatigue continuelle. Sobre dans sa nourriture, même jusqu'à l'abstinence, il ne s'asseyoit jamais pour manger ou au moins très-rarement, excepté au souper. Il étoit éloquent, agréable, facétieux, très-poli, compatissant pour tous les malheureux, & si charitable qu'il faisoit donner régulièrement le dixième des provisions de sa maison aux pauvres. Pendant une famine qui se fit sentir dans l'Anjou & le Maine, il soutint dix mille personnes indigentes depuis le commencement du Printemps jusqu'à la fin de l'automne. Il avoit cultivé avec soin ses talents naturels, & se plaisoit à la conversation des savants dont il étoit un généreux bienfaiteur. Sa mémoire étoit surprenante, & jamais il ne manquoit à re-

HENRI II. An. 1189

connoître quelqu'un, ni à retenir un fait qui avoit mérité son attention. Malgré sa supériorité en forces, en richesses, en vrai courage & en science militaire sur tous ses contemporains, il ne fit jamais la guerre qu'avec répugnance, & avoit tant d'éloignement pour le sang, qu'il paroissoit affligé de la perte d'un simple soldat. Cependant ce grand Monarque ne fut pas exempt des foiblesses humaines : ses passions naturellement violentes le précipitèrent dans de grands excès. Il fut enclin à la colère, * excessivement jaloux de sa puissance, & accusé d'incontinence.

* On en trouve quelques traits dans les épitres de saint Thomas de Cantorbery, entr'autres celui-ci : Le Roi dans sa fureur ordinaire, jetta son bonnet, défit son ceinturon, jetta loin de lui son manteau & ses habits ; enleva la couverture de soie qui étoit sur son lit, s'y coucha comme dans une étable, & commença à en mâcher la paille. *L.* I. *epist.* 44. On trouve encore une preuve de la violence de son caractère dans ce que rapporte Roger de Hoveden, qui dit que ce Monarque, après le traité d'Azai, maudit le jour de sa naissance, dénonça à ses fils la malédiction de Dieu & la sienne, qu'il ne voulut jamais révoquer, malgré les exhortations des Evêques & des personnes pieuses.

non-feulement par rapport à la belle Rofemonde qu'on dit qu'il cacha dans un labyrinthe à Wodeftoke pour la dérober aux jaloufes recherches de la Reine ; mais encore dans le commerce qu'on fuppofe qu'il eut avec Alix, Princeffe de France amenée en Angleterre pour être mariée à fon fils Richard. S'il fut coupable de ce crime, une conduite auffi infâme & auffi contraire aux loix de l'honneur qu'à celles de l'hofpitalité, eft la tache la plus honteufe. Mais le fait eft refté douteux, & je crois qu'on doit le regarder comme une fauffe accufation. Elevé dans la plus haute idée des prérogatives de la couronne, il foutint fes droits avec un courage étonnant contre tous les foudres de la cour de Rome & toutes les entreprifes de la trahifon. Sous fon règne, les droits de la Royauté fe trouvèrent joints à ceux de l'Eglife d'Angleterre, & il les foutint avec l'attachement le plus inviolable. Mais dans l'exercice de fa puiffance, il n'attaqua jamais les libertés de fes fujets qu'il foutint par d'excellentes loix & des réglements admirables ; enforte que les peuples vivoient dans l'aifance & jouiffoient furement

HENRI II. An. 1189. de leurs biens. En un mot il fut le Roi, le Prêtre * & le Père de sa patrie, & l'un des plus puissants & des plus illustres Monarques qui eut encore fleuri sur le trône d'Angleterre.

Il eut cinq fils & trois filles de sa femme Eléonor. Les fils furent Guillaume qui mourut dans l'enfance, Henri dont nous avons rapporté l'histoire, Richard qui succéda à la cou-

* Je ne vois pas quel a été le but de M. Smollett, en donnant cette qualité de Prêtre à Henri II. à moins qu'il ne le regarde comme un des premiers Monarques Anglois qui ait voulu s'attribuer la suprématie, ce qui n'a cependant aucun fondement. Mais quelques éloges que M. Smollett lui donne, il ne peut être excusé d'avoir été la cause, quoiqu'involontairement, de la mort du saint Archevêque de Cantorbery, par les discours qui lui échapèrent dans un transport de colère, toujours très-indécent pour un Monarque. On trouvera peut-être que j'ai poussé un peu trop loin la justification du saint Prélat; mais je le répéterai encore, une partie des droits qu'il soutenoit étoient légitimes; d'autres, quoiqu'abusifs, étoient consacrés par un long usage que la pieté trop rigide du Saint lui faisoit respecter. Au surplus, je n'ai fait en justifiant sa mémoire que suivre les traces d'une des plus grandes lumières de la France, l'illustre M. Bossuet, & je crois ne pouvoir mieux terminer ce volume qu'en rapportant en entier pour la satisfaction de

ronne de son père, Geoffroi qui mourut à Paris, comme nous l'avons dit, & Jean, surnommé Sans-terre, qui monta sur le trône après la mort de Richard. Des trois filles, Mathilde fut mariée à Henri le Lion, Duc de Saxe & de Bavière; Eléonor épousa Alphonse VIII. Roi de Castille, & Jeanne fut donnée à Guillaume II. Roi de Sicile;

tous les vrais François les propres termes de la comparaison qu'il fait de la conduite du saint Archevêque avec celle de Thomas Cranmer qui occupoit le même siège dans le temps où l'Angleterre a quitté la foi de ses pères.

» Je ne m'étonne donc plus (dit le savant » Evêque de Meaux) que sous un tel Ar- » chevêque (Cranmer) on ait méprisé la » doctrine de ses saints Prédécesseurs, d'un » saint Dunstan, d'un Lanfranc, d'un saint » Anselme, dont les vertus admirables, & » en particulier la continence a été l'hon- » neur de l'Eglise. Je ne m'étonne pas qu'on » ait effacé du nombre des Saints un saint » Thomas de Cantorbery, dont la vie étoit » la condamnation de Thomas Cranmer. » Saint Thomas de Cantorbery résista aux » Rois iniques; Thomas Cranmer leur prosti- » tua sa conscience, & flata leurs passions. » L'un banni, privé de ses biens, persécuté » dans les siens & dans sa propre personne, » & affligé en toutes manières, acheta la li- » berté glorieuse de dire la vérité, comme » il la croyoit, par un mépris courageux de

HENRI II. An. 1189.

mais aprés sa mort, elle épousa Raimond VI. Comte de Toulouse. Henri eut aussi de la belle Rosemonde Guillaume Longue-épée, qu'il fit Comte de Salisburi, & Geoffroi, qui après avoir été élu Archevêque d'York, fut ensuite Chancellier du royaume. Un nommé Morgan, Gallois & prévôt de Beverly, prétendit aussi être fils

» la vie & de toutes ses commodités : l'autre » pour plaire à son Prince a passé sa vie dans » une honteuse dissimulation, & n'a cessé » d'agir en tout contre sa croyance. L'un » combattit jusqu'au sang pour les moindres » droits de l'Eglise, & en soutenant ses pré- » rogatives, tant celles que Jesus-Christ lui » avoit acquises par son sang, que celles que » les Rois pieux lui avoient données, il dé- » fendit jusqu'au dehors de cette sainte cité : » l'autre en livre aux Rois de la terre le dé- » pôt le plus intime, la parole, le culte, les » Sacrements, les clefs, l'autorité, les cen- » sures, la foi même. Tout enfin est mis sous » le joug, & toute la puissance ecclésiastique » étant réunie au trône royal, l'Eglise n'a plus » de force qu'autant qu'il plait au siècle. L'un » enfin toujours intrépide & toujours pieux » pendant sa vie, le fut encore plus à la der- » nière heure : l'autre toujours foible & tou- » jours tremblant, l'a été plus que jamais dans » les approches de la mort ; & à l'âge de » soixante-deux ans il a sacrifié à un miséra- » ble reste de vie sa foi & sa conscience. Aussi » n'a-t-il laissé qu'un nom odieux parmi les

naturel du Roi & de la femme d'un Chevalier nommé Ralf Bloet; mais cette prétention paroît n'avoir été fondée que sur la vanité & la folie de cet homme. *Anglia sacr.*

» hommes; & pour l'excuser dans son parti » même, on n'a que des tours ingénieux que » les faits démentent. Mais la gloire de saint » Thomas de Cantorbery vivra autant que » l'Église, & ses vertus que la France & l'An- » gleterre ont révérées comme à l'envi, ne » seront jamais oubliées. Plus la cause que ce » saint Martyr soutenoit a paru douteuse & » équivoque aux politiques & aux mondains, » plus la divine puissance s'est déclarée d'en » haut en sa faveur par les châtiments terri- » bles qu'elle éxerça sur Henri II. qui avoit » persécuté le saint Prélat, par la pénitence » éxemplaire de ce Prince, qui seule put ap- » paiser l'ire de Dieu, & par des miracles » d'un si grand éclat, qu'ils attirèrent non- » seulement les Rois d'Angleterre, mais en- » core les Rois de France à son tombeau; » miracles d'ailleurs si continuels & si attes- » tés par le concours unanime de tous les » Ecrivains du temps, que pour les révoquer » en doute il faut rejetter toutes les histoires.» *Hist. des Variations, Liv. VII.* §. CXIV.

Fin du Tome troisième.

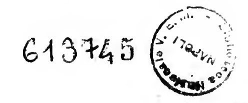




TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce troisième Volume.

A

H

Fin de la Table du troisième Volume.

e de
e in-
ou-
rdit
an-
che
ix,
ont-
tre-
ent
re-
vê-
ple
Ex-
eau
est
27.
Roi
son
s le
na-
ce
an-
87
Y-
its
)
de
i-
8:

)
e
i





